



ÉDITION 2009



SAINT-PIERRE- ET-MIQUELON



**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

Saint-Pierre- et-Miquelon

Rapport annuel
2008

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	11
Saint-Pierre-et-Miquelon en bref	16
CHAPITRE I - LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	19
Section 1 - Géographie et climat	20
Section 2 - Repères historiques	21
Section 3 - Le cadre institutionnel	22
1. Dans le paysage administratif français	22
2. Dans le paysage administratif communautaire	23
3. Les codes des impôts et des douanes	25
4. Le code local des investissements	25
CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ECONOMIE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	27
Introduction	28
Section 1 - La population	29
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	31
1. Les comptes économiques	31
1.1 Le PIB	31
1.2 L'équilibre emplois ressources	32
1.3 La valeur ajoutée par branche	33
1.4 La valeur ajoutée par agents économiques	34
2. L'emploi et le chômage	34
2.1 La population active	34
2.2 L'emploi	35

2.3 Le chômage	36
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	39
3. Les revenus et salaires	42
3.1 Les revenus	42
3.2 Les salaires	46
4. Les prix	47
5. Le commerce extérieur	50
5.1 Les importations de biens	50
5.2 Les exportations de biens	53
5.3 La balance commerciale (hors services)	55

Section 3 - Les politiques et finances publiques 56

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	56
1.1 Le contrat de plan Etat-Région (CPER)	56
1.2 Les aides européennes	58
2. Le système fiscal	60
2.1 Une fiscalité locale spécifique	60
2.2 Les réformes fiscales de 2007 et 2008	61
3. Les finances publiques locales	61
3.1 Aperçu général	61
3.2 Analyse des finances de la Collectivité	63
3.3 Analyse des finances des communes	65

CHAPITRE III - Les secteurs d'activité 69

Section 1 - Aperçu général 70

Section 2 - L'agriculture, l'élevage et la pêche 72

1. L'agriculture	72
2. L'élevage	73
3. La pêche	76
3.1 Etat des lieux de la production en 2008 à Terre-Neuve	77
3.2 Les actions de développement	78
3.3 La régulation de la production halieutique	78
3.4 La pêche industrielle	81
3.5 La pêche artisanale	83
3.6 L'aquaculture	85

Section 3 - L'industrie et l'artisanat 87

1. L'industrie de transformation des produits de la pêche	87
2. L'artisanat	89

Section 4 - L'énergie 92

1. La production électrique	92
2. Les énergies renouvelables	93

3. Les hydrocarbures	94
Section 5 - La construction et les travaux publics	95
1. La construction	95
2. Les travaux publics	99
Section 6 - Le commerce	102
Section 7 - Le tourisme	104
1. La fréquentation touristique	104
2. Les structures d'accueil	108
3. Les activités proposées	108
Section 8 - Les transports et communications	111
1. Les activités portuaires	111
2. Les transports aériens	114
3. Les transports terrestres	116
4. Les communications	117
Section 9 - Les services marchands	119
Section 10 - Les services non-marchands	120
1. L'éducation	120
2. La santé	123
3. Les acteurs de l'action sociale	127
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	135
Section 1 – La structure du système bancaire	136
1. Les faits marquants de l'exercice	136
1.1 Les principaux événements locaux	137
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	137
2. L'organisation du système bancaire	140
2.1 La typologie des établissements de crédit	140
2.2 La liste des établissements de crédit locaux	141
2.3 La ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	142
2.4 Les ressources humaines	143
3. La densité du système bancaire	143
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	143
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	144
4. Les moyens de paiement	145
4.1 Les cartes bancaires en circulation	145
4.2 Le volume des transactions de retrait et de paiement par cartes bancaires	146
4.3 Les chèques	147

4.4 L'analyse comparée de l'utilisation des différents moyens de paiement	147
5. Le Fonds de Garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM)	148

Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire 150

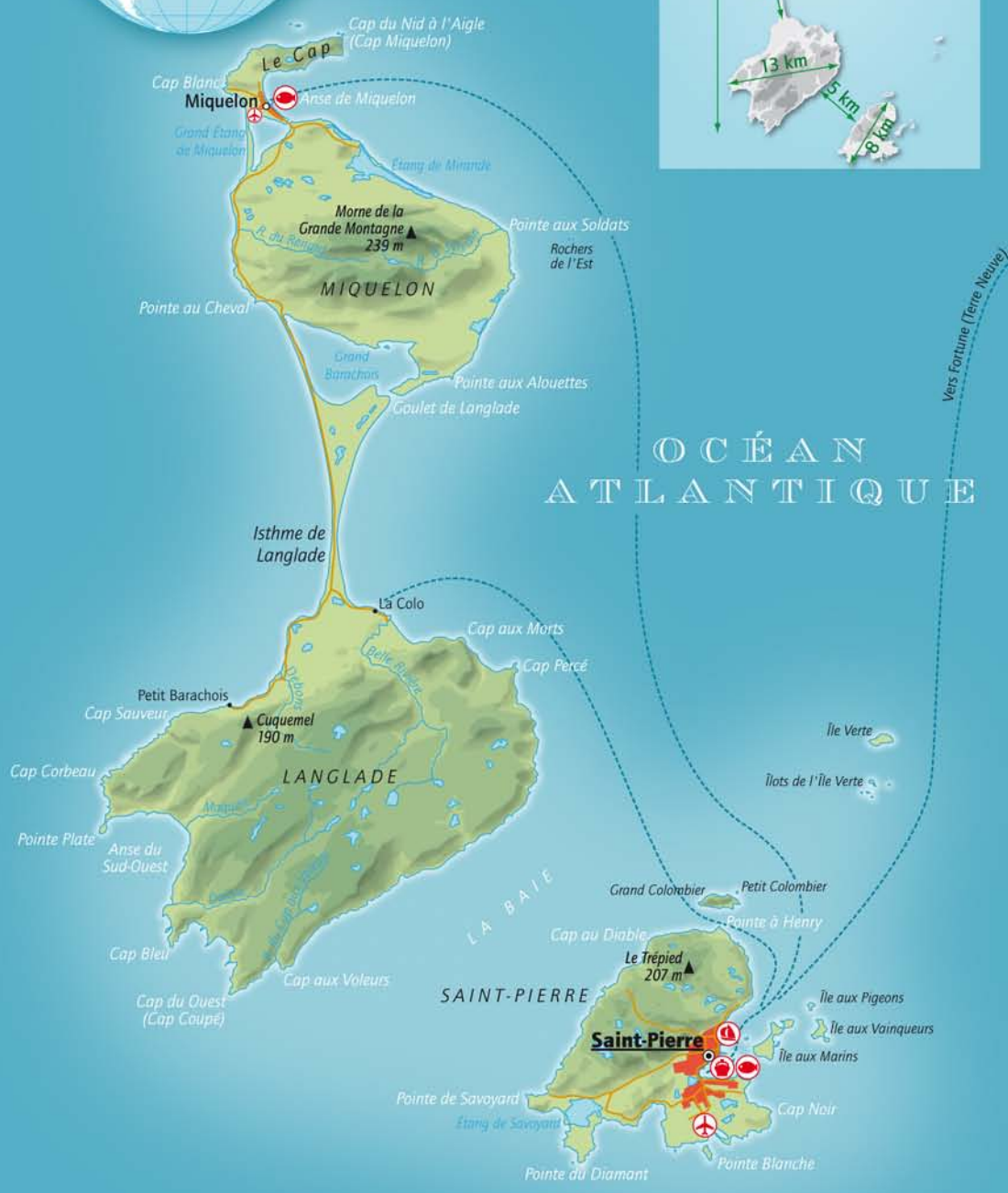
1. Les taux d'intérêt	150
1.1 Les taux directeurs	150
1.2 Les taux créditeurs	152
1.3 Les taux débiteurs	153
1.4 Les taux d'usure	153
2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	154
2.1 La structure du bilan agrégé	154
2.2 L'évolution des risques de contrepartie	157
3. Les performances financières des banques locales	158
3.1 La formation du produit net bancaire (PNB)	158
3.2 Les soldes intermédiaires de gestion	160
3.3 Les indicateurs de rentabilité	161

Section 3 - L'évolution de la situation monétaire 163

1. Les avoirs financiers des agents économiques	163
1.1 L'ensemble des actifs financiers	163
1.2 Les dépôts à vue	164
1.3 Les placements liquides ou à court terme	165
1.4 L'épargne à long terme	166
2. Les concours à la clientèle	167
2.1 L'ensemble des concours consentis	167
2.2 Les concours consentis par les établissements de crédit locaux	169
3. La circulation fiduciaire	173
3.1 Les billets	173
3.2 Les pièces	174
4. La position extérieure nette du système bancaire local	175
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	177
5.1 La tendance générale	177
5.2 Le risque immobilier	178
5.3 Le risque sur le secteur public local	179

Perspectives 181

Annexes	183
Statistiques économiques	185
Statistiques monétaires et financières	191
Chronologie des principaux événements de l'année 2008	197
Lexique des principaux sigles mentionnés	201
Liste des publications de l'IEDOM	204



Océan Atlantique

Vers Fortune (Terre-Neuve)



- Agglomération principale
- Chef-lieu
- Commune
- Hameau
- ✈ Aéroport international
- ✈ Aérodrome
- ⚓ Port de commerce
- ⚓ Port de pêche
- ⚓ Port de plaisance
- Route ou chemin
- Liaison maritime
- Sommet

Avant-propos

Observateur privilégié de la vie économique et financière ultramarine, l'IEDOM présente, dans cette monographie, l'évolution économique, monétaire et financière de Saint-Pierre-et-Miquelon au travers de données chiffrées et d'analyses sectorielles sur des séries de moyen et long terme. Ce document – élaboré avec le concours des partenaires publics et privés de l'IEDOM – se propose d'éclairer tous les acteurs du développement économique de l'archipel.

L'économie et la prospérité de l'archipel sont historiquement liées aux richesses halieutiques au large de ses côtes qui ont permis l'essor de la pêche de la morue ainsi que le développement des activités de transformation des produits de la pêche et surtout d'avitaillement des navires. L'effet conjugué de l'effondrement des stocks de morue et de la délimitation de la zone économique exclusive (ZEE) française autour de l'archipel, par le tribunal international de New York en 1992 – réduisant le champ d'action des pêcheurs locaux – a profondément déstabilisé l'économie de l'archipel. L'accord franco-canadien du 2 décembre 1994 – relatif aux relations entre la France et le Canada en matière de conservation et de gestion des ressources halieutiques dans la zone 3Ps – constitue une rupture avec le passé, qui reste toutefois présent à l'esprit de nombreux agents économiques. Enfin, la modification unilatérale en 1996 de la zone des 200 miles par le Canada – mentionnant l'existence de l'Île de Sable et s'octroyant ainsi une ZEE de 87 000 km² face à une zone française de 12 000 km² – se traduit par l'enclavement maritime de l'archipel au sein du domaine canadien. La ZEE française, de dimension modeste puisqu'elle est circonscrite à un couloir de 200 miles de long et de 10 miles de large, ne peut suffire à assurer la pérennité économique de Saint-Pierre-et-Miquelon.

En dépit des initiatives de diversification économique visant à redynamiser le secteur privé, l'économie de l'archipel demeure dépendante des transferts financiers de l'Etat et de la commande publique. Les diverses voies de développement envisagées (aquaculture, tourisme, coopération régionale, etc.) restent en effet balbutiantes.

L'espoir de trouver des solutions pour un modèle de croissance économique endogène trouve sa source dans le récent développement du secteur des hydrocarbures de la province voisine de Terre-Neuve. L'exploitation des ressources naturelles de la ZEE et plus particulièrement des richesses du plateau continental pourrait en effet constituer une voie réelle de diversification sous réserve que les perspectives en matière de pêche et d'hydrocarbures soient fondées. En ce sens, la réclamation d'un plateau continental étendu prend toute son importance. C'est cette extension – prévue par la Convention de Montego Bay – que la France à l'intention de revendiquer auprès de la commission de l'ONU chargée des limites du plateau continental.

Depuis plusieurs années, les élus de l'archipel étaient intervenus au Parlement et auprès des gouvernements successifs pour le dépôt d'une lettre d'intention revendiquant l'extension du plateau continental au sud des îles de l'archipel. Cette action permettrait d'ouvrir un espace de négociation avec le Canada pour une intégration économique de l'archipel dans son environnement régional.

Le « Collectif pour l'extension du plateau continental », créé en février 2009 et soutenu par l'ensemble de la population et les élus a demandé que le gouvernement prenne position en faveur de cette extension. Le 25 mars 2009, le gouvernement a annoncé qu'il déposerait avant le 13 mai 2009 la lettre d'intention, permettant ainsi de préserver les droits de la France et de l'archipel.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'V' followed by 'R' and 'NUGENT' in a more structured, blocky script.

Victor-Robert NUGENT

L'année 2008 aura été marquée par le ralentissement de l'activité économique dans l'ensemble des régions du monde. L'incidence négative de la crise financière sur l'économie réelle a entraîné une baisse de la demande interne (consommation et investissement) et a été amplifiée en fin d'année par une contraction sensible du commerce international, générant alors un net recul de la production ainsi que des suppressions importantes d'emplois.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, l'évolution de l'économie a été contrastée en 2008. Dans le sillage de 2007, l'activité est restée soutenue par la consommation et l'investissement des ménages et le marché de l'emploi a été favorablement orienté. L'année a cependant été marquée par une inflation relativement forte, une aggravation du déficit commercial, une détérioration de la situation financière des entreprises et une situation en demi-teinte des prises de la pêche.

Ces résultats mitigés ne sont pas dus à la crise financière mondiale : l'économie locale, probablement en raison de son exigüité, n'est pas impactée par celle-ci.

L'activité bancaire de la place est mitigée, avec des dépôts bancaires en nette progression, alors que les concours bancaires sont orientés à la baisse.

Une conjoncture économique contrastée

✓ *une évolution défavorable des prix à la consommation*

Du fait de l'étroitesse du marché, des coûts de transport des produits importés, s'ajoutant aux effets de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, l'inflation est relativement soutenue dans l'archipel et s'est accélérée au cours de l'année 2008 : l'indice des prix a progressé en glissement annuel de 4,0 % (contre 2,8 % en 2007) ; en moyenne annuelle, l'inflation a atteint 6,1 % en 2008 contre 0,8 % en 2007.

Cette évolution concerne les biens alimentaires comme les produits manufacturés. La hausse des prix des services est elle aussi particulièrement forte (+ 5 %).

✓ *une orientation favorable du marché du travail*

Caractérisé par une forte saisonnalité, le marché de l'emploi comptait en 2008 en moyenne 238 demandeurs d'emploi (DEFM de catégorie 1), contre 271 en 2007. Malgré un volume de demandes largement supérieur aux offres proposées (499 demandes pour 76 offres de catégorie 1 en 2008), certaines offres d'emploi sont demeurées insatisfaites. Cette situation est en partie liée à l'inadéquation de la formation d'un grand nombre de demandeurs d'emploi : plus des trois quarts ont un niveau d'études inférieur ou égal au Brevet ou à des diplômes de même niveau. Le nombre de chômeurs de longue durée (supérieure à 12 mois) a sensiblement décliné (- 19 % sur un an) ; les femmes représentant près de 63 % de cette catégorie de chômeurs.

✓ ***une aggravation du déficit commercial***

En 2008, les importations ont progressé en valeur de plus de 15 %. Les principales évolutions concernent les produits pétroliers (+ 16,4 %) et les produits alimentaires (+ 7,5 %). Pour leur part, les exportations n'ont augmenté que de 2 %. Ainsi, le déficit de la balance commerciale de l'archipel se creuse de plus de 18 % sur un an, pour s'établir à 65,173 millions d'euros.

Le taux de couverture des importations par les exportations s'établit à 5,2 %, en recul de 2,1 points par rapport à l'année précédente.

✓ ***une progression de la consommation et des investissements des ménages***

Comme en 2006 et en 2007, les indicateurs de consommation et d'investissement des ménages sont bien orientés. Reflet d'une demande intérieure soutenue, ces indicateurs sont en progression. Entre décembre 2007 et décembre 2008, les crédits à la consommation et les crédits à l'habitat consentis par l'ensemble des établissements de crédit se sont accrus respectivement de près de 16 % et de 4 %. En volume, les importations de produits alimentaires et manufacturés enregistrent respectivement une croissance respective d'environ 9 % et de 19 % sur un an.

✓ ***une bonne orientation des indicateurs de vulnérabilité des ménages***

Les indicateurs de vulnérabilité financière des ménages de l'archipel demeurent favorables, quoiqu'en dégradation. Les créances douteuses nettes des ménages progressent de 8 % sur un an. En 2008, le fichier central des chèques (FCC) de la Banque de France a enregistré 224 incidents de paiement sur chèques, en nette hausse (57 %) par rapport à 2007. En revanche, le FCC compte en moyenne 38,7 personnes physiques en interdiction bancaire (contre 51,7 en 2007) et 35 retraits de cartes bancaires (39 en 2007). Enfin, aucun dossier de surendettement n'a été déposé en 2008 auprès de la commission d'examen des situations de surendettement (contre 3 en 2007).

✓ ***une dégradation de la situation financière des entreprises***

L'encours des crédits sains consentis aux entreprises par l'ensemble des établissements de crédit s'est replié de plus de 9 % entre 2007 et 2008 alors qu'il s'était inscrit en hausse de plus de 16 % entre 2006 et 2007 : les crédits d'exploitation et les crédits à l'équipement reculent respectivement de 16 % et de 2 % sur un an.

Les créances douteuses nettes des entreprises affichent une progression de près de 6 %.

De façon générale, l'activité du secteur productif, notamment du BTP, est réduite pendant la période hivernale et est fortement corrélée à la commande publique. En 2008, la commande publique a progressé de 7 %, après une croissance de plus de 40 % entre 2006 et 2007.

✓ ***une situation mitigée des résultats de la pêche***

Au cours de la campagne de pêche 2008-2009 (avril à mars), quelque 1 941 tonnes de produits bruts ont été débarquées par la flotte artisanale dans les ports de Saint-Pierre et de Miquelon. Ces résultats, en hausse de 14,6 % par rapport à 2007, sont liés à l'intensification de la pêche des poissons plats (raie et limande) dont les captures ont atteint 1 136 tonnes en 2008 contre 750 tonnes l'année précédente.

En revanche, à 1 610 tonnes en 2008, les résultats de la pêche industrielle sont en repli (- 16 %), en raison notamment de l'absence de prise de rouget (170 tonnes en 2007). Les prises de morue – qui représentent 95 % du total des prises, soit 1 530 tonnes – se contractent de près de 9 %.

Une conjoncture financière et bancaire en demi-teinte

✓ ***un impact de la crise financière mondiale relativement faible***

Les deux banques FBF de l'archipel (Banque des Iles et Crédit Saint-Pierrais), adossées au Groupe Financière Océor, n'ont que faiblement ou pas subi les effets de la crise financière internationale. Elles ne sont pas exposées aux risques d'opérations de marché et de gestion d'actifs en l'absence de placements sur les « subprime », produits dérivés ou marchés à terme. Aucun problème de refinancement interbancaire n'a été enregistré, les deux établissements ayant des positions structurellement prêteuses sur le marché interbancaire.

✓ ***des dépôts bancaires en nette progression***

Les actifs financiers de la clientèle se sont accrus de près de 3 % sur un an pour atteindre 197,5 millions d'euros à fin 2008. Les ménages de l'archipel détiennent une part prépondérante de ces actifs avec plus de 71 %, les sociétés en détenant 10 % et les autres agents environ 19 %.

Ces actifs sont répartis entre les dépôts à vue (36 %), les placements liquides ou à court terme (56 %) et l'épargne à long terme (8 %). Plus de 38 % des dépôts à vue sont détenus par les ménages, 37 % par les autres agents et environ 25 % par les sociétés. Les placements liquides ou à court terme sont détenus à près de 89 % par les ménages, à 9 % par les autres agents et à 2 % par les sociétés. Enfin, l'épargne à long terme est entièrement détenue par les ménages, les contrats d'assurance-vie représentant près de 61 % de ces placements.

✓ ***des crédits bancaires orientés à la baisse***

Les concours bruts de l'ensemble des établissements de crédit (locaux et non installés localement) sont en recul de 2,4 % sur un an pour s'élever à 147 millions d'euros à fin 2008. 80 % de cet encours est consenti par les établissements de crédit locaux.

L'encours des crédits sains recule de 2 % sur un an (130 millions d'euros). Il est réparti entre les ménages (60 %), les entreprises (25 %), les collectivités locales (15 %) et les autres agents (0,5 %).

L'encours global des créances douteuses brutes (environ 17 millions d'euros) est en recul de près de 6 % sur un an. Le taux de créances douteuses fléchit de 0,4 point sur un an pour s'établir à 11,3 %. Ce ratio se situe à 13,5 % (- 0,6 point) pour les seuls établissements de crédit locaux, ces derniers concentrant près de 96 % des créances douteuses. Sous l'effet d'un taux de provisionnement en net repli (- 4,5 points sur un an), soit environ 59 %, les créances douteuses nettes ont progressé de plus de 6 % sur un an.

L'encours des risques sur les entreprises et les administrations recensé par le Service Central des Risques de la Banque de France est en repli de 4,2 % sur un an pour s'élever à 78 millions d'euros.

Le secteur « Administrations et Collectivités locales » – dont la part est traditionnellement la plus importante – concentre plus de 21 % de l'encours total. Il est suivi des secteurs « Construction » (plus de 19 %) et « Commerce » (environ 17 %). Ces trois secteurs représentent près de 58 % de l'encours total déclaré. Les secteurs « Immobiliers, locations et services aux entreprises » et « Transport et communication » en représentent respectivement près de 14 % et 13 %. Enfin, la part des risques sur les secteurs « primaire » (près de 2 %), « Hôtels et restaurants » (moins de 3 %), « Industrie et énergie » (plus de 3 %) et « Autres secteurs d'activités » (moins de 8 %) demeure relativement faible.

Les crédits à moyen et long terme demeurent prépondérants (près de 53 % de l'ensemble) ; les crédits à court terme représentent 21 % de l'ensemble et les engagements de hors-bilan 26 %.

✓ ***une situation financière des deux banques FBF mitigée***

Le total de bilan agrégé des deux banques FBF de l'archipel s'est contracté de près de 5 %.

Compte tenu de leur statut de banques de détail, les opérations avec la clientèle constituent la part prépondérante du bilan, tant à l'actif (52 %) qu'au passif (75 %).

Le repli des dépôts et placements (- 1 %) ayant été plus fort que celui des opérations de crédit (- 0,5 %), le solde des opérations avec la clientèle fléchit de 1,4 % alors qu'il avait progressé de 24 % en 2007.

Compte tenu de leurs positions structurellement prêteuses sur le marché interbancaire, l'excédent de ressources augmente de 3 %.

Les créances douteuses brutes fléchissent de 8 % et représentent 16 % de l'encours total (17 % en 2007). Mais, sous l'effet d'une diminution des provisions de près de 14 %, les créances douteuses nettes sont en progression de plus de 2 %. Le taux de provisionnement est de 61 % (65 % en 2007).

Conséquence d'une croissance beaucoup plus importante des charges d'exploitation (+ 20 %) que des produits d'exploitation (+ 6 %), le produit net bancaire (PNB) est en recul (- 4 %) pour la troisième année consécutive (- 15 % en 2007). Les frais généraux sont en repli de 1 %. Mais, compte tenu de la baisse du PNB, leur poids s'alourdit : le coefficient d'exploitation se dégrade, passant de 87 % à environ 90 % en 2008.

Le résultat net demeure positif, à 0,613 million d'euros, quoiqu'en repli de près de 21 %. Le résultat de 2007 (0,773 million d'euros) était toutefois à relativiser : il intégrait une plus-value de cession sur une immobilisation corporelle de 0,307 million d'euros.

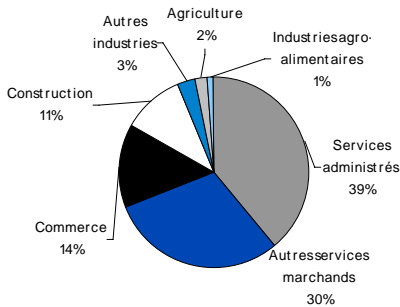
✓ ***le redressement financier des collectivités locales***

La signature en décembre 2007 du protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier Etat-Collectivité territoriale pour la période 2008-2010 a permis à la Collectivité territoriale de retrouver une petite marge de manœuvre en 2008. Les engagements réciproques ont contribué à un retour à l'équilibre avec des résultats de clôture et des indicateurs de gestion encourageants.

Pour sa part, la municipalité de Saint-Pierre a terminé l'année 2008 avec un résultat positif de plus de 560 000 euros, permettant ainsi un autofinancement partiel des investissements 2009. Ce résultat est le fruit d'une gestion rigoureuse, dans le sillage du protocole de restructuration financière et de redressement budgétaire conclu avec l'Etat pour la période 2005-2007, mais aussi de meilleures rentrées douanières et d'une meilleure gestion de la trésorerie.

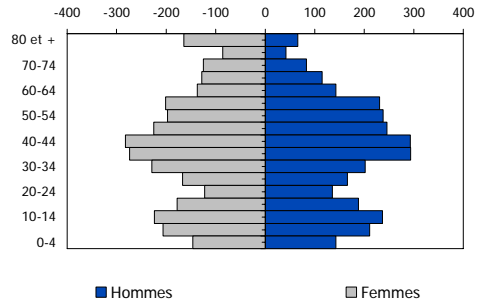
Saint-Pierre-et-Miquelon en bref

Répartition du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2004



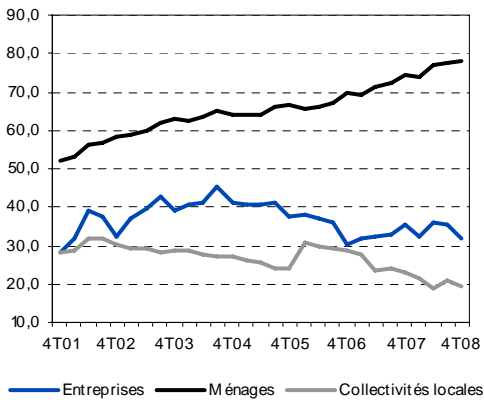
Source : CEROM

Pyramide des âges de la population en 2006



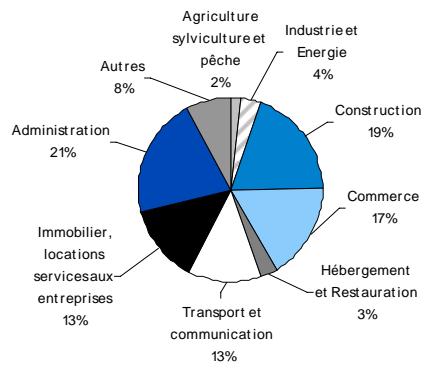
Source : INSEE

Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière (en millions d'euros)



Source : IEDOM

Risques sectoriels de Saint-Pierre-et-Miquelon au 31 décembre 2008



Source : IEDOM

Les chiffres clés de Saint-Pierre-et-Miquelon

	2000	2008	Métropole 2008
Population			
Population totale	6 316 (1)	6 125 (2)	62 106 000
Taux de croissance de la population	0,6%	-3,0%	5,5%
Population active	3 198 (1)	3 194 (2)	
Nombre de DEFM catégorie 1 (au 31 décembre)	380	334	
Allocataires du RMI (nombre moyen)	38,8	30,8	
Personnes physiques en interdiction bancaire (au 31 décembre)	121	38	
Education			
Taux de réussite au baccalauréat	84,0%	94,5%	83,3%
Taux moyen d'encadrement (nombre de professeurs par élève)	9,48	8,59	
Santé			
Nombre de lits	44	40	
Nombre d'entrées	1 210	1 100	
Nombre de journées d'hospitalisation	8 150	7 020	
Environnement			
Superficie totale (en km ²)	242	242	543 965
Surfaces cultivées (en ha)	2,8	5,8	239 345
Surfaces forêt boréale (en ha) (5)	3 149	2 941	
Economie			
PIB (en millions d'€ constants) (3)	-	161,1	1 859 600
PIB / habitant (en euros) (3)	-	26 073	29 943
Importations totales (en millions d'euros)	63,603	69,725	
Exportations totales (en millions d'euros)	10,846	7,012	
Consommation électrique (kW/hab/an)	6 166	7 247	7 798 (7)
Taux d'inflation	7,15%	4,05%	1,0%
Taux de chômage moyen des DEFM 1	9,52%	7,45%	7,8%
Indicateurs sectoriels			
Nombre d'entreprises recensées	484 (6)	507	
Nombre d'entreprises artisanales	177 (6)	148	
Quotas de morue en tonnes (pêche industrielle)	2 184	1 420	
<i>Prises industrielles de morue (en tonnes)</i>	2 215	1 530	
Quotas de morue en tonnes (pêche artisanale)	936	608	
<i>Prises artisanales de morue (en tonnes)</i>	609	389	
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 263 (1)	875 (2)	
Nombre d'habitants par guichet automatique	6 316 (1)	875 (2)	
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,84	3,29	
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC locaux (4)	148,804	197,456	
Encours sains des agents économiques auprès des EC locaux (4)	87,372	101,601	
Taux de créances douteuses brutes des EC locaux	5,7%	13,5%	
Nombre de dossiers de surendettement en cours	0	2	

(1) Recensement 1999

(2) Recensement 2006

(3) Etude CEROM 2004

(4) En millions d'euros

(5) Chiffres estimés sous l'hypothèse du rapport 2008 d'expertise internationale d'une diminution moyenne de la surface boisée de 26 ha/an

(6) Données 2002

(7) En 2007



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

Collectivité d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon se situe dans l'Atlantique Nord, à l'embouchure du Saint-Laurent et au centre des Grands Bancs de Terre-Neuve. L'archipel se trouve à 4 750 km de Paris et à 25 km au sud-ouest de Terre-Neuve ; Montréal est à 1 220 km à l'ouest. Il se compose de huit îles totalisant 242 km². Seules deux îles sont habitées. Saint-Pierre, la plus petite mais la plus peuplée, s'étend sur 26 km². Miquelon-Langlade, la plus grande (216 km²), est en fait constituée de deux îles, Miquelon (110 km²) reliée à Langlade (91 km²) par la Dune de Langlade, isthme sablonneux de 10 km de long.

Bien que situé à la même latitude que la ville de Nantes (par 47° Nord), l'archipel est caractérisé par un climat océanique froid, placé sous l'influence des masses d'air polaire et des courants froids du Labrador. Les hivers sont toutefois moins rigoureux qu'au Canada. La moyenne des températures annuelles est de + 5,4°C. Les précipitations sont abondantes (1 258 mm en moyenne par an) et régulières (140 jours en moyenne par an), sous forme de neige et de pluie. En raison de sa localisation, aux confluent des eaux froides du courant du Labrador et des eaux tièdes du Gulf Stream, l'archipel est également envahi une centaine de jours par an par des bancs de brume, principalement en juin et juillet.

Section 2

Repères historiques

Le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon a été découvert en 1520 par le navigateur portugais José Alvarez Fagundes qui le nomme « Archipel des onze mille vierges ». Jacques Cartier en prendra possession en 1535 au nom de François I^{er}. L'archipel prend alors le nom de Saint-Pierre-et-Miquelon. Tour à tour colonie française puis britannique, il devient définitivement français en 1816. La première véritable sédentarisation, d'origine française, remonte à la seconde moitié du XVII^e siècle, les deux îles principales servant de base aux pêcheurs normands, bretons et basques. Ils y pratiquaient la chasse baleinière, certainement la baleine franche (dite « baleine des Basques »), la baleine du Groenland et la baleine grise. Ces origines provinciales françaises se retrouvent sur le drapeau de l'archipel.

La population actuelle descend d'émigrants des ports français (essentiellement bretons, normands, basques et saintongeais), d'Acadie et de Terre-Neuve.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre constitutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d'outre-mer), régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (collectivités d'outre-mer), régie par l'article 74 de la Constitution².

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon, disposant depuis 2003 du statut de collectivité d'outre-mer.

1. Dans le paysage administratif français

EVOLUTION STATUTAIRE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

1946	Territoire d'outre-mer
1976	Département d'outre-mer
1985	Collectivité territoriale <i>sui generis</i>
2003	Collectivité d'outre-mer

1.1 UNE COLLECTIVITE D'OUTRE-MER

Depuis 2003, Saint-Pierre-et-Miquelon détient le statut de collectivité d'outre-mer régi par l'article 74 de la Constitution. La loi organique du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer a défini un **statut propre** à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cette loi précise notamment les éléments relatifs aux compétences de la Collectivité (l'Etat ne peut cependant pas transférer les matières « *régaliennes* » énumérées dans la Constitution), les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la Collectivité, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes comportant des dispositions particulières à la Collectivité.

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française, cette dernière est un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit).

1.2 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

L'ensemble des dispositions législatives et réglementaires est **applicable de plein droit** à Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'exception de celles qui interviennent dans les matières relevant de la compétence de la Collectivité. A l'instar des départements et régions d'outre-mer, les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptation particulière.

1.3 REPARTITION DES COMPETENCES

La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est constituée de deux communes (Saint-Pierre et Miquelon-Langlade) et d'un Conseil territorial.

Les **communes** de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ont les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine.

Le **Conseil territorial** de Saint-Pierre-et-Miquelon détient les compétences des départements et des régions métropolitains, **à l'exception** de celles relatives à :

- 1) la construction, l'entretien général ainsi que le fonctionnement des collèges et des lycées, l'accueil, la restauration et l'hébergement dans ces établissements ;
- 2) la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale ;
- 3) la lutte contre les maladies vectorielles ;
- 4) la police de la circulation sur le domaine de la collectivité ;
- 5) les bibliothèques régionales et bibliothèques de prêt départementales ;
- 6) le financement des moyens des services d'incendie et de secours.

En outre, le Conseil territorial est **compétent**, en matière de :

- 1) impôts, droits et taxes, et cadastre ;
- 2) régime douanier, à l'exclusion des prohibitions à l'importation et à l'exportation qui relèvent de l'ordre public, et des engagements internationaux de la France, et des règles relatives à la recherche, à la constatation des infractions pénales et à la procédure contentieuse ;
- 3) urbanisme – sauf en matière d'autorisations ou actes relatifs à l'utilisation et à l'occupation du sol concernant les constructions, installations ou travaux réalisés pour le compte de l'Etat et ses établissements publics –, construction, habitation et logement ;
- 4) création et organisation des services et des établissements publics de la collectivité.

2. Dans le paysage administratif communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte l'Outre-mer dans ses Etats membres.

Le premier régime est celui des **régions ultrapériphériques**¹ (RUP), qui concerne les **départements et régions d'outre-mer** (DROM). Le second régime est celui des **pays et territoires d'outre-mer** (PTOM), qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Saint-Pierre-et-Miquelon est considéré comme un PTOM fondé sur la base d'un **régime d'association**². A ce titre, ce territoire est considéré comme un territoire étranger qui **n'applique qu'une partie du droit communautaire**, et ce, sur le fondement d'un traité associatif. L'article 182 du traité C.E. précise que « *le but du régime d'association est la promotion de leur développement économique et social et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et la communauté dans son ensemble* ».

Disposant du statut de PTOM, certaines normes techniques communautaires ne sont pas obligatoirement applicables, ce qui présente l'avantage de faciliter les échanges commerciaux, notamment avec les Etats-Unis.

LE REGIME CONSTITUTIONNEL DE L'OUTRE-MER NÉ DE LA REFORME DU 28 MARS 2003

	Avant 2003	Après 2003	Article(s) de la Constitution	Principe applicable
Guadeloupe Guyane Réunion Martinique	Départements d'outre-mer (DOM)	Départements et régions d'outre-mer (DROM ou DOM-ROM)	Article 73	Identité législative *
Saint-Barthélemy Saint-Martin	(Sans objet)	Collectivité d'outre-mer (COM) **	Article 74	Mixte
Mayotte	Collectivité territoriale <i>sui generis</i>	Collectivité d'outre-mer (COM) départementale		Mixte
Saint-Pierre-et-Miquelon	Collectivité territoriale <i>sui generis</i>	Collectivité d'outre-mer (COM)	Article 74	Mixte
Polynésie française Wallis-et-Futuna	Territoires d'outre-mer (TOM)	Collectivités d'outre-mer (COM)	Article 74	Spécialité législative ***
Nouvelle-Calédonie	Collectivité <i>sui generis</i>	Collectivité <i>sui generis</i>	Articles 76 et 77	Spécialité législative ***

* Avec le principe de l'identité législative, les lois et règlements sont applicables de plein droit sans mention expresse.

** Les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ne sont officiellement créées qu'après la première réunion de leur Conseil territorial nouvellement élu, soit le 15 juillet 2007.

*** Avec le principe de la spécialité législative, les lois et règlements ne sont applicables que s'ils contiennent une mention expresse à cette fin. Par exception à ce principe, certaines lois (dites lois de souveraineté) sont automatiquement applicables (même sans mention expresse), dès lors qu'elles ont vocation à s'appliquer à tout le territoire.

¹ Cette notion a été reconnue pour la première fois dans la déclaration annexée au traité de Maastricht de 1992. En 1997, le traité d'Amsterdam confirme en son article 299-2 (qui prend la suite de l'article 227-2 du Traité de Rome relatif aux DOM) l'identité des sept régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités.

² L'archipel disposait d'un traitement particulier vis-à-vis du droit communautaire, ayant conservé le statut de PTOM pendant la période où il faisait partie des départements d'outre-mer.

3. Les codes des impôts et des douanes

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il a la capacité de décider, par délibérations, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la Direction des Services Fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

En tant que collectivité territoriale d'outre-mer, ne faisant pas partie du territoire douanier communautaire, l'archipel dispose également d'une autonomie douanière totale. Le Conseil territorial fixe librement le montant des droits de douane, de la taxe spéciale, de l'octroi de mer et des droits de consommation.

4. Le code local des investissements

Afin de relancer l'économie et de promouvoir la diversification des activités – pour palier les difficultés dans des secteurs considérés comme prioritaires pour le développement économique et social, par exemple le secteur de la pêche –, l'archipel s'est doté depuis 1996 (délibération n° 41-96 du 27/03/96) d'un dispositif d'aide à l'investissement : le « Code local des investissements ».

CODE LOCAL DES INVESTISSEMENTS

● Dispositions générales

Le code local des investissements permet aux entreprises, après agrément de la Commission locale d'aide à l'investissement, d'obtenir une exonération d'impôts (impôts sur les sociétés, impôts sur les revenus distribués, patente et impôts fonciers) de 5 à 10 ans, ainsi qu'une exonération des droits de douane et taxes perçus à l'importation (droits de douane, taxes et octroi de mer) sur leurs équipements.

● Conditions d'éligibilité

Le bénéfice de ces avantages fiscaux et douaniers est subordonné à l'octroi d'un agrément. Les entreprises doivent présenter des engagements minimaux en termes d'investissement (allant de 15 000 à 75 000 € selon les secteurs d'activités), d'embauche au cours du premier exercice et de participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés, à réaliser selon un calendrier précis. La participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés doit s'élever au minimum à 20 % de l'investissement réalisé.

● Prime d'équipement

Outre les avantages fiscaux et douaniers, les entreprises inscrites régulièrement au Répertoire des métiers, ainsi que les entreprises agricoles et aquacoles qui exercent de façon continue leur activité dans l'archipel, peuvent bénéficier d'une prime dite « prime d'équipement » en vue de favoriser et d'améliorer leur installation.

● Dispositions particulières en faveur des entreprises agricoles et aquacoles

Afin de compenser les contraintes particulières de l'archipel, les entreprises agricoles et aquacoles peuvent bénéficier d'une « indemnité spéciale agricole », de subventions sur certains investissements, ainsi que de ristournes sur le prix des carburants.

Parallèlement au code local des investissements, la Collectivité territoriale a mis en place des aides pour le soutien à la pêche artisanale (cf. Chapitre III – Section 2 – 4. La pêche – 4.2 La pêche artisanale).



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon

Introduction

Collectivité territoriale, Saint-Pierre-et-Miquelon compte 6 125 habitants, selon le dernier recensement réalisé par l'INSEE en mars 2006. La population de l'archipel – dont près de 90 % vivent sur l'île de Saint-Pierre – enregistre ainsi une baisse de 3 % par rapport à 1999.

Une première évaluation du Produit intérieur brut (PIB) de Saint-Pierre-et-Miquelon portant sur 2004 a été réalisée en 2006, dans le cadre du programme CEROM (Comptes économiques rapides de l'Outre-mer). Le PIB s'établit à 26 073 euros par habitant. L'archipel se situe légèrement en dessous de la moyenne nationale (98 % du PIB par habitant) et pointe parmi les cinq premières régions françaises. Toutefois, le PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon se caractérise par un poids prépondérant des services non marchands.

Selon le dernier recensement de l'INSEE, la population active de l'archipel était en 2006 de 3 194 personnes. Le taux d'activité s'établissait à 64,4 %.

En 2008, le taux de chômage moyen mensuel des demandeurs d'emploi en catégorie 1 s'établit à 7,45 %.

A fin décembre 2008, quelque 370 personnes bénéficiaient de l'allocation du RMI.

En 2008, l'archipel a enregistré une forte augmentation des prix à la consommation. L'inflation est de 4,05 % en glissement annuel et de 6,10 % en moyenne annuelle.

Les importations totales de l'archipel représentaient près de 70 millions d'euros, en progression de 13 %. Pour leur part, les exportations s'élevaient à 7 millions d'euros, également en progression de 16 % sur un an. En 2008, la balance commerciale de l'archipel accuse un déficit de plus de 65 millions d'euros, en progression de 18 % sur un an. Le taux de couverture s'établit à 5,2 %.

En juin 2007, un contrat de développement Etat-Collectivité territoriale pour la période 2007-2013 a été signé pour un montant global de 43 millions d'euros. Vingt-six opérations sont inscrites à ce programme.

Compte tenu des relations étroites reliant l'archipel à la France métropolitaine – Etat membre de la Communauté européenne – la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon est membre de l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM). A ce titre, l'archipel bénéficie du Fonds européen de développement (FED). En juin 2006, la Commission européenne a signé la convention de financement, précisant les termes de l'utilisation de l'aide budgétaire européenne.

Section 1

La population

Avec l'appui de l'INSEE, les deux communes de la Collectivité territoriale ont réalisé en mars 2006 une enquête de recensement de la population. Les résultats dénombrent une population de 6 125 habitants. Entre les recensements de 1999 et de 2006, la population de l'archipel a diminué de 3 %. Saint-Pierre compte désormais 5 509 habitants (contre 5 618 en 1999, soit une baisse de 1,9 %). Pour sa part, Miquelon-Langlade compte 616 habitants (contre 698 en 1999, soit une diminution de 11,7 %). Aucune projection de population n'a été effectuée pour les trente prochaines années¹.

L'étude démographique complète et définitive de l'INSEE ne sera disponible qu'en juillet 2009, les données publiées du recensement de 2006 étant encore partielles.

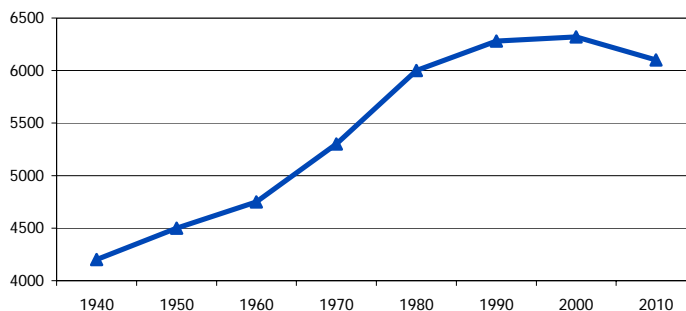
La pyramide des âges souligne un certain vieillissement de la population.

Les personnes de 60 ans et plus représentent 17,8 % de la population en 2006 contre 15,5 % de la population en 1999 ; cette tranche d'âge reste néanmoins moins nombreuse qu'en métropole où en 2007 les plus de 60 ans représentaient 21,5 % de la population totale. La part des moins de 20 ans passe de 26,9 % en 1999 à 25 % en 2006, soit un niveau proche de la métropole (24,8 % en 2007).

La proportion des habitants nés hors du territoire est passée de 24,2 % en 1999 à 17,9 % en 2006.

En 2008, 72 naissances (uniquement à Saint-Pierre) et 52 décès ont été enregistrés par les services de l'état civil.

Evolution de la population de l'archipel



¹ Les modèles de projection de population INSEE se font au minimum sur des zones de 50.000 habitants pour avoir une certaine robustesse car, pour des petits territoires, les phénomènes d'activités économiques locaux ou des situations fluctuantes, mêmes très ponctuelles, peuvent l'emporter sur toute prévision à long terme.

En 2006, quelque 2 517 ménages ont été recensés à Saint-Pierre-et-Miquelon, avec en moyenne 2,4 personnes par ménage (2,6 en 1999), contre 2,3 personnes¹ en métropole. Le vieillissement de la population et la baisse de la natalité sont à l'origine de la diminution de la taille moyenne des ménages.

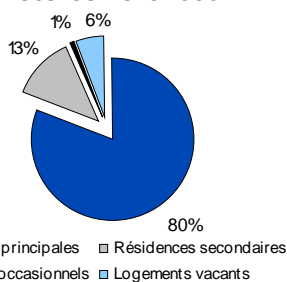
Principaux indicateurs démographiques

	1990	2007	2008	Variations 2008/2007
Nombre de naissances (a)	74	46	72	56,5%
Nombre de décès (b)	38	45	52	15,6%
Accroissement naturel (c = a – b)	36	1	20	-
Solde migratoire (d)	11	-14	-6	-57,1%
Variation totale de la population (c + d)	47	-13	14	-207,7%

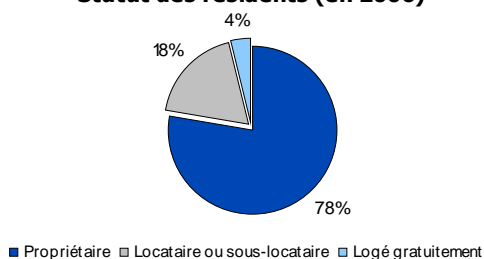
Source : INSEE, Préfecture

Le parc de logements de l'archipel est constitué de 2 517 résidences principales (2 259 à Saint-Pierre et 258 à Miquelon-Langlade), 419 résidences secondaires et occasionnelles (172 à Saint-Pierre et 247 à Miquelon-Langlade) et 173 logements vacants (149 à Saint-Pierre et 24 à Miquelon-Langlade). Par rapport au recensement de 1999, ce parc a évolué comme suit : + 4,2 % de résidences principales, – 5,4 % de résidences secondaires et occasionnelles, et + 133,8 % de logements vacants.

Recensement 2006



Statut des résidents (en 2006)



¹ Données Institut National d'Etudes Démographiques - 2005

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

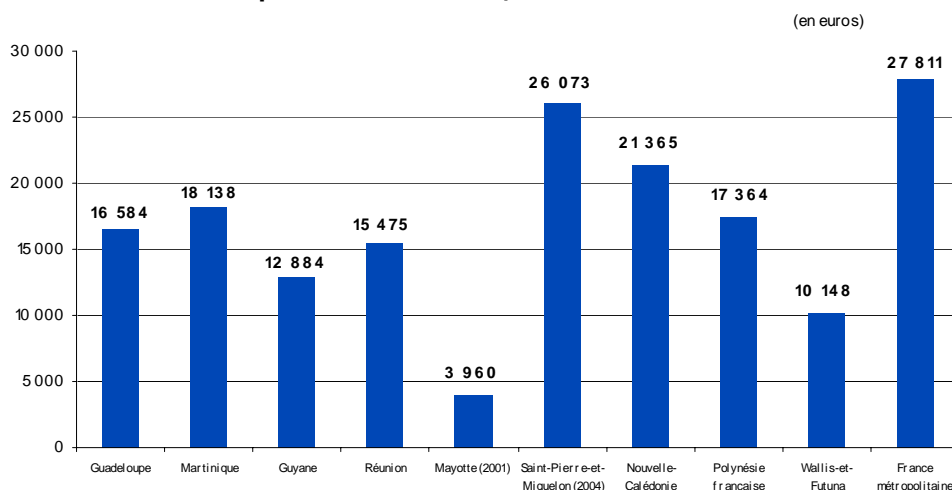
1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

Dans le cadre du projet comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM), mené conjointement par l'IEDOM, l'INSEE et l'AFD, pour répondre à une demande récurrente des autorités locales et en lien avec les demandes d'informations de la Commission européenne, il a été réalisé, au cours de l'année 2006, une évaluation du produit intérieur brut (PIB) de Saint-Pierre-et-Miquelon portant sur l'année 2004. Cette étude offre un aperçu synthétique de la situation économique de l'archipel.

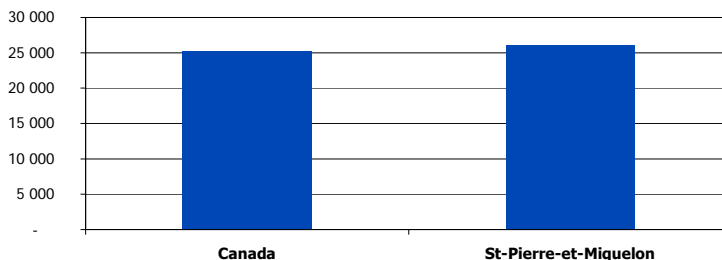
Le PIB 2004 de Saint-Pierre-et-Miquelon s'élevait à 161,1 millions d'euros, soit un PIB par habitant de 26 073 euros. L'archipel se situait légèrement en dessous de la moyenne nationale (26 619 euros). Il pointait aussi parmi les premières régions françaises et dans le premier quart des départements. Si l'on comparait l'archipel aux régions ultrapériphériques européennes et à son environnement économique proche, il se situerait en seconde position, derrière Saint-Barthélemy, mais devant le Canada. Cependant, ces comparaisons masquent une réalité différente ; l'activité est essentiellement soutenue par la dépense publique, l'économie étant peu marchande.

PIB par habitant - France / Outre-mer en 2005



Sources : Insee, ISPF, ISEE, CEROM

PIB / hab. en euros constants (2004)



Sources : CEROM, Statistiques Canada

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

L'approche « production » (somme des valeurs ajoutées + impôts sur les produits collectés – subventions sur les produits versés) est à mettre en parallèle avec l'approche « demande ». Cette dernière consiste à évaluer le PIB en estimant la consommation finale des agents économiques et en mesurant l'investissement (formation brute de capital fixe), les variations de stocks, les exportations et les importations¹.

Les dépenses de consommation finale s'élevaient à plus de 193 millions d'euros, dont 56 % étaient le fait des ménages, 43 % des administrations publiques et 1 % des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Les ménages, autant que les administrations publiques, sont au cœur de la dynamique de création de richesse.

La demande en investissement représentait près d'un quart du PIB, contre 19,5 % au niveau national. Cela s'explique en partie par l'absence de sociétés de location de matériels dans l'archipel, obligeant les entreprises à investir plutôt qu'à louer, et par le côté incitatif du code local des investissements pour les entreprises.

Les exportations de l'archipel sont faibles (5,1 % du PIB). Parallèlement, les importations sont importantes (49,1 % du PIB), compte tenu de la forte demande intérieure. Il en découle un taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) à peine supérieur à 10 %, mais un degré d'ouverture vers l'extérieur (exportations + importations/PIB) proche du niveau national (54,2 % contre 51,2 %).

¹ Il ne s'agit pas uniquement des importations et exportations de biens mais également de celles des services (services de santé, etc.).

L'équilibre emplois ressources

en millions d'euros

2004	
Ressources	
PIB	161,1
Importations (biens et services)	79,2
Emplois	
Consommation des ménages	108,1
Consommation des administrations	82,7
Consommation ISBLSM	2,3
FBCF	40,2
Variations de stocks	-1,2
Exportations	8,3

Source : CEROM

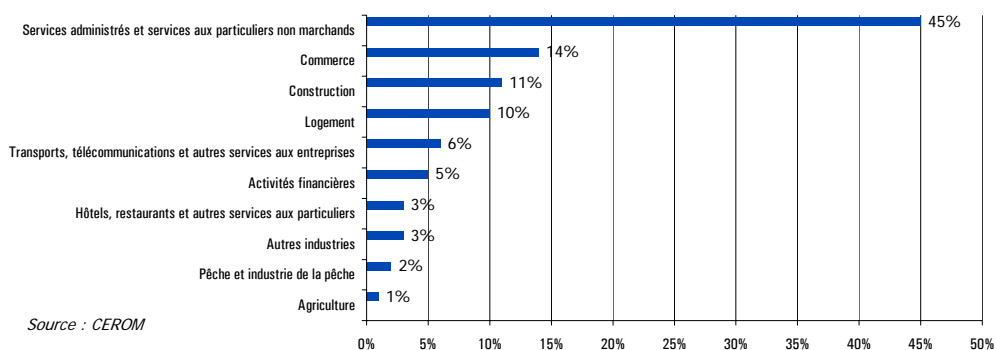
1.3 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

La contribution sectorielle à la valeur ajoutée de l'archipel affichait une très large prédominance du secteur tertiaire (83 %).

L'économie de l'archipel est pauvre en industries et en services marchands. Elle est largement dominée par l'administration, le commerce et la construction. Ces trois secteurs concentraient les deux tiers de la création de richesse. Les seuls services administrés représentaient 39 % de la valeur ajoutée¹, soit quasiment deux fois plus qu'en France.

Le commerce était le second secteur en termes de valeur ajoutée créée (14 %). Il était également le deuxième employeur après l'administration². La construction, troisième grand secteur d'activité (11 %), dépend largement de la commande publique. Les investissements des administrations dans ce domaine sont plus forts qu'au niveau national ou dans les autres DOM, relativement à leurs dépenses courantes. En France, ce secteur représente 5 % de la valeur ajoutée totale. Les autres industries, qui contribuent pour 16 % de la valeur ajoutée en France, ne créent que 3 % de la valeur ajoutée à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Part des secteurs dans la VA totale



Source : CEROM

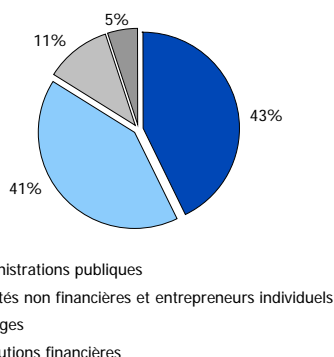
¹ Le PIB non marchand est principalement constitué de l'activité des administrations publiques. Mais il comprend également les activités des ménages qui ne résultent pas d'une activité marchande. Il s'agit des loyers fictifs, de l'auto-consommation en produits agricoles et de l'auto-construction.

² Données du recensement de la population de 1999.

1.4 LA VALEUR AJOUTEE PAR AGENTS ECONOMIQUES

La fin de la grande pêche, qui date du début des années 1990, a bouleversé la structure de l'économie de l'archipel. Les activités marchandes (transformation des produits de la pêche, avitaillement, etc.), qui ont longtemps été à l'origine des richesses de Saint-Pierre-et-Miquelon, ont nettement cédé le pas au secteur non marchand.

La valeur ajoutée de l'archipel s'élevait en 2004 à près de 149 millions d'euros. Cette richesse est pour près de 43 % le fait des administrations publiques qui soutiennent l'économie par le biais des salaires qu'elles distribuent et par une commande publique importante. Les sociétés non financières et les entrepreneurs individuels en créent 41 %, devant les ménages (11 %) et les institutions financières (5 %).



Source : CEROM

2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE¹

En 2006, la population active s'établissait à 3 194 personnes, en quasi-stabilité par rapport à 1999 (3 198 personnes). Le taux d'activité est passé de 63,2 % en 1999 à 64,4 % en 2006, conséquence de la progression de l'emploi féminin (+ 3,9 points) et de la création d'emplois, favorisée par les aides de soutien à l'emploi mises en place par l'Etat et la Collectivité territoriale.

¹ La population active comprend les actifs ayant un emploi, y compris en apprentissage ou en stage rémunéré, et les chômeurs (au sens du recensement). Seules les données agrégées et synthétiques de l'enquête 2006 ont été publiées, les données affînées (par secteurs) ne seront disponibles qu'en juillet 2009. Les données étudiées restent donc celles de 1999.

Répartition de la population active

	1990	1999	2006	Var. 06/99	Var. 06/90
Population active	2 981	3 198	3 194	-0,1%	7,1%
Hommes	1 893	1 826	1 751	-4,1%	-7,5%
Femmes	1 088	1 372	1 443	5,2%	32,6%
Population active occupée	2 695	2 790	2 876	3,1%	6,7%
Hommes	1 740	1 604	1 579	-1,6%	-9,3%
Femmes	955	1 186	1 297	9,4%	35,8%
Taux d'activité	60,7%	63,2%	64,4%	+ 1,2 pt	+ 3,7 pts
Hommes	77,0%	73,1%	71,7%	- 1,4 pt	- 5,3 pts
Femmes	44,3%	53,5%	57,4%	+ 3,9 pts	+ 13,1 pts

Source : INSEE

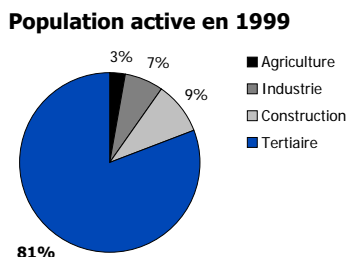
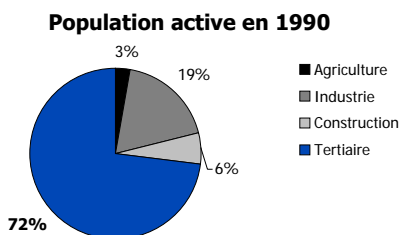
En 1999, le secteur primaire n'occupait que 2,7 % de la population active de l'archipel, tandis que le secteur tertiaire regroupait à lui seul 81 % des actifs. Le nombre d'actifs ayant un emploi dans les secteurs « Industrie » et « Transports » a baissé significativement, respectivement de 61,1 % et de 31,8 % entre 1990 et 1999. Les secteurs « Construction » et « Administration » ont vu leur effectif progresser de 66,2 % et de 35,8 %.

Le secteur « Education, santé et action sociale » employait près de 500 personnes (158 hommes et 332 femmes) représentant 17,6 % de la population active ; il s'agit du deuxième employeur de l'archipel, après les services administratifs. Le secteur du commerce, troisième employeur de l'archipel, regroupait 15 % de la population active.

En 1999, 825 personnes étaient employées dans la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière, soit plus du quart de la population active (25,8 %). Le secteur privé regroupait 51,4 % des actifs. Une nette majorité de la population active (85,8 %) occupait un emploi à temps complet, alors que 14,2 % exerçait un emploi à temps partiel.

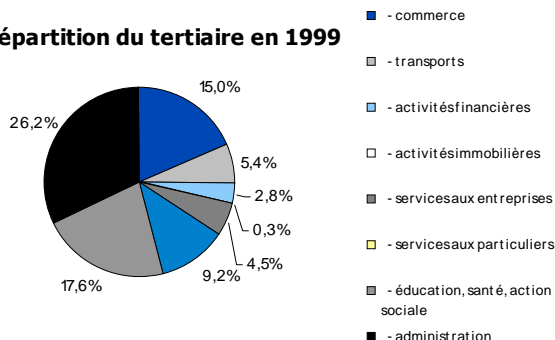
2.2 L'EMPLOI

La situation de l'emploi a été profondément modifiée suite à l'arrêt brutal de la pêche industrielle à la morue en 1992. Après une période de recours au Fonds national pour l'emploi, les pouvoirs publics ont mis en place un grand nombre de mesures visant à maintenir l'emploi. Le premier employeur de l'archipel est l'administration, mais un transfert d'activité de la main-d'œuvre masculine s'est effectué vers le secteur du bâtiment et des travaux publics, dépendant de la commande publique.



Sur la période 1990-1999, la structure de l'emploi dans l'archipel a évolué vers une économie « tertiaisée », le secteur tertiaire passant de 72 % à 81 %. Ce secteur se trouve ainsi à un niveau plus élevé qu'en métropole (71,7 %). Par ailleurs, le secteur de l'industrie se replie de 10 points alors que celui de la construction – soutenu par la demande publique – progresse de 3 points.

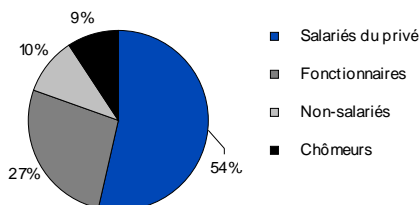
Répartition du tertiaire en 1999



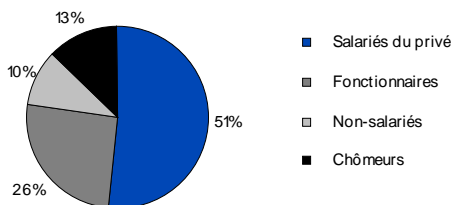
En 1999, le secteur tertiaire est réparti à 26,2 % pour l'administration, à 17,6 % pour l'éducation, la santé et l'action sociale, à 15 % pour le commerce, à 9,2 % pour les services aux personnes et à 5,4 % pour les transports.

En métropole, la répartition était de 11,6 % pour l'administration, 13,2 % pour le commerce et 18,9 % pour l'éducation.

Répartition par type d'emploi en 1990



Répartition par type d'emploi en 1999



En proportion de la population active, seule la part des fonctionnaires et des salariés du privé a diminué, respectivement de 1 et 3 points, entre 1990 et 1999. Les chômeurs ont progressé de 4 points quand les non-salariés stagnaient à 10 % de la population active.

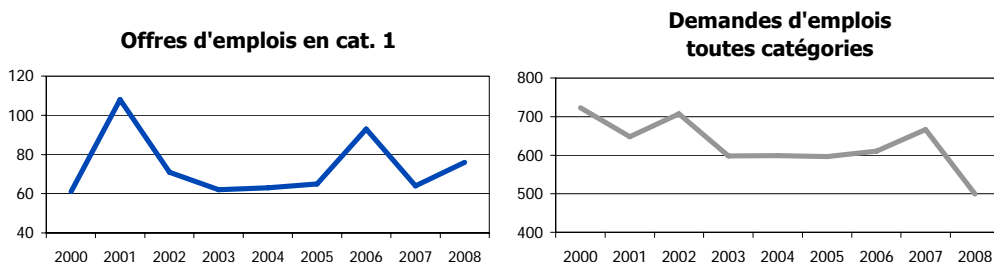
2.3 LE CHOMAGE¹

Le marché du travail se caractérise par une forte saisonnalité, liée aux aléas climatiques. Traditionnellement, toutes les activités extérieures (BTP, agriculture, etc.) sont suspendues entre les mois de décembre et d'avril. Il en résulte une hausse des demandeurs d'emplois et des bénéficiaires du RMI pendant cette période. Les chiffres du chômage indiqués ci-après ne sont pas corrigés des variations saisonnières.

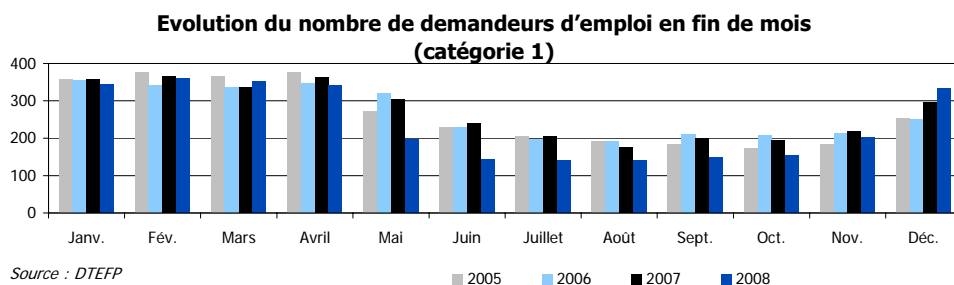
¹ Sont classées comme chômeurs les personnes qui se sont déclarées « chômeurs (inscrits ou non à l'ANPE) » sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas chercher de travail. La définition du chômage au sens du recensement (INSEE) diffère de celle du Bureau International du Travail et de celle de l'ANPE.

L'année 2008 a été marquée par une période hivernale de ralentissement de l'activité plus courte (janvier à avril) que les années précédentes. Le mois de mai a bénéficié du redémarrage du chantier de l'hôpital public et de l'emploi dans les unités de pêche à Saint-Pierre, et dans le secteur du BTP à Miquelon. Par ailleurs, la quasi-totalité des demandes d'emploi dans les secteurs du BTP, de l'agriculture et de la pêche a été satisfaite pendant la période estivale.

L'indicateur mensuel moyen de chômage est *de facto* plus faible en 2008 (**7,45 %** dont 6,81 % sur le bassin de Saint-Pierre et 12,95 % sur celui de Miquelon) qu'en 2007 (**8,5 %** dont 7,72 % sur le bassin de Saint-Pierre et 15 % sur celui de Miquelon).

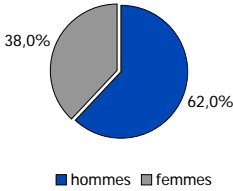


En 2008, le nombre moyen mensuel de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1 est moins élevé qu'au cours des deux précédentes années (239 contre 271 en 2007 et 267 en 2006). En revanche, avec 334 DEFM catégorie 1 à fin décembre 2008, le nombre de demandeurs d'emploi s'établit à un niveau supérieur (297 en 2007 et 250 en 2006). Cette progression s'explique essentiellement par la cessation brutale de l'activité du BTP et de la construction et de celle du transport et de la logistique.

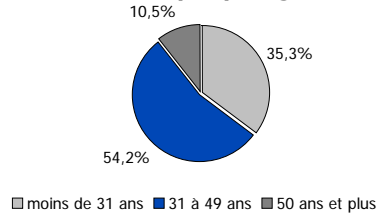


Le nombre moyen de demandeurs d'emploi en catégories 1, 2 et 3 (recherche d'un CDI ou d'un CDD à temps plein ou partiel) est en repli de 11,8 % par rapport à 2007. L'analyse de la structure de la demande d'emploi en catégorie 1 au sein de la demande globale montre une diminution notable de la proportion des jeunes chômeurs de moins de 26 ans et de moins de 31 ans, une relative stagnation de la proportion des femmes (46,5 %) et un léger repli de la proportion des chômeurs de longue durée (21,8 %, en moyenne annuelle).

Répartition des demandeurs d'emploi par genre (fin déc 2008)



Répartition des demandeurs d'emploi par âge



Les offres d'emplois en catégorie 1 ont progressé de 18,8 %, passant de 64 en 2007 à 76 en 2008. Certaines offres d'emplois peuvent rester insatisfaites, malgré un nombre de demandeurs d'emploi supérieur aux offres. Le manque de qualification d'un grand nombre de demandeurs d'emploi peut être un élément d'explication de cette situation. Plus des trois quarts des DEFM en catégorie 1 ont un niveau d'études inférieur ou égal au Brevet, ou des diplômes de même niveau (BEP, CAP, etc.). Seuls 20 % d'entre eux ont un niveau d'études supérieur ou égal au baccalauréat et 4 % attestent au minimum d'une licence.

Le nombre moyen de chômeurs de longue durée (supérieure à 12 mois) est en repli de 19 %. Les femmes en représentent 61,5 % à fin décembre 2008 et 62,7 % en moyenne annuelle.

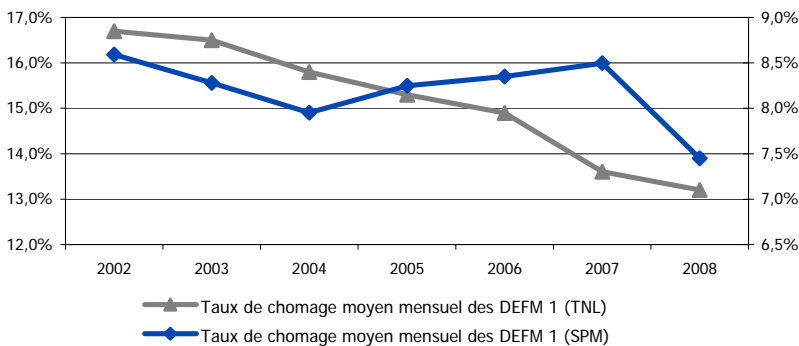
Les secteurs d'activité comptabilisant le plus grand nombre mensuel moyen de DEFM en catégorie 1 sont le bâtiment et les travaux publics (16,8 %), les personnels des services aux personnes et à la collectivité (15,1 %) et les personnels des services administratifs et commerciaux (14,7 %). Viennent ensuite les personnels de la vente et de la distribution (10,5 %), des transports et de la logistique (8 %) et de l'agriculture et de la pêche (6,3 %). Parallèlement, l'administration publique (20,8 %), le commerce et la réparation automobile (14,2 %), l'hébergement et la restauration (11,9 %), la santé humaine et l'action sociale (9,2 %) et les autres services (11,5 %) sont les secteurs d'activité qui ont proposé le plus grand nombre d'offres d'emploi en 2008.

Le graphique ci-après présente l'évolution comparée du chômage à Saint-Pierre-et-Miquelon et dans la province voisine de Terre-Neuve-et-Labrador (en pourcentage de la population active et en données non corrigées des variations saisonnières). Malgré leur proximité géographique – et une évolution baissière commune –, les deux régions présentent des taux de chômage différents : la prépondérance de la fonction publique à Saint-Pierre-et-Miquelon assure une certaine garantie de l'emploi. Ainsi, en 2008, le taux de chômage moyen des DEFM 1 à Terre-Neuve-et-Labrador s'est élevé à 13,2 % (contre 13,6 % en 2007 et 14,9 % en 2006). Le taux le plus faible a été enregistré en janvier avec 12,2 %. Cet indicateur a ensuite évolué pour s'établir à 13,7 %¹ dès octobre. Sa progression devrait se poursuivre en raison de l'impact de la crise financière mondiale sur l'activité pétrolière et économique de Terre-Neuve-et-Labrador.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, le taux de chômage moyen mensuel des DEFM 1 s'établit à 7,45 %, contre 8,5 % en 2007 et 8,35 % en 2006. Depuis 2001, cet indicateur oscille entre 9,5 % et 7,45 %.

¹ Source : Statistiques Canada, Enquête sur la population active

Comparaison de l'évolution du chômage entre Terre-Neuve-et-Labrador et Saint-Pierre-et-Miquelon



L'indemnisation du chômage est régie dans l'archipel par la réglementation nationale. Depuis le 19 décembre 2008, le Pôle Emploi (issu de la fusion ANPE, UNEDIC/ASSEDIC) assure les anciennes fonctions de l'UNEDIC. L'attribution de cette indemnisation résulte d'une décision collégiale de deux agents du service indemnisation, sur la base de plusieurs critères (motifs de la rupture d'emploi, durée du précédent emploi, durée du chômage, etc.).

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

Le Service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a pour mission, sous l'autorité du Préfet, de mettre en œuvre la politique de l'Etat (plan de cohésion sociale) en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle et d'inspection du travail (contrats de travail, discriminations, etc.), en l'adaptant aux conditions de l'archipel. En outre, il est mis à la disposition du Conseil territorial pour les actions de la Collectivité dans ces domaines. Enfin, il participe au contrôle des demandeurs d'emploi à travers le service de suivi de la recherche d'emploi en liaison avec le Pôle Emploi, regroupant l'ANPE et l'ASSEDIC.

Les DOM et les collectivités territoriales d'outre-mer bénéficient de mesures spécifiques en matière d'emploi. Ces dernières sont consignées dans les volets économiques de la loi Perben du 25 juillet 1994, de la Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la Loi programme pour l'Outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003.

Il s'agissait de tenir compte des caractéristiques de la population active domienne, à savoir :

- un taux de chômage élevé chez les jeunes (au 31 décembre 2008, 32,8 % des demandeurs d'emploi à Saint-Pierre-et-Miquelon sont des jeunes de moins de 31 ans) ;
- un faible niveau de qualification des demandeurs d'emplois (plus des trois quarts des DEFM en catégorie 1 de l'archipel ont un niveau d'études inférieur ou égal au Brevet) ;
- un nombre important de personnes bénéficiaires des minima sociaux (dans l'archipel, le nombre de personnes bénéficiaires des minima sociaux est cependant faible : en moyenne 30,8 bénéficiaires du RMI en 2008).

2.4.1 Les mesures de soutien à l'emploi

Les principales mesures incitatives sur l'ensemble du territoire national concernent un dispositif spécifique d'exonérations des charges sociales, régi par la Loi programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003, qui institue une exonération des cotisations à la charge des employeurs, y compris du secteur artisanal, suivant un niveau de prise de charge variable selon le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise :

- les entreprises du secteur marchand de moins de 11 salariés bénéficient d'une exonération totale pour l'ensemble des rémunérations jusqu'à 1,3 SMIC ;

- les entreprises du bâtiment et des travaux publics occupant jusqu'à 50 salariés bénéficient d'une exonération totale de cotisations patronales pour l'ensemble des rémunérations jusqu'à 1,3 SMIC ; lorsqu'elles occupent plus de 50 salariés, l'exonération est réduite de 50 % ;

- les entreprises du transport aérien, maritime et fluvial bénéficient d'une exonération totale de cotisations sur l'ensemble des rémunérations jusqu'à 1,3 SMIC ;

- les entreprises des « secteurs de l'industrie, de la restauration – à l'exception de la restauration de tourisme classée –, de la presse, de la production audiovisuelle, des énergies renouvelables, des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des centres d'appel, de la pêche, des cultures marines, de l'aquaculture, de l'agriculture, y compris les coopératives agricoles et sociétés d'intérêt collectif agricoles et leurs unions, les coopératives maritimes et leurs unions » bénéficient d'une exonération totale de cotisations patronales de sécurité sociale jusqu'à 1,4 SMIC ;

- les entreprises des secteurs du tourisme, de la restauration de tourisme classée et de l'hôtellerie, considérés comme tout particulièrement exposés à la concurrence, bénéficient d'une exonération totale jusqu'à 1,5 SMIC.

Contrairement à l'allègement de droit commun (allègement Fillon), qui diminue à mesure que le salaire augmente et s'annule lorsque le salaire atteint environ 1,6 SMIC, le dispositif domien porte sur l'intégralité des cotisations patronales de sécurité sociale jusqu'à un plafond de 1,3 SMIC.

En 2008, les exonérations sectorielles ont porté sur un montant de 4,786 millions d'euros contre 4,878 millions d'euros en 2007, soit une baisse de 1,9 %.

- la réduction de cotisations salariales et les déductions forfaitaires de cotisations patronales de sécurité sociale relatives aux heures supplémentaires et complémentaires, par application de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) du 21 août 2007 ;

- l'aide à la création d'entreprise : elle peut atteindre 7 320 euros et est accordée aux créateurs d'entreprise de moins de 30 ans ; deux dossiers d'aide ont été agréés en 2008 dans le cadre de projets initiative jeune (PIJ) pour un montant de 6 935 euros, et un dossier agréé en 2007 a été liquidé en 2008 pour 5 400 euros ;

- les emplois aidés, à l'instar du contrat d'insertion par l'activité (CIA) réservé aux allocataires du RMI ou encore du contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM), version domienne du contrat initiative emploi métropolitain, qui accorde des avantages spécifiques aux bénéficiaires du RMI et s'accompagne d'une exonération totale des cotisations là où, en métropole, les entreprises utilisant ce contrat ont une aide forfaitaire. La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (dite loi Borloo) a créé de nouveaux contrats destinés

aux personnes rencontrant des difficultés particulières à l'emploi : le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Dans le cadre de cette loi, les dispositifs CIA et CAE n'ont pas subi de modification. En revanche, le contrat emploi solidarité (CES) a pris fin en mars 2006 et les contrats emploi consolidé (CEC) sont limités aux seules conventions en cours.

Mesures individuelles d'aide à l'insertion professionnelle

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Contrat Emploi Solidarité	30	16	-	-	-	-
Contrat Emploi Consolidé	6	4	-	-	-	-
Contrat d'Accès à l'Emploi	18	18	15	6	5	-16,7%
Emploi Jeune	-	-	-	-	-	-
Nouveaux emplois / Nouveaux services	-	-	-	-	-	-
Projet Initiative Jeune (volet formation)	20	21	27	28	20	-28,6%
Stage de formation à l'insertion professionnelle (SFIP)	6	4	8	7	1	-85,7%

Source : DTEFP

La Commission territoriale d'insertion et le Comité technique d'insertion de l'archipel, créés le 27 janvier 1999, assurent la promotion des actions d'insertion professionnelle. Ils sont composés de représentants de l'ANPE, des Centres communaux d'action sociale (CCAS) de Saint-Pierre et de Miquelon, de l'Association pour la formation continue (AFC) et, depuis le 2 novembre 2000, du Conseil territorial.

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 organise l'extinction progressive des contrats emploi solidarité et limite les contrats emploi consolidé aux seules conventions en cours (ce qui explique l'absence de ce type de contrats depuis 2006). Ces derniers sont remplacés par les contrats d'accès à l'emploi.

Dans l'archipel, les CAE du secteur marchand concernent principalement les secteurs du BTP et du commerce, et profitent majoritairement aux jeunes ayant un faible niveau de qualification ainsi qu'aux chômeurs de longue durée. En 2008, cinq contrats de ce type ont été conclus. Une somme de 46 000 euros leur a été mandatée.

La régulation du marché du travail a été facilitée par l'attribution d'importantes aides publiques (52 contrats d'accompagnement dans l'emploi dans le secteur non marchand), 5 contrats d'accès à l'emploi (secteur marchand), 27 bénéficiaires de stage de formation et d'insertion professionnelle, 22 projets d'initiative jeune (PIJ) dont 20 « volet formation » et 2 « volet création ».

2.4.2 La formation professionnelle

La formation professionnelle vise à assurer une meilleure adéquation entre les besoins exprimés par les entreprises et le niveau de formation des demandeurs d'emploi et des salariés. Les deux opérateurs locaux en charge de la formation professionnelle sont la Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, des métiers et de l'artisanat (CACIMA) et l'Association pour la formation continue (AFC). En 2008, quelque 630 000 euros ont été consacrés à la formation professionnelle. Les ressources dédiées à ce programme proviennent, à hauteur des deux tiers, du Fonds pour la formation professionnelle alimenté par l'Etat et, de l'autre tiers, du Conseil territorial.

Les dispositions prises en faveur de la formation professionnelle englobent des mesures spécifiques à l'Outre-mer, notamment le projet initiative jeune (PIJ) composé de deux volets :

- un volet « formation » destiné à inciter les jeunes à une formation en mobilité ;
- un volet « création » constituant la seule opportunité existante d'attribution de subventions, liée à la création ou la reprise d'une activité indépendante.

En 2008, les mesures du secrétariat d'Etat à l'Outre-mer (loi d'orientation et loi programme) ont permis à 20 personnes de bénéficier du volet formation du PIJ. Au titre du deuxième volet, deux projets ont été soutenus. Une personne a pu également bénéficier d'un stage individuel d'insertion et de formation à l'emploi dans l'archipel.

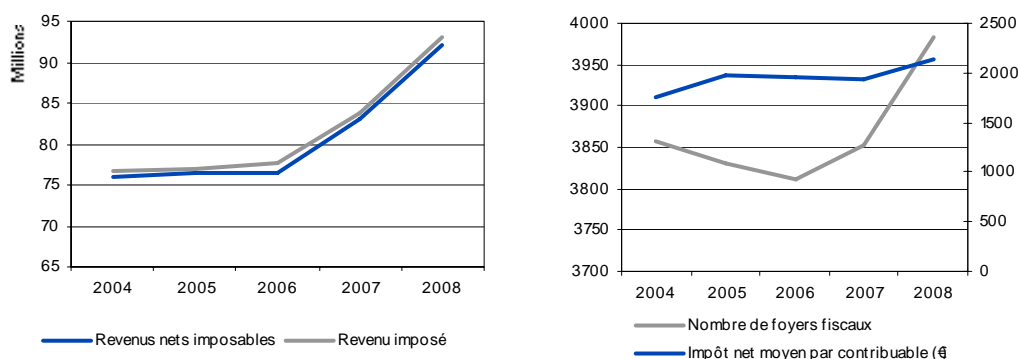
3. Les revenus et salaires

3.1 LES REVENUS

3.1.1 L'évolution des revenus et de leur imposition

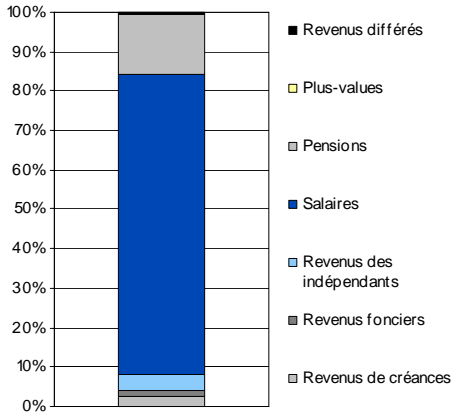
Le revenu imposé agrégé - stable entre 2004 et 2006 - a sensiblement progressé en 2007 et en 2008 (respectivement de + 7,9 % et + 11 %). Le revenu moyen imposé - également en hausse - enregistre des taux de croissance moins élevés (+ 6,8 % en 2007 et + 7,4 % en 2008). Cette différence est imputable à un accroissement modéré du nombre de foyers fiscaux (+ 1 % en 2007 et + 3,4 % en 2008). Cette évolution des revenus, qui a induit une augmentation comparable de l'impôt sur le revenu, reflète l'impact des modifications fiscales introduites en 2006.

Evolution des revenus et de leur imposition entre 2004 et 2008



Source : Direction des Services Fiscaux

Catégories de revenus (2007) - Année 2008



En 2008, les droits nets mis en recouvrement, en matière d'impôt sur le revenu (toutes années de revenus confondues), s'élèvent à 8 525 969 €, en hausse de 13,8 % (+ 1 036 614 €) par rapport à 2007. Cette progression résulte, pour l'essentiel, des mesures fiscales adoptées le 19 décembre 2007 et applicables pour la première fois aux revenus de 2007. Elle est également liée à la croissance des revenus, notamment des bénéficiaires industriels et commerciaux, ces derniers passant de 2 676 671 € en 2007 à 3 899 834 € en 2008.

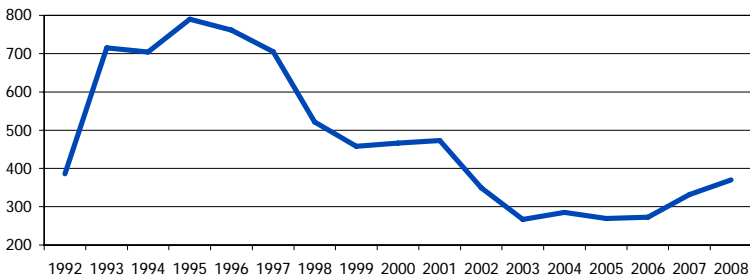
Source : Direction des Services Fiscaux

3.1.2 Le revenu minimum d'insertion

La loi sur le RMI n° 88-1088, votée le 1^{er} décembre 1988, est appliquée depuis le 15 décembre 1988. Le revenu minimum d'insertion (RMI) garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge. Le RMI est également accordé aux personnes de moins de 25 ans ayant une ou plusieurs personnes à charge. La demande doit être déposée auprès d'un organisme d'instruction (Centre communal d'action sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon, Association pour la formation continue, Agence nationale pour l'emploi, etc.).

Jusqu'au 30 novembre 2003, le versement des allocations était effectué par la Caisse de prévoyance sociale (CPS), pour le compte de l'Etat, sur les fonds de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) et sur financement du Fonds pour l'emploi des départements d'Outre-mer (FEDOM). Depuis le 1^{er} décembre 2003, le versement des allocations est à la charge du Conseil territorial. La DASS assure pour le compte de ce dernier les missions de secrétariat des comités techniques d'insertion (CTI), de coordination des programmes territoriaux d'insertion (PTI) et de suivi des bénéficiaires.

Cumul annuel des bénéficiaires du RMI



1) La population des bénéficiaires du RMI

Entre fin décembre 2007 et fin décembre 2008, le nombre d'allocataires du RMI est passé de 332 à 370 personnes (+ 11,2 % en glissement annuel), soit un nombre mensuel moyen de bénéficiaires de 30,8 personnes contre 27,7 en 2007. Au titre de l'exercice 2008, la CPS a versé près de 168 000 euros d'allocations, soit une progression de 14,3 % sur un an. Le nombre d'allocataires varie sur l'année entre 28 et 34 bénéficiaires par mois.

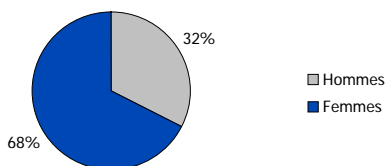
Population bénéficiaire du RMI

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Nombre moyen de bénéficiaires	24,3	22,4	22,8	27,7	30,8	11,2%
Montant consacré (en milliers d'euros)	103	109	124	147	168	14,3%

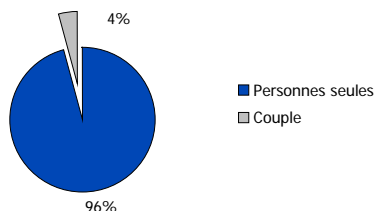
Source : Caisse de prévoyance sociale

2) La situation des allocataires

Répartition des bénéficiaires par genre en 2008



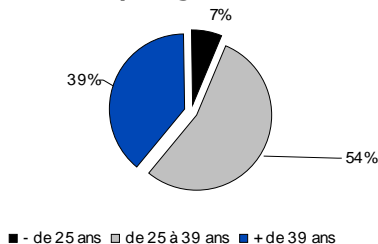
Répartition par situation de famille en 2008



Sur un total de 370 bénéficiaires du RMI, 67,6 % sont des femmes et 32,4 % des hommes. Depuis 2005, il y a plus d'allocataires féminins que masculins. Entre 2007 et 2008, le nombre de femmes allocataires s'est accru de 26,3 % alors que celui des hommes était en repli de 10,4 %.

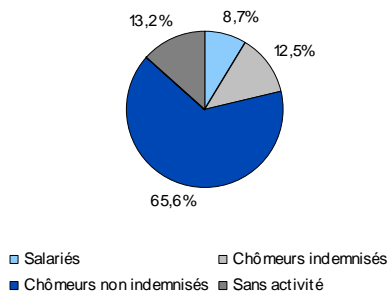
En 2008, 95,7 % des allocataires du RMI sont des personnes seules (avec ou sans personne à charge). Sur un an, la proportion de personnes seules est en hausse de 15,3 % alors que celle des couples a chuté de 36 %. La proportion de personnes seules sans enfant à charge demeure supérieure (53,7 %) à celle avec enfant à charge (46,3 %).

Répartition des bénéficiaires par âge en 2008



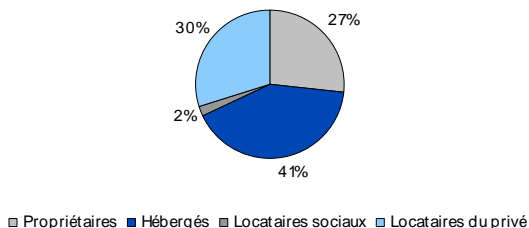
Par ailleurs, 53,8 % des bénéficiaires du RMI ont entre 25 et 39 ans, 39,4 % ont plus de 39 ans et 6,8 % ont moins de 25 ans. Sur un an, le nombre d'allocataires du RMI âgés de 25 à 39 ans s'est contracté (- 2,5 %). La forte augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI de moins de 25 ans (+ 38,9 %) et de plus de 39 ans (+ 32,7 %) ne caractérise pas une situation inquiétante dans l'archipel, en raison du faible nombre de bénéficiaires.

Situation professionnelle des allocataires en 2008



Le graphique indique la répartition des bénéficiaires du RMI selon l'activité professionnelle qu'ils exerçaient avant de percevoir l'allocation. Près de 65,6 % des allocataires étaient des chômeurs non indemnisés. Leur proportion affiche une nette progression (+ 22,8 %) entre 2007 et 2008, en raison du renforcement, ces dernières années, des modalités d'accès à l'assurance chômage. L'ouverture des droits aux allocations de chômage est conditionnée à une période minimale de cotisations de six mois, s'avérant parfois restrictive pour les travailleurs saisonniers (BTP, pêche, etc.).

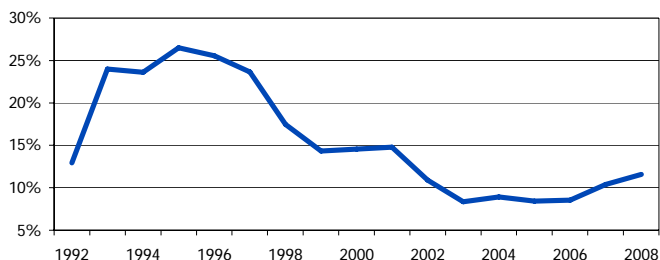
Situation des allocataires par logement en 2008



Le graphique indique la répartition des allocataires en fonction de leur logement. Dans ce domaine, la population des allocataires du RMI bénéficie de l'entraide familiale, d'où la quasi-inexistence de personnes déclarées « sans logement ». Quelque 41 % des bénéficiaires de l'allocation sont hébergés à titre gratuit par leurs proches, 30 % sont locataires du privé et 27 % sont propriétaires. Aucun bénéficiaire n'est en maison de retraite.

La proportion de bénéficiaires du RMI dans la population active de Saint-Pierre-et-Miquelon a connu trois grandes phases depuis 1992. De 1992 à 1995, le nombre des bénéficiaires varie à la hausse pour atteindre un pic à 790 bénéficiaires en 1995, soit 26,5 % de la population active. Ensuite, ce nombre va diminuer jusqu'en 2003 où seront dénombrés 267 bénéficiaires, représentant 8,3 % de la population active. Depuis fin 2003, ce ratio oscille autour de 10 %, avec 370 bénéficiaires à fin décembre 2008, soit 11,6 % de la population active.

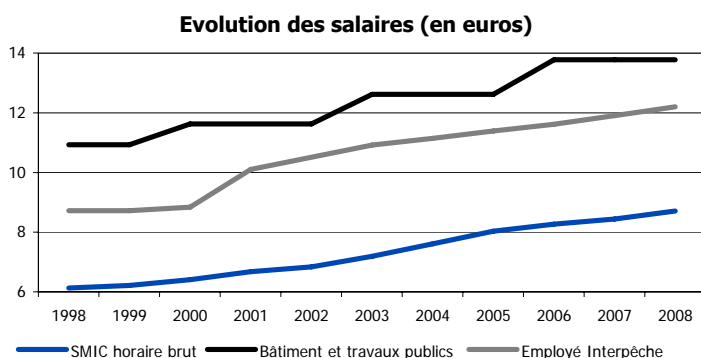
Part des allocataires dans la population active



3.2 LES SALAIRES

Quatre indicateurs salariaux – représentant la quasi-totalité des salaires ou la base salariale de l'archipel – font l'objet d'une attention particulière : SMIC horaire brut, BTP, pêche et fonction publique.

En dix ans, tous les salaires ont enregistré des revalorisations importantes. La plus significative est celle du SMIC horaire brut qui est passée de 6,13 € en 1998 à 8,71 € à fin 2008 (+ 42,1 %). Sur cette période, les revenus des salariés d'Interpêche – principale usine de traitement et de valorisation des prises de pêche – ont progressé de 39,9 %, le salaire horaire des salariés du BTP a crû de 26,8 % et le traitement mensuel minimal net des fonctionnaires est passé de 1 640,92 € à 2 049,85 € (+ 24,9 %).



3.2.1 L'évolution du SMIC

Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a connu deux revalorisations en 2008 (+ 2,3 % au 1^{er} mai et + 0,9 % au 1^{er} juillet). Ainsi, par décret n° 2008-617 du 27 juin 2008, le SMIC horaire brut est porté à 8,77 € au 1^{er} juillet 2008.

3.2.2 L'évolution des principaux salaires

Le salaire horaire des manutentionnaires de l'usine d'Interpêche affiche une hausse de 2,5 %, passant de 11,90 euros au 1^{er} janvier 2007 à 12,20 euros au 1^{er} janvier 2008. Le salaire horaire brut d'un ouvrier du BTP (catégorie OQ3) n'a pas évolué ; il demeure fixé à 13,77 euros.

Quatre augmentations du traitement net des fonctionnaires sont intervenues en 2008 : + 0,5 % au 1^{er} mars, + 1,77 % au 1^{er} mai, + 0,69 % au 1^{er} juillet et + 0,3 % au 1^{er} octobre. Au total, ces revalorisations représentent 3,3 %.

Evolution des salaires (en fin d'année)

	1998	2007	2008	Var. 08/07	Var. 08/98
SMIC horaire brut	6,13	8,44	8,71	3,2%	42,1%
Bâtiment et travaux publics (1)	10,93	13,77	13,77	0,0%	26,0%
Employé Interpêche (2)	8,72	11,9	12,2	2,5%	39,9%
Fonctionnaire (3)	1 640,92	1 984,46	2 049,85	3,3%	24,9%

Sources : DTEFP, Préfecture, Interpêche

(1) Salaire horaire brut d'un ouvrier de la catégorie OQ3

(2) Salaire horaire brut des manutentionnaires

(3) Traitement mensuel minimal net de la fonction publique

4. Les prix

Le principe législatif de liberté générale des prix s'applique à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine. En raison de son éloignement de la métropole et de la petitesse de son marché, le décret n° 88-1048 du 17 novembre 1988 a toutefois établi une liste des secteurs pour lesquels les prix demeurent administrés par arrêté préfectoral, notamment celui du fioul domestique et des carburants pour véhicules privés et professionnels.

OBSERVATOIRE DES PRIX

Dans son article 75, la loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 prévoyait la création d'un décret d'application créant, dans chacun des départements et régions d'outre-mer, ainsi que dans les collectivités d'outre-mer de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, un observatoire sur les prix et les revenus.

Le 2 mai 2007, le décret d'application a vu le jour et concerne la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. Définie dans son article 1, la mission de ces observatoires « *est d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution* ».

Ces observatoires offrent l'occasion d'échanges et de dialogue entre plusieurs acteurs aux intérêts parfois contradictoires, en vue de disposer d'une information reconnue et débattue par l'ensemble des acteurs locaux sur la question sensible de la détermination du pouvoir d'achat et de la spécificité ultramarine. En outre, les prérogatives attribuées à ces observatoires leur permettent de disposer de toutes informations et études produites par les administrations et les établissements publics de l'Etat (article 6).

La composition de ces observatoires, dont la présidence est dévolue au Préfet, comprend en effet une diversité d'acteurs locaux (représentants de l'Etat, d'élus locaux, de l'administration, organisations socioprofessionnelles, syndicats, chambres consulaires). Les observatoires doivent se réunir au moins une fois par an et remettre un rapport annuel au ministre chargé de l'Outre-mer, au ministre chargé de l'économie et des finances, et au ministre chargé de l'emploi. Cet exercice vise à proposer au gouvernement des recommandations pour la conduite de la politique économique et de cohésion sociale (article 2), dans un contexte d'évaluations généralisées des politiques publiques.

Des réunions d'installation de ces observatoires ont eu lieu dans l'ensemble des collectivités concernées à la suite de la sortie du décret. Des commissions spécialisées se sont mises en place dès l'été 2007 à la Réunion, et en mars 2008 à la Martinique.

Les thèmes d'études en matière de formation des prix qui ont été retenus sont les suivants :

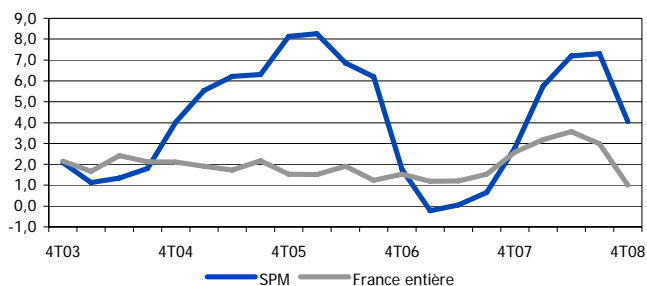
- les hydrocarbures, le foncier / immobilier, et les transports aériens, pour la Réunion ;
- la continuité territoriale, et le panier de la ménagère, pour la Martinique ;
- les produits alimentaires pour Mayotte ;
- les prix dans les transports, les prix de l'énergie pour la Guadeloupe.

Concernant la Réunion, un certain nombre d'analyses ont été faites et les premières recommandations formulées : le recentrage de la défiscalisation sur le logement social, et la mise en place d'une politique foncière et d'aménagement au niveau local.

Ainsi, ces observatoires vont permettre de compléter et renforcer l'outil statistique par une mise à niveau et une centralisation des informations disponibles sur la formation des prix d'abord, et des revenus ensuite.

En 2008, Saint-Pierre-et-Miquelon a enregistré une forte augmentation des prix à la consommation. La tendance haussière a été particulièrement importante au cours des trois premiers trimestres. A fin 2008, l'inflation atteint 4,05 % en glissement annuel. En moyenne annuelle¹, elle atteint 6,1 % en 2008 contre 0,8 % en 2007.

IPC en variation annuelle (en %)



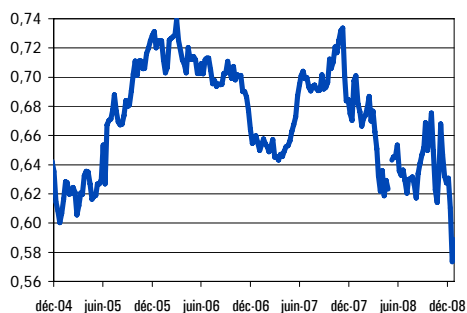
Sources : Préfecture, INSEE

Deux phénomènes peuvent avoir de fortes répercussions sur le niveau général des prix de l'archipel :

- en premier lieu, le prix du fioul de chauffage et des carburants, dont les pondérations dans le panier de consommation de l'archipel sont importantes. En 2008, le prix du fioul de chauffage a progressé de 4,6 %, celui des carburants de 2,7 % ;

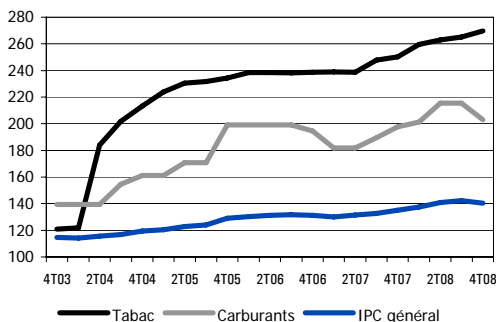
- l'appréciation ou la dépréciation du dollar canadien par rapport à l'euro. Entre décembre 2007 et décembre 2008, le dollar canadien s'est déprécié de 16 % par rapport à l'euro. Le contrôle de l'inflation par les autorités canadiennes (l'indice annuel moyen des prix s'élève de 1,2 % en 2008) permet toutefois de limiter le phénomène d'inflation importée dont souffre l'archipel.

Evolution du dollar canadien



Source : banaue-france.fr

Evolution des prix du tabac et des carburants par rapport à l'IPC



¹ Le calcul en moyenne consiste à comparer la moyenne des 12 indices mensuels de l'année n à la moyenne des 12 indices de l'année n-1.

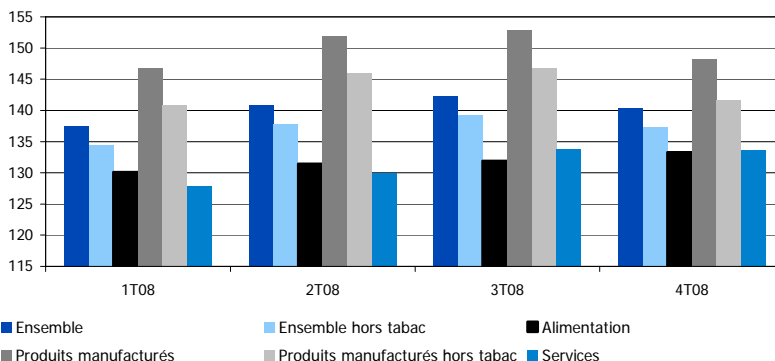
Parmi les principales composantes du panier de consommation, les services (+ 5 %) constituent la catégorie la plus fortement touchée par la hausse des prix, mais celle-ci concerne également l'alimentation (+ 3,9 %) et les produits manufacturés hors tabac (+ 3,4 %). Dans le détail, comme le fioul de chauffage et les carburants, tous les postes sont touchés, à l'exception des services de santé (- 2,8 %). Les postes « Corps gras et beurre », « Laits et œufs », « Fromages » et « Volailles » sont en hausse respective de 12,7 %, 9,8 %, 8,8 % et 8,3 %. Les postes « Mobilier », « Articles de toilette et de beauté » et « Articles de papeterie » augmentent respectivement de 9,1 %, 4,6 % et 4,7 %. Enfin, les postes « Transports aériens longue distance », « Entretien et réparation des véhicules » et « Loyers » croissent respectivement de 9,9 %, 10,3 % et 4,5 %.

Indice des prix à la consommation	Pondération 2008	Fin 2007	Fin 2008	Glissement annuel 08/07	Variation en moy. ann. 08/07
Indice général	10 000	134,98	140,44	4,05%	6,10%
Indice général hors tabac	9 555	132,12	137,26	3,89%	5,97%
Alimentation	2 798	128,35	133,29	3,85%	4,65%
Produits manufacturés	5 007	142,81	148,18	3,76%	7,80%
Produits manufacturés hors tabac	4 562	137,07	141,75	3,41%	7,74%
<i>Tabac</i>	445	250,32	269,64	7,72%	8,35%
<i>Carburants</i>	486	197,61	202,95	2,70%	11,19%
Services	2 195	127,27	133,58	4,96%	3,98%
<i>Loyers</i>	576	132,64	138,63	4,52%	3,69%
Indice France entière	10 000	117,70	118,88	1,00%	2,81%
Indice COM Pacifique	10 000	117,30	121,50	3,58%	3,07%
Indice DOM	10 000	118,94	121,40	2,07%	2,80%

Source : Préfecture, INSEE

A fin 2008, l'indice général des prix à la consommation de l'archipel s'élevait à 140,44 (base 100 en mars 1998) contre 118,88 pour la France entière, 121,5 pour les COM du Pacifique et 121,4 pour l'ensemble des DOM.

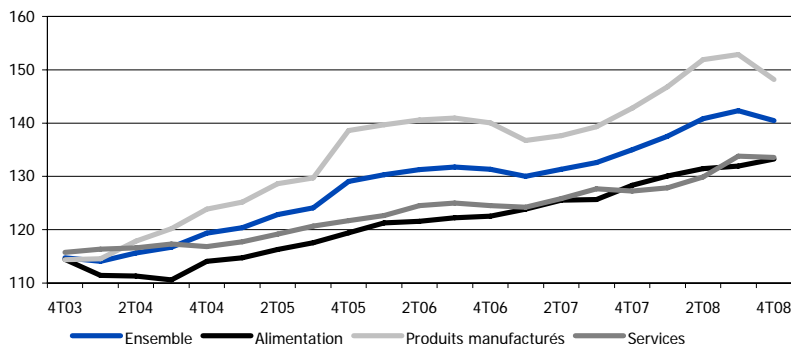
Contribution des principaux postes à l'IPC en 2008



Source : Préfecture

Sur les cinq dernières années (de fin 2003 à fin 2008), les principaux postes de l'IPC ont tous progressé, l'indicateur d'ensemble enregistrant une croissance de 22,4 %. Le poste le plus touché par l'inflation est celui des « Produits manufacturés » (+ 29,6 %), qui trouve son origine dans l'évolution des prix des carburants et des tabacs, respectivement de + 123,5 % et + 45,6 %. Le poste « Alimentation » s'accroît de 16,5 %, celui des « Services » de 15,4 %, principalement sous l'effet de la hausse des loyers (+ 13,4 %).

Evolution trimestrielle des indices des prix par groupe de produits



5. Le commerce extérieur

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

Importations en valeur

	2007	2008	Structure en 2008	en milliers d'euros Variations 2008/2007
Produits				
Produits alimentaires	12 642	13 240	19,0%	4,7%
Produits pétroliers	13 347	15 901	22,8%	19,1%
Autres Produits	34 656	39 630	56,8%	14,4%
<i>Mouvements des entrepôts</i>	<i>1 010</i>	<i>954</i>	<i>1,4%</i>	<i>-5,5%</i>
Importations totales	61 655	69 725	100,0%	13,1%

Source : Service des douanes

Provenance des importations

	2007	2008	en milliers d'euros Variations 2008/2007
Provenance			
Union européenne	22 078	25 212	14,2%
Autres pays étrangers	37 442	43 559	16,3%
<i>Mouvement des entrepôts</i>	<i>1 010</i>	<i>954</i>	<i>-5,5%</i>
Importations réelles (1)	59 520	68 771	15,5%

Source : Service des douanes

(1) sans mouvements d'entrepôts

En 2008, les importations totales de l'archipel s'élevaient à 69,725 millions d'euros (68,771 millions d'euros en réel). Elles progressent en valeur de 13,1 %, pour la deuxième année consécutive. Ces importations provenant principalement du Canada, l'évolution erratique de la valeur des importations, d'une année sur l'autre, est en grande partie liée aux mouvements de l'euro par rapport au dollar canadien.

L'approche par secteur révèle des évolutions non homogènes en termes de prix et donne quelques indications quant aux effets de volume :

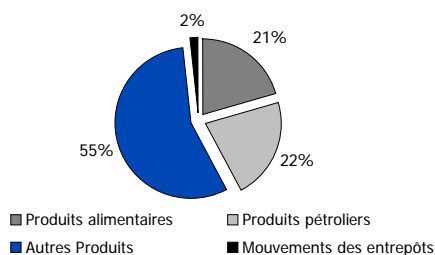
- les produits alimentaires – qui représentent 19 % des importations en valeur et 14,8 % en volume – ont progressé de 4,7 % en valeur et de 5 % en volume ;

- les produits pétroliers – qui représentent plus d'un cinquième des importations en valeur (22,8 %) et plus de 48 % en volume – ont, dans un contexte de forte hausse des cours du baril de pétrole, continué de progresser de 19,1 % en valeur et de 8,5 % en volume ;

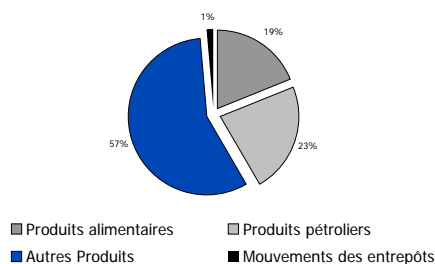
- les importations des « Autres produits » – qui concernent les produits nécessaires à la construction (produits bruts) et les biens manufacturés de consommation courante, et représentent 56,8 % des importations en valeur et 34,7 % en volume – ont progressé de 14,4 % en valeur et de 11,1 % en volume. L'activité du BTP a été très dynamique en 2008 grâce au chantier de l'hôpital public, les importations de produits bruts en volume enregistrant une hausse significative ;

- enfin, les mouvements d'entrepôts – qui correspondent notamment à l'importation de poissons destinés à la transformation, et représentent 1,4 % des importations en valeur et 2,5 % en volume – affichent un repli de 5,5 % en valeur et de 6,1 % en volume.

Répartition par type de produits (en 2007)

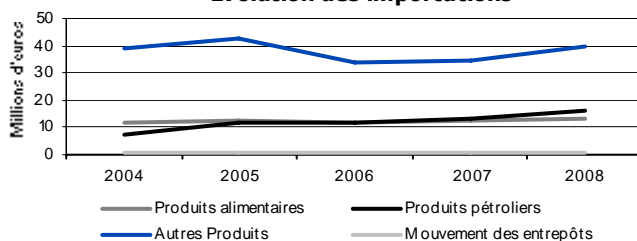


Répartition par type de produits (en 2008)



En valeur, la structure des importations n'a quasiment pas varié entre 2007 et 2008 : les importations sont toujours fortement dominées par les « Autres produits » (près de 60 %) ; suivent les produits alimentaires et pétroliers (environ 20 % chacun).

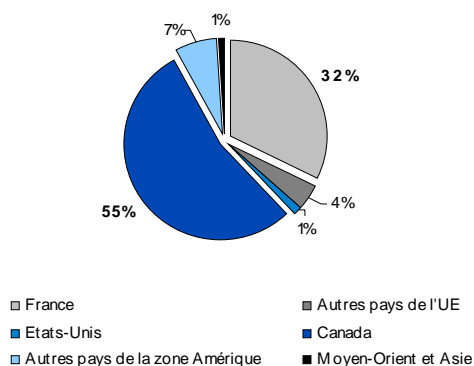
Evolution des importations



Source : Services des douanes

5.1.2 Les principaux fournisseurs

Principaux fournisseurs en 2008



Source : Service des douanes

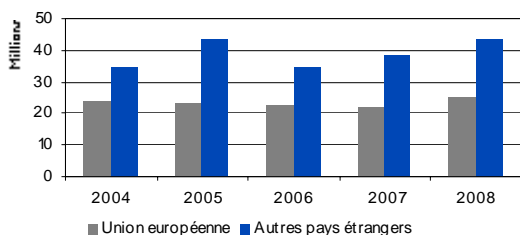
L'origine géographique des importations varie peu depuis cinq ans, malgré des volumes échangés plus importants et une part croissante en provenance des pays étrangers :

– en valeur, les importations des autres pays étrangers, essentiellement du Canada (quelque 85,9 % des importations proviennent du reste du monde et 87 % de la zone Amérique) représentent 43,559 millions d'euros, en progression de 12,9 % par rapport à 2007. Les importations en provenance de l'Union européenne (essentiellement de la France, soit 87,9 % de cette zone) s'élèvent à 25,212 millions d'euros, en croissance de 14,2 % sur un an.

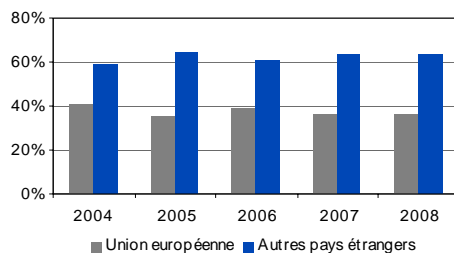
– les quantités importées des autres pays étrangers représentent 47 830 tonnes, en progression de 9,2 % sur un an. Les importations de l'Union européenne s'élèvent à 5 602 tonnes, en hausse de 6,1 % sur un an ;

– la proximité géographique du Canada explique la part plus importante des autres pays étrangers dans les fournisseurs de produits de l'archipel. La France métropolitaine demeure le deuxième fournisseur.

Principaux fournisseurs



Principaux fournisseurs



5.2 LES EXPRTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Exportations en valeur	en milliers d'euros			
	2007	2008	Structure en % 2008	Variations 2008/2007
Produits de la pêche	6 041	6 863	97,88%	13,6%
Poisson frais ou congelé	3 003	2 476	35,31%	-17,6%
Poisson salé, fumé, séché et œufs de poisson	574	442	6,30%	-23,0%
Crustacés frais, réfrigérés	702	441	6,29%	-37,2%
Mollusques frais, congelés	81	244	3,48%	201,1%
<i>Mouvements des entrepôts</i>	<i>1 681</i>	<i>3 260</i>	46,50%	94,0%
Provisions de bord (1)	0	149	2,12%	-
Exportations totales	6 041	7 012	100%	16,1%

Source : Service des douanes

(1) Mazout livré aux différents navires faisant escale à Saint-Pierre-et-Miquelon

Exportations en valeur	en milliers d'euros		
	2007	2008	Variations 2008/2007
Destination			
Union européenne	3 312	2 867	-13,4%
Autres pays étrangers	1 048	736	-29,8%
Provisions de bord	0	149	-
Exportations réelles (2)	4 360	3 603	-17,4%

Source : Service des douanes

(2) Exportations sans mouvement d'entrepôt ni provisions de bord

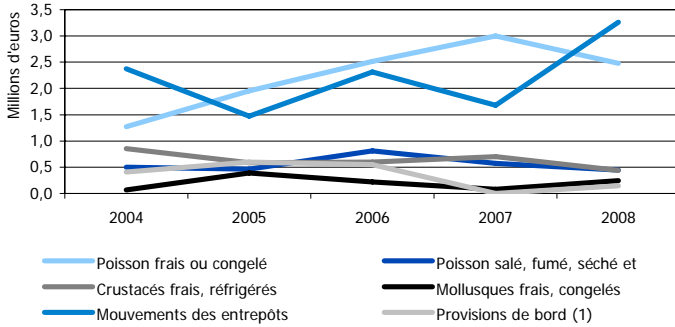
(= matière première locale sans dérogation)

Les exportations de l'archipel sont constituées de produits de la pêche, de sorties d'entrepôt et de provisions de bord, ces dernières correspondant exclusivement aux activités de soutage (remplissage des réservoirs des bateaux en escale dans l'archipel). En 2008, les provisions de bord déclarées ont représenté 257 000 litres de mazout, soit près de 149 000 euros de revenus. Globalement, les exportations s'élevèrent à 7,012 millions d'euros, en progression de 16,1 % sur un an. Les exportations réelles se montent, elles, à 3,603 millions d'euros (en repli de 17,4 %).

Les exportations concernant les seuls produits de la pêche ont progressé de 0,2 % en volume et de 13,6 % en valeur, grâce aux sorties d'entrepôt (+ 94 %). Seuls les « mollusques frais et congelés » progressent tant en volume (+ 32,9 %) qu'en valeur (+ 201,1 %). Les autres types de biens alimentaires impactent à la baisse les exportations : les « poissons frais ou congelés », les « poissons fumés et salés » et les « crustacés frais et réfrigérés » sont en repli respectif de 17,8 %, 23,4 % et 30,8 % en volume. En valeur, ils régressent respectivement de 17,6 %, 23 % et 37,2 %. En 2008, les « poissons frais ou congelés », essentiellement composés de morue représentent 35,5 % des exportations en valeur et environ 37,7 % en volume. Ils cèdent leur première place de source de revenus à l'exportation aux sorties d'entrepôt. Ces dernières représentent 46,5 % du volume exporté pour 37,5 % de la valeur totale.

Par ailleurs, en 2008, la hausse des mouvements d'entrepôts (+ 41,7 % en volume et + 94 % en valeur) a contribué à l'amélioration du niveau des exportations de l'archipel (+ 15,4 % en volume et + 16,1 % en valeur).

Evolution des exportations



Source : Service des douanes

5.2.2 Les principaux clients

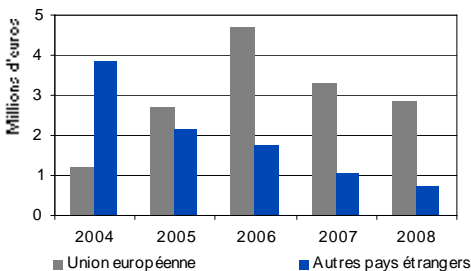
Les exportations de l'archipel sont impactées par les fluctuations des dollars américain et canadien par rapport à l'euro ainsi que par les modes traditionnels de consommation des principaux clients (USA, Espagne, Portugal, France). Les deux dernières années de repli des devises nord-américaines ont orienté les ventes des produits de la pêche vers le marché européen, notamment l'Espagne. En outre, la réorganisation géographique des exportations de l'archipel, via une diversification des débouchés, a eu pour effet de limiter la dépendance vis-à-vis du marché américain et la fragilité résultant des fluctuations du dollar face à l'euro :

- en valeur, les exportations vers l'Union européenne (essentiellement la Belgique, la France métropolitaine et l'Espagne) s'élèvent à 2,867 millions d'euros, en retrait de 13,4 % sur un an ; les exportations vers les autres pays étrangers (essentiellement l'Amérique du Nord) représentent 0,736 million d'euros, en net repli de 29,8 % sur un an.

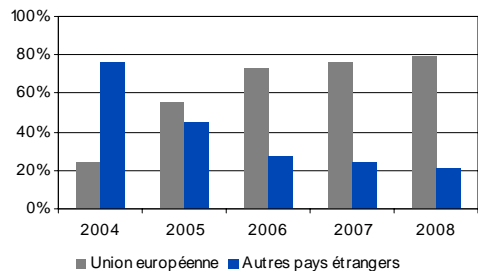
- les exportations vers l'Union européenne s'élèvent à 767 tonnes, en recul de 13,7 % sur un an ; les quantités exportées vers les autres pays étrangers représentent 194 tonnes, en baisse de 31,5 % sur un an.

L'année 2004 marque un tournant dans l'orientation des principaux destinataires des produits de l'archipel puisque, pour la première fois, la destination des exportations est à majorité européenne avec une prédominance pour l'Espagne, grande consommatrice de produits à base de morue. Le phénomène se renforce, depuis, pour atteindre près de 80 % du total exporté en 2008 (contre 55 % en 2005).

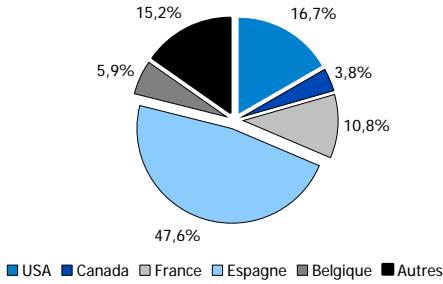
Principaux clients



Principaux clients



Principaux clients en 2008



Après avoir été historiquement le premier débouché, avec notamment le port de Boston, l'Amérique du Nord se situe en deuxième position derrière l'Espagne. En 2008, les parts de marché des produits de la pêche représentent, en valeur :

- 47,6 % pour l'Espagne (24,2 % en 2007 et 35,1 % en 2006) ;
- 16,7 % pour les Etats-Unis (18,6 % en 2007 et 16,2 % en 2006) ;
- 10,8 % pour la France (14,3 % en 2007 et 26 % en 2006).

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

Balance commerciale hors service en valeur (1)

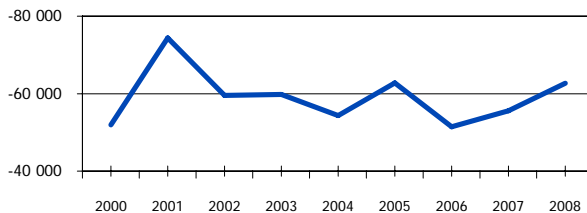
	2000	2007	2008	en milliers d'euros Variations 2008/2007
Importations	63 603	59 520	68 771	15,5%
<i>Dont Union Européenne</i>	<i>24 674</i>	<i>22 078</i>	<i>25 212</i>	<i>14,2%</i>
Exportations	11 648	4 360	3 603	-17,4%
<i>Dont Union Européenne</i>	<i>1 407</i>	<i>3 312</i>	<i>2 867</i>	<i>-13,4%</i>
Solde commercial	-51 955	-55 160	-65 168	18,1%
Taux de couverture	18,3%	7,3%	5,2%	- 2,1 pts

Source : Service des douanes

(1) Y compris les mouvements des entrepôts et provisions de bord

En 2008, la balance commerciale de l'archipel accuse un déficit réel d'environ 65,170 millions d'euros, en progression de 18,1 % sur un an. Cette aggravation est imputable à la croissance importante des importations réelles (+ 15,5 %) et au repli des exportations réelles (- 17,4 %). Elle est également liée à l'envolée des cours mondiaux du pétrole qui ont impacté le prix des intrants. Ainsi, le taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) s'est dégradé de 2,1 points par rapport à 2007.

Solde commercial (en milliers d'euros)



Section 3

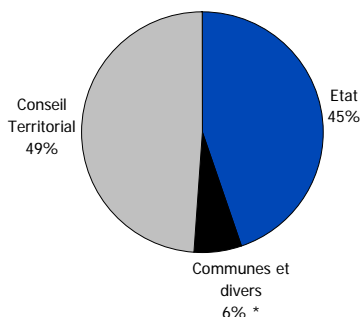
Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION (CPER)

Le 5 juin 2007, le Conseil territorial a examiné les termes du 5^e contrat de plan Etat-Collectivité territoriale prévu pour une durée de sept ans. Le 8 juin 2007, le Préfet et le président du Conseil territorial ont signé un contrat de développement Etat-Collectivité territoriale pour la période 2007-2013, pour un montant total de 43 millions d'euros (19 millions pour l'Etat et 24 millions pour la Collectivité dont 17 millions au titre du FED)¹.

**Répartition des contributions au CPER
2007-2013**



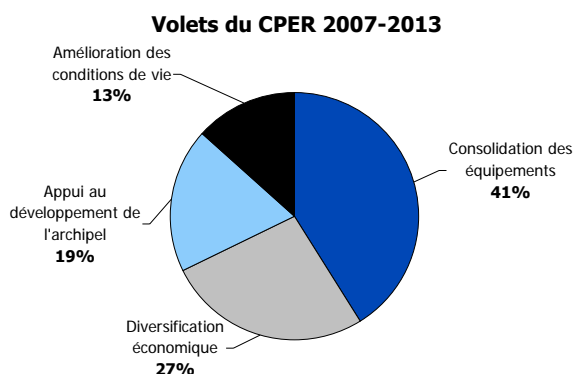
* Les « divers » regroupent les entreprises, la CACIMA, les porteurs de projets, les acteurs privés et les autres partenaires.

Ce document contractuel vise notamment à relancer l'économie de l'archipel en la diversifiant, tout en l'insérant durablement dans son environnement régional et en améliorant les conditions de vie dans une perspective de développement durable. Il prévoit le financement d'actions en faveur du développement économique et de l'emploi. Ses objectifs se déclinent autour de quatre volets : Consolidation des équipements, Diversification économique, Appui au développement de l'archipel et Amélioration des conditions de vie.

¹ Pour comparaison, les dépenses au titre du 4^e contrat de plan 2000-2006 sont estimées à 30 millions d'euros (16 millions Etat, 14 millions Collectivité).

Volets	Montant affecté
Consolidation des équipements	17 750 000
Etat	5 500 000
<i>Archipel</i>	12 250 000
<i>dont Conseil territorial</i>	12 250 000
Diversification économique	11 532 000
Etat	4 690 000
<i>Archipel</i>	6 842 000
<i>dont Conseil territorial</i>	4 245 000
Appui au développement de l'archipel	8 040 000
Etat	6 330 000
<i>Archipel</i>	1 710 000
<i>dont Conseil territorial</i>	1 695 000
Amélioration des conditions de vie	5 798 400
Etat	2 778 000
<i>Archipel</i>	3 020 400
<i>dont Conseil territorial</i>	2 900 000

Source : Conseil territorial



Vingt-six opérations d'investissement sont inscrites au programme du CPER 2007-2013. Certaines ont démarré en 2007, en fonction de la mobilisation des crédits et de leur maturité, et se sont prolongées en 2008.

En 2008, la Collectivité territoriale a participé à hauteur de :

- 0,620 million d'euros au titre du premier volet « Diversification économique ». Il s'agit principalement de l'appui au développement de l'aquaculture et de la mise aux normes des bâtiments d'élevage. En cumulé, à fin 2008, ce volet a reçu 1,070 million d'euros, soit 25,2 % des crédits ouverts pour le premier volet ;

- 0,218 million d'euros au titre du deuxième volet « Appui au développement de l'archipel ». Il s'agit de soutenir la formation professionnelle et la coopération régionale, et de structurer une ingénierie territoriale. En cumulé, à fin 2008, ce volet a reçu 0,432 million d'euros, soit 25,5 % des crédits ouverts pour le deuxième volet ;

- 1,945 million d'euros au titre du troisième volet « Consolidation des équipements ». Il traite de la protection du littoral, la gestion durable des déchets et la réfection des ports de Saint-Pierre et de Miquelon. En cumulé, à fin 2008, ce volet a reçu 2,871 millions d'euros, soit 23,4 % des crédits ouverts pour le troisième volet ;

• 0,200 million d'euros au titre du quatrième volet « Amélioration des conditions de vie ». Cette action passe par l'amélioration des infrastructures sportives, la remise en état de la voirie de Saint-Pierre ainsi que la mise en valeur de la faune et de la flore de l'archipel. En cumulé, à fin 2008, ce volet a reçu 0,200 million d'euros, soit 6,9 % des crédits ouverts pour le quatrième volet.

CPER 2007-2013

Projets par volets	Crédits ouverts		Crédits engagés au 31/12/2008		Crédits versés au 31/12/2008		Ecart / prévu
	en euros	en euros	en % des crédits ouverts	en euros	en % des crédits ouverts	en euros	
1) Consolidation des équipements	12 250 000	3 300 000	26,9%	2 871 147	23,4%	-428 853	
<i>Infrastructures des ports de Saint-Pierre et de Miquelon</i>		1 160 000	9,5%	1 710 000	14,0%	550 000	
<i>Protection du littoral de Miquelon-Langlade</i>		700 000	5,7%	693 334	5,7%	-6 666	
<i>Gestion des déchets</i>		1 600 000	13,1%	467 813	3,8%	-1 132 187	
2) Diversification économique	4 245 000	1 118 500	26,3%	1 069 556	25,2%	-48 944	
<i>Appui au développement de l'aquaculture</i>		900 000	21,2%	900 000	21,2%	0	
<i>Agriculture - Soutien, mise aux normes et développement</i>		152 500	3,6%	152 896	3,6%	396	
<i>Tourisme</i>		60 000	1,4%	16 660	0,4%	-43 340	
3) Appui au développement de l'archipel	1 695 000	495 000	29,2%	431 944	25,5%	-63 056	
<i>Formation professionnelle</i>		420 000	24,8%	420 000	24,8%	0	
<i>Structuration d'une ingénierie territoriale</i>		15 000	0,9%	0	0,0%	-15 000	
<i>Développement de la coopération régionale</i>		60 000	3,5%	11 944	0,7%	-48 056	
4) Amélioration des conditions de vie	2 900 000	168 000	5,8%	200 000	6,9%	32 000	
<i>Activités sportives</i>		0	0,0%	0	0,0%	0	
<i>Valorisation patrimoine, faune et flore</i>		25 000	0,9%	0	0,0%	-25 000	
<i>Politique énergétique</i>		0	0,0%	0	0,0%	0	
<i>Voirie de Saint-Pierre</i>		143 000	4,9%	200 000	6,9%	57 000	
Total	21 090 000	5 081 500	24,1%	4 572 647	21,7%	-508 853	

Source : Conseil territorial

A fin 2008, seul le volet « Amélioration des conditions de vie » était en avance sur son programme : le solde positif entre ce qui a été réalisé par rapport à ce qui a été engagé était de 0,032 million d'euros. Inversement, les trois principaux volets « Consolidation des équipements », « Diversification économique » et « Appui au développement de l'archipel » accusent du retard par rapport à ce qui était prévu : le solde négatif est respectivement de 0,429 million, de 0,049 million d'euros et de 0,063 million d'euros.

1.2 LES AIDES EUROPEENNES

Les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), dont fait partie la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon, sont les pays jouissant d'une relation spéciale avec un des Etats membres de la Communauté européenne (CE) à qui ils sont « associés ». Les PTOM relèvent constitutionnellement de quatre Etats-membres : le Danemark, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ils ne constituent pas des Etats indépendants, contrairement aux Etats ACP, et ne font pas partie du territoire communautaire (contrairement aux DOM). Toutefois, les ressortissants de ces territoires ont la nationalité des Etats membres dont ils relèvent (dans certains cas, les ressortissants ne bénéficient pas de la pleine citoyenneté de ces Etats).

Le régime d'association entre la Communauté européenne et les PTOM est régi par :

- le traité de Rome de 1957 amendé par l'Acte unique, par le traité de Maastricht, par le traité d'Amsterdam et par le traité de Nice (cf. articles 182 à 187 du traité instituant la Communauté européenne) ;

- la décision 2001/822/CE du 2 décembre 2001 relative à l'association des PTOM à la CE. Cette décision reste en vigueur jusqu'en 2011.

En conséquence, le droit dérivé communautaire ne s'applique pas directement aux PTOM et le Conseil doit arrêter spécifiquement les règles qui s'appliquent aux PTOM. En revanche, les éléments relatifs aux individus, concernant l'ensemble des citoyens de l'Union européenne (citoyenneté, droits de l'homme, etc.) s'appliquent aux ressortissants des pays associés.

Le régime d'association s'articule autour d'éléments fondamentaux : la coopération économique et commerciale (développement du commerce des biens et services, politique concurrentielle concertée, protection de la propriété intellectuelle, etc.), le développement humain et social, la coopération et l'intégration régionale et la coopération culturelle et sociale.

Lors de la conférence ministérielle des PTOM, tenue à Bruxelles du 26 au 29 novembre 2007, sous la présidence de Saint-Pierre-et-Miquelon, les questions liées au commerce, à l'aide au développement, à l'environnement et au changement climatique ont été abordées.

Les fonds structurels européens, tels que le FEDER ou le FEOGA, ne sont pas ouverts aux PTOM et les règles d'appellation d'origine européenne leur sont restreintes ou aménagées. En revanche, les PTOM, comme les Etats ACP, bénéficient du Fonds européen de développement (FED) et de l'aide de la Banque européenne d'investissement (BEI). Ils peuvent par ailleurs participer à certains programmes communautaires dans des domaines précis tels que l'éducation.

Le FED est l'instrument principal de l'aide communautaire aux PTOM. Il avait été initialement prévu, dans le traité de Rome de 1957, pour l'octroi d'une aide technique et financière aux pays africains toujours colonisés à cette date et avec lesquels certains Etats membres de l'Union européenne avaient eu des liens historiques. Malgré l'élargissement du nombre de bénéficiaires du fonds, le FED ne fait pas encore partie du budget communautaire général. Il est financé par les Etats membres et soumis à ses propres règles financières.

Chaque FED, conclu pour une période d'environ cinq ans, suit généralement le cycle des accords ou conventions de partenariat. Le programme actuellement en cours (10^e FED, 2008-2013) est celui relatif à l'accord de Cotonou signé à Bruxelles le 17 juillet 2006. Son enveloppe globale s'élève à plus de 22 milliards d'euros

S'agissant de Saint-Pierre-et-Miquelon, deux orientations prioritaires ont été définies :

- la création de conditions favorables au développement des activités : l'objectif est de mettre à niveau les infrastructures indispensables à l'ouverture de l'archipel sur son environnement régional et à son désenclavement. Les infrastructures portuaires et aéroportuaires sont principalement concernées ;

- la garantie du caractère durable du développement : l'objectif est de préserver les ressources naturelles et la qualité de l'environnement afin d'améliorer les conditions de vie et l'attractivité touristique de l'archipel.

Le 2 juin 2006, la Commission européenne a signé la convention de financement précisant les termes de l'utilisation de l'aide budgétaire européenne. La première tranche fixe, d'un montant de 2,9 millions d'euros, a été versée en août 2006. La première tranche variable, d'un montant de 3,15 millions d'euros, a été versée à la Collectivité territoriale en décembre

2006. Au total, en 2006, ce sont donc 6,05 millions d'euros qui ont été alloués au budget de la Collectivité territoriale pour soutenir sa politique dans les secteurs du transport et de l'environnement.

En 2007, la deuxième tranche fixe s'est élevée à 1,9 million d'euros et la deuxième tranche variable à 3,2 millions d'euros. En 2007, ce sont 5,1 millions d'euros qui ont été alloués au budget de la Collectivité territoriale.

En 2008, la troisième tranche fixe s'est élevée à 1,3 million d'euros et la troisième tranche variable à 2 millions d'euros. En 2008, ce sont 3,3 millions d'euros qui ont été alloués au budget de la Collectivité territoriale.

Le DOCUP 2005-2008 concentre les aides européennes sur les secteurs des transports, de l'eau et de l'environnement. La signature de la convention de financement en juin 2006 consacre le début officiel de sa mise en œuvre. Le DOCUP est composé de quatre tranches, une par année entre 2006 et 2009.

Les opérations financées au titre du 9^e FED sur la période d'exécution 2006/2008 et réalisées au 31 décembre 2008 concernent les opérations suivantes :

- **Secteur « Transport » : 7,92 millions d'euros. Reste à réaliser 2,68 millions d'euros**
 - Réfection des quais ; FED : 3,53 millions d'euros. *Reste à réaliser 1,67 million d'euros*
 - Piste de Miquelon ; FED : 0,97 million d'euros. *Reste à réaliser 1 million d'euros*
 - Réseau de voirie ; FED : 3,42 millions d'euros. *Reste à récupérer 0,02 million d'euros*
- **Secteur « Environnement » : 5,6 millions d'euros. Reste à réaliser 2,5 millions d'euros**
 - Barrage du Goéland ; FED : 3,3 millions d'euros
 - Gestion des espaces naturels ; FED : 1,2 million d'euros. *Reste à récupérer 0,004 million d'euros*
 - Gestion des déchets : FED ; 1,1 million d'euros. *Reste à réaliser 2,5 millions d'euros*

En outre, le 15 mars 2007, la Commission européenne a accepté pour une durée de six ans, à compter du 1^{er} avril 2007, une demande de dérogation aux règles d'origine portant sur 1 290 tonnes annuelles de produits de la pêche transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les produits concernés sont, entre autres, les filets de merlu, l'églefin, le lieu noir, la plie, la sole, le cabillaud, les filets de morue salée, la morue salée entière et la chair congelée d'églefin, de lieu noir et de cabillaud.

2. Le système fiscal

2.1 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il a la capacité de décider, par délibération, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la Direction des Services Fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

2.2 LES REFORMES FISCALES DE 2007 ET 2008

La période 2007-2008 a fait l'objet de réformes fiscales structurelles visant pour l'essentiel à (i) moderniser la fiscalité locale et l'adapter aux évolutions de la société ; (ii) améliorer les procédures de contrôle en assurant l'égalité de tous les contribuables devant l'impôt ; (iii) simplifier les obligations déclaratives des usagers ; (iv) et accroître les ressources de la Collectivité dans le cadre de son protocole de restructuration financière et de redressement budgétaire.

En 2007, douze délibérations fiscales ont été votées. Cinq autres ont été votées en 2008. Les plus significatives concernent la taxation de l'épargne (2007), l'attribution de la demi-part supplémentaire pour enfant à charge (2007), la mise en place d'un régime micro d'imposition des PME (2008) et la revalorisation de 2 % du barème progressif de l'impôt sur le revenu (2008).

3. Les finances publiques locales

3.1 APERÇU GENERAL

Etat des lieux des finances publiques locales

	Saint-Pierre-et-Miquelon		
	2004	2008	Var. 2008/2004
Collectivité territoriale			
Epargne brute (millions d'euros)	2,4	4,8	100%
Poids des investissements (euros/habitant)	1 294	1 716	33%
Capacité de désendettement (années)	8,6	3,2	-63%
Commune de Saint-Pierre			
Epargne brute (millions d'euros)	0,51	0,95	87%
Poids des investissements (euros/habitant)	321	124	-61%
Capacité de désendettement (années)	17,1	2,7	-84%
Commune de Miquelon			
Epargne brute (millions d'euros)	-0,04	0,08	281%
Poids des investissements (euros/habitant)	850	166	-80%
Capacité de désendettement (années)	-	1,9	

Source : Conseil territorial, communes de Saint-Pierre et de Miquelon, INSEE,

Comptes administratifs, BDCL

Epargne brute = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement

Poids des investissements = dépenses d'investissement hors dette / population

Capacité de désendettement = encours dette / épargne brute

L'épargne brute de la Collectivité territoriale a sensiblement progressé au cours des cinq dernières années. De 2,4 millions d'euros en 2004, elle s'élève à 4,8 millions d'euros en 2008. La capacité de désendettement de la Collectivité s'est donc améliorée : en 2008, quelque 3,2 années d'épargne brute sont nécessaires au remboursement de l'encours de dette total, contre 8,6 années en 2004.

Les dépenses de fonctionnement par habitant sont toutefois plus élevées en 2008 qu'en 2004 (+ 17,8 %). Cette évolution s'explique notamment par la baisse de la population plus importante que celle des dépenses de fonctionnement. Cette tendance caractérise également les dépenses d'investissement par habitant. Le poids des investissements, correspondant au rapport des dépenses d'investissement hors dette et de la population, enregistre ainsi un accroissement de 33 % entre 2004 et 2008.

Les communes de Saint-Pierre et de Miquelon affichent également une amélioration de leur épargne brute entre 2004 et 2008, avec des taux de croissance respectifs de 87 % et 281 %. Leur capacité de désendettement s'établit respectivement à 2,7 années et 1,9 année en 2008.

Contrairement à la Collectivité territoriale, le secteur communal est caractérisé par une diminution du poids des investissements par habitant entre 2004 et 2008 (- 61 % pour Saint-Pierre et - 80 % pour Miquelon).

En effet, un effort de désendettement et une gestion rigoureuse des dépenses globales ont permis à la commune de Saint-Pierre de diminuer ses dépenses de fonctionnement de 8,2 % et ses dépenses d'investissement de 42,9 %. Par ailleurs, la baisse de la population enregistrée entre 1999 et 2006 a été moindre à Saint-Pierre (- 1,9 %) qu'à Miquelon (- 11,7 %) ou pour l'ensemble de l'archipel (- 3 %).

La situation de Miquelon est caractérisée par une augmentation des dépenses de fonctionnement par habitant (+ 14,6 % entre 2004 et 2008) et un recul des dépenses d'investissement par habitant (- 73 %).

Dépenses par habitant

	en euros		
	Saint-Pierre-et-Miquelon		France
	2004*	2008**	2006
Région / Collectivité territoriale			
Fonctionnement	3 103,2	3 657,1	187,0
Investissement	1 757,4	2 057,1	155,0
Commune de Saint-Pierre			
Fonctionnement	1 498,8	1 375,9	-
Investissement	400,5	228,7	-
Commune de Miquelon			
Fonctionnement	2 507,2	2 873,4	-
Investissement	902,6	243,5	-
Secteur communal			
Fonctionnement	4 005,9	4 249,3	1 147,0
Investissement	1 303,1	472,2	574,0

Source : Conseil territorial, communes de Saint-Pierre et de Miquelon, INSEE.

Comptes administratifs, BDCL

* Recensement 1999

** Recensement 2006

3.2 ANALYSE DES FINANCES DE LA COLLECTIVITE

Comptes administratifs de la Collectivité territoriale

en millions d'euros

	2004	2007	2008	Var. 2008/2004	Structure en 2008
Recettes réelles totales*	28,4	39,2	38,2	34,5%	100,0%
Recettes de fonctionnement (1)	22,0	27,1	27,3	23,8%	71,3%
Recettes fiscales Collectivité**	16,7	17,8	19,8	18,5%	51,8%
reversées aux communes, CACIM	6,7	6,0	6,6	-1,5%	17,3%
Impôts directs	8,5	9,7	11,0	28,6%	28,7%
Impôts indirects	8,4	8,1	8,9	5,6%	23,2%
dont taxe sur l'essence*	1,1	1,0	1,1	-0,9%	2,9%
dont droit additionnel à l'octroi de mer*	0,4	0,4	0,4	1,1%	1,2%
Dotations et subventions reçues	4,1	4,9	4,9	20,0%	12,9%
Recettes d'investissement	6,4	12,1	11,0	71,1%	28,7%
Dotations et subventions reçues	5,5	12,1	9,4	72,3%	24,6%
Emprunts*	0,4	0,0	1,5	252,2%	4,0%
Autres recettes d'investissement	0,5	0,0	0,0	-92,9%	0,1%
Dépenses réelles totales	30,7	35,7	35,1	14,2%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	19,6	22,3	22,4	14,4%	64,0%
dont frais de personnel	4,5	4,7	4,9	10,5%	14,0%
dont intérêts de la dette	1,1	0,9	0,8	-26,5%	2,2%
Dépenses d'investissement	11,1	13,5	12,6	13,8%	36,0%
Subventions versées	1,1	1,1	0,8	-26,3%	2,3%
Remboursement de dette (3)	2,9	2,2	2,1	-27,5%	6,1%
Dépenses d'équipement brut	7,1	10,1	9,5	34,4%	27,1%
Autres dépenses	0,0	0,1	0,2	-	0,5%
Epargne nette (1-2-3)	-0,5	2,6	2,7	619,5%	
Dette en capital au 1^{er} janvier	20,8	16,1	15,5	-25,6%	

Source : Conseil territorial

* Montants calculés hors gestion active de la dette

**nettes des reversements aux communes

3.2.1 Analyse des dépenses et recettes réelles de la Collectivité

En 2008, les dépenses totales de la Collectivité territoriale – en progression de 14,2 % sur cinq ans – s'élèvent à 35,1 millions d'euros et sont composées en majorité de dépenses de fonctionnement (64 %), les dépenses d'investissement représentant 36 % du total des dépenses. Entre 2004 et 2008, les dépenses de fonctionnement et d'investissement affichent une croissance respective de 14,4 % et 13,8 %.

Les principaux postes de dépenses sont liés aux charges d'activités incluant les dépenses d'aide sociale et celles liées au RMI (34,8 %), aux dépenses d'équipement brut (27,1 %) et aux frais de personnel (14 %). En 2008, le remboursement de la dette en capital représente 6 % des dépenses totales et 16,7 % des dépenses d'investissement, contre respectivement 9,5 % et 26,1 % en 2004.

Les recettes totales – en progression de 34,5 % – s’élèvent à 38,2 millions d’euros et sont essentiellement composées de recettes de fonctionnement (71,3 %), les recettes d’investissement représentant 28,7 % du total des recettes. Sur cinq ans, les recettes de fonctionnement et d’investissement s’améliorent respectivement de 23,8 % et 71,1 %.

Les principaux postes de recettes sont alimentés par la fiscalité (51,8 % des recettes totales, en hausse de 18,5 % sur cinq ans), les subventions et dotations d’investissement (24,6 % des recettes, + 72,3 % sur cinq ans) et les subventions et dotations de fonctionnement (12,9 % du total, + 20 % sur cinq ans).

3.2.2 La capacité d’épargne, l’investissement et la trésorerie

Jusqu’en 2005, l’épargne brute dégagée ne permettait pas de couvrir le remboursement de l’annuité de la dette en capital. L’épargne nette de la Collectivité était donc négative. En 2006, l’attribution d’une subvention d’équilibre de l’Etat de 2,3 millions d’euros a permis de retrouver une épargne nette positive de 1,1 million d’euros. Depuis, l’épargne nette a poursuivi sa progression (+ 145,5 % entre 2006 et 2007, + 619,5 % sur cinq ans) pour atteindre 2,7 millions d’euros à fin 2008 (+ 3,8 % par rapport à 2007). Cette évolution favorable est liée à l’impact d’une fiscalité plus importante et à une meilleure maîtrise des dépenses courantes.

En 2008, la subvention d’équilibre octroyée à la Collectivité par l’Etat s’élevait 0,5 million d’euros (contre 2,28 millions d’euros en 2007).

Au 1^{er} janvier 2008, l’encours de la dette de la Collectivité représentait 15,5 millions d’euros contre 16,1 millions d’euros en 2007 et 20,1 millions d’euros en 2004, soit un repli respectif de 3,7 % entre 2007 et 2008 et de 25,6 % sur cinq ans. Parallèlement, le taux d’endettement¹ 2008 (56,8 %) est inférieur à celui de 2007 (59,4 %) et de 2004 (94,5 %). Enfin, à fin décembre 2008, la Collectivité dispose d’une capacité de désendettement² de 3,2 années d’épargne brute contre 8,7 en 2004. Ces évolutions montrent la capacité de la Collectivité à se désendetter sur le long terme.

¹ Rapport entre la dette en capital et les recettes de fonctionnement.

² Rapport entre l’encours de la dette et l’épargne brute, c’est-à-dire le nombre d’années d’épargne nécessaire au remboursement de la dette totale.

3.3 ANALYSE DES FINANCES DES COMMUNES

3.3.1 Commune de Saint-Pierre

Comptes administratifs de la commune de Saint-Pierre

	2004	2007	2008	en millions d'euros Var. 2008/2004	Structure 2008
Recettes réelles totales*	11,12	10,18	9,40	-15,5%	100,0%
Recettes de fonctionnement (1)	8,93	8,22	8,53	-4,4%	90,8%
Recettes fiscales de la commune	6,67	6,24	6,77	1,4%	72,0%
<i>Impôts directs</i>					
<i>Impôts indirects</i>					
dont taxe sur les carburants*	1,59	1,22	1,49	-6,5%	15,8%
dont droit additionnel à l'octroi de mer*	2,36	2,26	2,38	0,9%	25,4%
Dotations et subventions reçues	1,78	0,27	1,34	-24,7%	14,3%
Recettes d'investissement	2,19	1,95	0,86	-60,6%	9,2%
Dotations et subventions reçues	2,11	0,89	0,70	-66,7%	7,5%
Emprunts*	0,08	0,75	-		
Autres recettes d'investissement**	0,27	0,79	0,29	6,9%	3,1%
Dépenses réelles totales	10,67	10,03	8,84	-17,2%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	8,42	7,40	7,58	-10,0%	85,8%
dont frais de personnel	5,65	4,50	4,59	-18,8%	51,9%
dont intérêts de la dette	0,41	0,29	0,19	-52,1%	2,2%
Dépenses d'investissement	2,25	2,63	1,26	-44,1%	14,2%
Subventions versées					
Remboursement de dette (3)	0,44	1,49	0,57	29,4%	6,5%
Dépenses d'équipement brut	1,37	0,51	0,56	-59,3%	6,3%
Autres dépenses					
Epargne nette (1-2-3)	0,06	-0,67	0,38	488,7%	-
Dette en capital au 1^{er} janvier	8,70	2,25	2,59	-70,2%	-

Source : Commune de Saint-Pierre

* Montants calculés hors gestion active de la dette

1) Analyse des dépenses et recettes réelles de la commune de Saint-Pierre

En 2008, les dépenses totales de la commune de Saint-Pierre – en retrait de 17,2 % sur cinq ans – s'élèvent à 8,84 millions d'euros et sont composées en majorité de dépenses de fonctionnement (85,8 %), les dépenses d'investissement représentant 14,2 % du total des dépenses. Entre 2004 et 2008, les dépenses de fonctionnement et d'investissement fléchissent respectivement de 10 % et de 44,1 %.

Les principaux postes de dépenses sont liés aux frais de personnel (51,9 %), au remboursement de la dette (6,5 %) et aux dépenses d'équipement brut (6,3 %).

Les recettes totales – en repli de 15,5 % entre 2004 et 2008 – s'élèvent à 9,4 millions d'euros à fin 2008 et sont essentiellement composées de recettes de fonctionnement (90,8 %), les recettes d'investissement représentant 9,2 % du total des recettes. Sur cinq ans, les recettes de fonctionnement et d'investissement sont en recul respectif de 4,4 % et de 60,6 %.

Les principaux postes de recettes sont alimentés par la fiscalité reversée par le Conseil territorial (72 % des recettes totales, + 1,4 % sur cinq ans), les subventions et dotations de fonctionnement (14,3 % des recettes, - 24,7 % sur cinq ans) et les subventions et dotations d'investissement (3,1 % du total, + 6,9 % sur cinq ans).

2) La capacité d'épargne, l'investissement et la trésorerie

La commune de Saint-Pierre ne dispose que d'une faible marge de manœuvre pour influencer sur l'évolution de ses comptes, même si son épargne nette – encore très faible – évolue de manière significative au cours des cinq dernières années (+ 488,7 %). En 2008, elle ne

maîtrise que 4,9 % de ses recettes de fonctionnement (contre 20,8 % en 2007 et 5,4 % en 2004), près de 55 % des dépenses de fonctionnement étant constituées de charges obligatoires (personnel, dette, etc.).

En 2008, le taux d'épargne brute¹ s'améliore pour s'établir à 11,1 % (la norme est de 15 %) contre 10 % en 2007 et 5,7 % en 2004. En 2005, la commune avait signé avec l'Etat un protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier. Dans le cadre de ce dispositif, couvrant la période 2005-2007, elle s'était engagée sur des objectifs de gestion pluriannuels. En contrepartie, deux subventions d'équilibre lui ont été versées en 2005 et en 2006, respectivement de 650 K€ et de 435 K€. La commune est en quête de dotations pérennes permettant de couvrir les opérations particulières à sa charge.

Entre 2004 et 2008, la commune de Saint-Pierre s'est désendettée de 70,2 %, la dette en capital passant de 8,7 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 à 2,59 millions d'euros au 1^{er} janvier 2008. Le taux d'endettement est ainsi passé de 97,4 % à 30,4 %. La faiblesse des financements contraint la mairie à opérer des choix stratégiques dans ses investissements et à reporter d'une année sur l'autre un certain nombre de travaux nécessaires. Enfin, à fin décembre 2008, la commune disposait d'une capacité de désendettement d'environ 2,7 années d'épargne brute contre 17,1 en 2004, le résultat de l'exercice étant excédentaire de 0,5 million d'euros.

3.3.2 Commune de Miquelon-Langlade

Comptes administratifs de la commune de Miquelon

	2004	2007	2008	en millions d'euros	
				Var. 2008/2004	Structure 2008
Recettes réelles totales*	2,03	2,29	2,44	19,9%	100,0%
Recettes de fonctionnement (1)	1,70	1,78	1,85	8,6%	75,8%
Recettes fiscales de la commune	1,09	0,96	1,10	1,0%	45,0%
<i>Impôts directs</i>					
<i>Impôts indirects</i>					
dont taxe sur les carburants*	0,65	0,44	0,54	-16,0%	22,3%
dont droit additionnel à l'octroi de mer*	0,23	0,22	0,23	1,3%	9,4%
Dotations et subventions reçues	0,47	0,73	0,68	45,5%	28,0%
Recettes d'investissement	0,33	0,50	0,59	77,5%	24,2%
Dotations et subventions reçues	0,33	0,50	0,47	40,7%	19,2%
Emprunts*					
Autres recettes d'investissement**	0,13	-	0,18	35,1%	7,4%
Dépenses réelles totales	2,38	3,07	2,10	-11,8%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	1,75	1,70	1,77	1,3%	84,3%
dont frais de personnel	1,10	1,26	1,28	16,8%	61,2%
dont intérêts de la dette	0,01	0,01	0,01	-12,8%	0,5%
Dépenses d'investissement	0,63	1,00	0,15	-76,8%	7,0%
Subventions versées	0,09		0,00	-100,0%	0,0%
Remboursement de dette (3)	0,04	0,04	0,04	17,1%	2,1%
Dépenses d'équipement brut	0,59	0,92	0,10	-82,8%	4,9%
Autres dépenses					
Report n-1		0,38	0,18		8,7%
Epargne nette (1-2-3)	-0,08	0,05	0,04	144,2%	-
Dette en capital au 1^{er} janvier	0,20	0,20	0,15	-22,8%	-

Source : commune de Miquelon

* Montants calculés hors gestion active de la dette

** nettes des reports de l'exercice précédent

¹ Rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

1) Analyse des dépenses et recettes réelles de la commune de Miquelon-Langlade

En 2008, les dépenses totales de la commune de Miquelon-Langlade – en repli de 11,8 % sur cinq ans – s'élèvent à 2,1 millions d'euros et sont composées essentiellement de dépenses de fonctionnement (84,3 %), les dépenses d'investissement représentant 7 % du total des dépenses. Entre 2004 et 2008, les dépenses de fonctionnement progressent de 1,3 % alors que les dépenses d'investissement se contractent de 76,8 %.

Les principaux postes de dépenses en 2008 sont liés aux frais de personnel (61,2 %) et aux dépenses d'équipement brut (4,9 %).

Les recettes totales – en croissance de 19,9 % entre 2004 et 2008 – s'élèvent à 2,44 millions d'euros à fin 2008 et sont composées de trois quarts de recettes de fonctionnement et d'un quart de recettes d'investissement. Sur la période 2004-2008, les recettes de fonctionnement et d'investissement s'améliorent respectivement de 8,6 % et 77,5 %.

Les principaux postes de recettes sont alimentés par la fiscalité reversée par le Conseil territorial (45 % des recettes totales, + 1 % sur cinq ans), les subventions et dotations de fonctionnement (28 % des recettes, + 45,5 % sur cinq ans) et les subventions et dotations d'investissement (19,2 % du total, + 40,2 % sur cinq ans).

2) La capacité d'épargne, l'investissement et la trésorerie

Comme la commune de Saint-Pierre, la commune de Miquelon n'a qu'une maîtrise partielle de ses recettes de fonctionnement, constituées des reversements du Conseil territorial, d'EDF et de l'Etat (dotation globale de fonctionnement). En 2008, le taux d'épargne brute se dégrade pour s'établir à 4,3 % contre 4,5 % en 2007. Il demeure faible malgré une nette amélioration par rapport à 2004 (taux négatif), liée à l'évolution des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement.

Entre 2004 et 2008, la commune de Miquelon-Langlade s'est désendettée de 22,8 %, la dette en capital passant de 0,2 million d'euros au 1^{er} janvier 2004 à 0,15 million d'euros au 1^{er} janvier 2008. Le taux d'endettement est ainsi passé de 11,8 % en 2004 à 8,1 % en 2008. Enfin, à fin décembre 2008, la commune disposait d'une capacité de désendettement de 1,9 année d'épargne brute contre 4 en 2004.



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

Principaux indicateurs sectoriels

	1999	2007	2008
Nombre d'entreprises	nd	493	507
Population active par secteurs	2 790	2 876	2 876
Agriculture	76	nd	nd
Industrie	194	nd	nd
Construction	261	nd	nd
Tertiaire	2 259	nd	nd
- <i>commerce</i>	418	-	-
- <i>transports</i>	150	-	-
- <i>activités financières</i>	79	-	-
- <i>activités immobilières</i>	7	-	-
- <i>services aux entreprises</i>	126	-	-
- <i>services aux particuliers</i>	257	-	-
- <i>éducation, santé, action sociale</i>	490	-	-
- <i>administration</i>	732	-	-
Nombre d'entreprises artisanales	nd	140	148
Prises de pêche industrielle (en tonnes)	5 580	1 925	1 610
Prises de pêche artisanale (en tonnes)	1 677	1 693	1 941
Permis de construire accordés	138	100	105
Energie livrée aux réseaux (en milliers de kWh)	37 837	44 293	44 389
Nombre de touristes	25 533	24 797	28 746
Nombre de mouvements de navires	972 (1)	861	912
Nombre d'heures de travail des dockers	12 900 (1)	10 255	9 291
Parc automobile	nd	5 586	5 806
Effectif scolaire (public et privé)	1 486	1 321	1 310
Taux de réussite au bac général (séries L, ES et S)	76,9%	88,9%	88,9%
Nombre de bourses de scolarité en métropole	212	216	214
Dépenses du régime général d'assurance maladie (en millions d'euros)	15,19	26,94	26,71
Prestations familiales et vieillesse de la CPS (en millions d'euros)	4,35	6,77	7,32

(1) Données 2000

L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon repose sur le secteur tertiaire, notamment sur les administrations publiques et les services non marchands. La rigueur du climat et l'étroitesse du territoire restreignent le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui emploient moins de 3 % de la population active. Sinistré depuis le moratoire de 1992, le secteur de la pêche ne représente que 1,5 % de la valeur ajoutée totale. La seule industrie présente sur le territoire, celle de la transformation des produits de la pêche, est très peu créatrice de valeur (moins de 1 % de la valeur ajoutée totale). Les activités motrices de l'archipel sont les services administrés, le BTP et le commerce, concentrant à eux seuls 67 % de la création de valeur. L'économie locale est également caractérisée par le nombre important d'entreprises artisanales, au nombre de 148 en 2008 (en progression de 5,7 % sur un an).

Dans le cadre des initiatives de diversification économique, le secteur de l'agriculture, autrefois destiné exclusivement à l'autoconsommation, s'est professionnalisé au cours des années 1990. Le secteur compte 8 exploitations professionnelles et emploie 28 personnes. L'élevage se résume à 3,5 exploitations spécialisées dans la volaille, les ovins, les bovins et les porcins. En 2008, les productions maraîchères et animales apparaissent très contrastées selon les espèces considérées.

Le tonnage global capturé lors de la campagne de pêche 2008-2009 (5 481 tonnes) demeure stable par rapport à la saison précédente (5 459 tonnes), alors que la province voisine de Terre-Neuve a enregistré une diminution de 5 % des ses prises. L'embellie de la pêche artisanale (+ 15 %) a permis de compenser le repli de 20 % des prises de la pêche industrielle. La progression des captures de la flotte artisanale, liée à l'intensification de la pêche des poissons plats, met en évidence un intérêt croissant pour l'exploitation des stocks locaux dont la gestion relève de la seule compétence de la France. Ainsi, les quantités de morue débarquées localement ont fléchi de 8 % (passant de 1 786 tonnes en 2007 à 1 637 tonnes en 2008). Toutefois, la morue demeure l'espèce incontournable du secteur dans la mesure où elle représente 40 % des volumes capturés et 70 % des volumes transformés sur l'archipel.

Troisième secteur créateur de valeur de l'archipel (11 %), le BTP occupe 10 % de la population active. Ce secteur a connu une évolution favorable en 2008. Les permis de construire accordés ont progressé de 5 % sur un an. Par ailleurs, la construction du nouvel hôpital public a fortement dynamisé l'activité. Les travaux réalisés au titre de la commande publique ont ainsi enregistré un accroissement de 6,5 % sur un an pour s'établir à 18,7 millions d'euros.

Le secteur des transports affiche un bilan mitigé. En 2008, les activités portuaires de Saint-Pierre sont marquées, d'une part, par une hausse de 6,2 % des mouvements de navires, et d'autre part, par une contraction de 26,8 % du tonnage total transitant par le port. Quant au transport aérien, le secteur a subi en 2008 une régression de 9,7 % des mouvements d'avions mais a bénéficié d'une reprise du transport de marchandises (+ 18,1 % sur un an) après cinq années consécutives de baisse. Le trafic de passagers apparaît bien orienté : au total 28 746 passagers sont entrés, par voies maritime et aérienne, sur le territoire en 2008 (+ 15,3 % sur un an). Toutefois, ce nombre plus important de passagers ne reflète pas un décollage de l'activité touristique qui demeure à l'état embryonnaire : les visiteurs sont principalement des croisiéristes qui ne restent en moyenne qu'une journée sur le sol saint-pierrais.

Les services administratifs et les services non marchands – éducation, santé, action sociale – demeurent les piliers de l'activité économique de l'archipel, employant respectivement 26,2 % et 17,6 % de la population active (selon le recensement de mars 1999). Les dépenses publiques s'inscrivent dans une tendance à la hausse selon les domaines. Le budget de l'Education nationale (14,5 millions d'euros) s'est accru de 4,9 % en 2008, les dépenses sociales du Conseil territorial ont augmenté de 3,3 % et les prestations familiales et vieillesse de la Caisse de prévoyance sociale de 8,2 %.

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. L'agriculture

La pêche ayant été pendant longtemps la principale ressource de l'archipel, les activités agricoles étaient essentiellement orientées vers l'autoconsommation. Ce n'est qu'à partir des années 1990, notamment après le moratoire imposé par le Canada sur la pêche à la morue, que sont apparues les premières tentatives de développement de l'agriculture. Cette activité représentait alors une voie de diversification économique, en dépit de fortes contraintes environnementales (conditions climatiques rigoureuses, sols tourbeux, argileux et peu fertiles), qui limitent à quelques semaines la saison des cultures extérieures.

En 2008, l'archipel compte 8 exploitations professionnelles (assurant 96 % de la production) et 2 exploitations secondaires¹ dont une en phase de transmission. Deux autres exploitations professionnelles sont en cours de création en 2009². Le secteur agricole a employé 28 personnes en 2008. Compte tenu de l'activité saisonnière de certaines exploitations (notamment maraîchères et florales), l'ensemble des exploitations emploie 17,6 personnes en équivalent temps plein. La démographie agricole s'est rajeunie en raison de l'installation de deux jeunes exploitants en 2008. Ainsi, l'âge moyen des exploitants à titre principal passe de 42,4 ans en 2007 à 39,5 ans en 2008.

Sur le plan statutaire, l'ordonnance n° 2008-697 du 11 juillet 2008 pose les fondements d'une représentativité de la profession agricole au sein de la CACIMA à Saint-Pierre-et-Miquelon. L'article 6 stipule qu'un décret en Conseil d'Etat sera pris pour fixer les modalités de son application, lesquelles devraient préciser le statut d'agriculteur sur l'archipel. A ce jour, les exploitants de l'archipel n'ont pas le statut d'agriculteur.

S'agissant des productions maraîchères, leurs surfaces de production se répartissent en deux catégories : (i) sous serres et (ii) en plein champ. Les surfaces sous serres sont stables avec respectivement 2 342 m² de serres chaudes et 486 m² de serres froides. Les surfaces de plein champ - qui représentaient environ 2,6 ha depuis 2005 - progressent de 2,9 ha en 2008 (soit un total de 5,5 ha). Cette augmentation résulte de la création d'une exploitation spécialisée en production de pommes de terre. Quelque 98 % de cette production est assurée par les exploitants professionnels.

Une trentaine de produits agricoles est cultivée dans l'archipel, dont une vingtaine représente la grande majorité. La salade – production maraîchère directement consommable – est la plus fréquente avec près de 26 870 unités, malgré un net repli en 2008 en raison des mauvaises conditions climatiques et phytosanitaires chez l'un des principaux producteurs spécialisé en culture hydroponique de salades (chute des trois quarts de sa production). Vient ensuite la pomme de terre³ avec 15 tonnes, puis la tomate avec un peu plus de 5,3 tonnes. Une

¹ Les exploitations dites secondaires sont assurées par des personnes retraitées.

² Une en brebis lait, une autre en bovin lait – caprin lait – porc naisseur engraisseur – maraîchage plein champ.

³ La pomme de terre, auparavant production résiduelle, devient la première production maraîchère en volume de l'archipel grâce à la création de la nouvelle exploitation spécialisée en pomme de terre.

partie non négligeable des surfaces maraîchères est consacrée à des produits n'entrant pas dans le marché local de l'alimentation, notamment les plants de fleurs (40 milliers d'unités) et de légumes (34,07 milliers d'unités). Ces plants font l'objet d'une utilisation domestique.

En 2008, quatre grandes productions évoluent à la hausse : les pommes de terre, les fraises (+ 79,3 %), les courgettes (+ 40 %) et les plants de légumes (+ 33,3 %). En revanche, les productions de tomate, de carottes et de laitue sont en recul respectif de 16,1 %, 39,7 % et 60,4 %, conséquence des conditions climatiques estivales défavorables. Les productions secondaires sont bien diversifiées (radis, ciboulette, concombre, céleri, brocoli, etc.). A l'abri de toute difficulté de commercialisation – ces produits étant recherchés par les consommateurs et les restaurateurs locaux –, ces productions demeurent toutefois marginales, victimes également des aléas climatiques. Depuis fin 2005, la production de pommes de terre était réduite à néant, faute de producteurs, de surfaces agricoles suffisantes et de valeur ajoutée attractive sur cette culture. En 2008, pour son premier exercice, la nouvelle exploitation spécialisée dans les pommes de terre a, seule, produit les 15 tonnes.

Productions maraîchères

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Pommes de terre (tonnes)	0,25	0,12	0,00	0,00	15,00	-
Tomate (tonnes)	7,42	7,27	7,32	6,32	5,30	-16,1%
Carotte (tonnes)	0,81	0,53	0,55	0,73	0,44	-39,7%
Laitue (milliers d'unités)	63,65	52,97	30,78	67,85	26,87	-60,4%
Fraise (tonnes)	2,30	2,25	3,76	1,35	2,42	79,3%
Courgette (tonnes)	0,80	1,31	1,16	0,60	0,84	40,0%
Plants de légumes (milliers d'unités)	38,51	16,99	24,25	25,56	34,07	33,3%

Source : Service de l'agriculture

2. L'élevage

En 2008, la production animale de l'archipel compte 3,5 exploitations spécialisées et se répartit en quatre spécialités : la volaille, les ovins, les bovins et les porcins.

L'élevage de poulets de chair progresse fortement (+ 19 %) par rapport à 2007, avec près de 44 500 têtes abattues. Cette hausse tire son origine de l'installation d'ateliers plein air chez deux nouveaux exploitants. L'élevage est assuré à 94 % par la « Société Saint-Pierraise d'Élevage », qui assure également l'intégralité (99 %) de la production d'œufs (723 480 unités en 2008).

L'élevage de canards gras – intégralement assuré par la SARL « Ferme de l'Ouest » – s'inscrit en légère hausse de 2,1 % sur un an. L'atelier de transformation de cette unité permet de valoriser toute la production en produits élaborés (foie gras, pâtés, terrines, magrets, aiguillettes, etc.).

La production ovine-viande – intégralement assurée par les « Productions de l'Isthme » – s'est stabilisée suite à un rééquilibrage entre les surfaces fourragères disponibles et celles liées au cheptel d'élevage. En 2008, le nombre total d'ovins (moutons, agneaux et brebis) est en léger repli de 5,9 % sur un an. Les « Productions de l'Isthme » préfèrent orienter leur

activité vers les produits à forte valeur ajoutée – dont le « savoir-faire » est davantage rémunérateur – et moins dépendants de la disponibilité de fourrage et de pâturage. Le même exploitant gère à la fois les « Productions de l'Isthme » et la « Ferme de l'Ouest ». Enfin, une nouvelle exploitation d'ovins lait spécialisée dans la transformation fromagère devrait voir le jour en 2009, de même qu'un atelier caprin lait spécialisé dans la transformation fromagère.

L'élevage bovin demeure une activité marginale et s'inscrit en déclin suite au départ en retraite, début 2009, de son exploitant. En 2008, le cheptel ne comptait que 8 têtes de bétail à vocation laitière (contre 34 en 2007). Plusieurs facteurs expliquent ce retrait. En premier lieu, les surfaces fourragères ne sont pas suffisantes pour soutenir un niveau de production supérieur. Par ailleurs, l'élevage bovin est majoritairement assuré, à titre accessoire, par des exploitants ayant atteint l'âge de la retraite. Enfin, cette activité pâtit du manque de formation et d'intérêt des jeunes. Cependant, dans une autre exploitation actuellement en cours de création, l'implantation d'un atelier bovin lait spécialisé dans la transformation fromagère est envisagée.

Parmi les productions secondaires, l'élevage de faisans se développe relativement bien à Miquelon (712 pintades, 290 dindes et 762 faisans pour la Fédération des chasseurs). Ces productions récentes sont appelées à se développer au sein d'une exploitation nouvellement créée.

Productions animales	2004	2005	2006	2007	2008	en nombre
						Variations 2008/2007
Bovins	34	29	24	26	0	-100,0%
Veaux	14	10	8	8	8	0,0%
Ovins	416	362	397	238	224	-5,9%
Poulets de chair	26 880	27 349	32 857	37 282	44 353	19,0%
Canards	1 093	744	1 680	1 420	1 450	2,1%
Porcins (1)	-	-	-	-	41	-

Source : Service de l'agriculture

(1) nouvelle production en 2008

Les exploitants agricoles bénéficient dans l'exercice de leur activité d'un soutien des Régies agricoles missionnées par le Conseil territorial auprès de la Direction de l'agriculture et de la forêt, pour l'équivalent de 2,5 agents à temps plein. D'autre part, un animateur technique à temps plein est mis à disposition des exploitants par le Groupement des producteurs agricoles.

• Les aides des pouvoirs publics

Le dispositif d'aides à l'agriculture vise à :

- compenser le handicap naturel lié à l'éloignement et l'insularité – qui engendre des surcoûts de production – grâce à l'appui technique. L'objectif à terme est d'augmenter l'autosuffisance de l'archipel, tout en créant une dynamique de revenu local grâce à une activité pérenne ;

- développer les structures existantes en maintenant les canaux de financement, pour que l'agriculture – voie importante de la diversification économique – devienne une activité participant pleinement au renouveau de l'archipel (soutien à l'extension des exploitations

agricoles existantes afin d'augmenter les volumes de production et améliorer les rendements, soutien aux investissements matériels afin d'obtenir des produits transformés à forte valeur ajoutée et assurer la pérennité des entreprises, etc.) ;

– soutenir la création de nouvelles exploitations répondant aux enjeux de la diversification des productions et de l'agro-alimentaire : soutien aux investissements pour l'acquisition des outils de travail, aide à l'aménagement des terres, etc.

Les acteurs en charge de la gestion des aides à l'agriculture sont :

– l'office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (ODEADOM). L'objectif de cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) est notamment de promouvoir la diversification des productions dans les DOM ;

– la Collectivité territoriale, au titre de l'indemnité spéciale agricole (ISA) et de l'aide à l'investissement :

- l'ISA est allouée aux exploitations justifiant d'une activité supérieure à 10 unités spéciales agricoles (USA). Seuls les exploitants déclarés à titre principal doivent communiquer les résultats de leur production. D'un montant de 198 euros par USA, l'indemnité est versée durant les quinze premières années qui suivent le début de l'activité, afin de compenser les contraintes particulières de l'archipel. A compter de la sixième année, un abattement dégressif de 10 % par an est opéré sur le montant alloué. L'octroi de l'indemnité est fonction de l'importance de l'activité agricole et des autres revenus non agricoles du demandeur. L'entreprise doit se conformer aux prescriptions sanitaires et phytosanitaires imposées par les pouvoirs publics et faire partie d'une association ou d'un syndicat professionnel agricole ;

- l'aide à l'investissement est octroyée aux entreprises qui réalisent certains investissements (bâtiment, matériel agricole, etc.) D'un montant minimal équivalent à l'indemnité spéciale agricole allouée pour 10 USA. La subvention est limitée à 50 % des sommes investies.

A fin décembre 2008, 552 309 euros d'aides avaient été octroyés : 23,7 % en faveur des productions horticoles et maraîchères, 45,7 % à l'élevage, 29,4 % à l'aquaculture et 1,2 % à l'animation (cheval).

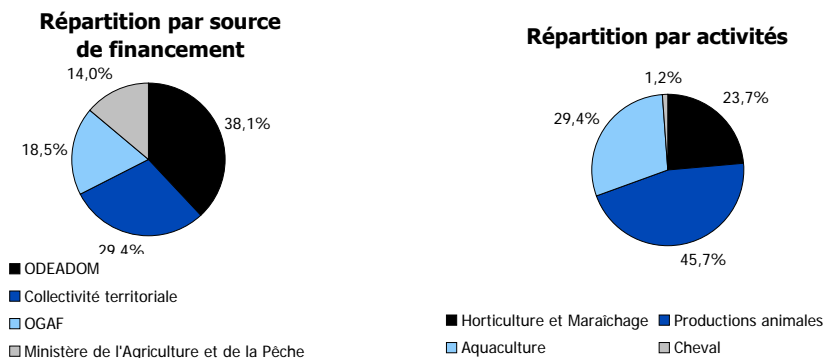
Les versements au titre du programme sectoriel agricole 2007 et 2008 se sont répartis de la façon suivante :

– 210 210 euros, via l'ODEADOM, destinés à financer treize opérations visant à améliorer la structure des exploitations et leur compétitivité (extension, accroissement de la valeur ajoutée), renforcer l'appui technique et la formation (animation du secteur agricole, études et recherches), et préparer l'avenir (facilitation de l'installation et de la reprise d'exploitation) : il reste à solder 130 295 euros en 2009 ;

– 162 535 euros pour la Collectivité territoriale. Cette contribution permet de cofinancer onze actions (extension des exploitations, facilitation de l'installation et de la reprise d'exploitation, études et recherches, etc.) : il reste à solder 9 182 euros en 2009 ;

– 102 327 euros pour les secteurs agricole et halieutique, dans le cadre de l'opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) – outil d'aménagement et de développement utilisé pour les zones agricoles en difficulté, mis en œuvre en 2005. A ce titre, sept actions agricoles ont été identifiées (animation du secteur agricole, extension des exploitations ou encore maintien du potentiel agronomique des sols) : il reste à solder 15 457 euros en 2009 ;

- 77 237 euros via le ministère de l'Agriculture et de la Pêche : il reste à solder 820 euros en 2009.



3. La pêche

En 1977, la croissance considérable de la pêche a conduit les Nations Unies à autoriser les Etats riverains à créer des zones économiques exclusives (ZEE) de 200 miles. Le Canada décide alors d'étendre sa zone maritime nationale. Il y réglemente les conditions de pêche applicables aux armements, y compris pour les bateaux étrangers. Malgré l'enclavement de Saint-Pierre-et-Miquelon dans la ZEE canadienne, la France a répondu à cette décision en instituant à son tour une ZEE autour de l'archipel, alors que le Canada ne reconnaissait à la France que la zone des 12 miles, correspondant aux eaux territoriales. Les deux zones exclusives, décidées unilatéralement, se chevauchaient sur une surface considérable.

En 1988, après plusieurs années d'hésitation et dans un contexte de pénurie de la ressource, il fut décidé que le litige sur la délimitation des zones serait tranché par un tribunal d'arbitrage. Le 10 juin 1992, le tribunal arbitral de New York réduisit considérablement la ZEE française, à une étroite bande d'océan au sud de l'archipel.

La situation devint critique lorsque, la même année, le Canada décida d'un moratoire interdisant toute pêche à la morue dans la région, pour une période minimale de cinq ans, malgré l'accord franco-canadien du 27 mars 1972 autorisant dix chalutiers de 50 mètres immatriculés à Saint-Pierre-et-Miquelon de pêcher dans les eaux du Golfe et ce, dans les mêmes conditions que les armements canadiens. Ces mesures drastiques paraissaient cependant nécessaires pour éviter un risque réel d'épuisement de la ressource halieutique.

La sentence du tribunal arbitral de New York et le moratoire imposé par le Canada la même année ont anéanti le secteur de la pêche à la morue dans l'archipel.

D'importantes négociations ont finalement abouti, en 1994, à un accord bilatéral, paraphé à Ottawa le 10 novembre et signé à Paris le 2 décembre. Les clefs de répartition des différents totaux autorisés de captures (TAC) sont ainsi fixées entre l'archipel et le Canada, pour une période de dix ans, mais uniquement à compter de la fin du moratoire.

La reprise de la pêche à la morue en 1997, bien que fortement réglementée par des quotas, a permis le maintien d'une activité minimale au niveau de la pêche artisanale comme des usines de transformation.

3.1 ETAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION EN 2008 A TERRE-NEUVE

L'année 2008 se caractérise par un repli de la production de la pêche, tant en volume qu'en valeur. Quelque 334 641 tonnes de produits de la mer ont été débarquées dans la province canadienne voisine de Terre-Neuve contre 353 480 tonnes en 2007. Malgré un repli du volume (- 5,3 %), la valeur des débarquements n'a fléchi que de 0,5 % par rapport à 2007, en raison de l'augmentation du cours de la crevette nordique (+ 14 %), qui représente 35 % des prises totales.

Les prises sont réparties entre les quatre grandes familles suivantes :

- les crustacés - qui représentent 52,3 % des prises totales et 77,4 % de la valeur des débarquements - ont accusé une baisse de 3,8 % en volume et de 0,9 % en valeur ;

- les pélagiques – hareng, maquereau, capelan, etc. – (26,4 % des prises et 4,2 % de la valeur totale) enregistrent une diminution de 14 % (en volume) ;

- les poissons de fond (13,5 % des prises) – dont la morue (38,9 %) et le turbot (19,5 %) – progressent de 9,5 % en volume mais stagnent en valeur, en raison de la chute de 9 % du cours du turbot ;

- les mollusques (7,6 % des prises) progressent modérément en volume (+ 2,8 %) et en valeur (+ 3 %).

Parmi toutes les espèces pêchées, la crevette nordique est la plus prisée avec 35 % du volume total débarqué, suivie du crabe des neiges (15,8 %) et du hareng (8,5 %). Les espèces les plus lucratives sont le homard américain, le flétan d'Atlantique, l'espadon et l'anguille d'Amérique. Le hareng et le maquereau sont des poissons à faible valeur ajoutée.

Malgré les aléas affectant les cours, le crabe des neiges demeure une filière lucrative. En 2006, les 47 238 tonnes vendues avaient rapporté 100,7 millions de dollars canadiens soit 19,6 % de la valeur agrégée malgré un cours relativement faible à 0,967 CAD la livre. En 2007, la hausse du prix de la livre à 1,603 CAD avait permis d'atteindre 177,4 millions de CAD pour 50 207 tonnes débarquées. En 2008, les cours ont subi une baisse de 4 %. Toutefois, un accroissement de 5 % des prises a permis de maintenir un niveau élevé en valeur (179,5 millions de CAD). Pour mémoire, les cours avaient atteint 2,45 dollars canadiens en 2004. Le Sea Food Market de Boston absorbe la quasi-totalité des ventes de crabe des neiges de la région.

Aujourd'hui, la crevette nordique occupe une place privilégiée dans l'industrie de la pêche. Les quantités débarquées ont atteint plus de 120 000 tonnes en 2008 pour une valeur de près de 180 millions de dollars canadiens. Le prix moyen de la crevette nordique s'est légèrement dégradé entre 2007 et 2008.

3.2 LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

En septembre 2005, un Comité des ressources halieutiques (CRH) a été créé avec pour objectif de fédérer les différents intervenants et de structurer l'ensemble de la filière.

L'Opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) a également permis un développement dans le domaine de la pêche. Après trois années de fonctionnement et un bilan positif, la deuxième OGAF intitulée « Terre et Mer 2008-2010 » a vu le jour pour mieux répondre au développement et à la diversification de l'activité économique locale. L'animation de la filière pêche est l'un des objectifs recherchés. Il s'agit de pérenniser la structure d'animation du CRH, d'informer les porteurs de projets, de soutenir les dossiers, d'apporter les conseils nécessaires et de fédérer les acteurs de la filière autour d'un projet commun.

En octobre 2006, le Conseil territorial a demandé à la société « Aquarest SPM » de l'assister dans son projet de mise en place d'un pôle halieutique et aquacole chargé du développement de la filière. La société doit proposer des axes de travail et mettre en place des actions ciblées en fonction des instructions données par la Collectivité. Parallèlement, la société met à disposition ses connaissances et toutes les possibilités de ses réseaux professionnels.

Enfin, les tentatives de diversification pour dynamiser le secteur de la pêche ont porté en 2007 sur la possibilité de commercialiser le concombre de mer. Comme pour le bulot, ce produit serait destiné au marché chinois.

3.3 LA REGULATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE

3.3.1 L'accord franco-canadien du 2 décembre 1994

Afin de développer la coopération entre le Canada et Saint-Pierre-et-Miquelon et de garantir la concertation sur les décisions prises, notamment en matière de pêche, les deux gouvernements ont signé l'accord du 2 décembre 1994. Cet accord détermine les modalités de gestion et la répartition des droits de pêche dans le secteur des 3Ps partagé entre les ZEE française et canadienne, ainsi que les conditions d'accès aux quotas de pêche attribués à la France dans les eaux canadiennes, hors 3Ps. Cet accord entré en vigueur en 1997 pour dix ans, a été reconduit le 16 octobre 2006 pour une période de cinq ans par le gouvernement canadien.

Chaque année, un total admissible de captures (TAC) est déterminé pour la morue, le sébaste, la plie grise, la plie canadienne et le pétoncle, après consultation de l'IFREMER et du Conseil canadien pour la conservation des ressources halieutiques. Il est prévu que :

- la France obtienne une part du TAC de morue fixée à 15,6 % sur la zone 3Ps (sous-division géographique), 70 % de ce quota étant pêché par un navire canadien au profit de l'archipel (le Cape Fortune), le solde étant à destination des artisans ;
- les quotas de prélèvement sur le gisement de pétoncle sont répartis à raison de 70 % pour la France et 30 % pour le Canada.

En outre, un certain tonnage de prises dites « accessoires » est autorisé sur des espèces déterminées telles le merlu, l'hanon, la plie américaine, le requin, alors que d'autres doivent être remises à l'eau.

Quotas pour Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone du 3 Ps

en tonnes

	2004	2005	2006	2007	2008
Morue	2 340	2 340	2 158*	2 210*	2028
Pêche industrielle	1 638	1 638	1 549,6	1 601,6	1419,6
Pêche artisanale	702	702	608,4	608,4	608,4
Sébaste	288	288	306	306	306
Plie grise	73	73	73,45	73,45	73
Pétoncle d'Islande	280	280	1 150	1 155	1 155

*Source : Service des affaires maritimes**Campagne de pêche du 01 avril au 31 mars de l'année suivante***Dont 130 tonnes des zones 4 Rs et 3 Pn***Dont 182 tonnes des zones 4 Rs et 3 Pn*

Les quotas de pêche n'ont pas été modifiés entre les campagnes 2007-2008 et 2008-2009 aussi bien pour la zone du 3Ps que pour les autres zones géographiques. En revanche, le transfert du quota de morue des zones 4Rs et 3Pn vers la zone des 3Ps n'a pas été opéré.

Autres quotas bilatéraux pour Saint-Pierre-et-Miquelon

en tonnes

	Zones	2008
Morue	4Rs & 3Pn	182
	4T & 4Vn	52
Sébaste	3O	900
Encornet	3 & 4	442
Flétan du groenland	2 et 3 K	124
Merlu argenté	4V, 4W & 4X	300

Source : Service des affaires maritimes

3.3.2 L'OPANO

Depuis 1996, la France, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, est membre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). Cette organisation réglemente les eaux internationales situées entre le Canada et le Groenland et a pour objectif de contribuer à la conservation et à la bonne gestion des ressources halieutiques dans la zone qu'elle recouvre. La zone s'étend du nord du 35° parallèle à l'ouest de la ligne courant le long du 42° méridien ouest, jusqu'au 59° parallèle.

L'OPANO a été créée en 1979 pour gérer les stocks halieutiques de l'Atlantique du Nord-Ouest, à l'exception du saumon, du thon/marlin, des baleines et des espèces secondaires. Elle associe le Canada, Cuba, le Danemark (pour les Iles Féroé et le Groenland), l'Union européenne, la France (pour Saint-Pierre-et-Miquelon), l'Islande, le Japon, la République de Corée, la Norvège, la Fédération de Russie, l'Ukraine et les Etats-Unis d'Amérique. Les pays ayant des côtes frontalières avec la zone, à savoir les Etats-Unis, le Canada, le Groenland et Saint-Pierre-et-Miquelon, conservent la gestion de leurs eaux territoriales.

Chaque année, en septembre, les représentants des membres de l'OPANO se réunissent pour discuter des TAC et des quotas nationaux de l'année suivante, ainsi que des mesures d'application des règlements et de conservation de la ressource halieutique. Pour la saison 2008-2009, l'archipel dispose de quotas sur la crevette (334 tonnes dans la zone géographique

dite 3L et 100 jours de pêche dans la zone 3M), sur le sébaste (69 tonnes dans la zone dite 3M) ainsi que sur le flétan du Groenland (194 tonnes dans les zones 3L, 3M, 3N et 3O). A cela s'ajoutent 590 tonnes de limande à queue jaune, 453 tonnes d'encornet, 500 tonnes de merluche blanche et 500 tonnes de raie.

Quotas OPANO pour Saint-Pierre-et-Miquelon

en tonnes

	Zones	2008
Sébaste	3M	69
	2, 1F & 3K (quota ouvert à d'autres pays)	520
Limande à queue jaune	3L, 3N & 3O	590
Flétan du Groenland	3L, 3M, 3N & 3O	194
Encornet	3 & 4	453
Crevettes	3L	334
	3 M (100 jours de pêche pour 1 navire)	100 jours
Merluche blanche	3N & 3O (quota ouvert à d'autres pays)	500
Raie	3L, 3N & 3O (quota ouvert à d'autres pays)	500

Source : Service des affaires maritimes

3.3.3 La CICTA

La gestion du stock de thonidés en Atlantique est assurée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Elle se réunit annuellement afin d'attribuer les quotas à ses pays membres. La France fait partie de la CICTA au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, depuis le 7 novembre 1968.

Quotas de thonidés pour Saint-Pierre-et-Miquelon

en tonnes

	2004	2005	2006	2007	2008
Germon	200	200	200	200	300
Thon rouge	4	4	4	4	16
Espadon	35	35	35	40	95

Source : Service des affaires maritimes

La gestion des quotas au sein de la CICTA présente une particularité. Il s'agit du système des quotas ajustés : les captures autorisées peuvent excéder les quotas initiaux ; les sous ou sur consommations de quotas sont reportées sur les années suivantes. Les prises de la campagne précédente se sont avérées inférieures aux quantités autorisées. Par conséquent, des reports ont été effectués en faveur des quotas 2008/2009 qui se trouvent supérieurs pour chacun des thonidés (progression de 200 à 300 tonnes pour le germon, de 4 à 16 tonnes pour le thon rouge, de 40 à 95 tonnes pour l'espadon). Pour mémoire, la CICTA s'est réunie du 17 au 26 novembre 2006 à Dubrovnik en Croatie. Il s'agissait de mettre en place un plan pluriannuel, d'une durée de 15 ans, à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce plan s'articule autour de mesures à déployer, considérées urgentes pour la conservation des espèces, allant de la réduction des possibilités de pêche, de l'extension des fermetures temporaires ou de l'augmentation des tailles minimales autorisées de débarquement, au renforcement des mesures de contrôle.

3.3.4 La gestion des ressources dans les eaux territoriales de l'archipel

1) Le crabe des neiges

La ressource en crabe des neiges est soumise à des restrictions, décidées par le ministère français de l'agriculture et de la pêche, après consultation de la Commission halieutique, de l'IFREMER et du Préfet.

La saison s'étend d'avril à juillet. Le TAC pour Saint-Pierre-et-Miquelon, fixé à 286 tonnes en 2007, a été maintenu pour l'année 2008. Ce TAC était réparti entre 14 navires disposant d'un quota individuel de 20 tonnes et un navire disposant d'un quota de 6 tonnes. Les 14 navires sont organisés en deux bordées. Dès lors que la première bordée atteint 10 tonnes, elle cède le tour à la seconde bordée. Ensuite, un second tour a lieu pour atteindre le quota individuel de chaque navire.

Quota de crabe des neiges pour Saint-Pierre-et-Miquelon

en tonnes

	2004	2005	2006	2007	2008
Crabe des neiges	266	266	266	286	286

Source : Service des affaires maritimes

2) Les espèces non soumises à quota

Un certain nombre d'espèces de la région ne sont pas soumises à quota. C'est notamment le cas de la limande, du bulot, du lompe, de la raie ou du homard. Leur niveau de capture dépend de la demande mais surtout de la disponibilité de la ressource. Ainsi, en 2008, 632 tonnes de raie, 519 tonnes de limande, 46 tonnes de bulot, et 21 tonnes de homard ont été pêchées dans la zone 3Ps.

3.4 LA PECHE INDUSTRIELLE

3.4.1 Les espèces relevant de l'accord franco-canadien de 1994

La pêche industrielle a subi de plein fouet les conséquences du moratoire de 1992 et des quotas imposés depuis la reprise en 1997. Auparavant, plusieurs navires étaient armés par l'entreprise Interpêche. Actuellement, la part des quotas relevant de l'accord franco-canadien de 1994 et revenant à la pêche industrielle est essentiellement pêchée par le *Cape Fortune*, armé en Nouvelle-Ecosse (selon les dispositions de l'accord de 1994). Afin de pêcher la part des quotas revenant à la pêche industrielle, chaque année, un accord est signé entre une compagnie canadienne et l'entreprise Interpêche, qui obtient ainsi l'exclusivité des captures et de la transformation de cette part du quota. L'armement *Cape Fortune* démarre la saison au mois d'octobre et poursuit son activité jusqu'à épuisement du quota, à savoir habituellement en février/mars, le poisson étant de meilleure qualité pendant la période hivernale. Une fois les quotas atteints, le *Cape Fortune* poursuit sa campagne de pêche, au Canada. En 2008, la première sortie en mer de l'armement a été effectuée fin octobre.

Les captures sont en recul pour l'ensemble des espèces. La diminution des prises de morue est liée à l'absence du transfert – opéré lors de la campagne précédente dans la zone 3Ps – d'une partie des quotas français de morue disponibles dans le golfe du Saint-Laurent (182 tonnes). Pour les autres espèces, eu égard à la stabilité des quotas, cette évolution s'explique notamment par les conditions climatiques particulièrement défavorables qui ont limité les sorties en mer du Cape Fortune. Enfin, face aux débouchés restreints, les pêcheurs ont décidé de ne pas exploiter le quota de sébaste, contrairement aux années 2006 et 2007.

Pêche industrielle						en tonnes
	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Morue	1 721	1 640	1 542	1 675	1 530	-8,7%
Sébaste	17	2	190	160	12	-92,7%
Plie	42	11	10	7	4	-48,1%
Autres	82	85	112	83	65	-22,3%
Total	1 862	1 738	1 844	1 925	1 610	-16,4%

Source : Service des affaires maritimes

Dates de campagnes : du 01.04 au 31.03 de l'année suivante

Certains quotas, prévus par l'annexe 2 de l'accord franco-canadien, sont attribués à des opérateurs locaux et font ensuite l'objet d'affrètement de navires adaptés car les zones de pêche sont très éloignées de l'archipel et nécessitent des navires de grande capacité, non disponibles localement.

L'accord prévoit également un quota de 900 tonnes de sébaste (rouget) dans la zone 30. Le droit d'exploitation du quota français de sébaste peut être échangé contre un approvisionnement supplémentaire de crabe des neiges dans une usine locale de transformation des produits de la mer.

3.4.2 Les espèces relevant de l'OPANO

Les droits de pêche disponibles au titre de l'OPANO sont exploités soit sous pavillon français soit sous affrètement. Ainsi, en 2008, 145 tonnes de flétan du Groenland et 117 tonnes de limande ont été pêchées.

3.4.3 Les espèces soumises à quota par la CICTA

Traditionnellement, la société *Les Nouvelles Pêcheries* affrète un navire canadien pour exploiter les quotas de thonidés alloués dans le cadre de la CICTA. Les principales espèces ciblées sont le thon rouge et l'espadon. Ces prises demeurent inférieures aux quotas. Cette pratique arrive à son terme, le projet d'acquisition d'un navire propre étant économiquement et financièrement mûr.

Le traitement en usine est ponctuel ; la plupart des captures sont débarquées directement sur les marchés de frais américains, alors que le personnel de l'usine a été formé à la découpe des thonidés. Le projet consisterait à coupler l'usine avec le futur navire de pêche dédié aux thonidés. Les captures seraient alors transformées et conditionnées à l'usine (découpe, portion, conditionnement) et les produits destinés aux marchés frais américains et européens.

Prises de thonidés						en tonnes
	2004	2005	2006	2007	2008	
Thon	45	64	0	64	51	

Source : Service des affaires maritimes

3.5 LA PECHE ARTISANALE

3.5.1 L'organisation

En 2008, la flotte artisanale comptait 22 navires de pêche immatriculés à Saint-Pierre-et-Miquelon dont 21 en activité : 5 bâtiments de plus de 12 mètres, 8 entre 10 et 12 mètres, et 9 bâtiments inférieurs à 10 mètres. Trois sont des chalutiers polyvalents, 18 sont des navires caseyeurs/ligneurs/fileyeurs. Quelques retraités exercent une activité minimale sur des navires de moins de 12 mètres, en mesure de constituer un complément de revenus à leur retraite.

La saison de pêche artisanale dépend des quotas attribués, mais également des conditions météorologiques, la flotte artisanale cessant traditionnellement son activité à la saison hivernale. Pendant cette « trêve hivernale », un dispositif de salaire de substitution est assuré aux professionnels par la collectivité territoriale.

La saisonnalité est aussi le résultat du calendrier de disponibilité de la ressource : la pêche au crabe des neiges commence généralement en avril. Elle se poursuit jusqu'à épuisement du quota octroyé à chaque navire et, au plus tard, en juillet. La pêche au saumon, non soumise à quota, débute le 1^{er} mai et s'achève le 31 juillet. La pêche au lompe, uniquement destinée à la production d'œufs, se pratique en juin et juillet, alors que la pêche au bulot s'étend d'août à octobre. La pêche à la morue, au sébaste et à la plie débute en été et se prolonge jusqu'au début de l'hiver. Pour la plupart des bateaux, la saison s'achève en fin d'année civile.

3.5.2 Les résultats

Les captures de la pêche artisanale sont toutes réalisées dans la zone 3 Ps, à l'intérieur des eaux sous juridictions française et canadienne. La morue est principalement pêchée dans les eaux canadiennes de la zone grâce aux licences délivrées par les autorités du Canada dans le cadre de l'accord bilatéral de 1994. Pour leur part, le crabe des neiges et le lompe sont capturés exclusivement dans les eaux territoriales de l'archipel.

Pêche artisanale						en tonnes
	2004 (1)	2005 (2)	2006 (3)	2007(4)	2008 (5)	Variations 2008/2007
Morue	632	747	629	521	468	-10,2%
Lompe	225	233	301	23	0	-100,0%
Crabe des neiges	162	162	191	153	137	-10,5%
Autres	822	490	291	996	1 336	34,1%
Total	1 842	1 632	1 412	1 693	1 941	14,6%

Source : Service des affaires maritimes

(1) du 01.04.2004 au 31.03.2005

(3) du 01.04.2006 au 31.03.2007

(5) du 01.04.2008 au 31.03.2009

(2) du 01.04.2005 au 31.03.2006

(4) du 01.04.2007 au 31.03.2008

Au cours de la campagne 2008-2009 – chaque saison commence le 1^{er} avril et s'achève le 31 mars de l'année suivante –, quelque 1 941 tonnes ont été pêchées par la flotte artisanale. Les captures de la pêche artisanale enregistrent ainsi une augmentation sensible de 15 % sur un an. Cette évolution est liée à l'intensification de la pêche des poissons plats (raie et limande) dont les captures ont atteint 1 136 tonnes en 2008 contre 750 tonnes l'année précédente. Le taux autorisé de capture de morue de l'archipel, fixé à 608,4 tonnes pour la saison 2008-2009,

n'a pas été intégralement pêché. Les captures de morue fléchissent de 10,2 % et atteignent le niveau de prise le plus bas des sept dernières années. Représentant 24 % de l'ensemble des prises (30,7 % en 2007), la morue n'est plus la première espèce ciblée par la pêche artisanale. Cette dernière s'oriente davantage vers l'exploitation des stocks locaux dont la gestion relève de la seule compétence de la France. Les prises de plie canadienne s'élèvent à 53 tonnes (contre 39 tonnes en 2007), les prises de lompe (non soumises à quotas) sont nulles ; celles de crabe des neiges sont en recul de 10,5 % et demeurent inférieures au quota de 286 tonnes.

Les produits de la pêche artisanale sont vendus aux différents transformateurs. Compte tenu de la faiblesse des quantités produites, certaines prises (homard, par exemple) sont principalement écoulées sur le marché local, les quantités livrées aux industries de transformation en vue de l'exportation étant marginales.

3.5.3 Les aides des pouvoirs publics

Pour faire face aux difficultés rencontrées au début des années 1990, la Collectivité territoriale a affirmé son soutien à la pêche artisanale en préconisant de nombreuses mesures d'aides économiques et sociales au secteur. Instituées en mars 1984 (*délibération n° 03.84 du 20 mars 1984*), ces aides ont été redéfinies en juillet 1995 (*délibération n° 30.95 du 3 juillet 1995*), puis périodiquement modifiées ou complétées.

MESURES DE SOUTIEN A LA PECHE ARTISANALE

● Aides à l'investissement

La Collectivité territoriale apporte son aide à l'acquisition d'embarcations de pêche inférieures à 9 mètres ainsi qu'à l'achat de certains matériels (filets, moteurs...). L'aide consiste en l'attribution d'une subvention égale à 33 % du montant de l'investissement, le demandeur devant apporter un autofinancement au moins égal à 33 % de l'investissement.

Cette subvention peut être complétée par l'attribution d'un prêt sans intérêt, remboursable sur dix années, d'un montant maximum de 34 % de l'investissement ; le premier remboursement intervenant un an après la signature du contrat.

Pour bénéficier de ces aides, le demandeur doit justifier de 36 mois de navigation et être âgé de 50 ans au plus.

● Aides de campagne

Chaque année, les artisans pêcheurs peuvent bénéficier d'une prime d'équipement vestimentaire d'un montant maximum de 114,34 euros.

Les patrons d'embarcations bénéficient d'une prime dite de mise en service des armements plafonnée à 304,90 euros pour les embarcations de moins de 9 mètres et à 533,57 euros pour les embarcations de plus de 9 mètres.

Pour bénéficier de ces aides, chaque marin doit justifier d'une activité minimum, appréciée sur le nombre de jours.

En fin d'année civile, une aide pour le paiement des taxes ENIM (Etablissement national des invalides de la marine) est versée, à raison de 25 % du montant des dites taxes, à chaque marin embarqué durant toute la campagne.

Tout armement bénéficie en fin de campagne d'une prime sur la production des espèces pêchées et commercialisées, fixée à 0,05 centime d'euro par kilogramme de produits.

Enfin, au vu du nombre de jours de mer, les patrons d'armements bénéficient d'une aide sur la valeur des carburants consommés au cours de chaque campagne.

● Indemnité saisonnière

Une indemnité mensuelle est accordée, entre le 1^{er} octobre et le 30 avril de chaque année, aux pêcheurs artisans afin de compenser l'absence de revenus pendant la période hivernale. Cette aide est allouée à chaque marin pêcheur justifiant d'un nombre minimum de jours de mer et dont le revenu annuel net ne dépasse pas un montant fixé chaque année.

Fin 2003, le Conseil territorial a instauré l'attribution d'une prime à la production d'un montant de 0,05 euro par kilogramme de poisson (*délibération n° 138-03 du 31 octobre 2003*). Courant 2005, une aide supplémentaire provisoire a été instituée par le Conseil territorial. Il s'agit d'une aide à la production d'un montant de 0,05 euro par kilogramme de poisson pêché destiné à être transformé et commercialisé, dans la limite de 360 tonnes de produits vifs par mois (plafonnée à 1 720 tonnes pour toute la durée de la campagne 2004-2005). Elle concerne chaque marin pêcheur de nationalité française, imposable à Saint-Pierre-et-Miquelon et chargé de capturer et de livrer les quotas de pêche français, accordés à la pêche industrielle locale. Par *délibération n° 166-2007 du 21 septembre 2007 et n°192-2008 du 1^{er} août 2008*, cette aide à la production a été étendue respectivement aux campagnes de pêche 2006-2007 et 2007-2008.

3.6 L'AQUACULTURE

L'aquaculture se positionne comme une possibilité de diversification économique de l'archipel, pouvant compenser, même partiellement, la réduction de l'activité de la pêche. Dans la province voisine de Terre-Neuve, cette technique est privilégiée depuis plusieurs années pour le saumon, les moules et la morue. Dans l'archipel, deux projets ont été menés : l'élevage de morue à Saint-Pierre et l'exploitation de coquilles Saint-Jacques à Miquelon. Ces deux activités connaissent un certain nombre de difficultés, principalement liées à la nouveauté des pratiques et à la validation des protocoles de production. Les partenaires de ces opérations espèrent néanmoins voir aboutir ces projets dans les prochaines années.

Le projet de grossissement de morue – né de contacts noués en 2001 entre professionnels de l'archipel et Terre-Neuviens, dans le cadre des rencontres de la coopération régionale –, a été initié en 2002. Porté par la société Aquafutur, le projet a nécessité de lourds investissements, subventionnés par l'Etat et la Collectivité. Le processus consistait à capturer des morues d'1 kg environ, à les placer en cages d'une capacité de 10 tonnes chacune et à les nourrir de petits poissons¹ (essentiellement des capelans) jusqu'à ce qu'elles atteignent au maximum 4 kg. Ainsi, les jeunes morues, capturées en juin sur les côtes sud de Terre-Neuve, devaient être engraisées jusqu'à leur commercialisation, en frais, 3 à 6 mois après, en fonction de la demande. Les foies devaient être commercialisés sur le marché français. A terme, l'entreprise espérait exploiter 10 cages, regroupant 90 à 100 tonnes de morues. L'insuffisance de poissons sauvages répondant aux critères de sélection définis par l'opérateur n'a pas permis de renouveler l'expérience de grossissement menée en 2003. Malgré cette difficulté, les investissements ont été menés à leur terme avec pour objectif de poursuivre l'activité.

L'élevage des coquilles Saint-Jacques est un projet initié par l'Association pour la recherche et le développement de l'aquaculture (ARDA) en 1998. Après plusieurs années d'expérimentation, l'activité a été prise en charge, en 2001, par une société privée, l'entreprise Exploitation Des Coquilles (EDC SARL). L'élevage consiste, à partir de naissains de coquilles, à gérer le cycle de croissance des coquilles placées dans des filières² afin d'obtenir un produit apte à la commercialisation. Dans leur phase d'installation, les fermes aquacoles doivent faire face à de lourds investissements alors que la commercialisation des produits n'intervient qu'après plusieurs années. Ainsi, au démarrage de cette nouvelle activité, le soutien de la

¹ Ces espèces sont livrées à l'exploitant par de petits pêcheurs locaux ; elles sont éventuellement congelées en vue d'assurer une régularité de l'alimentation des morues.

² Exemple : triage des coquilles, nettoyage des structures.

Collectivité a été important. Or, la commercialisation sur une grande échelle de la « Royale de Miquelon » n'est toujours pas effective. Des difficultés techniques ont retardé la mise sur le marché des premiers lots de noix, prévue pour 2005, et allongé le cycle de production (estimé à dix ans contre quatre ans normalement). L'exploitant a donc décidé de revoir le mode de production, en initiant, en septembre 2006, un ensemencement de coquilles directement sur les fonds marins. La récolte sera opérée par des navires de pêche, à l'issue du cycle de croissance. Par ailleurs, l'entreprise connaît de graves difficultés financières, nécessitant le soutien des pouvoirs publics. Pour autant, ce projet demeure au cœur des objectifs de développement de l'archipel.

Enfin, dans le cadre du CPER 2007-2013, le Conseil territorial et l'Etat prévoient de cofinancer à hauteur de 3,6 millions d'euros (la moitié chacun) l'appui au développement de l'aquaculture.

Section 3

L'industrie et l'artisanat

1. L'industrie de transformation des produits de la pêche

1.1 L'ORGANISATION DU SECTEUR

Saint-Pierre-et-Miquelon compte trois usines de transformation des produits de la pêche.

Pendant longtemps, Interpêche a été la seule usine de transformation du poisson sur l'archipel. Après le moratoire de 1988 et la reprise à minima de la pêche à la morue, son activité a été extrêmement réduite. Une restructuration industrielle et financière de l'entreprise a été engagée avec l'aide des pouvoirs publics. Interpêche bénéficie d'un dispositif, renégocié en 2004, qui a permis de prendre en charge les salaires du personnel pendant le moratoire et qui, jusqu'en 2007, fonctionnait pendant les mois de l'année où l'usine n'a pas de matière première à traiter. Il s'agit de sauvegarder une partie des emplois dans ce secteur de l'économie et aussi de conserver le savoir-faire des salariés. Depuis début juillet 2008, Interpêche est en procédure de redressement judiciaire avec période d'observation pour cessation de paiement.

L'usine d'Interpêche, implantée à Saint-Pierre, transforme la totalité des prises allouées à la pêche industrielle, dans le cadre de l'accord de 1994. Il s'agit principalement de la morue, du sébaste, du flétan et de la plie. Les quotas alloués à la pêche industrielle ne lui permettent de fonctionner que quatre à cinq mois par an à plein régime (début novembre-fin mars) ; le traitement d'une partie des prises de la pêche artisanale se fait de la mi-juin à fin octobre, soit cinq mois d'activité partielle. Hors saison, l'activité se limite à l'entretien des équipements. En 1989, d'importants aménagements et investissements ont été réalisés visant à améliorer le processus de transformation du poisson. Le changement de situation en 1992 a engendré de nombreuses difficultés financières, mais les infrastructures sont toujours en place. L'usine avait été conçue pour accueillir plus de 25 000 tonnes par an. Elle tourne à moins d'un cinquième de sa capacité de production annuelle.

La Société Nouvelle des Pêches de Miquelon (SNPM), opérationnelle depuis 1996, est installée à Miquelon. Elle est contrôlée depuis 2004 par la société Exploitation Des Coquilles (EDC SARL). La morue, livrée par les artisans pêcheurs, est transformée en morue salée.

La société Les Nouvelles Pêcheries, installée à Saint-Pierre, a été créée en 1996 pour traiter le crabe des neiges. Ce crustacé constitue la principale ressource de l'usine, mais l'activité porte aussi sur le lompe ou le bulot. L'entreprise conditionne également les quotas de pêche de thonidés issus de la CICTA. Quand la saison de crabe des neiges bat son plein, l'usine peut employer jusqu'à une cinquantaine de saisonniers. Après le crabe des neiges – sa principale ressource –, les œufs de lompe et le bulot, les Nouvelles Pêcheries étudient la possibilité de commercialiser le concombre de mer. Comme pour le bulot, ce produit serait destiné au marché chinois. Cette nouvelle diversification pourrait favoriser la création de nouveaux emplois et améliorer le temps de fonctionnement de l'usine. La société tente

également de développer la myxine. Un premier essai a été effectué en 2005 avec deux navires de pêche artisanale, un deuxième en 2006 et un troisième en 2007 avec un navire canadien affrété. Le potentiel exact de cette pêche n'a encore pas été évalué ; pour le moment, le navire canadien affrété dispose d'une licence de pêche de 100 tonnes. La lotte pourrait également constituer un moyen de diversifier l'activité. Un navire canadien a été affrété pour prospecter en 2006 et 2007 (45 tonnes ont été pêchées en 2006 et 30 tonnes en 2007). La production est ensuite surgelée à bord et expédiée vers les marchés asiatiques.

Les Pêcheries Paturel, structure artisanale de conditionnement de produits de la mer, emploient quatre salariés à l'année et un saisonnier sur huit mois. Son activité est tournée vers le conditionnement en frais de poisson, crabe et œufs de lompe, fumage de produits (saumon, requin, morue, coquille Saint-Jacques, etc.). Ces produits, dont la qualité est appréciée localement, font l'objet d'exportations vers la métropole.

Depuis 2005, les opérateurs économiques locaux sont amenés à traiter dans leur usine de transformation des produits pêchés par des artisans étrangers. Le développement de telles initiatives semble indispensable au maintien du tissu industriel local.

Le 15 mars 2007, la Commission européenne a accepté, à compter du 1^{er} avril 2007, et pour une durée de six ans, une demande de dérogation aux règles d'origine portant sur 1 290 tonnes annuelles de produits de la pêche transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon, au profit de l'ensemble des industries de transformation de l'archipel. Quatre catégories de produits bénéficient de cette dérogation : les filets de poisson congelés (pour 11 espèces différentes), la chair ou farce congelée de poisson (pour 4 espèces), les filets de morue salée et la morue salée entière. Les usines de transformation complètent l'insuffisance d'approvisionnement en poisson originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon par des apports supplémentaires de matières premières en provenance du Canada. Grâce à cette dérogation, les produits canadiens transformés dans l'archipel sont exonérés des droits de douane à l'entrée sur le marché communautaire européen.

1.2 LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE

La production des unités de transformation est essentiellement commercialisée sur les marchés européens (64,7 % en 2008), notamment en raison des liens qu'entretient la société *Interpêche* avec sa maison mère (Pescanova), implantée en Espagne. Les exportations réelles de produits de la pêche ont fléchi de 18,9 % par rapport à 2007. En revanche, les mouvements d'entrepôts – qui correspondent à l'exportation de produits finis issus de la transformation de matières premières importées – ont progressé de 41,7 %. Les prises du *Cape Fortune*, navire canadien, sont ainsi considérées comme des produits semi finis importés. Le volume total exporté demeure stable avec 1 693 tonnes en 2008 contre 1 702 en 2007.

Le marché nord-américain constitue également un débouché important dans la mesure où l'intégralité de la production de crabe des neiges est vendue sur le Sea Food Market de Boston.

L'effort de production de la pêche s'oriente vers la recherche et la quantification de nouvelles espèces, une meilleure exploitation des quotas disponibles (en termes de pêche et de débarquement) et le recours à l'affrètement ou encore par des opérations conduisant les opérateurs économiques locaux à transformer dans leur usine des produits fournis par des artisans étrangers.

Le marché local est restreint ; les débouchés sont limités aux restaurants et à quelques poissonneries. Il représente quelques dizaines de tonnes de produits finis.

Commercialisation des produits de la pêche en 2008

	2005	2006	2007	2008	en tonnes Variations 2008/2007
Exportations (a)	909	1068	1186	961	-18,9%
Union européenne	775	831	939	767	-18,3%
Poisson frais ou congelé	582	679	764	664	-13,1%
Oeufs de lompe	41	44	48	0	
Bulot	18	0	0	9	
Morue salée	134	107	127	95	-25,4%
Autres pays	134	238	247	194	-21,4%
Poisson frais ou congelé	8	24	96	72	-24,9%
Oeufs de lompe	0	55	0	0	
Crabe des neiges	113	143	102	78	-23,4%
Bulot	0	0	0	0	
Morue salée	0	0	49	0	-100,0%
Autres	13	15	0	44	
Mouvements des entrepôts (b)	433	720	516	731	41,7%
Total (a) + (b)	1 342	1 788	1 702	1 693	-0,5%

Source : Service des douanes

1.3 LES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS

Afin de soutenir et de promouvoir les initiatives d'exportation des produits de la pêche, une aide en faveur du transport des matières premières a été instituée en décembre 1998 par la Collectivité territoriale (délibération n° 259.98 du 13 décembre 1998). Elle concerne la prise en charge d'une partie du coût du transport à l'exportation des produits à partir de l'archipel, dans la limite de 75 % du coût total du transport, et dans le cadre d'un plafond de 76 euros la tonne nette exportée. Par délibération n° 144-06 du 22 août 2006, le Conseil territorial avait attribué une aide de 38,11 € par tonne exportée à l'entreprise Interpêche pour ses exportations du premier semestre 2006. En 2008, le soutien du Conseil territorial au transport des produits de la mer exportés s'est établi à 39 000 euros.

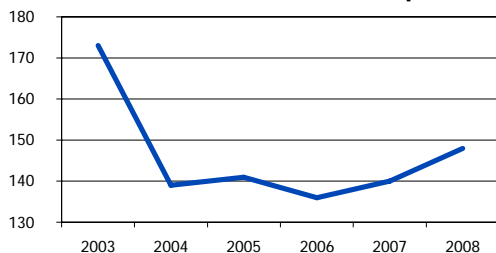
2. L'artisanat

Les entreprises artisanales constituent une composante importante de l'économie locale. La qualité d'artisan est reconnue de droit, par le président de la chambre de métiers compétente (CACIMA), aux personnes physiques, y compris les dirigeants sociaux des personnes morales, qui justifient d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un brevet d'études professionnelles délivré par le ministre de l'Education nationale, ou d'un titre homologué d'un niveau au moins équivalent dans le métier exercé ou un métier connexe, ou d'une immatriculation dans le métier d'une durée de six années au moins. De ce fait, nul ne peut se prévaloir de la qualité d'artisan sans avoir satisfait aux obligations prévues au présent titre.

Les personnes physiques ou morales qui n'emploient pas plus de dix salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat, doivent être immatriculées au Répertoire des métiers. Le décret n° 98-247 du 2 avril 1998 fixe dans son annexe la liste des activités relevant de l'artisanat. L'artisanat recouvre un grand nombre d'activités, allant des métiers de l'alimentation et du bâtiment à ceux de la fabrication et des services aux entreprises.

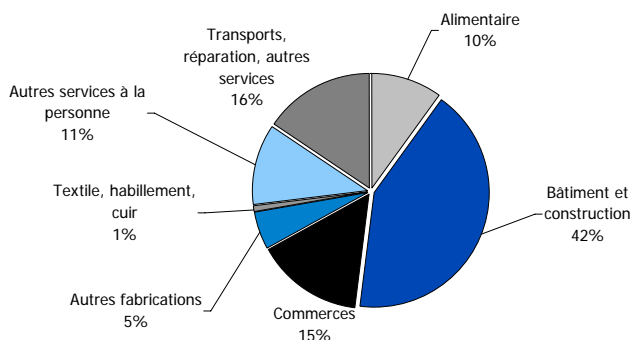
Au 31 décembre 2008, le nombre d'entreprises artisanales – inscrites au Répertoire des métiers et représentant 29,2 % de l'ensemble des entreprises recensées – s'élevait à 148 unités, en progression de 5,7 % sur l'année. La répartition des artisans par branche professionnelle traduit la nette prépondérance des entreprises du bâtiment (42 %). Viennent ensuite les secteurs du transport, de la réparation et des services (16 %), suivis par le secteur du commerce (15 %). Le secteur de l'alimentaire se stabilise à 10 %, après un repli en 2007 (à 9,3 % contre 17 % en 2006). Enfin, les autres services à la personne ne varient pas, le secteur comptant 17 entités soit 11 % des entreprises artisanales.

Evolution du nombre d'entreprises artisanales dans l'archipel



Source : CACIMA

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activités au 31 décembre 2008



Source : CACIMA

• Les aides des pouvoirs publics à l'artisanat

Outre les avantages fiscaux et douaniers prévus par les dispositions générales du Code local des investissements, les entreprises régulièrement inscrites au Répertoire des métiers de la Collectivité territoriale, exerçant leur activité de façon continue dans l'archipel et employant moins de 15 salariés, peuvent bénéficier d'une prime d'équipement en vue de favoriser ou d'améliorer leur installation. Cette prime est constituée par la prise en charge, par la Collectivité, d'une part des intérêts à verser par l'emprunteur à l'organisme prêteur. Cette part correspond à 5 points du taux du prêt, le différentiel restant à la charge de l'emprunteur. La prime s'applique aux prêts d'équipement dans la double limite d'une durée de cinq ans et d'un montant de 65 000 euros ; le demandeur doit également justifier d'une participation financière personnelle d'un montant correspondant à 20 % de l'investissement réalisé.

La Collectivité territoriale peut, dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise, accorder une aide à la constitution du fonds de roulement. Cette aide, entérinée par la délibération n° 149-02 du 3 décembre 2002, est fixée à 3 050 euros, versés en deux fois. Le premier versement (2 050 euros) intervient au démarrage ou lors de la reprise de l'activité, le solde étant versé après six mois de fonctionnement, sur avis motivé du chef du service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Section 4 L'énergie

1. La production électrique

La production de base est assurée par des groupes électrogènes Diesel, technologie particulièrement bien adaptée aux réseaux de petite taille. En 2008, la production globale d'énergie électrique représente 44 389 MWh dont 86 % à Saint-Pierre et 14 % à Miquelon. L'énergie livrée aux réseaux affiche une légère progression de 0,2 % sur un an alors que les consommations en basse tension et moyenne tension sont en repli respectif de 9,3 % et de 9,2 %. La consommation totale d'énergie électrique (42 400 MWh) s'est contractée de 9,3 %. Ces variations de la consommation d'une année sur l'autre sont peu significatives. Elles s'expliquent soit par l'arrivée précoce ou tardive de l'hiver soit par une période de froid plus longue qu'à l'accoutumée, la consommation d'électricité étant fortement saisonnalisée. Le nombre d'abonnés a faiblement varié en 2008 (3 704 contre 3 712 en 2007).

La quantité d'électricité livrée aux industries branchées sur le réseau moyenne tension s'inscrit en baisse de 8,2 % sur un an.

Les éoliennes de Miquelon, opérationnelles depuis 2000, ont permis de produire 853,3 MWh en 2008 contre 1 559 MWh en 2007, soit un recul de 45,3 % sur un an. Cette production représente 1,9 % de l'énergie totale livrée au réseau, contre 3,5 % en 2007.

Production et consommation d'électricité

en milliers de mWh

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Energie livrée aux réseaux						
Saint-Pierre	36 920	36 536	36 074	38 230	38 178	-0,1%
Miquelon	5 680	5 858	5 775	6 063	6 211	2,4%
Total	42 600	42 394	41 849	44 293	44 389	0,2%
Consommation						
Basse tension	30 422	30 610	29 381	35 805	32 484	-9,3%
Moyenne tension	9 086	8 808	9 492	10 923	9 916	-9,2%
Total	39 508	39 418	38 873	46 728	42 400	-9,3%
Nombre d'abonnés						
Basse tension	3 668	3 662	3 679	3 682	3 674	-0,2%
Moyenne tension	28	28	30	30	30	0,0%
Total	3 696	3 690	3 709	3 712	3 704	-0,2%

Source : EDF Saint-Pierre-et-Miquelon

N.B : la différence entre l'énergie livrée aux réseaux et la consommation provient des pertes et de la consommation des transformateurs et des câbles

En 2008, la consommation totale de fioul par les centrales électriques (11 278 tonnes) a stagné (+ 3,1 % à Miquelon et - 0,4 % à Saint-Pierre). La centrale de Saint-Pierre consomme 87,8 % du volume global de fioul. La quantité d'huile utilisée, pour la consommation et les vidanges, est passée de 63,7 tonnes en 2007 à 78,1 tonnes en 2008 (+ 20,6 % sur un an).

2. Les énergies renouvelables

La production d'électricité provenant des énergies renouvelables ne concerne que la commune de Miquelon. La production d'énergie électrique de l'île est assurée par une centrale EDF de sept groupes électrogènes (un de 800 kWh, deux de 1 200 kWh et quatre de 500 kWh) et par une centrale éolienne appartenant à Eole Miquelon SARL (filiale à 100 % de la SA Aérowatt). En effet, après plusieurs années d'expérimentation menée sur le site de Miquelon par la société Vergnet, avec l'appui d'EDF, de la Collectivité territoriale et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), cette centrale éolienne a vu le jour en juillet 2000. Elle est composée de dix aérogénérateurs Gev 15/60 capables de générer une puissance de 60 kWh chacun et de produire globalement 1,7 million de kWh par an. L'électricité produite est vendue à EDF. Cette production devait à terme couvrir environ 30 % de la consommation d'électricité de Miquelon. En 2008, la production livrée au réseau ne représente que 853 MWh (- 45,3 % par rapport à 2007).

L'utilisation des éoliennes permet de réduire l'activité des groupes diesel et donc d'abaisser la consommation de gazole et les rejets de gaz dans l'atmosphère. Ainsi, un arrêté du 1^{er} mars 2007 a instauré un dispositif d'obligation d'achat de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. Ce dispositif financier s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de soutien aux énergies alternatives visant principalement à limiter les impacts environnementaux de la production d'électricité.

Aussi, à Saint-Pierre-et-Miquelon, EDF est tenue d'acheter la production des systèmes à énergies renouvelables, à condition que les producteurs autonomes (clients privés ou entreprises) répondent aux exigences suivantes :

- les installations techniques (éoliennes ou autres systèmes) doivent répondre aux normes en ce qui concerne le couplage sur le réseau électrique ;
- le rachat de l'énergie doit faire l'objet d'une demande écrite suivie d'un contrat entre le promoteur et EDF SEI ;
- la puissance totale des systèmes à énergies renouvelables de l'île ne doit pas excéder 30 % de la demande instantanée du réseau.

L'exploitation des éoliennes n'est rendue possible que lorsque la force du vent se situe entre 7 m/s et 25 m/s, sinon l'exploitation est interrompue. Les éoliennes sont au maximum de leur capacité avec un vent de 13/14 m/s. Enfin, les contraintes techniques d'exploitation et de stockage de l'énergie produite contrarient l'objectif fixé de taux de couverture par la centrale.

Le bilan énergétique de l'archipel s'est sensiblement éloigné des objectifs définis au niveau européen - la part des énergies renouvelables devant représenter 21 % de la production en 2010 -. Actuellement, les énergies renouvelables ne représentent que 1,9 % de la production électrique de l'archipel (contre 3,5 % en 2007).

Rénovée et agrandie au fil des ans, la centrale électrique de Saint-Pierre devrait prochainement atteindre ses limites. Le projet d'une nouvelle centrale est né en 2007. Actuellement, le projet est au stade du choix du site qui accueillera les futures installations. Son coût est estimé à plus de 40 millions d'euros. L'objectif d'EDF est de commencer les travaux de terrassement dès 2009.

3. Les hydrocarbures

Les besoins en hydrocarbures de l'archipel sont importants. En plus des exigences de fonctionnement des centrales électriques ou de consommation des véhicules, les foyers sont majoritairement équipés de chauffage au fioul. Au début des années 1990, une politique incitative de transformation des installations électriques en chauffage au fioul a été promue, avec le versement de primes. En 1999, près de 85 % des résidences principales étaient équipées d'un chauffage au fioul contre 0,7 % d'un chauffage électrique (recensement INSEE 1999).

Il n'y a pas d'activité de raffinage dans l'archipel. L'approvisionnement est assuré, par voie maritime, par des sociétés nord-américaines. En 2008, les importations de produits pétroliers représentaient 26 320 tonnes, en progression de 6,3 % sur un an. La durée de la période hivernale explique partiellement cette évolution. Chaque île assure son propre stockage. Suite au rachat de la société Speg Oil, l'entreprise Louis Hardy SAS assure l'intégralité de la distribution.

Enfin, en 2008, les deux premières pompes à essence automatiques ont été installées dans l'archipel. Ces installations seront poursuivies en 2009.

Les prix limites de vente de certains produits pétroliers dans l'archipel sont fixés par le Préfet. Ainsi, par arrêté préfectoral n° 83 du 20/02/2008, le prix du litre de fioul domestique était fixé à 0,64 €. Par arrêté préfectoral n°38 du 30 janvier 2009, il est passé à 0,48 €.

Evolution des tarifs fioul, gaz et essence

en euros/l

	07-nov-07	21-fev-08	20-avr-08	25-nov-08	19-dec-08	30-janv-09
Fioul domestique livré	0,59 €	0,64 €	0,73 €	0,68 €	0,53 €	0,48 €
Gazole livré	0,62 €	0,76 €	0,85 €	0,76 €	0,61 €	0,56 €
Gazole pris à la pompe	0,67 €	0,81 €	0,90 €	0,81 €	0,66 €	0,61 €
Essence ordinaire	1,10 €	1,10 €	1,17 €	1,17 €	1,07 €	0,99 €
Essence extra	1,13 €	1,13 €	1,20 €	1,20 €	1,10 €	1,02 €

Section 5

La construction et les travaux publics

Le secteur du bâtiment et des travaux publics représente le troisième secteur créateur de valeur ajoutée dans l'archipel (11 %), derrière les services administrés (39 %) et le commerce (14 %). Largement soutenu par la commande publique (projets d'aménagements urbains ou grands travaux), ce secteur occupe une place importante dans l'économie de l'archipel, bien que paralysé pendant près de la moitié de l'année, conséquence des conditions climatiques hivernales. En 2008, les importations de ciment demeurent importantes (à 3 061 tonnes), grâce aux chantiers de l'hôpital et du barrage du Goéland. Ce volume est en recul de 26,4 % par rapport à 2007. Ce repli doit toutefois être relativisé dans la mesure où en 2007, les entreprises du secteur avaient constitué des stocks conséquents en vue du démarrage de ces deux gros chantiers.

D'après le recensement de l'INSEE (1999), le secteur du BTP emploie près de 10 % de la population active. Il est majoritairement composé d'entreprises artisanales.

1. La construction

1.1 LES CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT

A Saint-Pierre-et-Miquelon, l'habitat individuel est prédominant ; les immeubles sont rares. Plus de 80 % des résidences sont des maisons. En dépit de la baisse de la population observée depuis 1999, le nombre de résidences principales n'a cessé de croître : 2 517 en 2006, contre 2 415 en 1999. Le parc des habitations principales est relativement récent ; plus de 17 % des résidences principales datent de moins de vingt ans. Les logements sont plus vastes qu'en métropole avec 5,3 pièces par logement (5,0 en 1999), contre 4,0 en France métropolitaine. La quasi-totalité des habitations est reliée à l'égout et toutes les résidences principales ont accès à l'eau courante. Les problématiques du logement à Saint-Pierre-et-Miquelon sont différentes de celles des DOM. L'insalubrité et le manque de confort sont extrêmement rares. Aucune zone de bidonville ne s'est créée dans l'archipel. Le nombre de logements vacants a fortement progressé, passant de 74 à 173 en sept ans, principalement dans le centre ville de Saint-Pierre.

Caractéristiques de l'habitat

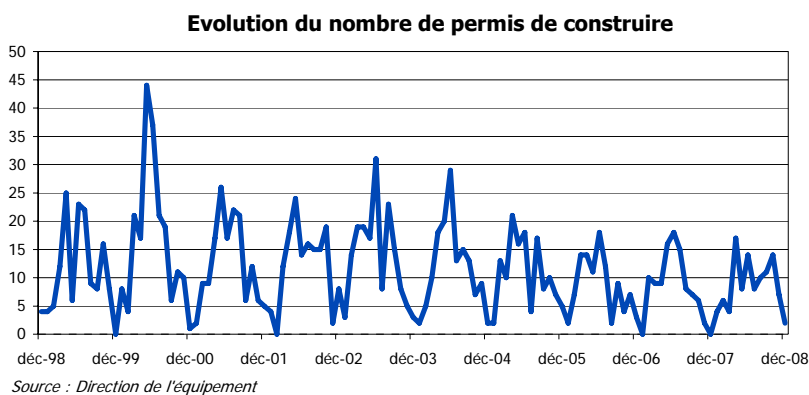
	Recensement 1990	Recensement 1999	Recensement 2006	Variations 2006/1999
Caractéristiques des logements	2 662	2 932	3 109	6,0%
Résidences principales	2 105	2 415	2 517	4,2%
Résidences secondaires	451	428	392	-8,4%
Logements occasionnels	2	15	27	80,0%
Logements vacants	104	74	173	133,8%
Type de logement des résidences principales	2 105	2 415	2 517	4,2%
Maison individuelle	1 579	1 904	2 115	11,1%
Immeuble	359	325	391	20,3%
Foyer pour personne âgées	38	39	-	-
Autres	129	147	-	-
Statut d'occupation des résidences principales	2 105	2 415	2 517	4,2%
Propriétaire	1 516	1 758	1 951	11,0%
Locataire ou sous-locataire	435	511	465	-9,0%
Logé gratuitement	154	146	101	-30,8%

Source : INSEE

Les habitants de l'archipel privilégient la construction de maisons individuelles, et ce, dès leur entrée dans la vie active. Ils sont le plus souvent propriétaires de leur résidence principale. Le rythme d'évolution de la construction privée reste toutefois modéré ; la taille restreinte de l'île de Saint-Pierre limite la disponibilité des terrains constructibles. En dépit du vieillissement de la population, le nombre de logement a toutefois progressé de 5,8 % à Saint-Pierre et de 7,3 % à Miquelon-Langlade entre 1999 et 2006.

La construction privée ne constitue pas l'essentiel de l'activité du BTP ; les particuliers ne recourent aux entreprises spécialisées que pour la réalisation des travaux lourds (terrassement, fondation). L'autoconstruction tient une place importante ; elle est estimée à 30 % du coût total d'une maison.

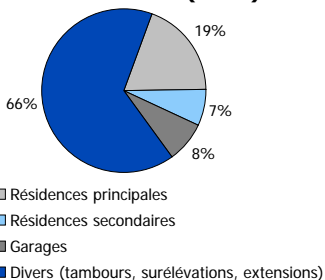
La construction dépend également des opérations d'aménagement de lotissement (ex : quartier des Graves).



Entre 1998 et 2008, le nombre de permis de construire connaît des évolutions importantes. Oscillant entre un minimum de 100, atteint à fin 2007, et un maximum de 199, atteint à fin 2000, le nombre d'autorisations s'établit depuis 2006 à environ 100 par an, ce qui montre une relative saturation du marché de la construction privée. Ce nombre est à rapprocher de la baisse de la population de l'archipel mise en exergue dans le recensement de 2006.

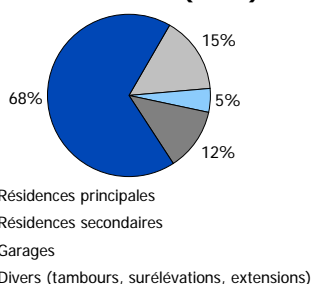
En 2008, le nombre total de permis de construire accordés est en progression de 5 % par rapport à 2007. Ces autorisations concernent principalement la construction de résidences principales (15,2 %), de résidences secondaires (4,8 %) et de garages (12,4 %). Les autres permis de construire ne concernent que de petits chantiers (tambours, surélévations, etc.).

Ventilation des permis de construire (1998)



Source : Direction de l'équipement

Ventilation des permis de construire (2008)



Source : Direction de l'équipement

1.2 LE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Le financement de l'habitat a, pendant longtemps, été assuré par la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM). Créée en 1949, à l'initiative du Conseil général et de la Caisse Centrale de la France d'Outre-mer, l'objectif de la CISPM est de favoriser l'accès à la propriété des résidents de l'archipel, notamment des foyers à faibles revenus (acquisition, construction, rénovation de maisons à usage d'habitation principale ou secondaire). Depuis quelques années, les sources de financement de l'habitat se sont diversifiées. Les banques commerciales locales et extérieures s'y sont intéressées, en particulier, suite à l'extension des plans et comptes d'épargne-logement à l'archipel par le décret n° 95-331 du 27 mars 1995. La Caisse d'Epargne Ile-de-France et la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon sont les deux établissements à proposer ce produit. En 2008, les comptes et plans d'épargne-logement représentaient 2,2 millions d'euros (+ 4,1 % sur un an), soit 1,6 % du total des actifs financiers des ménages.

Le tableau ci-après retrace l'évolution, au cours des dix dernières années, de l'encours de crédits à l'habitat octroyés aux ménages par les établissements de crédit locaux (Crédit Saint-Pierrais, Banque des Iles, Caisse d'épargne Ile-de-France et CISPM), ainsi que par des établissements non installés localement. En 2008, le financement de l'habitat est assuré à 90,4 % par les établissements de crédit locaux. L'encours global a augmenté de 4 %, au profit essentiellement des banques locales (+ 8,4 %).

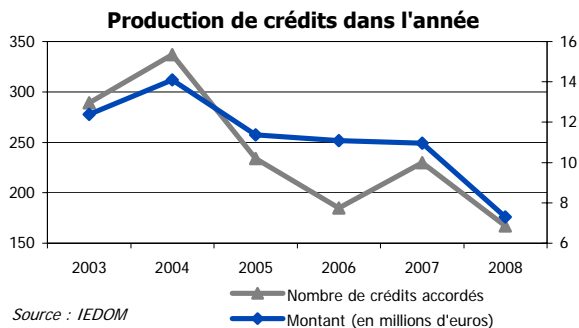
Encours du crédit à l'habitat

en millions d'euros

	1998	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Encours des banques	14,33	31,42	33,63	40,23	43,60	8,4%
Encours des sociétés financières	17,90	18,97	18,96	16,04	14,66	-8,6%
Encours dans la zone d'intervention	32,23	50,39	52,60	56,27	58,26	3,5%
Encours hors de la zone d'intervention	0,89	4,95	5,36	5,71	6,22	9,0%
Encours total	33,12	55,34	57,96	61,98	64,48	4,0%

Source : IEDOM

En 2008, la production de prêts immobiliers aux ménages des établissements locaux s'est fortement repliée (- 33,4 %) à 7,301 millions d'euros contre 10,958 millions en 2007 : seuls 170 prêts ont été octroyés contre 230 en 2007. Le montant moyen de ces crédits s'élève à 43 719 euros par ménage.



1.3 LES AIDES A L'HABITAT ET A LA CONSTRUCTION

1.3.1 Les interventions de l'Etat

Les subventions de l'Etat portent notamment sur les aides à l'habitat des personnes âgées, les revêtements de façades en matériaux traditionnels, la réhabilitation de logements anciens, l'amélioration de l'habitat des personnes à faibles ressources, les primes à la construction, le logement social. En 2008, l'aide de l'Etat au titre de sa politique de l'habitat et du logement s'est élevée à 827 737 euros, en baisse de 7 % par rapport à 2007. Elle se décompose à 72 % d'aides à l'habitat et à 28 % d'aides au logement social.

1.3.2 Les interventions de la Collectivité territoriale

Parallèlement à l'intervention de l'Etat, la Collectivité territoriale a contribué, en 2008, à concurrence de 385 000 euros, à l'amélioration de l'habitat des personnes à faibles ressources, à la distribution de primes à la construction, à l'entretien des revêtements en bois et au versement d'une aide à la construction traditionnelle.

Par ailleurs, une prime pour l'acquisition de logements anciens destinés à l'habitation principale, sous réserve de ne pas être déjà propriétaire, est accordée par le Conseil territorial. Elle consiste en la prise en charge sur dix ans de 1,5 point du taux d'intérêt consenti par l'organisme prêteur. Cette prime est accordée si trois conditions sont réunies : une maison de plus de dix ans, située dans le centre ville et acquise à l'aide d'un prêt ne dépassant pas 109 763 euros. En 2008, la Collectivité territoriale a consacré 78 000 euros au titre de cette prime, en hausse de 11 % sur un an.

1.3.3 L'habitat social

L'action publique en faveur de l'habitat social est du ressort des collectivités locales, financée en grande partie sous forme de subventions de l'Etat au titre de la Ligne Budgétaire Unique. L'archipel dénombre une cinquantaine de logements sociaux. En 2008 comme en 2007, les actions ont concerné l'habitat locatif, la réhabilitation de logements sociaux, ou encore la poursuite du programme de logements pour les jeunes et pour les personnes âgées.

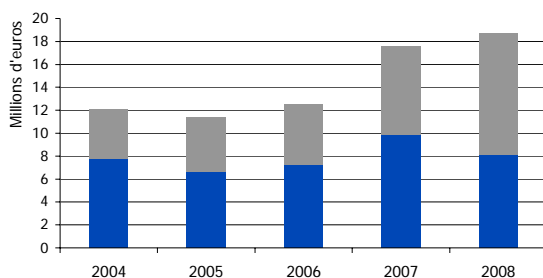
2. Les travaux publics

La Direction de l'équipement œuvre pour le compte de l'Etat, des communes et du Conseil territorial dans le suivi des constructions publiques et des infrastructures. Composée de 172 agents, cette structure comprend 5 groupes : la Direction, le Secrétariat général, le groupe Infrastructures, le groupe Aménagement et le groupe Equipement des collectivités.

2.1 LA REPARTITION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

En 2008, les travaux réalisés au titre de la commande publique se chiffrent à 18,7 millions d'euros, en progression de 6,5 % par rapport à 2007. La construction du nouveau centre hospitalier – qui représente 43 % des dépenses de l'année 2008 – a contribué à augmenter la part du bâtiment dans les dépenses totales (Cf. graphique ci-après).

Répartition de la commande publique

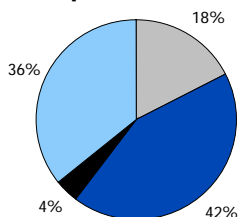


Source : Direction de l'équipement

■ Travaux publics ■ Bâtiments publics

La commande publique a principalement reposé sur les investissements initiés dans le cadre du nouvel hôpital et par le Conseil territorial, à hauteur respective de 8 millions d'euros et de 6,7 millions d'euros.

Répartition par source de financement



■ Etat ■ Centre hospitalier ■ Communes ■ Conseil territorial

Source : Direction de l'équipement

2.2 LES BATIMENTS PUBLICS

Les dépenses de l'Etat ont été affectées aux travaux réalisés au lycée d'Etat (800 297 euros), à l'imprimerie (521 018 euros) et dans les locaux de la DASS, ainsi qu'à l'achèvement des travaux de rénovation des locaux de la Gendarmerie nationale (550 000 euros).

Les projets financés par les communes demeurent restreints. Pour Saint-Pierre, la Collectivité territoriale a apporté les fonds nécessaires au désamiantage de l'école du Feu rouge (63 204 euros), à la rénovation des façades de la bibliothèque et à la deuxième phase de l'aménagement de la place du Calvaire (11 609 euros). Les dépenses, à hauteur de 91 203 euros, de la commune de Miquelon ont permis de poursuivre l'aménagement du bourg.

La construction du nouvel hôpital s'accélère : 8 millions d'euros ont été investis en 2008 (contre 3 millions en 2007). Le montant total de cette opération (29,8 millions d'euros) est essentiellement pris en charge par l'Etat au titre du Fonds de modernisation des établissements de santé. L'archipel connaît ainsi le chantier le plus important de cette décennie ; il s'achèvera en 2011.

2.3 LES RESEAUX D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET D'ELECTRICITE

Commencé en 1997, le chantier « eau et assainissement » est l'un des projets les plus importants en matière de travaux publics. Le programme a été évalué à 41,8 millions d'euros, dont 34,4 millions pour Saint-Pierre, répartis entre la commune de Saint-Pierre (17,7 millions) et la Collectivité territoriale (16,7 millions). Les investissements ont été financés sur subventions du FIDOM, du FNDAE, du FED, de l'Agence de bassin Seine-Normandie et sur prêts de l'Agence française de développement. Le programme comprenait la création d'une usine de traitement d'eau potable, la rénovation du réseau de distribution d'eau potable avec la réhabilitation des tronçons anciens et le nettoyage des conduites, et la mise en place d'un réseau d'assainissement séparant les eaux usées et les eaux pluviales afin de rejeter les effluents dans une zone moins sensible du milieu marin.

Outre ces projets de long terme, la Collectivité apporte son soutien financier à l'exploitation des stations de refoulement et de la station de prétraitement de Saint-Pierre (78 215 euros en 2008).

2.4 LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES, PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES

En 2008, les crédits assignés à la réfection des infrastructures routières ont atteint 1,7 million d'euros, financés conjointement par l'Etat et la Collectivité. L'archipel est traversé par 14,3 km de routes nationales (10,5 km à Saint-Pierre et 3,8 km à Miquelon) et 103,2 km de routes de la Collectivité territoriale (40,2 km à Saint-Pierre et 63 km à Miquelon). L'entretien des infrastructures routières (45 % des dépenses totales) comprend l'entretien des chaussées, la viabilité hivernale (salage des routes, etc.), l'entretien des engins et des véhicules du parc, l'entretien et l'aménagement des bâtiments, et l'entretien des espaces verts.

Plus de 1,1 million d'euros a été consacré aux infrastructures portuaires et aux quais. Les ports sont gérés par le service maritime de la Direction de l'équipement et par la Capitainerie. Ils comprennent une zone commerciale de pêche destinée à la réception d'importantes unités (cargos, chalutiers, etc.) et une zone de plaisance. L'Etat a financé les travaux du quai de l'Alyse et du quai du commerce (respectivement 529 000 euros et 120 000 euros), les dépenses restantes ayant été engagées par la Collectivité territoriale.

L'archipel possède une infrastructure aéroportuaire moderne. En 2008, les dépenses consacrées à l'entretien et à l'investissement aéroportuaire ont représenté environ 2,5 millions d'euros. Les travaux de la piste de l'aérodrome de Miquelon ont mobilisé 2,2 millions d'euros. L'aérodrome de Miquelon est détenu par la Collectivité territoriale, en charge de son exploitation sous le contrôle du service de l'aviation civile de Saint-Pierre-et-Miquelon. La Direction de l'équipement assure la maîtrise d'œuvre et l'entretien des infrastructures et des bâtiments, ainsi que les tâches d'exploitation de l'aéroport (navigation aérienne, viabilité de la piste).

2.5 LES OUVRAGES D'ART ET LA PROTECTION DU LITTORAL

En raison des conditions climatiques rigoureuses, le littoral subit d'importantes dégradations qui nécessitent chaque année des travaux de protection. En 2008, la Collectivité territoriale a investi 510 000 euros dans les enrochements de la route de l'isthme entre Langlade et Miquelon et 547 328 euros dans la reconstruction du barrage du Goéland.

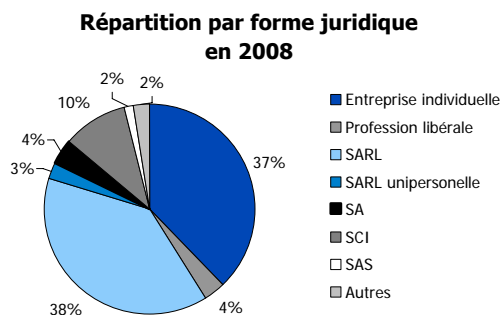
Section 6

Le commerce

Le secteur du commerce (de détail ou de gros) et des réparations automobiles et d'articles domestiques contribue significativement au développement de l'économie de l'archipel. Ce secteur est à l'origine de 14 % de la création de richesses. Il occupe la deuxième place en termes de valeur ajoutée, derrière les services administrés (39 % de la valeur ajoutée). Le commerce crée plus de valeur ajoutée que le secteur du BTP (11 %). A fin 2008, l'archipel comptait 126 entreprises commerciales (contre 118 en 2007 et 119 en 2006), soit près d'un quart des entreprises enregistrées.

Quelque 69 % de ces entreprises sont des commerces de détail, 25,4 % des commerces de gros et intermédiaires du commerce et 5,6 % des commerces et réparations automobiles. D'après le recensement de l'INSEE de 1999, ce secteur emploie 418 personnes, soit près de 15 % de la population active ayant un emploi.

Les entreprises individuelles représentent 37,8 % du total des entreprises¹. Plus de 38,5 % ont le statut de SARL et 9,9 % sont des sociétés civiles immobilières (SCI). Ces trois formes juridiques concentrent 86,2 % des entreprises locales.



Source : CACIMA

Au cours des dernières années, quelques surfaces de plus de 400 m² se sont développées dans l'archipel, auxquelles s'ajoute un tissu relativement dense de petits commerces. Les commerces de petite dimension se caractérisent par leur activité essentiellement alimentaire. Aucune enseigne nationale alimentaire n'est installée, mais certains grossistes et détaillants ont mis en place des accords avec des centrales d'achat françaises ou canadiennes. Il existe toutefois des enseignes canadiennes, présentes notamment dans le secteur du bricolage.

¹ A fin décembre 2008, la CACIMA recensait 507 entreprises dans l'archipel.

Les commerces de l'archipel doivent faire face à une gestion courante contraignante :

– l'étroitesse du marché, la concurrence de la vente par correspondance et l'accès de plus en plus aisé au marché terre-neuvien par les consommateurs font peser sur les structures des problèmes de rentabilité. La consommation en produits alimentaires demeure relativement stable d'une année sur l'autre (les importations de produits alimentaires représentent 8 087 tonnes en 2008, soit une hausse de 7,7 % sur un an) ;

– la gestion des stocks est rendue difficile par l'éloignement des sources d'approvisionnement et par les aléas des livraisons ;

– la contraction du trafic portuaire a privé les moyennes surfaces de l'activité d'avitaillement des navires, qui constituait une source importante et traditionnelle de revenus.

Section 7

Le tourisme

Par délibération n° 32-05 du 15 mars 2005, le Conseil territorial a créé une nouvelle entité en charge du développement touristique de l'archipel, le Comité régional du tourisme (CRT). Les objectifs assignés à cette entité sont de conduire une véritable réflexion dans le domaine et de définir une stratégie de développement touristique, compte tenu de l'offre existante (transport, hébergement, activités, etc.), du positionnement de l'archipel dans l'offre touristique régionale, et des contraintes associées à la destination. Cette réflexion passe également par un renforcement de la coordination et de la communication des établissements publics entre eux (musées, Centre culturel et sportif, Maison des loisirs, etc.), avec les professionnels du tourisme (regroupés dans une association, « Le Phare »), les institutionnels et les touristes eux-mêmes.

Le tourisme se positionne comme une des voies possibles de diversification économique de l'archipel. La contribution de cette activité à l'économie locale est encore restreinte, mais un potentiel de développement existe. L'archipel se doit d'utiliser ses atouts pour développer la filière notamment en mettant en œuvre le schéma de développement touristique, en valorisant la culture et l'histoire commune avec le Canada et en confortant le parc d'hébergement.

1. La fréquentation touristique

1.1 L'EVOLUTION DES FLUX TOURISTIQUES

En 2008, 28 746 passagers sont entrés sur le territoire, soit une hausse de 15,3 % par rapport à 2007. Cette évolution est imputable au nombre important de passagers entrés par la voie maritime (+ 25,5 %) et au doublement du nombre de croisiéristes, même si ces derniers ne sont restés en moyenne qu'une journée sur le sol saint-pierrais. Pour sa part, le trafic aérien de passagers progresse de 4,3 % sur l'année.

La part du trafic maritime dans le trafic total s'accroît, passant de 51,7 % en 2007 à 56,3 % en 2008. Quelque 16,2 % des passagers entrés dans l'archipel par voie maritime sont des croisiéristes. Toutefois, le passage des paquebots dans l'archipel varie d'une année à l'autre. Ainsi, le doublement du nombre de croisiéristes est lié au passage de l'*Eurodam* fin août. La majeure partie des touristes entrant dans l'archipel par voie maritime arrive par l'*Arethusa* ou l'*Atlantic Jet*, en provenance de Fortune, à Terre-Neuve, ou par bateaux privés (2 %).

Passagers entrés dans l'archipel

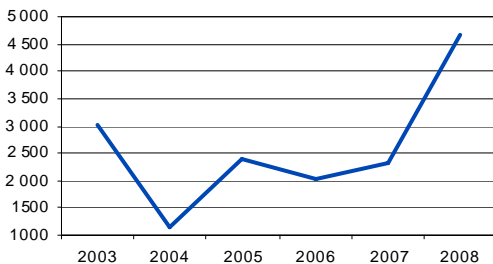
	2004	2005	2006	2007	2008	Part 2008	Variations 2008/2007
Trafic aérien	13 241	12 128	11 831	12 034	12 554	43,7%	4,3%
- passagers français	11 660	10 684	10 415	10 619	11 315	39,4%	6,6%
- passagers étrangers	1 581	1 444	1 416	1 415	1 239	4,3%	-12,4%
Trafic maritime	13 478	14 804	13 552	12 901	16 192	56,3%	25,5%
<i>dont croisiéristes</i>	<i>1 163</i>	<i>2 384</i>	<i>2 026</i>	<i>2 324</i>	<i>4 652</i>	<i>16,2%</i>	<i>100,2%</i>
- passagers français	3 955	4 003	3 757	3 773	4 425	15,4%	17,3%
- passagers étrangers	9 523	10 801	9 795	9 128	11 767	40,9%	28,9%
Total passagers français	15 615	14 687	14 172	14 392	15 740	54,8%	9,4%
Total passagers étrangers	11 104	12 245	11 211	10 543	13 006	45,2%	23,4%
Total général	26 719	26 932	25 383	24 935	28 746	100,0%	15,3%

Source : Police aux Frontières

En 2008, le trafic aérien enregistre une amélioration de 4,3 %. L'avion constitue le mode de transport le plus utilisé par les passagers nationaux (39,4 %, contre 16,2 % par la voie maritime). Plus des trois quarts des passagers entrés dans l'archipel par voie aérienne sont des résidents de Saint-Pierre-et-Miquelon (77,5 %). Seuls 12,8 % des passagers entrés par voie aérienne sont des français non résidents (dont 49,1 % viennent pour affaires).

Evolution du tourisme de croisière

(Nombre de passagers entrés)



Le nombre de passagers français ayant emprunté les transports maritimes a progressé de 25,3 % par rapport à 2007. Près de 87,6 % d'entre eux sont des résidents de l'archipel, démontrant ainsi un réel attrait pour le tourisme de proximité. Quelque 553 passagers français non résidents sont entrés par voie maritime contre 176 l'an dernier.

Source : PAF, DGAC

2008		Trafic aérien	Trafic maritime	Part dans le trafic total 2008	Part dans le trafic total 2007
Résident SPM		77,5%	24,2%	47,5%	50,4%
Passagers français	Touristes	6,5%	3,4%	4,7%	3,6%
	Affaires	6,3%	0,1%	2,8%	2,8%
Passagers canadiens	Touristes	4,4%	43,7%	26,5%	29,0%
	Affaires	3,4%	0,3%	1,7%	1,7%
Passagers Etats-Unis	Touristes	0,9%	19,2%	11,2%	6,8%
	Affaires	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%
Passagers autres	Touristes	0,7%	9,2%	5,5%	4,8%
	Affaires	0,2%	0,0%	0,1%	0,2%
Total passagers		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

La part des mouvements des habitants de l'archipel dans le trafic total est de 47,5 %, en repli de 2,9 points par rapport à 2007. Les mouvements des résidents sont à la hausse quel que soit le type de transport emprunté (+ 6 % par voie aérienne et + 15,5 % par voie maritime). Les indicateurs de trafic relatifs aux passagers français non résidents suivent la même évolution, avec notamment un boom des touristes par voie maritime (+ 210,9 %), même si ces derniers ne représentent que 3,4 % du total du trafic maritime de passagers.

Les Canadiens, venant à 99,3 % dans un but touristique, arrivent essentiellement par bateau (87,9 %). Ils représentent la première catégorie de touristes entrés dans l'archipel. Le nombre cumulé (avion + bateau) de passagers canadiens venus dans l'archipel, quel que soit l'objet de leur voyage, s'est amélioré de 5,7 % par rapport à 2007 malgré l'évolution défavorable du dollar canadien. La fréquentation globale des Canadiens était de l'ordre de 28,2 % en 2008, en légère baisse par rapport à 2007 (30,7 %).

Les passagers de nationalité américaine sont recensés au titre du trafic maritime, via les croisières. Le nombre de touristes américains entrés dans l'archipel en 2008 représente 11,2 % du trafic total, en hausse de 4,4 points sur un an. Celui du « reste du monde » 5,5 %. Ces deux catégories, qui représentent 16,8 % de l'ensemble (près de 11,9 % en 2007), sont principalement entrées dans l'archipel à l'occasion des arrêts des paquebots (99,1 %).

Seuls 4,6 % des passagers non résidents entrés dans l'archipel sont venus pour affaires, contre 47,9 % pour des séjours touristiques.

Evolution 2007/2008 des passagers entrés par nationalité

		Trafic aérien	Trafic maritime	Total	Part dans le trafic
Résident SPM		6,0%	15,5%	8,6%	- 2,9 pts
Passagers français	Touristes	12,7%	210,9%	51,2%	+ 1,1 pt
	Affaires	12,9%	800,0%	14,0%	0 pt
Passagers canadiens	Touristes	-11,9%	7,2%	5,5%	- 2,5 pts
	Affaires	3,2%	108,3%	8,9%	0 pt
Passagers Etats-Unis	Touristes	-24,1%	99,4%	88,9%	+ 4,4 pts
	Affaires	-38,5%	500,0%	0,0%	- 0,1 pt
Passagers autres	Touristes	-22,8%	36,9%	31,2%	+ 0,7 pt
	Affaires	-37,8%	100,0%	-34,8%	- 0,1 pt
Total passagers		4,3%	25,5%	15,3%	-

Source : Police aux Frontières

1.2 LES ACTIONS DE PROMOTION

Depuis 1996, les entités touristiques élaborent la programmation d'activités destinées aux compagnies de croisière et en effectuent la promotion lors des grands rendez-vous du développement de la croisière. Lors de sa création en 2006, le Comité régional du tourisme (CRT) a poursuivi cette programmation en devenant l'acteur nodal du tourisme de l'archipel. Référent incontournable de la planification de croisières – la majorité des programmes étant établie par son département commercial –, le CRT a ainsi développé de nombreux partenariats pour promouvoir la destination Saint-Pierre-et-Miquelon. En 2007, il a adhéré en tant que « Partenaire » à l'association de la croisière de la Province de Terre-Neuve-et-Labrador. Il est également le relais entre les professionnels du tourisme (hôteliers, restaurateurs, etc.) et les particuliers curieux de découvrir l'archipel.

En 2008, le CRT a multiplié les actions de promotion touristique dont la création d'une commission Accueil Croisière afin de fédérer les acteurs impliqués dans ce domaine et améliorer les accueils qui sont offerts aux croisiéristes.

1.2.1 Le marché canadien

Le marché canadien est une cible privilégiée des actions de promotion touristique. La proximité géographique rend l'archipel plus facilement accessible aux Canadiens, et les liens historiques existants, notamment avec l'Acadie, se resserrent chaque année. Avec un total de 8 281¹ personnes en 2008 – dont 7 743 originaires de la province voisine de Terre-Neuve –, la première clientèle de l'archipel est canadienne, elle représente les trois-quarts des visiteurs.

Le CRT a entrepris plusieurs actions en ce sens, notamment en établissant un partenariat avec la Maison de la France (MDLF) au Canada et une participation aux 4 Bourses France en mars 2007. Ce groupement d'intérêt économique est chargé de la promotion de la destination France sur le territoire national et à l'étranger. Il aide ainsi l'archipel à se faire connaître dans les provinces voisines canadiennes.

Dans le cadre des relations avec la province voisine de Terre-Neuve-et-Labrador, le CRT a participé à la rédaction du guide francophone 2007-2008 TNL et SPM ainsi qu'au guide « Destination St John's 2007 ». Ces organismes de promotion touristique assurent la diffusion locale d'informations relatives à l'archipel. En avril 2009, le CRT s'est réuni avec la CACIMA pour réfléchir à une formule complète de court et long séjour pour les futurs visiteurs.

1.2.2 Le marché métropolitain

L'éloignement et le coût élevé d'accès à l'archipel depuis la métropole représentent un frein au développement d'un tourisme en provenance de la France métropolitaine. Plusieurs actions de promotion de l'archipel sont menées par la représentation parisienne de la Société de développement et promotion de l'archipel (SODEPAR) : présence au salon mondial du tourisme, au salon du livre, au concours international de la philatélie, etc.

1.2.3 Le tourisme de croisière

En 2008, quelque 4 652 croisiéristes ont fait escale à Saint-Pierre, soit un doublement par rapport à 2007. Les croisiéristes représentent 28,7 % du trafic maritime et 16,2 % du trafic total de passagers. Dix bateaux ont fait escale dans la rade de Saint-Pierre (contre cinq en 2007) dont les principaux sont le *Maasdam* et l'*Eurodam* en août, et l'*Explorer* en septembre. Dix-neuf escales sont prévues pour 2009.

Les escales des paquebots se résument à une demi-journée, ne permettant pas aux passagers de profiter pleinement des infrastructures locales (hébergement, restauration, etc.). Dans ce laps de temps limité, le CRT organise quelques manifestations (animations musicales, dégustations de liqueur et de confiture locale, souvenirs divers, etc.) de nature à promouvoir l'artisanat local et à populariser l'archipel. Des tours guidés de Saint-Pierre en bus et la découverte de l'île aux marins sont également proposés lors de ces escales. À l'initiative du CRT, une commission Accueil Croisière a été créée en 2008 avec comme objectif de fédérer les acteurs impliqués dans ce domaine et d'améliorer les accueils qui sont offerts aux croisiéristes.

¹ Source : Bilan annuel 2008 du CRT.

2. Les structures d'accueil

L'archipel compte 17 établissements hôteliers à fin décembre 2008 dont 14 à Saint-Pierre, 2 à Miquelon et un à Langlade.

L'île de Saint-Pierre compte trois hôtels, ainsi que plusieurs pensions de famille. Sept restaurants sont ouverts tout au long de l'année. Quelques établissements supplémentaires proposent une cuisine rapide ou à emporter.

A Miquelon, l'offre d'hébergement est plus restreinte, s'articulant autour de deux motels. Un gîte d'étape est ouvert en période estivale à Langlade et des aires aménagées pour le camping sont mises à disposition des touristes. L'offre de restauration se limite à deux restaurants.

La capacité hôtelière de l'archipel s'élève à 144 chambres (dont 127 à Saint-Pierre et 17 à Miquelon-Langlade).

Les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration sont regroupés au sein de l'association « Le Phare ». Afin de répondre aux exigences du consommateur, les membres de l'association ont lancé depuis 2003 une Charte Qualité, attestant d'une démarche volontariste des professionnels du tourisme dans le développement qualité de leur structure. Chaque année, des audits sont réalisés et un comité attribue un « label ». Cette Charte Qualité est soutenue par la Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie et de métiers (CACIMA).

3. Les activités proposées

3.1 LES EVENEMENTS ET LES ANIMATIONS

La plupart des événements sportifs, musicaux ou culturels de l'archipel ont lieu pendant la saison estivale. Le festival de la mer et la fête des marins se déroulent en mai, à Saint-Pierre comme à Miquelon, suivis de la fête western, de la fête de la musique et des « 25 km de Miquelon » en juin. Le festival de musique « les déferlantes atlantiques » et la fête nationale en juillet sont ensuite relayés par la fête du cheval et la fête des fruits de mer. A fin août, la fête basque achève la saison. Ces événements attirent chaque année de nombreuses personnes.

Le CRT propose pendant l'été plusieurs types d'activités : les tours guidés de Saint-Pierre en bus, de l'île aux marins ou encore de Miquelon-Langlade. Ces sorties sont aussi l'occasion de visiter les musées, les églises ou encore l'atelier de lutherie.

Dans l'optique de développer une forme de tourisme plus orientée vers la nature, des tours guidés en bateau sont organisés depuis 2007, permettant de découvrir le milieu marin.

3.2 LES MUSEES

L'archipel compte cinq musées : le musée-archives de l'Arche et le musée « Héritage » (relevant d'une initiative privée) à Saint-Pierre, deux musées sur l'île aux Marins (gérés par des associations) et le musée « Culture et Patrimoine » de Miquelon.

Depuis son ouverture en 1998, le musée de l'Arche accueille les établissements scolaires et éducatifs de l'archipel pour des visites de ses expositions en cours. En 2006, le musée a créé un service de médiation culturelle, proposant aux établissements scolaires locaux de nouvelles activités culturelles. L'objectif de ce service est de favoriser la formation et l'épanouissement de la sensibilité du jeune public, à travers une approche ludique des collections (création d'une mallette pédagogique, visite du musée, randonnée pédestre culturelle). Depuis septembre 2007, le thème proposé par le musée est « La préhistoire à Saint-Pierre-et-Miquelon ».

Durant la saison estivale (du 1^{er} juin au 30 septembre), le musée de l'Arche propose cinq circuits thématiques – l'objectif étant de partir à la découverte du patrimoine urbain – en complément de l'exposition « Deux siècles d'histoire à Saint-Pierre-et-Miquelon ». Les principaux thèmes présentés concernent l'architecture et le patrimoine local (maisons traditionnelles, les incendies, la grande pêche, etc.). Depuis juin 2007, une nouvelle randonnée pédestre culturelle intitulée « Sur les traces de notre préhistoire » est proposée par le musée. Cette randonnée vient en complément de la nouvelle exposition centrée autour des vestiges archéologiques découverts à l'Anse à Henry, exposés à l'Arche.

Depuis 2004, le musée établit une distinction entre visiteurs locaux et visiteurs étrangers, délivrant ainsi une information de meilleure qualité. La proportion de visiteurs locaux est estimée à 30 %, contre 70 % de visiteurs étrangers. En 2008, le musée a enregistré 1 410 visiteurs (127 visiteurs ont effectué un circuit touristique), contre 1 276 visiteurs en 2007 et 2 256 en 2006, soit une amélioration de la fréquentation de 10,5 % sur un an.

La fréquentation du musée par des visiteurs locaux devrait progresser, notamment grâce au service de médiation culturelle qui offre de nouvelles activités culturelles destinées aux publics locaux.

Le musée de l'Arche envisage de lancer de nouveaux projets dont la création d'un site internet permettant de promouvoir ses activités, la publication d'un ouvrage sur la toile Gaston Roulet, une exposition des bois de Justice « L'Affaire Néel », et une exposition et des concerts sur le thème de « L'accordéon à Saint-Pierre-et-Miquelon : ses instruments, ses bals et ses danseurs ». De plus, l'annualisation d'un concours de photographie représente pour le musée de l'Arche un moyen de fidéliser une clientèle existante et d'en toucher une plus large de manière épisodique.

Le musée Héritage, ouvert uniquement pendant la saison touristique, a accueilli, comme en 2007, plus de 1 400 visiteurs (sans prise en compte des visites gratuites). Musée privé d'une surface de plus de 500 m², il possède plusieurs produits en réserve, difficilement exposables pour des raisons de coût. Le thème de l'exposition 2008 a été « les phares et balises de l'archipel ». Chaque année, les responsables du musée exposent des nouveautés de manière à fidéliser leur clientèle, et innovent pour attirer de nouvelles personnes. C'est ainsi qu'un jeu de piste a été mis en place pour les scolaires du CE2 à la 6^{ème}. Enfin, le musée a obtenu une aide de la préfecture pour des travaux de gros œuvre sur la façade extérieure.

3.3 LE FRANCOFORUM

Fondé en 1992, le Francoforum est un institut français d'études linguistiques, qui répond à une demande d'apprentissage de la langue française, notamment des Canadiens anglophones. Les programmes proposés tendent à satisfaire les demandes générales de perfectionnement linguistique, la recherche de formations précises, ou encore la préparation à des examens professionnels. En 2000, la réorientation des programmes a permis de développer l'offre et d'accroître la fréquentation de l'établissement. Entre 2002 et 2008, le nombre de stagiaires et le nombre de jours stagiaires ont progressé respectivement de 96 % et de 61 %.

En 2008, le Francoforum a accueilli 1 633 stagiaires contre 1 442 en 2007, soit plus de 191 étudiants, lesquels ont comptabilisé 9 388 jours de formation (contre 8 665 en 2007). Les jours de formation sont ventilés entre le programme Frecker (4 230 jours), les jours scolaires principalement aux mois d'avril, mai, juin et septembre (4 246 jours) et les camps d'été (481 jours). La durée moyenne des séjours était de 5,7 jours en 2008, contre 6 jours en 2007. La capacité maximale d'accueil des étudiants se situe entre 80 et 90 personnes.

Evolution de la fréquentation du Francoforum

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Nombre de stagiaires	1 194	1 177	1 273	1 442	1 633	13,2%
Nombre de jours stagiaires	6 495	6 722	9 100	8 665	9 388	8,3%

Source : Francoforum

Il existe plusieurs formules d'apprentissage, destinées à différents publics, selon leur niveau de langue. Un premier type de stage s'adresse à un public d'adolescents et d'étudiants. Des programmes « d'apprentissage intensif du français » et/ou des « camps d'été » accueillent de nombreux jeunes. Un contrat signé avec l'Université Memorial de Terre-Neuve permet aussi d'accueillir des étudiants universitaires. Les stages linguistiques pour professionnels s'adressent aussi bien à des enseignants qu'aux autres agents de la fonction publique, selon des formules collectives et/ou individuelles. Le Francoforum possède une accréditation du ministère de la Fonction publique du Gouvernement fédéral du Canada en tant que fournisseur de services de formation linguistique en langues officielles : des stages sont ainsi dispensés aux fonctionnaires des ministères du Revenu du Canada, des Douanes et de la Police nationale. Enfin, un programme de cours d'anglais destiné à un public d'adultes de l'archipel a été mis en place en 2002 et rencontre un net succès.

L'établissement fonctionne majoritairement sur ses fonds propres, bien qu'il perçoive des subventions de la Collectivité territoriale.

L'impact du Francoforum sur la vie économique locale ne peut être apprécié que par les professionnels du tourisme. L'hébergement des stagiaires dans les différentes pensions participe forcément à l'activité hôtelière de l'archipel. Les sommes dépensées par les stagiaires pour leurs loisirs et/ou à l'occasion de leur départ (souvenirs, etc.) représentent certainement une manne financière pour le commerce local.

Section 8

Les transports et les communications

1. Les activités portuaires

1.1 LES INFRASTRUCTURES

L'insularité confère au port de Saint-Pierre un rôle capital dans l'approvisionnement de l'archipel, l'essentiel du trafic de marchandises (entre 95 et 98 %) étant réalisé par voie maritime. Le port d'intérêt national de Saint-Pierre est géré par le service maritime de la Direction de l'Équipement. Il comprend une zone commerciale de pêche permettant de recevoir des unités importantes (chalutiers, paquebots...) ainsi qu'une zone de plaisance. Miquelon dispose également de son propre port, mais, à l'exception des pétroliers, les navires transitent systématiquement par Saint-Pierre. Certaines infrastructures se révèlent inadaptées ou inutilisables, compte tenu de leur état ou de leur configuration ancienne. La situation actuelle des équipements portuaires handicape l'archipel et nécessite, dans le cadre de la stratégie globale de développement, des efforts importants de rattrapage. Le contrat de développement 2007-2013 prévoit le financement de plusieurs projets : réfection du port de Saint-Pierre, pérennisation du port de Miquelon, construction d'une nouvelle gare maritime, reconstruction du hangar sous douane.

En 2008, le fret maritime (hors produits pétroliers) représente 28 478 tonnes contre seulement 195,2 tonnes pour le fret aérien. Les produits pétroliers (26 320 tonnes) sont importés par voie maritime.

1.2 LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

L'approvisionnement de l'archipel dépend totalement de la desserte maritime. Les importations – essentiellement constituées de produits alimentaires, pétroliers, bruts et manufacturés – sont assurées toute l'année par voie maritime. Bien que l'objectif poursuivi soit commun – assurer la continuité territoriale – il convient de distinguer la desserte maritime internationale (subventionnée par l'Etat) de la desserte inter-îles (subventionnée par le Conseil territorial).

La délégation de service public pour la desserte maritime internationale avait été conclue pour une période de cinq ans (jusqu'en 2009) avec la société *Alliance SA*. Cette convention¹, qui a été dénoncée à l'été 2008 comprenait un cahier des charges précisant notamment les engagements de l'armateur sur :

– le nombre de rotation : 50 rotations annuelles sur chacune des lignes exploitées (Halifax / Saint-Pierre et Fortune / Saint-Pierre) ;

¹ La délégation de service public sous-jacente à la desserte maritime internationale en fret de l'archipel est actuellement à l'étude. Six dossiers, dont trois saint-pierrais, ont été retenus dans le cadre de l'appel d'offre.

- le calendrier des escales à Saint-Pierre : en milieu de semaine ;
- l'application des tarifs homologués par l'Etat.

Deux porte-conteneurs, de dimension différente, affrétés par Alliance SA étaient exploités à cette fin :

- le *For Rosse* : plus petit et moins cher à la location, il remplace l'*Askania*, en fin de contrat avec Alliance SA, depuis la mi-juillet. Il mesure 84 mètres et dispose d'une capacité de 126 conteneurs ;

- le *Cap Blanc*¹ : mesurant 36,77 mètres et disposant d'une capacité de 8 conteneurs de 20 pieds et de 6 conteneurs de 40 pieds.

La desserte inter-îles est régie par des arrêtés du Conseil territorial, qui en précisent les conditions d'exploitation. Deux sociétés concurrentes se partagent le marché : la société Transport Maritime Services (TMS), avec le navire *Aldona*, et la société Alliance SA, avec le navire *Cap Blanc*. Depuis décembre 2008, seule TMS assure le ravitaillement de Miquelon. A noter que, depuis juin 2007, le permis de navigation de l'*Aldona* n'a toujours pas été renouvelé, les autorités maritimes du Havre estimant que le navire n'est pas conforme à la réglementation française. L'*Aldona* a été ré-inspecté début janvier 2009.

Activités du port de Saint-Pierre

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Nombre de mouvements des navires						
Pêche	85	101	93	80	92	15,0%
Commerce	457	436	427	428	410	-4,2%
Divers	333	337	382	353	412	16,7%
Total	875	874	902	861	914	6,2%
Jauge brute (milliers de tonnes)						
Pêche	23	33	30	28	20	-29,6%
Commerce	444	595	533	482	559	16,1%
Divers	22	8	9	7	20	179,3%
Total	489	636	572	517	599	15,8%
Nombre d'heures de travail des dockers (milliers)	10,843	10,475	11,411	10,255	9,261	-9,7%

Source : Capitainerie du port

En 2008, le nombre de mouvements de navires dans le port de Saint-Pierre a progressé de 6,2 %. La fréquentation des bateaux de plaisance s'améliore (+ 16,7 %) ; ils représentent 45,1 % des mouvements de navires. Hormis les quelques retombées touristiques, l'impact économique pour l'archipel de ce type de trafic reste limité. Les rotations des navires de commerce enregistrent de nouveau un repli (- 4,2 %) après un léger rebond en 2007. Elles représentent 44,9 % des mouvements de navires. Les mouvements de navires de pêche sont en progression de 15 %.

¹ Le *Cap Blanc* a sombré le 2 décembre 2008 près des côtes de Burin au cours d'un voyage en provenance d'Argentinia (Terre-Neuve, Canada), faisant quatre victimes originaires de l'archipel.

En raison des difficultés de la desserte maritime en fret de l'archipel, le nombre d'heures travaillées par les dockers a reculé de 9,7 %, alors que le fret maritime (hors produits pétroliers) s'est inscrit en hausse de 15,8 %.

Plus de 21,7 % des mouvements de navires de pêche sont effectués par des bateaux étrangers. Sur 20 mouvements, 18 sont réalisés par le *Cape Fortune* (navire canadien affrété par la société Interpêche), les deux autres étant portugais.

Le tonnage brut des bateaux transitant par le port de Saint-Pierre s'est contracté de 26,8 % en glissement annuel. Le *Cape Fortune* concentre à lui seul près de 78 % du tonnage total.

Fréquentation des bateaux de pêche étrangers

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Total des bateaux étrangers						
Nombre de mouvements	30	41	38	33	20	-39,4%
Jauge brute (tonnes)	21 374	28 068	23 293	23 985	17 557	-26,8%
dont :						
Bateaux espagnols						
Nombre de mouvements	4	7	5	6	-	-100,0%
Jauge brute (tonnes)	5 366	4 696	3 685	5 359	-	-100,0%
Bateaux japonais						
Nombre de mouvements	-	4	4	-	-	-
Jauge brute (tonnes)	-	2 350	1 972	-	-	-
Bateaux canadiens						
Nombre de mouvements	24	27	27	24	18	-25,0%
Jauge brute (tonnes)	13 071	16 142	14 574	14 974	13 669	-8,7%
Bateaux portugais						
Nombre de mouvements	1	2	-	3	2	-33,3%
Jauge brute (tonnes)	1 920	3 863	-	3 652	3 888	6,5%

Source : Capitainerie du port

1.3 LE TRANSPORT DE PASSAGERS

Deux bateaux assurent le transport de passagers : l'*Atlantic Jet* (capacité de 264 passagers) entre Saint-Pierre, Miquelon et Fortune ; l'*Arethusa*, qui relie les ports de Fortune, de Langlade et de Saint-Pierre. La société SPM Express, qui exploite l'*Atlantic Jet*, bénéficie d'une délégation de service public.

En 2008, le trafic de passagers du port de Saint-Pierre en provenance et à destination de l'étranger est en hausse de 25,9 %. Cette progression est liée au doublement du nombre de voyageurs par paquebots (4 652 en 2008 contre 2 324 en 2007) ainsi qu'à la très légère augmentation des passagers sur les rotations commerciales régionales (+ 0,2 %). Les rotations entre Saint-Pierre et Miquelon et entre Saint-Pierre et Fortune ont progressé respectivement de 6,4 % et de 19,9 %. En revanche, les rotations sur Langlade se sont effondrées de près de 80 % en raison de problèmes liés à la contenance de l'*Arethusa* et du mauvais temps estival.

Trafic international de passagers du port de Saint-Pierre						en nombre
	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Arrivées	13 478	14 804	13 552	12 901	16 192	25,5%
Départs	13 361	14 743	13 401	12 638	15 963	26,3%
Total	26 839	29 547	26 953	25 539	32 155	25,9%

Source : Police aux Frontières

Le nombre de navires de plaisance demeure important. Quelque 854 bateaux (stable par rapport à 2007), appartenant à des particuliers, sont armés dans l'archipel.

Rotations commerciales régionales			en nombre de passagers
	2007	2008	Variations 2008/2007
sur Miquelon	30 742	36 865	19,9%
sur Langlade *	9 197	1 861	-79,8%
sur Fortune (T.N)	20 453	21 762	6,4%
Total	60 392	60 488	0,2%

Source : Capitainerie du Port

* sur la rotation Saint-Pierre/Langlade, le *Saint-Georges* était en service en 2007, l'*Arétusa* en 2008.

2. Les transports aériens

2.1 LES INFRASTRUCTURES

2.1.1 L'aéroport de Saint-Pierre

Depuis septembre 1999, Saint-Pierre est équipé d'un nouvel aéroport (Saint-Pierre-Pointe-Blanche) permettant de sécuriser les conditions de navigation. La piste, de 1 800 mètres, extensible à 2 200 mètres, peut accueillir des avions de grande capacité dans des conditions météorologiques difficiles. L'ensemble des avions régionaux à turbopropulseurs ou à réacteurs (ATR 72 – BAE 146) ainsi que des moyens courriers du type B737, DC 9 et A310-200 peuvent atterrir à Saint-Pierre.

La compagnie aérienne Air Saint-Pierre est la seule à assurer des vols réguliers. Sa flotte aérienne opérationnelle est composée de deux appareils :

- un *ATR 42*, mis en service en janvier 1994 ;
- un *CESSNA type F 406*, mis en service en juin 2003.

Pendant les périodes d'indisponibilité de l'ATR 42 (révision...), Air Saint-Pierre affrète un avion auprès d'une compagnie canadienne afin d'assurer la continuité territoriale. L'aéroport de Saint-Pierre-Pointe-Blanche n'est pas dans une logique de rentabilité ; son objectif est plutôt d'assurer la continuité territoriale grâce aux subventions versées par l'Etat, gestionnaire de l'aéroport.

2.1.2 L'aéroport de Miquelon

L'aéroport de Miquelon dispose d'une piste d'atterrissage d'une longueur de 1 000 mètres et accueille, sous des conditions d'exploitation prédéfinies, le CESSNA F406 ou l'ATR 42.

2.2 L'EVOLUTION DU TRAFIC AERIEN

Les vols au départ de Saint-Pierre desservent uniquement Miquelon et le Canada. Il n'existe pas de vols directs entre l'archipel et la métropole.

La desserte de Miquelon par Air Saint-Pierre est assurée par des rotations quotidiennes, excepté le dimanche. La durée du vol est très courte (8 minutes). La fréquence des vols augmente durant l'été. De mauvaises conditions météorologiques (absence de visibilité en cas de brouillard, etc.) peuvent conduire à l'annulation de vols.

Titulaire d'une délégation de service public pour le transport inter-iles, Air Saint-Pierre a également signé une convention de service public avec la DGAC (FIATA). Ce contrat engage la compagnie à assurer un service minimum pour des destinations définies : cinq liaisons internationales avec Saint-John's de Terre-Neuve, Sydney et Halifax (Nouvelle-Ecosse), Moncton (Nouveau-Brunswick) et Montréal. Le nombre de rotations hebdomadaires varie en fonction de la saison : cinq vols toute l'année à destination de Saint-Jean, un vol en hiver et deux en été vers Sydney, trois vols en hiver et quatre en été vers Halifax, un vol vers Moncton l'été, et un vol en hiver et deux en été vers Montréal.

Evolution du trafic de l'aéroport Saint-Pierre Pointe Blanche

	2004	2005	2006	2007	2008	nombre ou kg Variations 2008/2007
Mouvements d'avions (1)						
Locaux	1 069	980	1 126	1 205	947	-21,4%
Internationaux	1 282	1 101	1 029	1 029	1 071	4,1%
Total	2 351	2 081	2 155	2 234	2 018	-9,7%
Passagers	32 313	28 407	29 142	29 678	29 945	0,9%
Fret kg	102 476	87 010	68 684	68 497	80 920	18,1%
Poste kg (arrivée + départ)	144 731	123 130	114 151	112 450	114 292	1,6%

Source : Service de l'aviation civile

(1) Vols commerciaux uniquement

2.2.1 Les mouvements d'avions

Les mouvements d'avions non commerciaux à destination du Canada ont légèrement fléchi (- 2,7 %) par rapport à 2007. En revanche, les vols commerciaux internationaux ont progressé de 4,1 %. Au total, quelque 2 018 mouvements d'avions ont été enregistrés en 2008, contre 2 234 en 2007, soit un recul de 9,7 %. Ce recul du trafic peut s'expliquer par une fréquentation moindre de l'aéroport de Miquelon (- 21,4 % de vols locaux), liée aux conditions météorologiques très difficiles lors de la période estivale. En outre, la perte de vitesse du secteur aviation générale consécutive à la disparition de l'activité aéroclub sur l'archipel et les conditions météorologiques très défavorables de l'été 2008 ont freiné la visite d'avions étrangers.

2.2.2 Les passagers

Le nombre de passagers ayant transité par l'aéroport de Saint-Pierre-Pointe-Blanche (arrivées + départs) affiche une hausse de 4,8 % par rapport à 2007. La desserte inter-îles enregistre, pour sa part, une trajectoire opposée (- 15,5 %).

Le trafic à destination d'Halifax, de Montréal et de Saint-John's est en progression respective de 11,7 %, 7,9 % et 4,5 %. Seules les destinations de Sydney et autres sont en repli respectif de 17,8 % et 49,5 %.

Répartition du trafic passagers de l'aéroport de Saint-Pierre par réseau

	2004	2005	2006	2007	2008	en nombre Variations 2008/2007
Saint John's	10 684	9 776	9 169	9 436	9 863	4,5%
Halifax	8 059	7 556	7 455	7 988	8 919	11,7%
Montréal	5 022	5 033	5 226	5 131	5 536	7,9%
Sydney	307	358	330	286	235	-17,8%
Autres	2 035	1 147	1 081	1 140	576	-49,5%
Total international	26 107	23 870	23 261	23 981	25 129	4,8%
Miquelon	6 206	4 177	5 881	5 697	4 816	-15,5%
Total	32 313	28 047	29 142	29 678	29 945	0,9%

Source : Service de l'aviation civile

2.2.3 Le fret et les envois postaux

Air Saint-Pierre assure la totalité du transport aérien de marchandises. Le volume du fret dépend des capacités de l'ATR 42 qui embarque en priorité les colis de La Poste. Compte tenu de la faible capacité de cet appareil, l'activité de fret aérien se limite au transport du courrier ou de pièces pour la maintenance, ou encore de denrées fragiles et périssables.

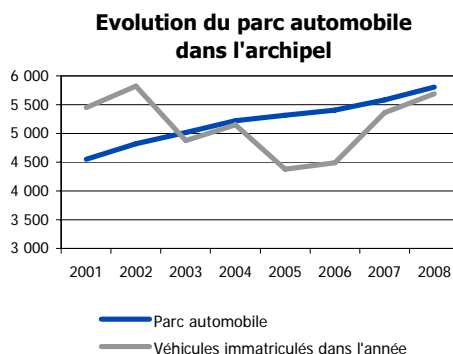
Le transport de marchandises est reparti à la hausse en 2008 (+ 18,1 % en glissement annuel) après cinq années consécutives de baisse. Cette évolution est liée aux deux vols d'expérimentation d'importation de produits frais de métropole : la société Fly Fresh Freight a convoyé le fret de Paris à Gander (Canada), la compagnie locale de Gander à Saint-Pierre. Les envois postaux progressent de 1,6 % : ils retrouvent leur niveau de 2006. Le volume total transporté est ainsi passé de 180 947 tonnes à 195 212 tonnes (+ 7,9 % par rapport à 2007).

3. Les transports terrestres

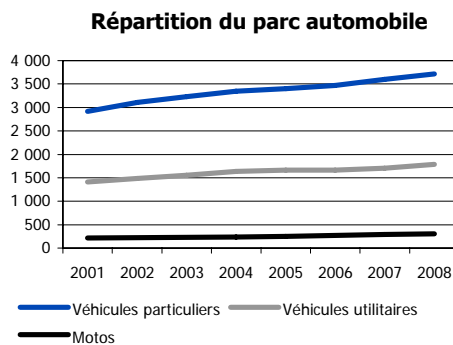
A l'exception des transports scolaires, il n'existe pas de transports en commun à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le parc automobile est important au regard de la population et du réseau routier de 117 km ; le seuil des 5 000 véhicules a été franchi en 2003. Au 31 décembre 2008, le parc automobile compte 5 806 véhicules, en hausse de 3,9 % sur un an. Le parc automobile est constitué à 64 % de véhicules particuliers, à 30,8 % de véhicules utilitaires et à 5,2 % de motos.

En 2008, quelque 369 nouveaux véhicules ont été immatriculés, soit une progression de 9,8 % par rapport à 2007. Les immatriculations de véhicules particuliers ont stagné alors que les véhicules utilitaires ont progressé de 50 %. Le taux d'équipement dans l'archipel est élevé : 0,95 véhicule particulier par habitant.

Les véhicules particuliers de marques françaises et étrangères ont progressé respectivement de 3,3 % et 3,1 %. Sur les 369 véhicules immatriculés en 2008, près des 4/5 (78,1 %) sont de marques étrangères.



Source : Préfecture



Source : Préfecture

4. Les communications

Dans l'archipel, comme en métropole, les mêmes moyens courants en matière de télécommunications (téléphonie fixe et mobile, Internet haut débit, Numéris, Transpac) sont proposés à la clientèle.

4.1 LA TELEPHONIE

Depuis le 1^{er} janvier 2000, les activités de téléphonie fixe et mobile sont assurées par la société SPM Telecom, issue du rapprochement entre France Telecom (réseaux de téléphonie fixe et mobile) et la société locale SPM Câble (réseau câblé de radio, de télévision et d'accès à Internet). SPM Telecom se trouve en situation de monopole dans l'archipel, elle est une filiale d'Orange Caraïbes (Guadeloupe).

La structure de coûts de France Telecom en matière d'accès n'est pas uniforme sur le territoire national. A densité équivalente, un accès produit dans les départements et collectivités d'outre-mer engendre un coût plus élevé qu'en métropole ; d'où la décision de France Telecom n° 2007014, du 15 mars 2007, relative à la modification du prix mensuel de l'abonnement principal en Guyane, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce dernier a été majoré de 90 centimes d'euro le 3 juillet 2007. Cette hausse a fixé le montant de l'abonnement mensuel à 12,60 € contre 11,70 € en 2006, resté inchangé en 2008. En 2008, le nombre de lignes téléphoniques (téléphone fixe, fax et minitel) s'est inscrit en léger repli de 2,7 % par rapport à 2007.

L'essor de la téléphonie mobile, au début des années 2000, a encouragé SPM Telecom à développer un réseau local. La couverture en relais de l'archipel est satisfaisante, contribuant au développement important de ce service au cours de ces dernières années. Pour l'heure et pour des raisons d'économie d'échelle, l'archipel ne dispose pas de la technologie 3 G.

Le nombre d'abonnés est en constante augmentation (+ 6,3 % sur un an) avec près de 2000 abonnés. Deux types d'offres sont proposés : l'abonnement à la carte et le forfait mensuel.

Comme en 2007, on ne note aucun abonné supplémentaire de ligne télex en 2008. La société SPM Telecom a par ailleurs développé son réseau par la mise en place de 137,5 km supplémentaires de lignes téléphoniques.

4.2 LE RESEAU INTERNET

L'accès au réseau Internet est proposé par SPM Telecom. Les offres de connexion demeurent limitées, en comparaison avec la métropole. L'accès au haut débit se fait via des liaisons par réseau câblé ou par fibre optique. Le nombre d'abonnés Internet est en progression de 3,2 % en 2008 (+ 2,6 % par modem câble, mais 0 % par fibre optique). En 2008, 23 foyers supplémentaires ont disposé d'une connexion par modem câble et 9,7 km de fibre optique ont été installés.

Les taux d'équipement en ordinateurs et abonnements à Internet des foyers de l'archipel sont nettement supérieurs à ceux de la métropole et davantage comparables à ceux des pays nordiques, comme la Finlande.

4.3 LA VISIOCONFERENCE

La visioconférence est un outil disponible dans l'archipel depuis une dizaine d'années. Elle permet de remédier aux contraintes liées à l'éloignement par rapport à la métropole et autorise ainsi des échanges avec des centres de compétences externes à l'archipel.

L'ordonnance n° 98-729 du 20 août 1998 relative à l'organisation juridictionnelle dans les territoires d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon a rendu légal le recours à la téléconférence. Il est stipulé que « *lorsque la venue du magistrat assurant le remplacement n'est pas matériellement possible [...], l'audience est présidée par le magistrat d'un autre point du territoire de la République, ce dernier se trouvant relié, en direct, à la salle d'audience, par un moyen de communication visuelle* ».

Ainsi, le Tribunal de Saint-Pierre-et-Miquelon a été la première structure officielle à utiliser la visioconférence, notamment dans le cadre de formations à distance, puis de télé-procès. Le premier télé-procès s'est tenu dans l'archipel le 22 novembre 2000 ; il reliait le Tribunal de Saint-Pierre à la Cour d'appel de Paris.

Depuis 2005, la CACIMA dispose d'un service de visioconférence. Son but est de faciliter la communication des entreprises locales avec des acteurs extérieurs. Ce dispositif est utilisé occasionnellement par les établissements de crédit de la place dans leurs échanges avec leurs correspondants métropolitains.

En janvier 2008, l'IEDOM à Saint-Pierre-et-Miquelon a été équipé de la visioconférence. Cet outil lui permet de communiquer fréquemment avec son siège à Paris ou avec les autres agences de la zone d'intervention de l'IEDOM.

Des réflexions portant sur l'intervention à distance de spécialistes du domaine médical ont vu le jour, notamment dans le cadre de consultations de patients et/ou d'interventions chirurgicales.

Section 9

Les services marchands

Les services marchands, hors activités financières, regroupent les activités immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Ces secteurs occupent une place de plus en plus importante dans l'économie locale. La faiblesse des informations relatives à ces activités n'autorise toutefois qu'une analyse partielle de leur contribution à l'économie de l'archipel.

Les activités immobilières sont peu représentées dans l'archipel. En 1999, elles n'employaient que 0,3 % de la population active.

En 1999, les services aux entreprises, à savoir – selon la nomenclature économique de synthèse – les Postes et télécommunications, le conseil et l'assistance, les services opérationnels ainsi que les auxiliaires d'assurance, employaient 4,5 % de la population active ayant un emploi, soit 126 personnes.

Enfin, 257 personnes, soit 9,2 % de la population active, occupaient un emploi dans les activités de services aux particuliers (hôtels et restaurants, agences de voyages, audiovisuel et agences de presse, services personnels).

Section 10

Les services non marchands

Sur la base du recensement de mars 1999, les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale employaient près de 500 personnes (158 hommes et 332 femmes), représentant 17,6 % de la population active ; il s'agit du deuxième employeur de l'archipel, après les services administratifs.

1. L'éducation

Le système éducatif de Saint-Pierre-et-Miquelon est, dans ses structures, ses personnels et ses modalités de fonctionnement, conforme au schéma national. Il comporte toutefois quelques particularités :

- les lois de décentralisation ne s'appliquant pas à l'archipel, la Collectivité territoriale n'a pas la responsabilité de la construction ou de l'extension des lycées et des collèges, ni autorité pour les importantes réparations et le fonctionnement de ces établissements ;

- compte tenu du statut de l'archipel et des effectifs concernés, la responsabilité du système éducatif est confiée à un chef de service auquel ont également été conférées les attributions d'un inspecteur d'Académie (articles D 251-1 à D 251-8 du code de l'éducation), ainsi que quelques compétences rectorales de l'académie de Caen pour la signature de certains actes.

1.1 LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le service de l'éducation nationale assure la responsabilité de l'enseignement public et privé à Saint-Pierre-et-Miquelon. Sa mission s'exerce sur l'enseignement préélémentaire, élémentaire, et sur le second degré. Une partie de ses moyens est également consacrée à l'enseignement spécialisé.

En 2008, l'enseignement public de l'archipel (hors écoles maternelles) compte quatre écoles élémentaires, deux collèges, un lycée général, un lycée professionnel et une annexe du collège à Miquelon. Ces établissements ont accueilli 781 élèves (- 1,5 % par rapport à 2007), dont 47 % dans l'enseignement de 1^{er} degré et 53 % dans le 2nd degré.

L'enseignement privé, sous contrat d'association avec l'Etat, compte quatre écoles élémentaires et un collège (une section technique est rattachée à cet établissement). Ces établissements ont accueilli 529 élèves en 2008, contre 528 en 2007. Le 1^{er} degré représente 60 % de l'effectif total de l'enseignement privé.

L'enseignement public dispose de :

- 35 enseignants dans le primaire, dont 4 assurent les fonctions de directeur ;
- 25,5 postes d'enseignement au lycée professionnel, 16 postes au lycée général, 20 postes en premier cycle (collège), 5 postes d'encadrement, de documentation et d'éducation, 2 postes d'AVSi, 7 postes d'AVSco + ADE, 1 poste M.I.S.E (surveillant d'externat), 10,5 postes de techniciens et d'ouvriers, 3 postes d'administratifs et 1 poste de direction.

L'enseignement privé, financé par l'Etat, compte :

- 30 enseignants dans le primaire (34 en 1999) ;
- 26 postes d'enseignement dans le secondaire (28 en 1999).

Effectifs des postes enseignants du public et privé (hors contractuel)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Enseignement 1^{er} degré	68	68	68	68	65	-4,4%
Enseignement public	35	35	35	35	35	0,0%
Enseignement privé	33	33	33	33	30	-9,1%
Enseignement 2nd degré	86,5	86,5	86,5	86,5	87,5	1,2%
Enseignement public, dont	61,5	61,5	61,5	61,5	61,5	0,0%
<i>Collège et annexe</i>	20	20	20	20	20	0,0%
<i>Lycée général</i>	16	16	16	16	16	0,0%
<i>Lycée professionnel</i>	25,5	25,5	25,5	25,5	25,5	0,0%
Enseignement privé	25	25	25	25	26	4,0%
<i>Collège et section technique</i>	25	25	25	25	26	4,0%
Total	154,5	154,5	154,5	154,5	152,5	-1,3%
Taux moyen d'encadrement	9,00	8,80	8,61	8,55	8,59	0,5%

Source : Service de l'éducation nationale

Après cinq années de repli, le taux moyen d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant) a légèrement progressé en 2008. Il y a en moyenne 8,6 élèves par enseignant.

Toutes les filières, notamment les filières professionnelles du secondaire, ne sont pas proposées dans l'archipel. Les élèves désirant poursuivre leur cursus scolaire doivent quitter l'archipel. C'est également le cas pour les bacheliers qui souhaitent entamer des études supérieures. La grande majorité des élèves choisissent de préférence la métropole. Dans le cadre de la coopération régionale, un accord est signé avec l'Université de Moncton au Canada, afin de favoriser un système d'échanges.

1.2 LE FINANCEMENT

Le budget de l'éducation nationale comprend la rémunération des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, les dépenses de fonctionnement général des établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat et le budget d'investissement du lycée d'Etat. Ce dernier a un statut d'établissement public local d'enseignement (EPL). A ce titre, il dispose d'un budget autonome voté par son conseil d'administration.

En 2008, le budget de l'éducation nationale dans l'archipel représentait 14,520 millions d'euros, en progression de 4,9 % par rapport à 2007. Près de 84,6 % du budget sont alloués à la rémunération des enseignants, 9,7 % aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires et 5,7 % aux dépenses d'investissement du lycée d'Etat.

L'Education nationale emploie 154,5 enseignants, 23,5 agents administratifs ou techniques et 13 agents au service académique. Trois assistants d'éducation et d'intégration collective viennent compléter l'effectif. Dans l'enseignement privé, seuls les postes d'enseignants dépendent du budget de l'Education nationale.

Les communes ont en charge les budgets de fonctionnement et d'investissement des écoles maternelles ; le Conseil territorial assure, pour sa part, le financement des budgets d'exploitation et d'investissement des écoles primaires.

Le Conseil territorial couvre la totalité des frais de transport des étudiants désireux de poursuivre leurs études en dehors de l'archipel et délivre de nombreuses bourses d'études. Quelque 214 étudiants ont perçu une bourse de scolarité pour l'année universitaire 2007-2008.

Coût pour la collectivité territoriale de l'enseignement supérieur en métropole

en milliers d'euros

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Frais de transport	285,1	305,2	160,6	150,0	126,1	-15,9%
Frais de bourses de scolarité	1 021,5	1 112,0	1 019,2	1 173,1	1 001,9	-14,6%
Total	1 306,6	1 417,2	1 179,8	1 323,1	1 244,0	-6,0%
Nombre de bourses de scolarité (toutes destinations)	206	214	205	216	214	-0,9%

Source : Conseil territorial

1.3 LES EFFECTIFS

L'effectif total (enseignement public et privé) a fléchi de 0,8 % en 2008 (-2,7 % dans le 1^{er} degré mais +1,3 % dans le 2nd degré). Cette tendance est constante depuis plusieurs années. Le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement public a fléchi de 1,5 % alors que les effectifs du privé ont stagné (529 élèves en 2008 contre 528 en 2007).

Effectifs de l'enseignement public et privé du 1^{er} et 2nd degré

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Enseignement 1^{er} degré	736	712	707	703	684	-2,7%
Enseignement public	378	375	387	394	367	-6,9%
Enseignement privé	358	337	320	309	317	2,6%
Enseignement 2^{er} degré	656	641	623	618	626	1,3%
Enseignement public, dont	420	404	403	399	414	3,8%
<i>Collège et annexe</i>	168	162	150	147	147	0,0%
<i>Lycée général</i>	119	104	105	132	137	3,8%
<i>Lycée professionnel</i>	133	138	148	120	130	8,3%
Enseignement privé, dont	236	237	220	219	212	-3,2%
<i>Collège et section technique</i>	236	237	220	219	212	-3,2%
Total	1 392	1 353	1 330	1 321	1 310	-0,8%

Source : Service de l'Education nationale

L'enseignement privé accueille 40,4 % du nombre total d'élèves scolarisés dans l'archipel, contre 17 % au niveau national¹.

1.4 LE TAUX DE REUSSITE

Le taux de réussite global s'est nettement amélioré en 2008 (+ 15,1 points). L'année 2007 avait été marquée par un recul important de ce taux, consécutif à une chute de la réussite dans le 1^{er} degré. Les filières enregistrant les plus forts taux de succès sont les baccalauréats généraux série Littéraire et Economique et Social ainsi que les baccalauréats professionnels (100 %). A l'inverse, le baccalauréat série Scientifique affiche de moins bonnes performances (75 %). Enfin, le taux de réussite au Bac général est stable à 88,9 %.

Taux de réussite

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007 en points
Brevet, dont	70,9%	72,9%	83,5%	92,5%	87,1%	-5,4
- Série collège	70,4%	76,4%	87,0%	96,3%	88,9%	-7,4
- Série professionnelle	81,8%	100,0%	69,2%	100,0%	66,7%	-33,3
- Série technologique	66,7%	40,0%	78,9%	82,9%	85,7%	2,8
CAP	92,3%	87,5%	-	33,3%	100,0%	66,7
BEP	78,8%	87,0%	90,0%	87,2%	94,9%	7,7
CFG	-	-	-	-	-	-
Total 1^{er} degré	80,7%	82,5%	86,8%	71,0%	94,0%	23,0
Bac général	73,9%	71,4%	86,2%	88,9%	88,9%	0,0
- Série L	77,8%	62,5%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0
- Série ES	42,9%	58,3%	78,6%	75,0%	100,0%	25,0
- Série S	100,0%	86,7%	92,9%	100,0%	75,0%	-25,0
Bac professionnel	90,9%	62,5%	92,9%	93,3%	100,0%	6,7
Total 2nd degré	82,4%	67,0%	90,6%	91,1%	94,5%	3,4
Total	81,4%	76,3%	88,7%	79,0%	94,2%	15,2

Source : Service de l'Education nationale

Population de 15 ans ou plus selon le niveau de diplôme

	Elèves / Etudiants	Aucun diplôme	Diplôme avant bac	Bac et brevet professionnel	Bac + 2	Diplômes supérieurs
15-24 ans	452	56	164	54	19	9
25-59 ans	5	783	1 715	361	234	226
+ de 60 ans	0	516	434	14	9	11
Total	457	1 355	2 313	429	262	246

Source : INSEE, recensement 1999

2. La santé

Le code de la santé et le code de l'action sociale et des familles ont été rendus applicables dans la Collectivité territoriale par l'ordonnance du 26 septembre 1977. Le code de la Sécurité sociale est applicable à la Collectivité uniquement pour les textes le prévoyant expressément.

¹ Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, données 2009.

Le secteur de la santé est principalement organisé autour du centre hospitalier François Dunan, suppléé par des évacuations sanitaires vers les centres de soins canadiens et métropolitains. Depuis 2002, l'archipel s'est doté d'un schéma territorial d'organisation sanitaire et sociale (STOSS). Il « a pour objet de prévoir et de susciter les évolutions nécessaires de l'offre de soins, y compris la prévention, en vue de satisfaire de manière optimale les besoins de la population » (article L. 6121-12 du code de la santé publique).

Le deuxième STOSS pour la période 2008-2013 a été signé en décembre 2008. Ce schéma de « deuxième génération » privilégie d'importants objectifs dans le domaine social et médico-social, conformément aux réformes engagées par le Conseil territorial en faveur des personnes âgées et handicapées. Il s'articule également avec l'évolution réglementaire de l'archipel en matière de santé publique (loi du 9 août 2004), laquelle confie désormais le domaine de la prévention à un plan territorial de santé publique (PTST), en cours d'élaboration.

Les principaux objectifs du STOSS 2008-2013 en matière de santé sont :

- le développement des soins infirmiers de ville et le recentrage de l'hôpital sur les soins infirmiers à domicile sur Saint-Pierre et sur Miquelon, pour mieux répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie ;
- la structuration d'une meilleure offre en psychiatrie et en santé mentale, pour mieux faire face aux problèmes de « mal être » sur l'archipel ;
- le renforcement et le développement d'une politique de protection maternelle et infantile, en particulier avec la mise en œuvre d'un centre de planification familiale ;
- la poursuite de l'amélioration du dispositif actuel de prise en charge des situations d'urgence.

Les objectifs dans le domaine médico-social portent sur :

- l'élaboration de schémas territoriaux dans les domaines de la gérontologie et du handicap ;
- l'instauration sur l'archipel de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), pour mieux prendre en charge financièrement la perte de l'autonomie en établissement (maison de retraite) et à domicile ;
- la mise en place d'une maison territoriale des personnes handicapées (MTPH), pour améliorer le traitement des situations de handicap, par substitution aux dispositifs actuels de la CTES (enfants) et de la COTOREP (adultes).

2.1 LES PROFESSIONNELS DE SANTE

En 2008, le secteur libéral des professions de santé comptait un kinésithérapeute, un médecin généraliste, deux chirurgiens dentistes, un pharmacien, un infirmier libéral, un psychologue et un podologue.

Pour sa part, le centre hospitalier François Dunan employait, en équivalent temps plein, 235 agents dont 17,6 personnels médicaux et 217,5 personnels non médicaux. Le centre a fait appel à 29 spécialistes pour des missions ponctuelles (ophtalmologue, allergologue, etc.). En 2008, 42 missions ont ainsi été effectuées. Chaque mission dure en moyenne une semaine (du samedi au samedi).

Un médecin généraliste opère à Miquelon. L'antenne de Langlade est tenue par un infirmier pendant l'été.

2.2 ACTIVITE MEDICALE ET EQUIPEMENTS MEDICAUX

Créé à la fin du XIX^e siècle, le centre hospitalier François Dunan est le seul établissement d'hospitalisation de l'archipel. Il comprend le centre hospitalier proprement dit et ses annexes (maison de retraite et long séjour, service des soins infirmiers à domicile), ainsi que le centre médical de Miquelon et l'infirmerie de Langlade.

Il assure toutes les missions qui lui sont dévolues par la loi du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ainsi que les missions fixées par l'ordonnance n° 77-1102 du 26 septembre 1977, à savoir :

- la protection maternelle et infantile,
- la santé scolaire,
- la lutte contre les fléaux sociaux (tuberculose, maladies vénériennes, cancers, maladies mentales, alcoolisme, toxicomanie, VIH, tabagisme),
- la vente au détail des médicaments,
- les transports sanitaires à l'intérieur de l'archipel,
- le contrôle sanitaire aux frontières,
- les examens et contrôles nécessaires à la protection de la santé publique,
- la participation à l'éducation sanitaire,
- la possibilité d'assurer la gestion des établissements sociaux,
- la médecine pénitentiaire.

La capacité actuelle d'hébergement de l'hôpital est de 100 lits dont 20 lits en médecine générale, 14 lits en chirurgie (dont 2 de réanimation), 6 lits en obstétrique et 60 lits à la maison de retraite (dont 35 lits de long séjour).

L'hôpital est équipé d'un laboratoire, d'une unité d'anesthésie réanimation, d'un poste médical permettant des consultations externes de médecins, d'un service de protection maternelle infantile (PMI), de deux unités de dialyse, d'un cabinet dentaire et d'une pharmacie.

Activité hospitalière

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Nombre de lits autorisés	44	44	44	40	40	-
Nombre d'entrées	1 019	874	999	978	1 103	12,8%
Nombre de journées	7 708	8 969	8 422	6 745	7 020	4,1%
Taux d'occupation	48%	56%	52%	43%	49%	+ 6 pts
Durée moyenne de séjour (en jours)	8,0	10,3	8,4	6,9	6,4	-7,2%
Nombre de consultations	26 618	25 070	25 990	10 057	10 223	1,7%

Source : Centre hospitalier François Dunan

En 2008, l'hôpital a enregistré une progression de 12,8 % du nombre d'entrées. Près de 57 % des admissions sont dirigées vers le service chirurgical. Viennent ensuite les services de médecine générale (30,7 %) et d'obstétrique (12,3 %). Le nombre de lits autorisé est stable par rapport à 2007 : 40 dont 20 en médecine générale, 16 en chirurgie et 6 en obstétrique. La durée moyenne de séjour continue de se contracter d'une demi-journée, passant de 6,9 jours en 2007 à 6,4 jours en 2008. Le taux d'occupation des chambres est de 49 %, en hausse de 6 points par rapport à 2007. Le taux d'occupation des chambres en chirurgie et en médecine générale est passé respectivement de 36 % à 50 % et de 54 % à 56 %. Enfin, les consultations progressent très légèrement (+ 1,7 % en un an).

2.3 LES EVACUATIONS SANITAIRES

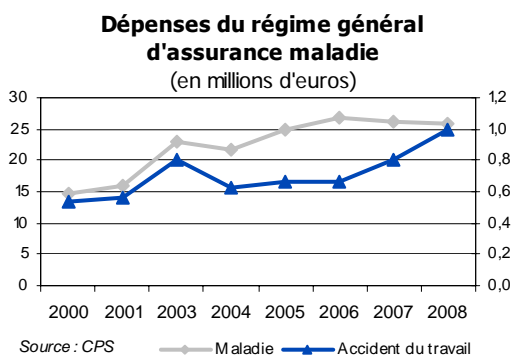
Certains soins médicaux ne peuvent pas être dispensés dans l'archipel. Dans ce cas, les patients sont dirigés vers d'autres centres de soins, majoritairement canadiens (80,4 % des évacuations sanitaires). Le centre hospitalier canadien le plus proche (à 45 minutes de vol) est celui de Saint-John's de Terre-Neuve (72,5 % des évacuations sanitaires et 90,2 % des évacuations sanitaires vers le Canada). Il s'agit d'un centre hospitalo-universitaire. Les patients peuvent être réorientés vers d'autres centres, plus éloignés, comme ceux d'Halifax en Nouvelle-Ecosse (5,2 %) ou de Moncton au Nouveau Brunswick (2,1 %). Hormis celui de Moncton, tous ces établissements sont anglophones. La prise en charge du patient et de son accompagnateur est assurée par la Caisse de prévoyance sociale.

A 19,5 %, la métropole est la deuxième destination des évacuations sanitaires. Les hôpitaux de Paris et de la petite couronne accueillent 34,6 % des patients, devant Tours (22,7 % des patients).

En 2008, 1 511 évacuations sanitaires ont été enregistrées, soit une progression de 8,2 % par rapport à 2007. La répartition des évacuations par destination géographique est restée sensiblement la même. Les évacuations d'urgence, les consultations de spécialistes et les examens complémentaires (scanner, IRM, doppler, etc.) sont dirigés vers le centre hospitalier universitaire de Saint-John's de Terre-Neuve, les psychothérapies vers Moncton (en raison de la langue) et les bilans et thérapies spécifiques, en métropole, vers des services spécialisés.

2.4 LES DEPENSES DE SANTE

Les dépenses de santé du régime général d'assurance maladie – financées par la Caisse de prévoyance sociale – ont baissé de 0,9 % en 2008. Cette évolution est essentiellement liée à la contraction des dépenses pour maladie (- 1,6 %), alors que les dépenses de couverture des accidents du travail ont plus fortement augmenté (25 %). En 2008, les soins dispensés à l'extérieur de l'archipel sont en repli de 9 %, en dépit de la croissance du nombre d'évacuations sanitaires (+ 8,2 %).



Les dépenses de l'assurance maladie sont composées à 96,3 % de dépenses « Maladie » et à 3,7 % de dépenses « Accidents du travail ». Entre 2000 et 2008, ces deux composantes progressent respectivement de 75,5 % et de 84,8 %.

2.5 L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES

Les personnes âgées de la commune de Saint-Pierre bénéficient de 26 lits de la maison de retraite et de 35 lits de long séjour, auxquels viennent s'ajouter 47 studios (dont 3 sont occupés par des couples). L'enquête de recensement de la population de 2006 dénombrait 358 personnes âgées de 75 ans et plus.

Le dispositif de prise en charge des personnes âgées est complété par le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

2.6 L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES

Un centre d'accueil pour adultes handicapés, financé par le Conseil territorial, a été créé en 1991 à Saint-Pierre. Cet établissement, géré par une association type loi 1901 (aide aux handicapés), a une capacité d'accueil de 20 places en internat et de 28 places en externat. En 2008, le centre Georges Gaspard a enregistré plus de 3 600 journées d'internat et 940 journées d'externat.

En 1996, a été créé un service d'éducation spécialisé et de soins à domicile (SESSAD). Financé par l'assurance maladie, il propose des interventions en dehors du système scolaire pour des enfants souffrant de handicaps ou de troubles du comportement. En 2008, quelque 14 enfants ont été suivis individuellement (contre 10 en 2007). Ce service est soutenu par la Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS).

Le centre d'aide par le travail (CAT) est opérationnel depuis 2003. Il est également financé par la DASS et accueille 17 personnes handicapées. Les salaires versés aux handicapés (équivalent au SMIC) sont financés à hauteur de 95 % par la Direction du travail et 5 % par les prestations effectuées (2 euros de l'heure), facturées aux entreprises ou collectivités faisant appel à leurs services.

Depuis le 2 mai 2005, une annexe du centre Georges Gaspard a été ouverte à Miquelon et accueille deux personnes handicapées.

3. Les acteurs de l'action sociale

L'action sociale s'articule principalement entre le Conseil territorial, la Caisse de prévoyance sociale (CPS) et le Centre communal d'action sociale (CCAS). Plusieurs acteurs peuvent intervenir, tant sur le plan administratif que financier, sur le même type d'aides sociales, en fonction des différentes conditions d'attribution des aides.

3.1 LE CONSEIL TERRITORIAL

Dans le cadre de la convention de décembre 1989, modifiée le 12 janvier 1998, la Direction des affaires sanitaires et sociales est mise à la disposition du Conseil territorial. Le Conseil territorial signe tous les ans une convention avec la CPS ; cette dernière assume, pour le compte et sur fonds du Conseil territorial, un certain nombre de missions.

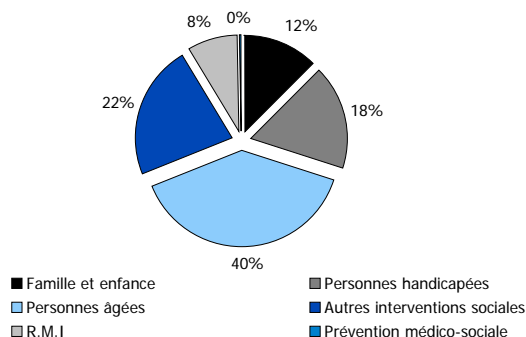
Dépenses sociales du Conseil territorial

	en millions d'euros					Variations
	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007
Famille et enfance	0,54	0,603	0,615	0,69	0,689	-0,1%
Personnes handicapées	0,792	0,764	0,9	0,943	0,973	3,2%
Personnes âgées	1,539	1,755	1,852	1,921	2,17	13,0%
Autres interventions sociales	1,341	1,382	1,375	1,325	1,243	-6,2%
RMI	0,165	0,178	0,184	0,484	0,466	-3,7%
Prévention médico-sociale	0	0	0	0,017	0,019	11,8%
Total des aides	4,377	4,682	4,926	5,38	5,56	3,3%

Source : Conseil territorial

RMI = insertion professionnelle + allocations RMI + autres actions au titre du RMI

Dépenses sociales du Conseil territorial en 2008



En 2008, les dépenses sociales du Conseil territorial ont progressé de 3,3 % : l'aide aux personnes âgées est en hausse de 13 %.

L'aide sociale légale, qui représente 70 % des dépenses engagées, augmente de 7,8 % sur un an. Elle est ventilée entre l'aide aux personnes âgées (40 %), aux handicapés (18 %) et aux enfants (12 %), la prévention médico-sociale étant résiduelle.

L'aide sociale facultative (30 % des dépenses sociales en 2008) – répartie entre le RMI (8 %) et les autres interventions sociales (22 %) – fléchit de 5,5 %.

Ces aides se substituent à l'allocation personnalisée d'autonomie¹ (APA), à la couverture maladie universelle (CMU), ainsi qu'à l'aide pour le logement (APL), qui n'existent pas dans l'archipel.

Par ailleurs, le Conseil territorial dispose de 32 logements sociaux.

¹ L'APA est applicable dans l'archipel depuis janvier 2009.

3.2 LA CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE (CPS)

La CPS de Saint-Pierre-et-Miquelon a été instituée par l'article 3 de l'ordonnance n° 77-1102 du 26 septembre 1977, disposant également que la Caisse de prévoyance fonctionne « conformément aux prescriptions du code de la mutualité ». Le décret n° 80-241 du 2 avril 1980 fixe l'organisation administrative et financière et précise que les dispositions du décret n° 93-1002 du 10 août 1993, relatif au fonctionnement des organismes de sécurité sociale, lui sont applicables pour l'exécution de ses opérations financières et comptables « sous réserve des adaptations nécessaires qui pourront être apportées par arrêté du ministre chargé de la sécurité sociale ».

Outre ses missions légales d'assurances maladie et d'accident du travail, la CPS alloue chaque année 2 % des cotisations encaissées à l'action sociale. Son intervention recouvre un ensemble d'aides et d'allocations en faveur des familles, des personnes handicapées et des personnes âgées, ces dernières représentant l'axe central de l'action de la CPS. En 2008, l'action sociale publique de la CPS s'est élevée à 385 000 euros, soit une progression de 61,2 % par rapport à 2007. En 2008, toutes les aides – à l'exception de l'allocation garde enfants (- 5,4 %) – ont progressé, les hausses les plus significatives concernant la subvention à l'association « Restons chez nous » (+ 68,4 %), l'aide à l'association des personnes âgées (+ 53,3 %) et l'assistance aux personnes malades (+ 36,4 %).

Action sociale publique de la CPS

en milliers d'euros

	2004	2005	2006	2 007	2008	Variations 2008/2007
Allocation garde d'enfant	7,1	7,2	7,0	9,2	8,7	-5,4%
Aide chauffage personnes âgées	74,0	77,4	73,9	77,1	83,6	8,4%
Assistance personnes malades	26,8	24,0	24,0	22	30	36,4%
Aide à l'association des personnes âgées*	4,5	6,3	7,5	7,5	11,5	53,3%
Aide exceptionnelle aux personnes âgées de + 60ans	55,8	32,7	-	-	-	-
Subvention association "restons chez nous"	5,0	35,3	43,0	46,8	78,8	68,4%
Divers (autres associations, secours, formation...)	78,0	94,7	339,6	76,2	172,4	126,2%
Total	251,2	277,6	495,0	238,8	385	61,2%

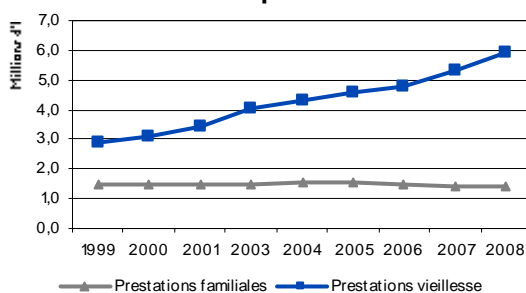
Source : Caisse de prévoyance sociale

*Association CODERPA

Parallèlement, dans le cadre de son régime général d'assurance, la CPS assure des prestations sociales en matière familiale et en faveur des personnes âgées. Le montant de ces prestations représente 7,32 millions d'euros en 2008, soit une progression de 8,2 % par rapport à 2007. Cette hausse est essentiellement imputable à la branche « Prestations vieillesse » (+ 10,6 %).

Le régime actuel de la branche famille de la CPS, mis en place en 1996 par un arrêté *gubernatorial* et entériné en 1998 par voie législative, correspond au régime en vigueur en métropole en 1946. Plusieurs projets de loi et d'arrêté ont été élaborés par le service contentieux de la CPS pour mettre en œuvre dans l'archipel une politique familiale de qualité.

Evolution des prestations de la CPS



Source : CPS

3.3 LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-PIERRE

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est chargé, au niveau communal, d'instruire les demandes d'admission au bénéfice de l'aide sociale. Ses ressources proviennent d'une subvention du Conseil territorial, du revenu des logements dont la commune est propriétaire et des taxes sur les spectacles.

En 2008, le montant total des aides et secours octroyés par le CCAS s'élève à 257 100 euros (- 2,3 % sur un an). Toutes les aides sont en repli : le secours alimentaire, l'aide au loyer et la prise en charge mutuelle fléchissent respectivement de 10,6 %, 35,1 % et 21,5 %. Ces prestations viennent en aide à 1 282 bénéficiaires et représentent 96,3 % du montant total des sommes allouées. Les secours exceptionnels sont en recul de plus de 25 %. Enfin, en 2008, quelque 67 000 euros supplémentaires ont été versés pour l'aide au chauffage et l'aide ménagère.

Action sociale du CCAS de Saint-Pierre

	2004	2005	2006	2007	2008	en milliers d'euros <i>Variations 2008/2007</i>
Secours alimentaires	84,9	75,3	72,9	89,4	79,9	-10,6%
Aides aux loyers	86,5	75,7	64,8	57,2	37,1	-35,1%
Cotisations mutualistes	52,0	59,4	56,5	55,3	43,4	-21,5%
Secours exceptionnels	15,0	6,5	11,3	8,3	6,2	-25,3%
Sous-total	238,4	216,9	205,5	210,2	166,6	-20,7%
Total des aides				265,8	257,1	-3,3%

Source : CCAS de Saint-Pierre

L'ENVIRONNEMENT

1. LA GESTION DE L'EAU

L'eau potable

A Saint-Pierre, les nappes phréatiques sont encore mal connues et certaines demeurent inexploitées. Les seules ressources exploitables sont les réserves d'eau douce que constituent les étangs.

Depuis 2000, Saint-Pierre dispose d'une station de traitement de l'eau, qui permet d'alimenter l'ensemble de la ville en eau potable. L'eau est captée au niveau des retenues artificielles de l'étang du Goéland (400 000 m³) et de l'étang de la Vigie (290 000 m³).

A Miquelon, l'ensemble des logements est alimenté en eau potable à partir de l'étang du Cap (50 000 m³), après passage dans une station de traitement.

L'une des spécificités de l'archipel est que le prix de la consommation de l'eau est un forfait, compris dans les impôts. Il ne tient pas compte de la consommation réelle des foyers et des entreprises.

Les eaux usées

Les systèmes d'assainissement (collecte et traitement) sont confiés aux communes et sont soumis à la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 relative à l'eau.

A Saint-Pierre, le réseau d'assainissement de type unitaire – qui assure la collecte de la ville – est en cours de transformation depuis 2007 mais n'a enregistré aucune modification en 2008. Les eaux usées sont collectées par une « ceinture » le long du littoral et refoulées par plusieurs unités de pompage vers une station de prétraitement située au sud de Galanry. Elles sont par la suite rejetées en mer. Le fonctionnement de cette station dépend du conseil territorial.

Le réseau actuel devrait bientôt être relié au réseau de type séparatif, ce dernier ne collectant, pour le moment, que les eaux usées du pourtour du littoral et des nouvelles constructions. Les eaux de pluie s'écoulent dans les étangs ou la mer proche.

A Miquelon, seul un quartier au sud du village n'est pas encore relié au réseau d'assainissement collectif, il fait l'objet d'un appel d'offres. Les eaux pluviales et les eaux usées sont collectées séparément. Les eaux pluviales sont déversées dans la rade côté est, les eaux usées étant évacuées côté ouest par un exutoire en mer.

2. LE TRAITEMENT DES DECHETS

L'archipel possède une richesse naturelle remarquable et d'une grande rareté. Constitués d'un habitat naturel, d'une flore et d'une faune spécifiques, les milieux sont toutefois vulnérables.

La problématique environnementale à Saint-Pierre-et-Miquelon concerne deux thèmes majeurs : le traitement des déchets et la préservation de la biodiversité.

La Collectivité territoriale est responsable du plan d'élimination des déchets de l'archipel. Pour leur part, les communes de Saint-Pierre et de Miquelon sont les seuls acteurs de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

La situation actuelle des déchets ménagers

Les installations de traitement des déchets ménagers de l'archipel ne sont pas aux normes et sont en retard par rapport aux infrastructures métropolitaines et domiennes. La collectivité territoriale, handicapée par sa situation géographique et sa faible population, ne produit que des volumes très faibles de déchets – inférieurs aux capacités minimales des équipements standards de traitement des déchets –, ce qui pose problème en termes de techniques de traitement ou de mise en place de filières de recyclage. L'unique mode de traitement est l'entassement et le brûlage à l'air libre sur chacune des deux îles. Aucun tri préalable n'est effectué.

Le volume d'ordures ménagères produit par an est, à Saint-Pierre, compris entre 2 200 et 2 400 tonnes, soit entre 393 et 429 kg par habitant. Pour Miquelon, cette production est comprise entre 270 et 370 tonnes, soit un ratio équivalent à celui de Saint-Pierre. Ces volumes varient faiblement d'une année sur l'autre.

D'un point de vue organisationnel, la collecte et le traitement des déchets ne sont pas sous-traités au secteur privé. Il s'agit, pour le moment, d'une prérogative des deux communes de l'archipel. Toutefois, une évolution se dessine puisque un

syndicat mixte ouvert (SMO) verra le jour au second trimestre 2009. Composé de huit membres des secteurs public et privé représentant des deux municipalités, de la Collectivité territoriale et de la CACIMA, il aura la charge du processus de collecte et de traitement des déchets.

Pour la commune de Saint-Pierre, le coût total des déchets ménagers s'établit à 395 000 euros en 2008 (contre 450 000 euros en 2007), répartis pour moitié entre collecte et traitement. Or, la taxe annuelle communale relative aux ordures ménagères n'a représenté que 123 000 euros en 2008, contre 185 000 euros en 2007.

Les perspectives et axes d'amélioration

Afin de mettre fin à cette situation difficile, la solution de l'exportation des déchets vers Terre-Neuve après valorisation par compostage est étudiée. Cependant, le transport international des déchets est fortement réglementé et le Canada refuse pour l'heure l'importation des déchets de l'archipel. Dès lors, d'autres modes de traitement doivent être envisagés, tels que la vitrification. En 2008, la coopération régionale a néanmoins reçu un signe d'encouragement : le 22 juillet, la mairie de Saint-Pierre a affrété un navire avec à son bord deux camions et quatre citernes permettant le pompage et le transfert vers Halifax des 85 000 litres d'huiles usagées de la décharge municipale de Saint-Pierre. Le coût de l'opération s'est élevé à 25 000 €.

Les infrastructures prévues dans le cadre d'un nouveau plan d'élimination des déchets concernent une station de compostage (actuellement en construction), une déchetterie et un centre de transfert sur chaque île ainsi qu'un centre de tri et une ressourcerie sur Saint-Pierre. Restera à définir l'emplacement d'un centre d'enfouissement sur l'archipel.

Le contrat de développement 2007-2013 prévoit une enveloppe de 4,4 millions d'euros (3,4 millions du FED et 1 million de l'ADEME) pour la mise en place d'une gestion durable des déchets.

3. LA BIODIVERSITE

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, Saint-Pierre-et-Miquelon est également concerné par les objectifs fixés en matière de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Stopper la perte de biodiversité

L'archipel abrite la seule forêt boréale française, mais aussi de nombreuses tourbières et zones rocailleuses. Le mariage de la terre et de la mer a créé des zones humides remarquables dont la richesse et l'importance sont avérées. La lagune du Grand Barachois et le rocher du Grand Colombier représentent des milieux uniques dans la région, mais aussi sur le territoire national. Malgré quelques dommages, la biodiversité demeure en bon état de conservation sur la plus grande partie du territoire, en particulier dans l'ensemble Miquelon-Langlade.

Certains habitats (forêts, dunes, tourbières) sont très fragiles. Des menaces, liées notamment à la surexploitation des ressources et à l'impact, sur le couvert végétal, des espèces animales introduites, imposent une grande vigilance, un suivi régulier des populations et le respect de la réglementation spécifique de conservation de la biodiversité et des ressources. Le rapport d'expertise internationale de 2008 a mis en évidence un recul du manteau forestier boréal d'environ 30 % entre 1952 et 2005 : la surface boisée a diminué en moyenne de 26 hectares par an (de 4 412 ha en 1952 à 3 019 ha en 2005). Ce phénomène, lié à l'abrutissement des mammifères, est notamment une conséquence de l'absence de maîtrise de la gestion des cerfs. C'est dans cette optique que le volet « Amélioration des conditions de vie » du CPER 2007-2013 a pris en compte le projet de protection et de mise en valeur de la forêt boréale pour un montant de 100 000 euros (financement réparti pour moitié entre l'Etat et le 9^e FED).

Dans ces conditions, la mise en œuvre d'un plan d'action pour la biodiversité apparaît indispensable,

pour faire face à ces menaces et assurer la conservation et la valorisation de ce patrimoine naturel.

L'important travail en cours pour l'élaboration du plan de biodiversité de Saint-Pierre-et-Miquelon témoigne de la prise de conscience des responsables publics pour la préservation de cette richesse.

Connaître et faire connaître la biodiversité

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est un minuscule territoire à l'échelle mondiale, qui demeure toutefois un grand champ d'investigation. Depuis plusieurs années, un suivi régulier des espèces animales et végétales est assuré, mais de manière plutôt bénévole, ce qui fragilise la connaissance ainsi acquise. Les données collectées ne sont pas centralisées et aisément accessibles au grand public ou aux professionnels. Aussi, il importe que la connaissance de la faune et de la flore de l'archipel soit complétée par la réalisation d'inventaires (suivi des populations animales, etc.) et de cartographies et également par la constitution de bases de données. Ces chantiers devront être menés sous l'égide de professionnels ou d'universitaires tant métropolitains que canadiens – dans le cadre de la coopération régionale –.

Afin de valoriser cette biodiversité et surtout de la faire connaître, une « Maison de la nature » a été inaugurée à Saint-Pierre fin novembre 2008. Cette structure sert de point de rassemblement de toutes les initiatives en matière de sensibilisation et de protection du patrimoine naturel : lieu de mémoire, archivage des données, expositions à thème, sorties et randonnées à visée naturaliste, études scientifiques sur le milieu boréal et les tourbières, etc.

Une telle démarche devrait avoir un impact bénéfique sur l'éco-tourisme¹ et *in fine* sur le développement économique de l'archipel.

¹ L'éco-tourisme est l'un des axes de développement économique de l'archipel ciblé par le Conseil territorial dans le CPER 2007-2013. A ce titre, il est inscrit dans le volet « Diversification économique » et financé à hauteur de 150 000 € par l'Etat (30 000 €) et le 10^e FED (120 000 €).



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière la plus sévère depuis celle de 1929. Son origine se trouve aux Etats-Unis, dans la croissance au cours des années 2000 des crédits immobiliers, notamment à des populations non solvables (crédits *subprime*). Ce développement a été favorisé par la baisse des taux d'intérêt décidée par la FED en 2000-2001 pour enrayer la récession déclenchée par l'éclatement de la bulle internet et une politique volontariste du gouvernement américain pour encourager l'accession à la propriété.

Afin de maintenir leur capacité d'intervention sur le marché du crédit immobilier, les établissements américains ont fortement développé sur cette période les techniques de titrisation leur permettant de transférer les créances vers des investisseurs. Ces titres ont ensuite été associés à d'autres au sein de nouveaux véhicules, aboutissant à un enchevêtrement très complexe rendant très difficile l'appréciation du risque sous-jacent et leur valeur.

La remontée des taux, décidée par la FED entre 2003 et 2006 (de 1 % à 5 %) pour lutter contre les pressions inflationnistes, a eu un double effet : l'assèchement de la demande sur le marché de l'immobilier et le renchérissement du coût des crédits, pour l'essentiel contractualisés à taux variable. Il en est alors découlé un accroissement des impayés, notamment des ménages les plus fragiles dont les maisons ont été saisies par les organismes de crédit puis revendues, accélérant ainsi la baisse des prix.

La valeur des titres a baissé, certains n'ont pu être cotés et des provisions ont alors été constituées pour couvrir les pertes. Les investisseurs n'ont pu liquider leurs créances du fait d'une défiance croissante envers ces produits sophistiqués puis envers les fonds d'investissement, les OPCVM dont les SICAV monétaires, et les établissements de crédit eux-mêmes, tous susceptibles de détenir ces produits toxiques. La crise des *subprimes* s'est ainsi propagée au marché interbancaire, où les taux d'intérêt, face à l'incertitude, sont montés brutalement et ce malgré des interventions massives des grandes banques centrales pour éviter le déclenchement d'une crise systémique.

À partir de l'été 2007, les banques du monde entier ont été contraintes de passer dans leurs comptes des dépréciations de la valeur de leurs actifs, amputant d'autant leurs capitaux propres. Si certaines ont pu procéder à des augmentations de capital au premier semestre 2008 pour maintenir leur solvabilité, d'autres ont été nationalisées ou rachetées et certaines ont fait faillite. C'est le cas de Lehman Brothers à l'automne 2008.

Face à l'aggravation de la crise, des plans de sauvetage des systèmes financiers ont été mis en œuvre dans les grandes économies à partir des mois de septembre-octobre. En France, l'Etat est intervenu en créant la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ainsi que la Société de Prise de Participations de l'Etat (SPPE) (*cf. infra*). Ces interventions étatiques se poursuivent encore au début de l'année 2009, la plus importante étant le plan Geithner de février 2009 qui prévoit notamment la constitution d'un fonds public – privé pour délester les banques américaines de leurs actifs toxiques.

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Les travaux du projet de fusion de la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon et du Crédit Saint-Pierrais - deux banques FBF adossées au groupe Océor - ont démarré au cours de l'exercice. Ce projet répond à un triple objectif que chacun des deux établissements ne pourrait atteindre individuellement :

- assurer la pérennité et le développement d'une activité bancaire dans l'archipel en mettant en commun les équipes et les ressources de deux établissements appartenant au même groupe bancaire ;
- mettre en œuvre un ambitieux projet de développement, porteur d'avenir avec des moyens renforcés et un actionariat local significatif ;
- apporter un service bancaire de qualité avec une gamme de produits élargie équivalente à celle offerte par les banques de métropole grâce aux synergies qui seront mises en œuvre avec les différentes entités de Financière Océor.

La Banque Postale a démarré ses activités à Saint-Pierre-et-Miquelon en septembre. L'offre de services est pour l'instant limitée à l'ouverture de comptes courants postaux (délivrance de chèquiers et de cartes bancaires). Elle ne concerne pas l'ouverture de comptes d'épargne, même si les titulaires de ce produit peuvent localement verser ou prélever des fonds sur leur compte.

La Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon et le Crédit Saint-Pierrais n'ont que faiblement ou pas subi les effets de la crise financière internationale. Ces établissements ne sont pas exposés aux risques d'opérations de marché et de gestion d'actifs en l'absence de placements sur les « subprime », produits dérivés ou marchés à terme. Aucun problème de refinancement interbancaire n'a été enregistré, les deux banques ayant des positions structurellement prêteuses sur le marché interbancaire.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2008 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité locale.

Le 28 janvier 2008, l'ensemble des établissements de crédit de 27 pays européens a inauguré les moyens de paiement utilisables par 370 millions d'habitants dans le cadre du projet SEPA (Single European Payment Area – Espace Unique de Paiement en Euros). Le nouveau virement européen SCT, (SEPA Credit Transfer), remplace désormais le virement classique utilisé jusqu'à maintenant en France. Il permet à l'ensemble des acteurs économiques d'émettre et recevoir des virements dans tous les pays de l'espace économique européen ainsi que des pays voisins, dans les mêmes conditions de fiabilité, de rapidité et de prix. Les prélèvements européens (SDD) sont attendus pour 2010 et les cartes, quant à elles, seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011.

Après le premier groupe emmené par l'Allemagne en novembre 2007, un second groupe de pays européens, dont la France, a rejoint TARGET 2, le nouveau système européen de règlement en temps réel des opérations de gros montants, le 18 février 2008. Il repose sur une plate-forme unique partagée qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières dans les livres des banques centrales participantes. Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé incluant des mécanismes performants de gestion de liquidité tout en réduisant sensiblement les coûts de traitements et en renforçant la continuité opérationnelle.

L'année 2008 a vu également l'adoption de plusieurs mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs a été adoptée le 3 janvier 2008. Ce texte contient deux dispositions relatives aux services bancaires. D'une part, il prévoit la création d'un relevé annuel des frais bancaires. A destination des personnes physiques et des associations, il récapitule le total des sommes perçues par l'établissement de crédit au cours de l'année civile précédente, au titre de produits ou services dont ces clients bénéficient dans le cadre de la gestion de leur compte de dépôts. D'autre part, il instaure l'obligation pour la banque de fournir, au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une notice présentant les conditions et modalités de variation de taux ainsi qu'une simulation et, pour les prêts à taux fixe, un échéancier des amortissements détaillant pour chaque échéance la répartition du remboursement entre le capital et les intérêts.

Dans le même temps, le Parlement européen adoptait le 16 janvier 2008 une directive visant à harmoniser les conditions d'octroi de crédits à la consommation en Europe. Cette directive uniformise notamment les éléments d'information contractuels devant être fournis aux consommateurs ainsi que les modalités de remboursement anticipé. En facilitant la comparaison des offres des établissements des différents pays européens, ces éléments devraient contribuer à ouvrir le marché européen des prêts à la consommation et ainsi favoriser la concurrence. Au mois de mai 2008, en application des principes adoptés par le Comité Consultatif du Secteur Financier, les banques françaises se sont engagées à mettre en place un service d'aide à la mobilité bancaire. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôts pourra agir, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire. Enfin, le 25 novembre 2008, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a annoncé deux mesures visant à renforcer la transparence et la concurrence en matière d'assurance emprunteur. D'une part, une évolution législative sera engagée afin de libéraliser le choix de l'assurance emprunteur en matière de crédit immobilier. D'autre part, s'agissant des crédits à la consommation, le coût de l'assurance facultative devra être exprimé en euros et par mois sur tous les documents d'information et publicitaires.

Le début de l'année 2008 a été marqué par la publication, le 4 février, du rapport de la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi au Premier Ministre sur les enseignements à tirer des pertes de trading constatées par la Société Générale dans l'affaire dite « Kerviel ». Le rapport préconise notamment un renforcement du contrôle des opérations de marchés réalisées par les banques ainsi qu'une meilleure prise en compte du risque opérationnel. Il demande également une plus grande implication des dirigeants dans le contrôle des risques grâce à la création de comités au sein des organes sociaux dédiés à la surveillance des risques et au contrôle interne.

Par ailleurs, la loi de modernisation de l'économie, dont l'objet est « de lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix », a été adoptée le 4 août 2008. Dans son article 145, elle étend, à compter du 1^{er} janvier 2009, la distribution du Livret A à tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent à cet effet par convention avec l'Etat. Dans le même temps, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relevait les taux des produits de l'épargne réglementée, portant le taux du Livret A à 4 % à compter du 1^{er} août 2008, son plus haut niveau historique.

Mais l'année 2008 a été avant tout marquée par les turbulences sur le système financier mondial et les interventions des grandes banques centrales pour tenter de résoudre les problèmes de liquidités.

Dès la fin de l'année 2007, face à la dépréciation des actifs dans le cadre d'une crise initialement circonscrite au marché immobilier américain, les liquidités se sont raréfiées sur les marchés monétaires. Les banques ont dès lors rencontré des difficultés pour accéder à une ressource devenue rare et dont le coût, par voie de conséquence, augmentait. Cette crise financière, qui a progressivement affecté l'ensemble du système financier mondial, a entraîné une vague d'opérations de fusions et acquisitions dans le secteur bancaire. Un pic a été atteint au mois de septembre 2008 avec la faillite de la banque américaine d'investissement Lehman Brothers. En Europe, ce sont Dexia et Fortis qui ont fait l'objet d'un plan de sauvetage. Afin de restaurer la confiance et normaliser le fonctionnement des marchés monétaires, les banques centrales, prêteurs en dernier ressort, ont ajusté leurs cadres opérationnels ainsi que leurs modalités d'intervention. Ainsi, parallèlement aux baisses successives de taux, elles ont allongé la maturité de leurs facilités, élargi la gamme des garanties éligibles en contrepartie de leurs prêts et élargi également la liste des établissements susceptibles de bénéficier de leurs prêts.

Afin de compléter les actions des banques centrales pour faire face aux problèmes de liquidités observés sur les marchés interbancaires, les gouvernements ont mis en place des plans pour soutenir le financement de l'économie et renforcer les fonds propres des banques. En France, le plan de soutien s'est organisé autour de deux volets.

Le 2 octobre 2008, un plan de soutien au PME a été annoncé qui s'articule autour de deux mesures majeures. D'abord, il renforce les moyens d'intervention d'OSEO, en augmentant ses capacités de prêt et de garanties accordées aux prêts bancaires des PME. Ensuite, il prévoit l'affectation d'une partie des ressources de l'épargne réglementée au développement des PME. Afin de s'assurer de l'accès des PME à ces mesures, deux dispositifs ont été mis en place :

- un comité départemental de suivi du crédit aux PME est installé dans chaque département, qui, sous l'égide des préfets et trésoriers payeurs généraux, à en charge le recensement des situations posant problèmes ainsi que la publication des flux de crédit banque par banque,

- un dispositif de médiation du crédit a été conçu ; un médiateur du crédit, fonction attribuée aux directeurs départementaux de la Banque de France en métropole et de l'IEDOM pour les départements et collectivités d'outre-mer, est nommé dans chaque département. Son rôle est celui d'un facilitateur pour les entreprises confrontées à des difficultés de financement, puisqu'il se consacre aux problèmes de financement des entreprises et à leur relation avec les banques.

Parallèlement, le gouvernement a apporté sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire. La loi de finance rectificative pour le financement de l'économie n°2008-1061 du 16 octobre 2008 a autorisé l'Etat à intervenir afin de soutenir le secteur bancaire dont les conditions de refinancement se sont brutalement dégradées dans le contexte de crise financière mondiale. Cette intervention a pris deux formes :

- création de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ; en échange d'une rémunération de sa garantie, l'Etat fournit aux banques des ressources stables et à moyen terme, pour un montant maximal de 360 milliards d'euros,

- souscription par l'Etat de titres émis par les principales banques afin de participer au renforcement de leurs fonds propres.

En contrepartie, les banques ont pris, dans des conventions signées avec l'Etat, des engagements fermes de financement de l'économie, sous la forme d'une progression des encours de prêts à l'économie française (particuliers, entreprises, collectivités locales) ainsi que des engagements de comportement éthique.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 LA TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En 2008, le paysage bancaire de Saint-Pierre-et-Miquelon a connu une modification de structure. L'activité financière et bancaire s'organise désormais autour des établissements suivants :

– trois établissements appartenant au réseau FBF. La Financière Océor, membre du groupe Caisse d'épargne, détient des participations dans deux de ces banques :

- la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (BDI), détenue à 98,15 % par la Financière Océor (2 autres filiales du groupe Océor – Ingepar et la BDAF – détiennent 0,08 % du capital chacune), compte 2 agences et emploie 34 salariés ;

- le Crédit Saint-Pierrais (CSP), détenu à 53,44 % par la Financière Océor (le reste du capital est détenu par des actionnaires locaux) compte 2 agences et emploie 23 salariés ;

- La Banque Postale dont l'activité est encore embryonnaire ;

– un établissement appartenant au réseau de banques mutualistes et coopératives :

- la Caisse d'épargne Ile-de-France à travers un guichet comprenant 4 agents ;

– une société financière :

- la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM), dont l'objet est l'octroi de crédits à l'habitat à ses membres coopérateurs, compte 1 agence et 6 salariés.

Nombre d'établissements de crédit

	2004	2005	2006	2007	2008
Banques commerciales	2	2	2	2	3
Banque mutualiste	1	1	1	1	1
Société financière	1	1	1	1	1
Total	4	4	4	4	5

2.2 LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences SPM	Effectifs SPM	Total bilan SPM
Banques commerciales							
Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon	11,17 M€	2, rue Jacques Cartier BP 4223 97500 Saint-Pierre	2, rue Jacques Cartier BP 4223 97500 Saint-Pierre	Financière Océor	2	34	95,1 M€
Crédit Saint-Pierrais	5,72 M€	24, rue du 11 novembre BP 4218 97500 Saint-Pierre	24, rue du 11 novembre BP 4218 97500 Saint-Pierre	Financière Océor	2	23	70,7 M€
La Banque Postale	2 342,5 M€	115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06	BP 4000 97500 Saint-Pierre	Groupe La Poste	2	1	NC
Banque mutualiste							
Caisse d'épargne Ile-de-France	595,4 M€	19, rue du Louvre 75001 Paris	9, rue Emile Sasco BP 4359 97500 Saint-Pierre	CENCEP	1	4	45 M€
Société financière							
Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon	Variable 0,789 M€ au 31/12/08	29, rue du Maréchal Foch BP 1025 97500 Saint-Pierre	29, rue du Maréchal Foch BP 1025 97500 Saint-Pierre	Divers	1	6	22,9 M€

2.3 LA VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

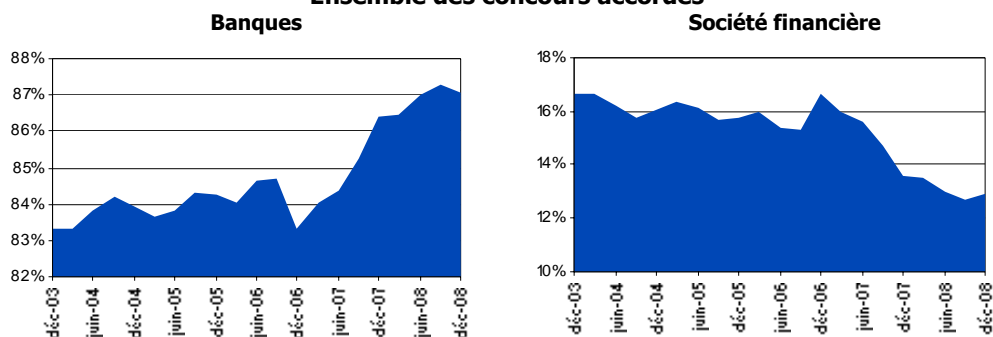
Evolution des parts de marché des établissements locaux par réseaux et par activités

	2004	2005	2006	2007	2008
Distribution des crédits					
Banques	83,9%	84,7%	83,3%	86,4%	87,1%
Sociétés financières	16,1%	15,3%	16,7%	13,6%	12,9%
Collecte des ressources					
Banques	93,1%	94,8%	92,6%	93,0%	90,3%
Autres (1)	6,9%	5,2%	7,4%	7,0%	9,7%

(1) Trésor public

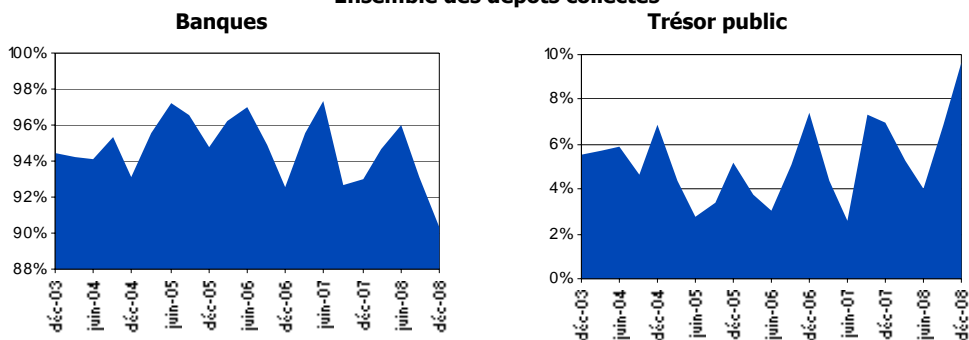
Les deux banques du groupe Océor et la Caisse d'épargne Ile-de-France concentrent 87,1 % (+ 0,7 point sur un an) des crédits octroyés localement. Le reste des crédits est consenti par la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ensemble des concours accordés



Les deux banques du groupe Océor et la Caisse d'épargne Ile-de-France collectent 90,3 % (– 2,7 points sur un an) des dépôts de la clientèle. Les autres dépôts correspondent essentiellement aux actifs de la Caisse de prévoyance sociale, des administrations privées et/ou des associations, collectés par le Trésor public. La forte progression enregistrée en 2008 (+ 5,7 millions d'euros) confirme une tendance à la hausse observée à chaque fin d'année, et plus particulièrement depuis 2007.

Ensemble des dépôts collectés



2.4 LES RESSOURCES HUMAINES

A fin 2008, l'effectif global des établissements de crédit locaux diminue de 4 agents, passant de 72 à 68 personnes.

Effectif des établissements de crédit locaux (1)

	2004	2005	2006	2007	2008
Banques	65	66	66	66	62
Société financière	6	6	6	6	6
Total	71	72	72	72	68

(1) Effectif utilisé équivalent temps plein

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

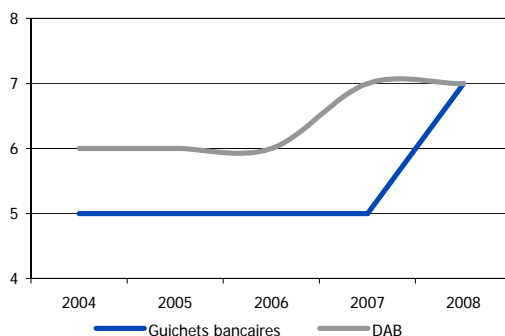
A fin 2008, l'archipel dispose de sept guichets bancaires permanents contre cinq en 2007. Cette évolution est liée à l'installation de La Banque Postale. La Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon, le Crédit Saint-Pierrais et La Banque Postale ont chacun une agence à Saint-Pierre et une agence à Miquelon. La Caisse d'épargne Ile-de-France dispose d'une seule implantation à Saint-Pierre.

Nombre de guichets ouverts dans l'archipel

	2004	2005	2006	2007	2008
Guichets bancaires	5	5	5	5	7
Banques commerciales	4	4	4	4	6
Banque mutualiste	1	1	1	1	1
DAB	6	6	6	7	7

A fin 2008, sept guichets automatiques de billets (DAB/GAB) sont mis à disposition de la clientèle. Le premier DAB de l'archipel a été installé en 2000 par la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon, qui en a mis trois autres en service en 2001, dont un à Miquelon. Pour sa part, le Crédit Saint-Pierrais dispose de trois DAB à Saint-Pierre, dont deux ont été mis en service en 2002 et le dernier en 2007, à l'occasion du déménagement dans les nouveaux locaux. L'ensemble de ces guichets permet l'utilisation des cartes bancaires internationales. Enfin, à fin 2008, La Banque Postale ne dispose pas encore de DAB/GAB.

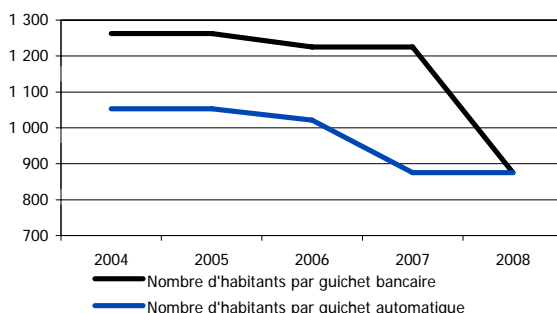
Evolution du nombre de guichets bancaires et de DAB/GAB



	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 263	1 263	1 225	1 225	875
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 053	1 053	1 021	875	875

Le dernier recensement de l'INSEE indique une baisse de la population de l'archipel (soit 6 125 habitants en 2006). En 2008, avec l'ouverture de La Banque Postale, le nombre de guichets bancaires a évolué à la hausse (+ 2) alors que le nombre de guichets automatiques est resté identique à 2007. Ainsi, le taux d'équipement de l'archipel passe d'un guichet bancaire pour 1 225 habitants en 2007 à un pour 875 habitants en 2008. Le taux de couverture du territoire, en termes de guichet bancaire et de guichet automatique, est satisfaisant, comparé à celui des DOM (1 guichet pour 3 050 habitants) ou à celui de la métropole (1 guichet pour 1 600 habitants).

Evolution du nombre d'habitants par guichet bancaire et guichet automatique



3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

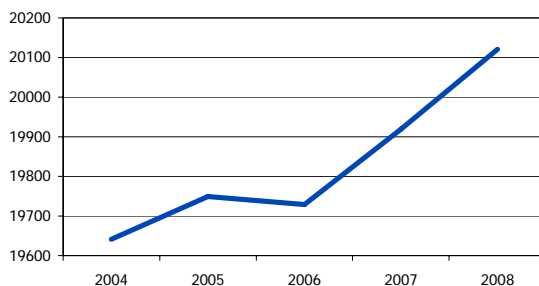
Par nature de comptes	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Comptes de dépôts à vue	8 546	8 445	8 658	8 714	9 262	6,3%
Comptes sur livrets	9 175	9 393	9 378	9 428	9 161	-2,8%
Comptes et plans d'épargne-logement	91	112	114	99	97	-2,0%
Comptes d'épargne-logement	3	7	6	6	7	16,7%
Plans d'épargne-logement	88	105	108	93	90	-3,2%
Comptes de dépôts à terme	1 816	1 799	1 579	1 678	1 601	-4,6%
Plans d'épargne populaire	13	0	0	0	0	-
Total	19 641	19 749	19 729	19 919	20 121	1,0%

A fin 2008, les établissements de crédit locaux gèrent 20 121 comptes de dépôts et d'épargne. Le nombre total de comptes augmente de 1 %, soit 202 comptes de plus en un an. Les comptes de dépôts à vue ont augmenté de 548 unités (+ 6,3 %). Les comptes sur livrets et les plans d'épargne logement sont en repli respectif de 267 et 3 unités. A titre indicatif, le nombre de comptes ouverts par habitant est élevé : il est de 1,51 pour les comptes de dépôts à vue¹ (contre 1,13 en métropole) et de 1,5 pour les comptes sur livrets². En moyenne, chaque client détient 3,3 comptes.

¹ Sur la base du recensement de 2006.

² *Ibidem*

Evolution du nombre de comptes bancaires de la clientèle



A fin 2008, l'encours moyen d'un compte de dépôts à vue, toute clientèle confondue, s'établit à 7 707 euros, en progression de 1 % sur un an.

Dans la ventilation des comptes sur livrets, les livrets ordinaires présentent un encours moyen élevé (5 107 euros) par rapport aux livrets jeunes (980 euros) et aux livrets A et bleus (2 057 euros). Pour sa part, l'encours moyen des comptes et des plans d'épargne logement s'établit respectivement à 6 429 euros et 24 044 euros. Enfin, l'encours moyen des comptes à terme atteint 43 136 euros.

Encours moyen en euros

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Dépôts à vue	6 284	6 222	6 599	7 633	7 707	1,0%
Comptes sur livrets						
Livrets A et bleus	1 471	1 663	1 753	1 829	2 057	12,5%
Livrets ordinaires	4 299	4 474	4 633	4 604	5 107	10,9%
Livrets jeunes	936	944	984	846	980	15,8%
Comptes et plans d'épargne-logement						
Comptes d'épargne-logement	6 500	7 000	7 667	6 833	6 429	-5,9%
Plans d'épargne-logement	16 120	19 190	20 537	22 366	24 044	7,5%
Comptes de dépôts à terme	37 381	33 974	40 130	42 178	43 136	2,3%

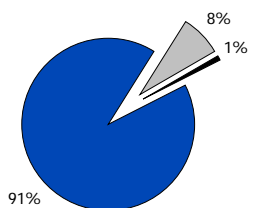
4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

En 2008, le nombre de cartes bancaires en circulation dans l'archipel s'établit à 4 683 et demeure stable sur un an. Plus de 89,2 % des cartes émises sont des cartes nationales et internationales, 9,7 % correspondent à des cartes internationales dites de prestige, et 1,1 % à des cartes de retrait d'espèces « uniquement dans la banque émettrice » et « en interbancaire ».

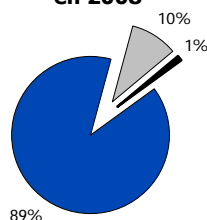
	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de cartes bancaires en circulation	3 934	4 432	4 348	4 684	4 683

Répartition des cartes bancaires en 2007



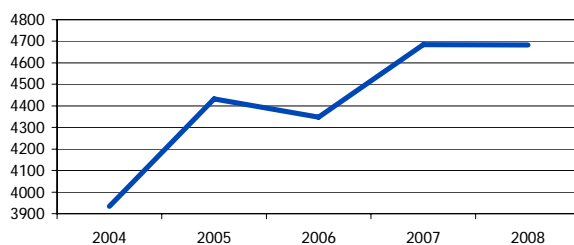
■ de retrait d'espèces
 ■ nationales et internationales
 □ internationales dites de prestige

Répartition des cartes bancaires en 2008



■ de retrait d'espèces
 ■ nationales et internationales
 □ internationales dites de prestige

Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation dans l'archipel



A fin 2008, le nombre de cartes bancaires par habitant - hors « cartes de retrait dans la banque émettrice » s'élève, comme en 2007, à 0,76.

4.2 LE VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

En 2008, quelque 188 000 transactions (+ 11,2 % par rapport à 2007) ont été enregistrées dans les terminaux de paiement électroniques (TPE) des différents commerçants de l'archipel, pour un montant de 11,4 millions d'euros (+ 16,3 %). Par ailleurs, quelque 33 200 retraits de billets (+ 11 % sur un an) ont été effectués dans les guichets et distributeurs automatiques bancaires (DAB/GAB) pour un montant de 2,8 millions d'euros (+ 75 %).

Données monétiques au 31 décembre 2008

	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Nombre de transactions enregistrées sur les TPE*	144,0	169,0	188,0	11,2%
Montant de ces transactions**	8,7	9,8	11,4	16,3%
Nombre de transactions enregistrées dans les DAB/GAB*	22,6	29,9	33,2	11,0%
Montant de ces transactions**	1,5	1,6	2,8	75,0%

* En milliers d'unités ** En millions d'euros

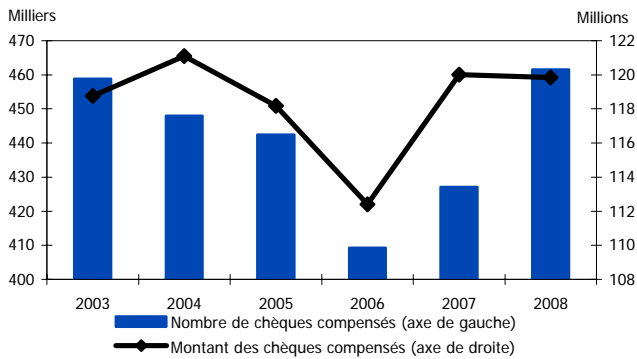
4.3 LES CHEQUES

A fin 2008, quelque 461 575 chèques (+ 8,1 % par rapport à 2007) ont été compensés par les services de l'IEDOM pour un montant de 119,8 millions d'euros (- 0,1 % sur un an). Ce volume correspond au cumul des chèques échangés entre les différents établissements bancaires installés localement. Il ne comprend pas les échanges de chèque en interne au sein de chaque établissement. L'usage du chèque demeure privilégié dans l'archipel : les paiements par chèque sont bien supérieurs aux paiements réalisés par les cartes bancaires de paiement.

Valeur et volume des chèques compensés par l'IEDOM

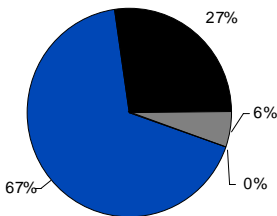
	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Nombre	447 991	442 467	409 304	427 100	461 575	8,1%
Montant	121 092 576	118 182 959	112 396 479	120 004 685	119 838 151	-0,1%

Source : IEDOM



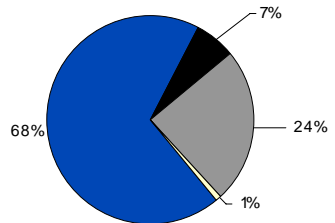
4.4 L'ANALYSE COMPAREE DE L'UTILISATION DES DIFFERENTS MOYENS DE PAIEMENT

Ventilation du nombre d'opérations par moyen de paiement en 2008



■ Chèques ■ Cartes Bancaires ■ Virements □ Traites

Ventilation de la valeur des opérations par moyen de paiement en 2008

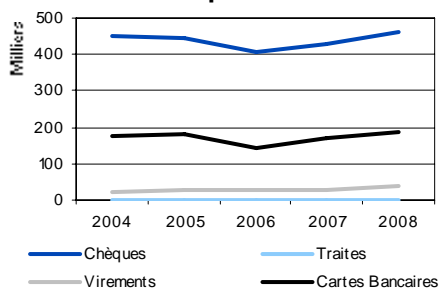


■ Chèques ■ Cartes Bancaires ■ Virements □ Traites

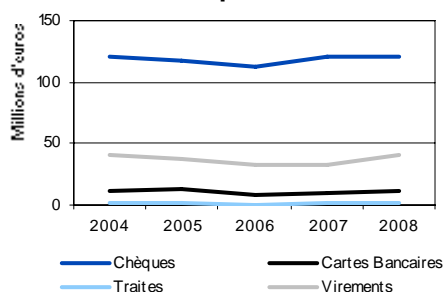
Le chèque est le moyen de paiement privilégié de l'archipel : en 2008, il représente 67 % du nombre d'opérations effectuées et 68 % de la valeur des transactions. Les 27 % des paiements effectués par carte bancaire ne représentent que 7 % de la valeur des opérations.

Les agents ont tendance à régler les montants importants par virement : ce mode de paiement ne concerne que 6 % des transactions mais représente 24 % de la valeur des transactions. Enfin, l'utilisation des traites est marginale.

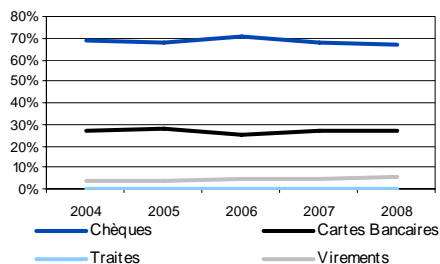
Evolution du nombre d'opérations



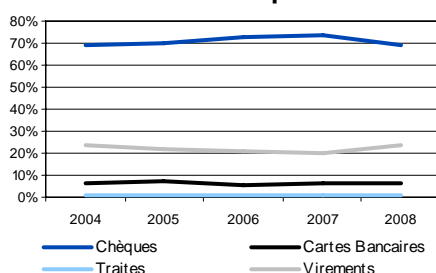
Evolution de la valeur des opérations



Evolution de la répartition du nombre d'opérations



Evolution de la répartition de la valeur des opérations



L'analyse de l'évolution de l'utilisation des différents moyens de paiement au cours des cinq dernières années montre une stabilité dans la répartition du nombre et de la valeur des transactions : en moyenne, les chèques en représentent respectivement 68,6 % et 70,9 %, les cartes bleues 27 % et 6,5 %, les virements 4,4 % et 22 %, et les traites 0,03 % et 0,6 %.

Sur cette période, seule l'année 2006 marque un recul des transactions : 578 788 opérations enregistrées pour une valeur de 154 millions d'euros contre 651 985 opérations pour une valeur de 169 millions d'euros en 2005. L'utilisation du chèque a toutefois été moins impactée par ce repli que les autres moyens de paiement.

5. Le Fonds de Garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM)

L'Agence Française de Développement (AFD) a repris en 2001, à la demande de l'Etat, le Fonds de garantie interbancaire de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le 22 décembre 2000, une convention a été signée entre l'Etat et l'AFD pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Le nombre de dossiers garantis par le FGSPM demeure relativement faible. L'utilisation historiquement modérée du dispositif s'explique par la faiblesse du taux de défaillance des emprunteurs locaux et par le fait que les deux établissements de crédit concernés (Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon et Crédit Saint-Pierrais) disposent, dans la plupart des cas, de garanties réelles sur les biens des emprunteurs.

La montée en puissance du FGSPM - observé depuis deux ans - fait suite aux actions de communication menées, en particulier sur l'éligibilité au FGSPM des prêts aidés à l'investissement (PAI) consentis par l'AFD. Il marque aussi l'évolution de la réglementation avec notamment la mise en œuvre du nouveau ratio de solvabilité McDonough qui se caractérise notamment par une pondération plus fine des encours.

A fin 2008, l'activité du FGSPM se résume ainsi :

- 8 engagements nouveaux (comme en 2007), portant à 27 le nombre de garanties octroyées par le fonds depuis 2001 ;
- l'encours de garanties valides s'élève à 587 000 euros ;
- l'encours de garanties compromises est nul ;
- le potentiel d'engagement disponible du fonds s'établit à environ 1,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, le portefeuille du FGSPM est essentiellement constitué de dossiers apportés par la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon. Un premier dossier a été apporté, fin 2008, par le Crédit Saint-Pierrais, anticipant ainsi le rapprochement des deux établissements, courant 2009.

Les ressources disponibles du FGSPM devraient permettre de couvrir aisément le niveau d'activité des trois prochains exercices.

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

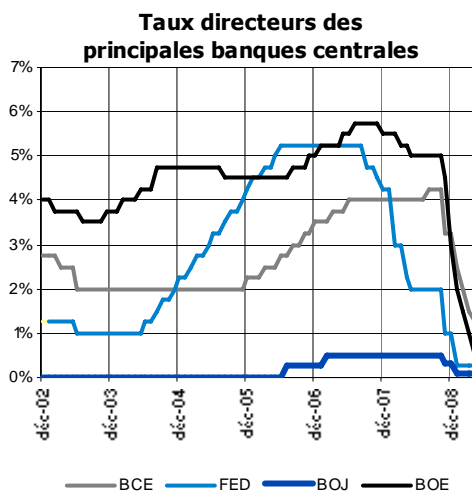
1.1 LES TAUX DIRECTEURS

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière. La crise des « subprimes », qui a débuté à l'été 2007, s'est progressivement étendue au marché interbancaire en générant une crise de confiance parmi les établissements bancaires, personne ne sachant réellement évaluer l'exposition des autres aux actifs qualifiés de "toxiques". Cette méfiance s'est traduite par d'importantes tensions sur les marchés interbancaires, et les principales banques centrales, dont la BCE, sont intervenues dès le début du mois d'août 2007 en fournissant des liquidités aux marchés interbancaires.

Les marchés interbancaires ont fini par s'assécher et la crise de confiance s'est étendue aux autres compartiments des marchés financiers (certificats de dépôt, titrisation, obligation) à l'automne 2008 après la faillite de Lehman Brothers.

Outre ces apports de liquidités (qui ont fait doubler le montant des refinancements dans l'Eurosystème par rapport à la situation d'avant crise), plusieurs mesures ont été prises dans l'Eurosystème pour contenir la crise :

- la durée des prêts consentis au système bancaire a été allongée ; avant la crise, 60 % des refinancements étaient accordés sur une semaine alors qu'en octobre 2008, 60 % du refinancement se faisait sur trois mois ;
- les modalités techniques d'adjudication ont été revues en octobre 2008, permettant aux établissements de crédit d'accéder en quantité illimitée à la monnaie centrale à taux fixe ; jusqu'à cette date, les établissements étaient en concurrence pour accéder au refinancement et ceux qui avaient le plus besoin de monnaie centrale étaient contraints de surenchérir dans les appels d'offre pour se garantir un refinancement ;
- les accords de coopération ont été conclus avec la Federal Reserve et la Banque Nationale Suisse pour permettre aux établissements européens d'accéder à un refinancement en dollar américain ou en franc suisse ;
- la liste des titres de créances admissibles en garantie des opérations de refinancement a été étendue, notamment aux créances sur des entreprises cotées BBB.



Aux Etats-Unis, les aménagements du cadre d'intervention de la FED ont été beaucoup plus importants que ceux d'autres banques centrales puisque depuis octobre 2008, des "mesures non conventionnelles" ont été mises en place. Elles permettent à la FED d'acheter directement sur les marchés financiers des titres à court et à long terme émis par des entreprises ou adossés à des créances sur les ménages.

Ces interventions sur la liquidité se sont également accompagnées d'importantes baisses de taux directeurs. La Banque Centrale Européenne a initié un cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008. Cinq autres décisions similaires sont intervenues depuis, portant ainsi le taux des opérations principales de refinancement à 1,25 % le 8 avril 2009. La BCE avait également réduit à 100 points le corridor formé par les taux des facilités permanentes entre le 8 octobre 2008 et le 21 janvier 2009, pour accompagner les banques européennes pendant cette période aigüe de la crise financière après la faillite de Lehman Brothers.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	13/06/07	09/07/08	08/10/08	09/10/08	15/10/08	12/11/08	10/12/08	21/01/09	11/03/09
Taux de soumission REPO	4,00%	4,25%	4,25%	4,25%	4,25%	4,25%	4,25%	4,25%	4,25%
Facilité de prêt marginal	5,00%	5,25%	4,75%	4,25%	4,25%	3,75%	3,00%	3,00%	2,50%
Facilité de dépôt	3,00%	3,25%	2,75%	3,25%	3,25%	2,75%	2,00%	1,00%	0,50%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC) avait déjà diminué le taux des "federal funds" à trois reprises en 2007, soit une baisse au total de 100 points, à 4,25 %. Cette politique d'assouplissement s'est intensifiée en 2008 pour aboutir à un taux compris entre 0 et 0,25 % par une décision du 16 décembre 2008.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE), qui avait procédé à une première baisse de 25 points le 5 décembre 2007, a ramené son "bank rate" à 2 % fin 2008 puis à 0,5 % en mars 2009.

Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation, a relevé son taux directeur le 21 février 2007 pour le porter de 0,25 % à 0,50 %. Depuis cette date, la BOJ n'a pas modifié ses taux directeurs.

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1^{er} juillet 2004, la Banque de France détermine, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année, le taux d'intérêt du Livret A. Par ailleurs, chaque nouveau taux est applicable au premier jour de la quinzaine qui suit sa publication.

Rémunération des placements à taux réglementés

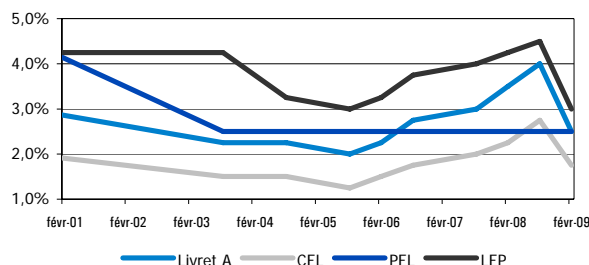
	01/08/2004	01/08/2005	01/02/2006	01/08/2006	01/08/2007	01/02/2008	01/08/2008	01/02/2009
Livret A	2,25%	2,00%	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%
Compte d'épargne logement	1,50%	1,25%	1,50%	1,75%	2,00%*	2,25%*	2,75%*	1,75%*
Plan d'épargne logement	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*
Livret d'épargne populaire	3,25%	3,00%	3,25%	3,75%	4,00%	4,25%	4,50%	3,00%
Livret de développement durable	2,25%	2,00%	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%

* Taux hors prime d'Etat

En 2008, les taux de rémunération des principaux produits de l'épargne réglementée ont enregistré deux relèvements, en février et en août. Ainsi, la rémunération du Livret A et du Livret de développement durable (ex-Codevi) a été relevée de 50 points de base pour s'établir à 4 %. Elle a été abaissée à 2,5 % en février 2009. Celle du Livret d'épargne populaire – fixée à 4 % fin 2007 – a progressé de 25 points de base en février puis en août pour s'établir à 4,5 %. Elle a été abaissée à 3 % en février 2009. La rémunération du Compte d'épargne logement (hors prime d'Etat) – fixée à 2 % fin décembre 2007 – a été relevée de 25 puis de 50 points de base pour s'établir à 2,75 %. Elle a été abaissée à 1,75 % en février 2009. Enfin, celle du Plan d'épargne logement est inchangée à 2,50 %.

Un arrêté publié le 31 janvier 2008 au Journal officiel a modifié la règle de calcul de l'indexation du taux du Livret A. Ce taux était égal à la moyenne arithmétique entre la moyenne mensuelle du taux EURIBOR à trois mois (Euro Interbank Offered Rate)¹ et le taux d'inflation², majorée de ¼ de point et arrondie au ¼ de point le plus proche. La nouvelle formule est fondée sur la moyenne des taux courts (EURIBOR et EONIA) et de l'inflation, le résultat ne pouvant être inférieur à l'inflation augmentée de 0,25 %.

Le 10 mai 2007, la Commission européenne avait demandé à la France d'étendre à l'ensemble des banques la distribution du Livret A et du Livret Bleu, deux placements à l'époque réservés à trois banques³. En juin 2007, la Banque de France a mené, pour le compte du gouvernement, une étude concernant la modification de fonctionnement du Livret A. Cette réforme a conduit à la banalisation du Livret A. Depuis le 1^{er} janvier 2009, ce produit est commercialisable par toutes les banques.



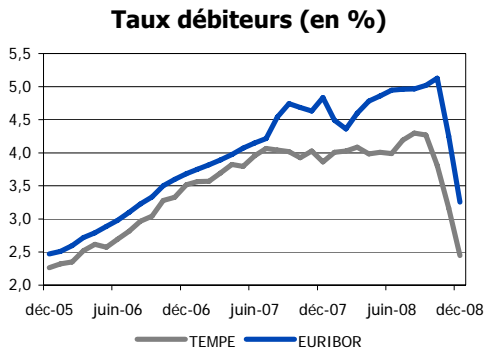
¹ Il s'agit du taux interbancaire offert entre les banques représentatives de la zone euro pour la rémunération des dépôts.

² Indice INSEE des prix à la consommation hors tabac des 12 derniers mois.

³ La Banque Postale, les Caisses d'épargne et le Crédit mutuel.

1.3 LES TAUX DEBITEURS

Le taux de base bancaire (TBB) n'est défini par aucun texte légal ou réglementaire. C'est un taux minimum de référence fixé librement par chaque établissement pour servir de base à la détermination du taux de rémunération d'un certain nombre de crédits octroyés à leurs clients. Il s'agit d'un taux de référence qui est majoré ou minoré en fonction de la nature du crédit, du risque encouru et de la qualité de l'emprunteur. Le TBB a cependant perdu de son usage au profit du taux interbancaire offert en Europe (TIBEUR/EURIBOR) ou du taux euro moyen pondéré de la zone euro au jour le jour (TEMPE/EONIA). Il sert encore de référence à la tarification d'un tiers des crédits à court et moyen terme consentis aux entreprises, notamment aux PME. A décembre 2008, le TEMPE et le TIBEUR à 3 mois étaient fixés respectivement à 2,45 % et 3,26 %.



1.4 LES TAUX D'USURE

Dans le but de protéger les particuliers et, également, les entreprises, le législateur (article L. 313-3 du *code de la consommation*) a défini un taux de l'usure, c'est-à-dire un taux maximal pouvant s'appliquer à un certain nombre d'opérations de prêt. Est considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) excédant, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME. L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis. L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

Les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Taux d'usure

	4T07	1T08	2T08	3T08	4T08	1T09
Particuliers						
Prêts immobiliers						
Prêts à taux fixe	6,63%	7,12%	7,25%	7,31%	7,36%	7,80%
Prêts à taux variable	6,72%	7,05%	7,16%	7,19%	7,46%	7,80%
Prêts relais	6,53%	7,00%	7,25%	7,24%	7,53%	7,72%
Autres prêts						
Prêts ≤ 1 524 € *	20,49%	20,88%	20,60%	20,76%	21,09%	21,32%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > 1 524 € *	19,80%	20,16%	20,48%	20,51%	20,72%	21,11%
Prêts personnels et autres prêts > 1 524 €	9,04%	9,39%	9,60%	9,68%	9,77%	9,92%
Entreprises						
Découvert en compte **	14,61%	14,71%	14,29%	14,25%	14,17%	14,55%

* Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

** Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

Au 31 décembre 2008, le total de bilan de la situation agrégée des deux banques du groupe Océor (Crédit Saint-Pierrais et Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon) s'élève à 165,9 millions d'euros, en repli de 4,6 % sur un an. L'exercice 2008 met fin à trois années consécutives de progression, même si la tendance observée sur le long terme est à la croissance. Cet agrégat est passé de 109,7 millions d'euros fin 1998 à 165,9 millions fin 2008 (soit une variation de + 51,2 % sur dix ans).

Les banques de l'archipel sont des banques de détail. S'adressant essentiellement à une clientèle de particuliers et de PME, elles assurent une fonction d'intermédiation en collectant l'épargne et distribuant les financements. Ainsi, les opérations avec la clientèle constituent la part prépondérante du bilan, tant à l'actif (51,9 %) qu'au passif (74,7 %).

en milliers d'euros

ACTIF						PASSIF						
2006		2007		2008		2006		2007		2008		
59 918	40,0%	78 861	45,3%	73 768	44,5%	Opérations de trésorerie	17 355	11,6%	28 063	16,1%	21 517	13,0%
82 360	55,0%	86 503	49,7%	86 082	51,9%	Opérations avec la clientèle	113 286	75,7%	124 929	71,8%	123 959	74,7%
2 519	1,7%	3 653	2,1%	2 044	1,2%	Opérations sur titres et diverses	3 117	2,1%	2 697	1,6%	1 739	1,0%
-	-	-	-	-	-	Capitaux propres	15 984	10,7%	18 227	10,5%	18 680	11,3%
4 947	3,3%	4 900	2,8%	4 003	2,4%	Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-	-
149 744	100%	173 917	100,0%	165 897	100,0%	Total	149 742	100%	173 916	100,0%	165 895	100,0%

A l'actif, les **opérations avec la clientèle** se contractent de 0,42 million d'euros sur un an. Leurs principales évolutions concernent :

- les crédits à l'habitat ; représentant 45 % des opérations avec la clientèle (contre 41,6 % en 2007 et 37,8 % en 2006), ils progressent de 2,8 millions d'euros en un an (+ 7,7 %) ;

- les crédits de trésorerie ; deuxième poste de crédit avec 22,1 % de l'encours, ils enregistrent une légère progression en 2008 (+ 1,6 %). Ils sont passés de 4,6 millions d'euros en 2004 à 19 millions d'euros en 2008 (+ 313 % en cinq ans). Les entreprises locales en sont les principales bénéficiaires, conséquence du paiement tardif des prestations exécutées dans le cadre de marchés publics. Cette évolution est également liée aux difficultés financières des collectivités locales ;

- les crédits à l'équipement ; ils progressent de 4,4 %. En 2008, la conjoncture économique de Saint-Pierre-et-Miquelon demeure contrastée même si la réalisation de quelques gros chantiers (hôpital public et barrage du Goéland) a incité les entreprises locales à investir ;

- les comptes ordinaires débiteurs ; leur montant enregistre un net recul (– 40,6 %), confirmant le mouvement engagé, depuis 2003, d'une réduction des découverts bancaires, après une série de progressions successives (notamment de 12 % en 2002). Les comptes ordinaires débiteurs sont détenus pour l'essentiel par les entreprises ;

- les créances douteuses ; depuis 2003, les banques assurent un suivi plus rigoureux de leur portefeuille et le classement en douteux est désormais plus systématique. Ainsi, de 1,5 million d'euros en 2003, les créances douteuses nettes s'élevaient en 2006 et 2007 respectivement à 8 et 5,9 millions d'euros. En 2008, elles dépassent 6 millions d'euros (+ 2,2 %). A 9,3 millions d'euros contre 10,8 millions d'euros en 2007, les provisions reculent de 13,5 % en 2008. Enfin, la part des créances douteuses nettes dans les opérations avec la clientèle progresse légèrement : elle est de 7 % contre 6,8 % en 2007, et 9,8 % en 2006.

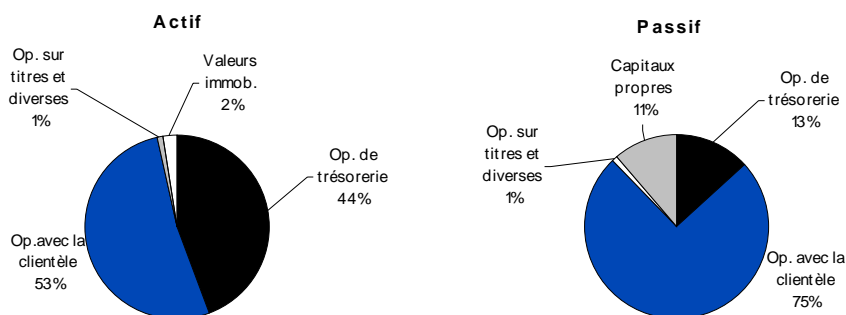
Au passif, les opérations avec la clientèle représentent près de 124 millions d'euros, en repli de 0,8 % sur un an. Elles continuent de représenter la part prédominante du bilan agrégé, soit 74,8 % du passif. Cette évolution est notamment liée à la diminution des comptes à terme qui bénéficient d'une évolution défavorable des taux. Les comptes créditeurs des particuliers sont en repli de 1 % : les comptes ordinaires et les comptes à terme sont en baisse respectivement de 1,4 % et de 0,6 %. Pour leur part, les comptes créditeurs des sociétés et entrepreneurs individuels se contractent de 7,1 % : les comptes ordinaires et les comptes à terme sont en recul respectif de 3,9 % et 26,9 %. Enfin, les placements sous forme de bons de caisse sont en baisse (– 12,3 %), alors que ceux sous forme de comptes d'épargne à régime spécial progressent de 5,4 %.

Les opérations de trésorerie et interbancaires sont en retrait aussi bien à l'actif (– 6,5 %) qu'au passif (– 23,3 %). Cette évolution est notamment liée à la diminution des comptes ordinaires et des opérations avec les réseaux et groupes des établissements de crédit et institutions financières. La part des opérations de trésorerie dans le total du bilan agrégé s'élève à 44,5 % à l'actif contre 13 % au passif.

Les capitaux propres progressent de 2,5 %.

Enfin, les engagements en faveur de la clientèle (hors bilan) progressent de 31,5 % à 6,54 millions d'euros.

Structure du bilan agrégé des banques au 31 décembre 2008



Solde par type d'opérations

L'analyse du bilan à travers les soldes des principales catégories d'opérations permet d'identifier les activités dégageant un excédent ou un déficit de ressources.

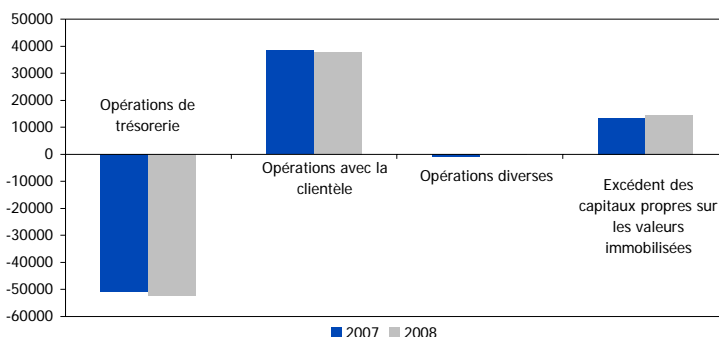
Solde par type d'opérations

	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Opérations avec la clientèle	30 926	38 426	37 877	-1,4%
Opérations sur titres et diverses	598	-956	-305	-68,1%
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	11 037	13 327	14 677	10,1%
Capacité de placement (+) ou besoin de financement (-)	42 561	50 797	52 249	2,9%
Opérations de trésorerie	-42 563	-50 798	-52 251	2,9%

en milliers d'euros

Le solde ressources - emplois des opérations de trésorerie permet d'apprécier la capacité ou le besoin de refinancement des banques locales. Le tableau du solde par type d'opérations fait apparaître que ces dernières sont structurellement prêteuses sur le marché interbancaire, disposant d'un excédent de ressources, lequel, en hausse de 2,9 % en 2008, est essentiellement lié aux opérations avec la clientèle. En 2008, le solde des opérations avec la clientèle s'établit à 37,9 millions d'euros – en repli de 1,4 % par rapport à 2007 –, la décroissance des dépôts et placements (-0,8 %) ayant été plus forte que celle des opérations de crédit (-0,5 %).

Evolution du solde par type d'opérations entre 2007 et 2008 (en milliers d'euros)



2.2 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

2.2.1 Evolution des créances douteuses brutes

L'estimation des créances douteuses brutes est le reflet de l'appréciation des risques sur la clientèle. Les établissements de crédit doivent appliquer des règles rigoureuses de gestion, conformes à la réglementation et aux usages bancaires. Au 31 décembre 2008, le montant agrégé des **créances douteuses brutes** s'élève à 15,37 millions d'euros, en recul de 8 % sur un an. Elles représentent 16,1 % de l'encours total (contre 17,2 % en 2007). Les provisions se contractent de 13,5 % et les créances douteuses nettes progressent (+ 2,2 %). Le taux de provisionnement s'élève à 60,8 % (contre 64,7 % en 2007).

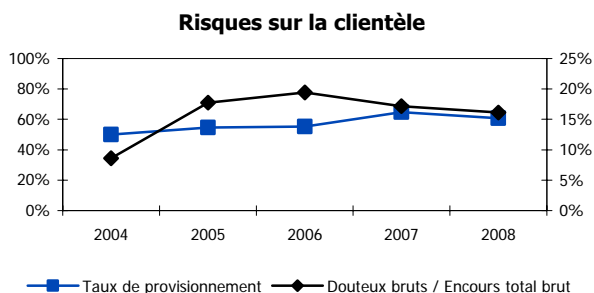
En 2008, les reprises de provisions sur créances douteuses s'élèvent à 1,461 million d'euros, alors qu'en 2007, les dotations nettes aux provisions sur créances douteuses (0,105 million d'euros) absorbaient 1,8 % du PNB agrégé.

Risques crédits sur la clientèle

en millions d'euros

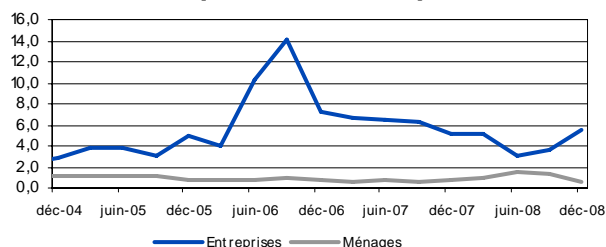
	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Créances douteuses brutes	17,95	16,70	15,37	-8,0%
Créances douteuses nettes	8,03	5,90	6,03	2,2%
Provisions	9,92	10,80	9,34	-13,5%
Taux de provisionnement	55,3%	64,7%	60,8%	- 3,9 pts
Créances douteuses brutes/encours total	19,5%	17,2%	16,1%	-1,1 pt
Dotations nettes aux provisions / PNB	16,9%	1,8%	-26,3%	-

Source : IEDOM



2.2.2 Créances douteuses par agent économique

Créances douteuses nettes par agent économique (en millions d'euros)



Les créances douteuses nettes de la place émanent essentiellement des entreprises. A fin décembre 2008, leur part représentait 90,5 %, contre 87,4 % à fin décembre 2007 et 89,5 % à fin décembre 2006. Les créances douteuses nettes des entreprises ont connu une période de croissance importante durant les deuxième et troisième trimestres 2006 avant de revenir à un niveau plus faible dès fin décembre 2006. La part des créances douteuses des ménages demeure mineure.

3. Les performances financières des banques locales

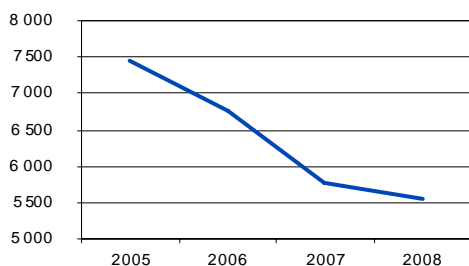
3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Le produit net bancaire (PNB) représente la marge brute dégagée par les banques sur l'ensemble de leurs activités bancaires. En dix ans, le PNB agrégé a connu deux grandes phases : une phase de progression de 1998 à 2005 (+ 32,7 %) ; une phase de repli de 2005 à 2008 (- 25,4 %). En 2008, le PNB recule de 3,7 %. Cette baisse est due à l'important repli (- 19,6 % soit - 0,9 million d'euros) des produits nets dégagés par les opérations avec la clientèle, qui constituent 67 % du PNB, conformément à la vocation de ces banques généralistes.

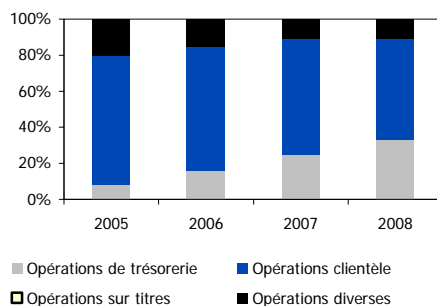
Décomposition du produit net bancaire

	en milliers d'euros			
	2 006	2 007	2 008	Variations 2008/2007
Opérations de trésorerie	1 070	1 446	1 828	26,4%
Opérations clientèle	5 506	4 608	3 705	-19,6%
Opérations sur titres	0	0	0	-
Opérations diverses	732	499	905	81,4%
Produit net bancaire	6 749	5 764	5 548	-3,7%

Evolution du produit net bancaire
(en milliers d'euros)



Décomposition du produit net bancaire



3.1.1 Structure du produit net bancaire

						en milliers d'euros						
2006		CHARGES				2006		PRODUITS				
		2007		2008				2007		2008		
525	17,8%	818	21,6%	1 034	22,8%	Opérations de trésorerie	1 595	15,6%	2 264	21,9%	2 862	26,1%
1 839	62,5%	2 258	59,6%	2 813	62,1%	Opérations avec la clientèle	7 345	71,7%	6 866	66,4%	6 518	59,4%
0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	Opérations sur titres	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
578	19,6%	712	18,8%	685	15,1%	Opérations diverses	1 310	12,8%	1 211	11,7%	1 590	14,5%
2 942	100%	3 788	100%	4 532	100%	Total	10 250	100%	10 341	100%	10 970	100%

Le recul du PNB résulte d'une forte augmentation des charges d'exploitation bancaires (+ 19,6 % en 2008), alors que les produits d'exploitation bancaires ne progressent que modérément (+ 6,1 %).

De manière générale, la part des opérations avec la clientèle demeure prépondérante, tant au niveau des charges que des produits. A fin décembre 2008, elle en représente respectivement 62,1 % et 59,4 %. Depuis 2006, les charges poursuivent leur croissance avec une évolution importante en 2008 (+ 24,6 %, contre + 22,8 % en 2007) alors que les produits se contractent (- 5,1 % en 2008 ; - 6,5 % en 2007). Ainsi, le PNB dégagé sur les opérations avec la clientèle est en recul, passant de 4,608 millions d'euros en 2007 à 3,705 millions d'euros en 2008 (- 19,6 %).

Les opérations interbancaires et de trésorerie dégagent un solde net positif de 1,83 million d'euros, en progression de 26,4 % sur un an.

Les opérations diverses, qui se rapportent aux prestations de services financiers, notamment sur les moyens de paiement, dégagent un solde net positif de 0,905 million d'euros, en augmentation de 81,4 % sur un an.

Le solde des opérations sur titres demeure infime.

3.1.2 Décomposition du produit net sur opérations avec la clientèle par type de produits

Produits nets des opérations avec la clientèle

	2006	2007	2008
Produits nets sur intérêts	90,7%	88,1%	87,4%
Commissions	9,3%	11,9%	12,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

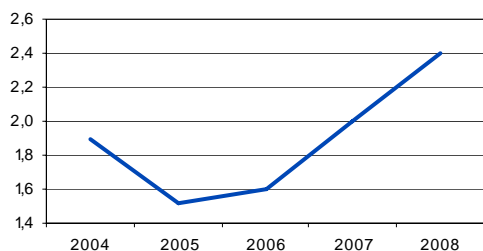
Le poids des produits nets sur intérêts dans les produits des opérations avec la clientèle s'établit à 87,4 % en 2008 contre 88,1 % en 2007. La part des commissions (perçues en rémunération de prestations de services en faveur de la clientèle) s'élève à 12,6 % en 2008, contre 11,9 % en 2007.

3.1.3 L'analyse des marges

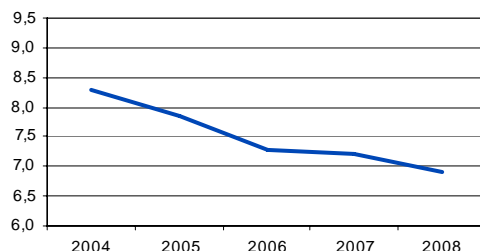
Coûts et rendements (total)

	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-08	en %
Opérations avec la clientèle				
coût moyen des dépôts	1,6%	2,0%	2,4%	
rendement moyen des crédits	7,3%	7,2%	6,9%	
Opérations de trésorerie				
coût moyen des emprunts	3,1%	4,2%	4,3%	
rendement moyen des prêts	3,1%	3,6%	4,1%	
Marges				
Marge sur les opérations avec la clientèle	4,8%	4,2%	3,6%	
Marge globale d'intermédiation	3,6%	3,0%	2,5%	

**Coût moyen des dépôts
(en %)**



**Rendement moyen des crédits
(en %)**



Le coût moyen des dépôts est en progression depuis trois exercices, passant de 1,6 % en 2005 à 2,4 % à fin décembre 2008. Le rendement moyen des crédits suit une tendance inverse, se contractant de 0,4 point en trois ans (à 6,9 % à fin décembre 2008). Par conséquent, la marge sur les opérations avec la clientèle et la marge globale d'intermédiation se replient toutes les deux de respectivement 0,6 point et 0,5 point entre 2007 et 2008.

3.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Produit net bancaire	6 749	5 764	5 549	-3,7%
Résultat brut d'exploitation	1 196	221	77	-65,2%
Résultat d'exploitation	697	656	663	1,1%
Résultat courant avant impôt	395	963	664	-31,0%
Résultat net	-7	776	613	-21,0%

en milliers d'euros

Pour la troisième année consécutive, le **produit net bancaire** est en recul. Après une baisse de 14,6 % en 2007, il se contracte de 3,7 % en 2008.

Le **résultat brut d'exploitation (RBE)**, qui représente la marge dégagée par les établissements de crédit après prise en compte des coûts de fonctionnement de leurs structures, s'effondre (- 65,2 %) mais reste positif à 0,077 million d'euros. Malgré la légère baisse des frais généraux (- 0,8 %), le RBE subit le recul du PNB.

Le **résultat d'exploitation** progresse de 1,1 % à 0,663 million d'euros, grâce à d'importantes reprises de provisions sur créances douteuses (1,461 million d'euros), et en dépit de la contraction des intérêts sur créances douteuses (- 35,7 %).

A 0,664 million d'euros, le **résultat courant avant impôt** enregistre une nette diminution sur un an (- 31 %). En 2007, il était positivement impacté par une plus-value de 0,307 million d'euros réalisée sur la cession d'un ancien bâtiment de l'une des deux banques.

Au final, le **résultat net** s'inscrit en repli de 21 % en 2008, à 0,613 million d'euros.

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE

3.3.1 La consommation du produit net bancaire

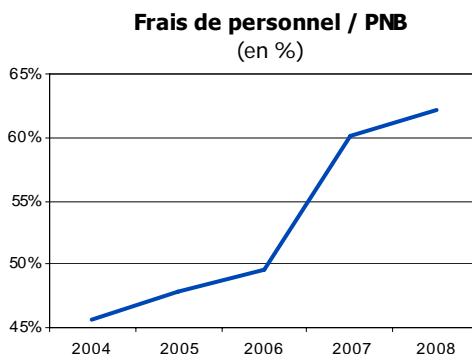
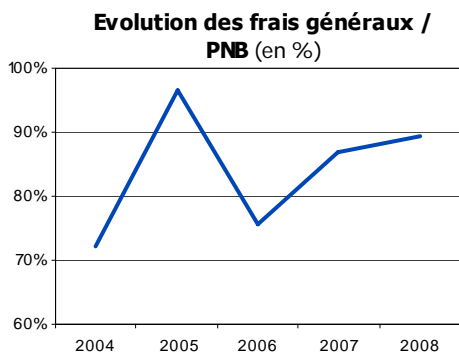
En 2008, les frais généraux (frais de personnel + impôts et taxes + services extérieurs) s'élèvent à près de 5 millions d'euros, en diminution de 0,8 % sur un an. Compte tenu toutefois de la baisse du PNB (- 3,7 %), leur poids dans le produit net bancaire s'est alourdi de 2,7 points, passant de 86,8 % en 2007 à 89,5 % en 2008.

Consommation du produit net bancaire

	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Frais généraux / PNB (en %)	75,8	86,8	89,5	+ 2,7 pts
Frais de personnel / PNB (en %)	49,5	60,2	62,1	+ 1,9 pt
Frais de personnel / Effectif (milliers d'euros)	54,0	56,0	60,0	+ 4 pts

Les **frais de personnel** (3,447 millions d'euros) – poste de charges le plus important – enregistrent un léger recul en 2008 (- 0,6 %). Leur poids dans le produit net bancaire progresse toutefois de 1,9 point, passant de 60,2 % en 2007 à 62,1 % en 2008.

Enfin, les services extérieurs (1,490 million d'euros) s'inscrivent en repli de 1,1 %.



3.3.2 La rentabilité financière

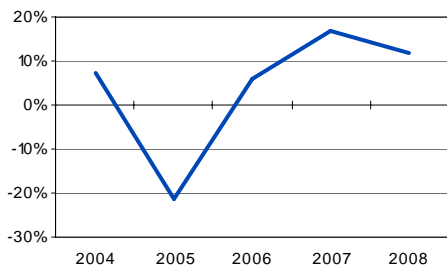
Les résultats

	2006	2007	2008
Résultat courant avant impôts / PNB	5,9%	16,7%	12,0%
Résultat net / PNB	-0,1%	13,4%	11,1%

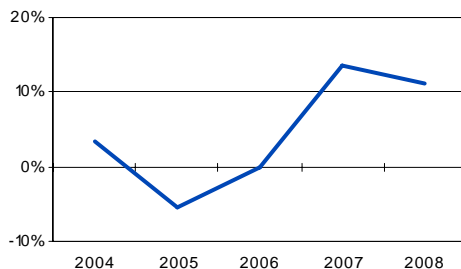
Le résultat courant avant impôts rapporté au produit net bancaire s'établit à 12 %, en retrait de 4,7 points par rapport au précédent exercice. Le RCAI de 2007 bénéficiait toutefois de la plus-value exceptionnelle liée à la cession d'un immeuble.

La rentabilité se dégrade en termes de résultat net. Ce dernier représente 11,1 % du PNB en 2008 contre 13,4 % en 2007, soit un repli 2,3 points.

Résultat courant avant impôts / PNB



Résultat net / PNB



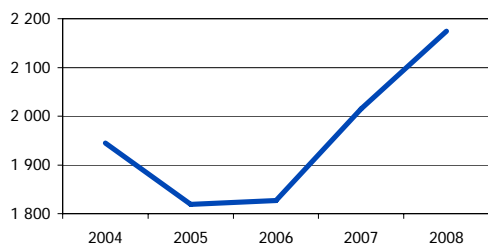
3.3.3 La productivité

	en milliers d'euros		
	2006	2007	2008
PNB / Agent	109	93	97
Dépôts / Agent	1 827	2 015	2 175
Concours clients bruts / Agent	1 488	1 569	1 674

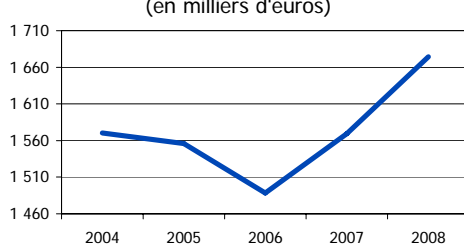
La productivité apparente du travail s'est globalement améliorée en 2008, en raison notamment de la diminution du nombre d'agents (57 contre 62 en 2007).

Le PNB rapporté au nombre d'agents progresse de 5,4 %. Les autres indicateurs de productivité enregistrent également une évolution positive : + 7,9 % pour le ratio dépôts par agent et + 6,7 % pour le ratio concours clients bruts par agent.

Evolution dépôts / Effectif
(en milliers d'euros)



Evolution concours clients bruts / Effectif
(en milliers d'euros)



Section 3

L'évolution de la situation monétaire

Depuis que le Trésor Public a mis fin, le 31 décembre 2001, à ses activités avec les particuliers et les entreprises, les réseaux de collecte des dépôts de la clientèle de l'archipel sont constitués des trois banques commerciales (Crédit Saint-Pierrais, Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon et La Banque Postale¹) et de la Caisse d'épargne Ile-de-France.

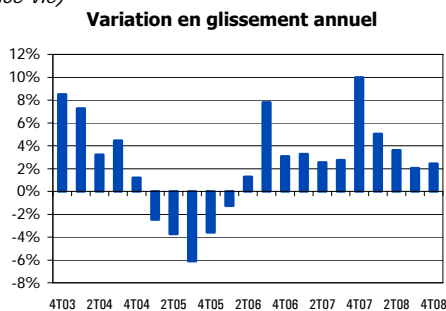
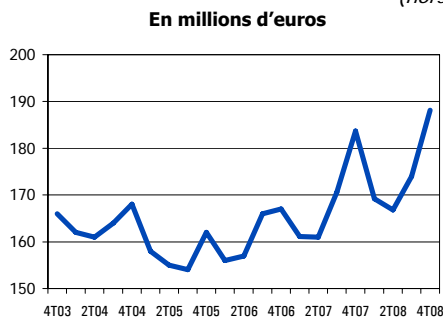
1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

A fin 2008, l'ensemble des actifs financiers de la clientèle s'élève à près de 197,5 millions d'euros, en hausse de 2,9 % sur un an. La tendance baissière enregistrée aux deux premiers trimestres (respectivement - 7,1 % et - 1,2 %) est compensée par l'évolution favorable des deux derniers trimestres (+ 4 % et + 7,7 %). Les dépôts à vue et les placements liquides ou à court terme affichent une progression respective de 8 % et de 0,7 %, l'épargne à long terme étant en retrait de 2,5 %.

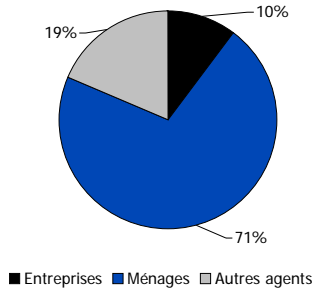
	Montants en millions au 31 décembre				Variations sur un an	
	2005	2006	2007	2008	en %	en montant
Total actifs financiers	169,616	174,607	191,841	197,456	2,9%	5,615
Total actifs financiers hors assurance-vie	162,199	167,480	183,677	188,137	2,4%	4,460
Dépôts à vue	52,546	57,130	66,093	71,384	8,0%	5,291
Placements liquides ou à court terme	103,956	103,973	110,025	110,749	0,7%	0,724
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>36,973</i>	<i>37,459</i>	<i>37,011</i>	<i>39,726</i>	<i>7,3%</i>	<i>2,715</i>
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	<i>66,983</i>	<i>66,514</i>	<i>73,014</i>	<i>71,023</i>	<i>-2,7%</i>	<i>-1,991</i>
Epargne à long terme	13,114	13,504	15,723	15,323	-2,5%	-0,400

Ensemble des actifs financiers
(hors assurance vie)



¹ A fin 2008, l'activité de La Banque Postale était embryonnaire. A cette date, cet établissement n'avait collecté aucun dépôt ni octroyé de crédit.

Actifs par agents au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)



1.2 LES DEPOTS A VUE

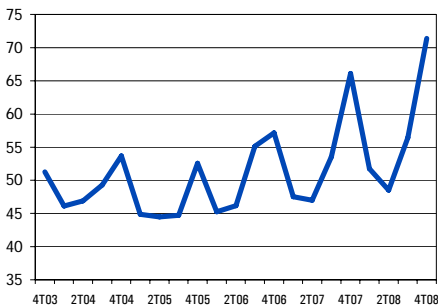
Les dépôts à vue – qui représentent 36,2 % des actifs financiers – sont détenus majoritairement par les ménages (38,3 % de l'encours), suivis des autres agents (37,1 %) soit essentiellement la Caisse de prévoyance sociale, les administrations privées et les associations, le reste étant détenu par les sociétés financières (24,6 %). Ils s'élèvent à près de 71,4 millions d'euros, en progression de 8 % sur un an.

Cette croissance de l'encours a été tirée par les autres agents dont l'encours a progressé de 28,5 % sur un an, les sociétés non financières et les ménages l'impactant négativement, respectivement de 1,8 % et 1 %.

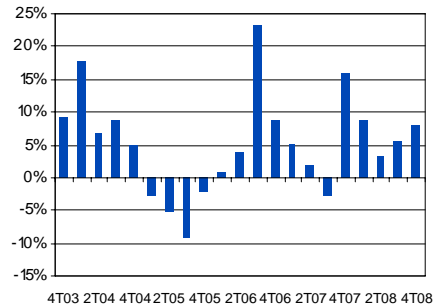
	Montants en millions au 31 décembre				Variations sur un an	
	2005	2006	2007	2008	en %	en montant
Ensemble des dépôts à vue	52,546	57,130	66,093	71,384	8,0%	5,291
Dépôts à vue des entreprises	11,481	11,991	17,873	17,560	-1,8%	-0,313
Dépôts à vue des ménages	25,426	26,304	27,617	27,342	-1,0%	-0,275
Dépôts à vue des autres agents	15,639	18,835	20,603	26,482	28,5%	5,879

Ensemble des dépôts à vue

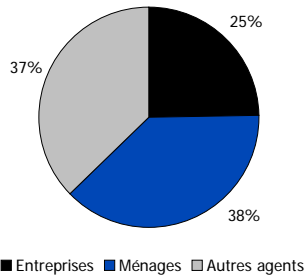
En millions d'euros



Variation en glissement annuel



Répartition des dépôts à vue par agent économique



1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Représentant 56,1 % des actifs financiers, ils s'élevaient à plus de 110,7 millions d'euros, en légère progression de 0,7 % sur un an. Ils sont constitués à 64,1 % de produits rémunérés aux taux du marché monétaire¹ et à 35,9 % de comptes d'épargne à régime spécial². Les ménages demeurent les premiers détenteurs des placements liquides ou à court terme (88,6 %). Viennent ensuite les sociétés (2,3 %) et les autres agents (9,1 %).

Jusqu'en 2007, les comptes à terme suscitaient un intérêt tout particulier dans l'archipel car ils bénéficiaient d'un avantage fiscal³. Depuis, l'encours, qui représente 62,4 % des placements liquides ou à court terme à fin 2008 et qui s'élève à 69,060 millions d'euros, a régressé de 1,715 million d'euros en un an. Les comptes à terme sont détenus à 87,7 % par les ménages.

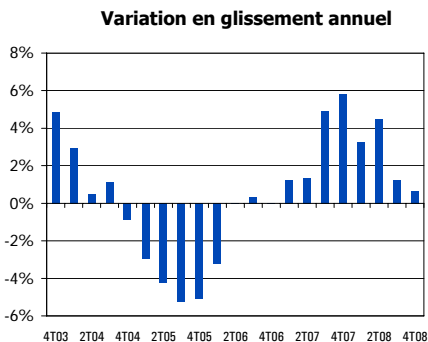
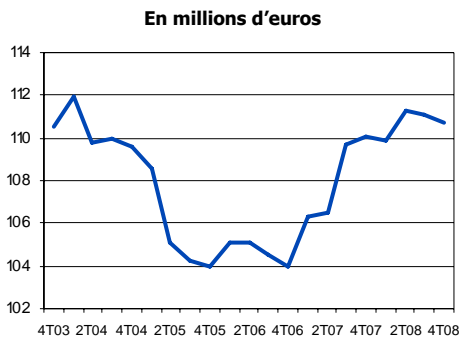
	Montants en millions au				Variations sur un an	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	en %	en montant
Placements liquides ou à court terme des entreprises	3,181	3,364	3,394	2,511	-26,0%	-0,883
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>		0,037	0,007		-100,0%	-0,007
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	3,181	3,327	3,387	2,511	-25,9%	-0,876
Placements liquides ou à court terme des ménages	91,883	91,673	97,044	98,162	1,2%	1,118
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	33,023	33,800	33,443	35,600	6,4%	2,157
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	58,860	57,873	63,601	62,562	-1,6%	-1,039
Placements liquides ou à court terme des autres agents	8,892	8,936	9,587	10,076	5,1%	0,489
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	3,950	3,622	3,561	4,126	15,9%	0,565
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	4,942	5,314	6,026	5,950	-1,3%	-0,076
Ensemble des placements liquides ou à court terme	103,956	103,973	110,025	110,749	0,7%	0,724

¹ Dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts, OPCVM monétaires.

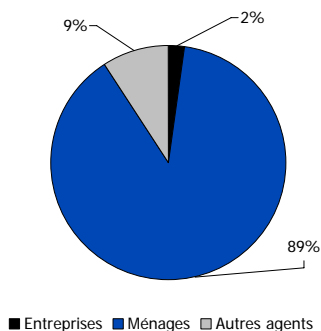
² Livrets A, livrets ordinaires, livrets bleus, livrets jeunes, comptes d'épargne-logement.

³ Jusqu'aux revenus perçus en 2006, les intérêts servis à un taux inférieur ou égal à 10 % l'an étaient exonérés de l'impôt. De nouvelles dispositions sont désormais applicables aux revenus perçus : prélèvement libératoire fixé à 15 % ou imposition par déclaration à l'IRPP plafonnée à 15 % avec, dans les deux cas, un abattement fiscal de 500 euros par an et par foyer fiscal.

Ensemble des placements liquides ou à court terme



Répartition des PLCT par agent économique



1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

L'épargne à long terme – détenue entièrement par les ménages de l'archipel – représente 7,8 % des actifs financiers. Au 31 décembre 2008, elle s'élève à plus de 15,3 millions d'euros, en recul de 2,5 % sur un an.

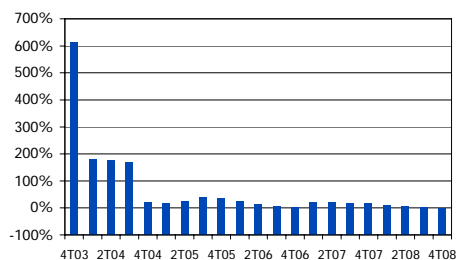
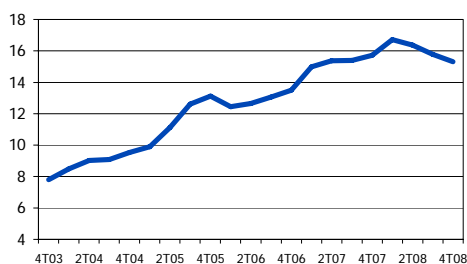
	Montants en millions au				Variations sur un an	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	en %	en montant
Ensemble de l'épargne à long terme	13,114	13,504	15,723	15,323	-2,5%	-0,400
Epargne à long terme des entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Epargne à long terme des ménages	13,114	13,504	15,723	15,323	-2,5%	-0,400
Epargne à long terme des autres agents	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-

Les contrats d'assurance-vie (61 % de cet actif) et les plans d'épargne logement (14 %) progressent respectivement de 14,1 % et de 4 % ; les OPCVM non monétaires (25 %) sont en recul de 30 %. Ils subissent l'arbitrage des épargnants vers des placements plus sûrs.

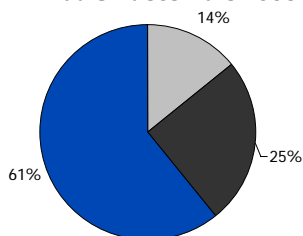
Ventilation de l'épargne à long terme par type de produits

	Montants en millions au				Variations sur un an	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	en %	en montant
Epargne à long terme	13,114	13,504	15,723	15,323	-2,5%	-0,400
Plans d'épargne logement	2,015	2,218	2,080	2,164	4,0%	0,084
Plans d'épargne populaire	-	-	-	-	-	-
Autres comptes d'épargne	-	-	-	-	-	-
Portefeuille-titres	-	-	-	-	-	-
OPCVM monétaires	3,682	4,159	5,479	3,840	-29,9%	-1,639
Contrats d'assurance-vie	7,417	7,127	8,164	9,319	14,1%	1,155

Ensemble de l'épargne à long terme



Ventilation de l'épargne à long terme au 31 décembre 2008



■ Plans d'épargne logement ■ OPCVM monétaires ■ Contrats d'assurance-vie

2. Les concours à la clientèle

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

A fin 2008, le montant des concours bruts octroyés par l'ensemble des établissements de crédit (locaux et non installés localement) s'élève à près de 147 millions d'euros, en repli de 2,4 % sur un an. Quelque 117,5 millions d'euros, soit 80 % de l'encours global brut, sont consentis par des établissements de crédit locaux (80,7 % en 2007).

Le montant global des crédits sains s'établit à plus de 130,3 millions d'euros, en repli de 2 % sur un an. Les ménages demeurent les premiers bénéficiaires des crédits, avec 60 % de l'encours, suivis des entreprises (24,5 %), des collectivités locales (15 %) et des autres agents (0,5 %).

L'encours de crédit des entreprises est orienté à la baisse (- 9,4 %) : les crédits d'exploitation et les crédits d'investissement se contractent respectivement de 15,8 % et de 1,5 %. Les créances douteuses nettes des entreprises affichent une progression de 5,2 %.

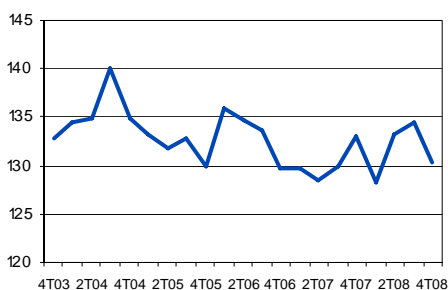
L'encours des ménages enregistre une croissance de 5,3 %. La consommation et l'investissement des ménages demeurent bien orientés : les crédits à la consommation et les crédits à l'habitat progressent respectivement de 15,8 % et de 4 %. Les créances douteuses nettes des ménages augmentent de 8,4 %.

L'encours des collectivités locales se replie de 14,8 % : en un an, les crédits d'exploitation, les crédits à l'équipement et les autres crédits fléchissent respectivement de 74,7 %, de 7 % et de 12 %. La part des crédits contractés par les collectivités locales auprès d'établissements de crédit métropolitains s'établit à 82 % à fin 2008, contre 73 % à fin 2007 et 65 % à fin 2006.

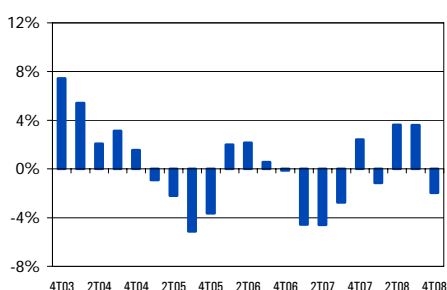
	Montants en millions au				Variations	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	en %	en montant
TOTAL						
Encours sain	129,969	129,791	132,930	130,314	-2,0%	-2,616
Créances douteuses brutes	18,000	19,183	17,599	16,582	-5,8%	-1,017
Créances douteuses nettes	8,040	8,658	6,430	6,855	6,6%	0,425
Encours total	147,969	148,974	150,529	146,896	-2,4%	-3,633
Taux de créances douteuses	12,2%	12,9%	11,7%	11,3%	-0,4 pt	-
Taux de provisionnement	55,3%	54,9%	63,5%	59,0%	-4,5 pts	-

Encours sain total

En millions d'euros

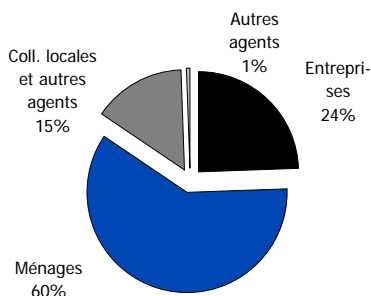


Variation en glissement annuel

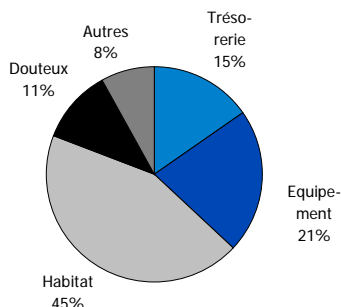


	Montants en millions au				Variations	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	en %	en montant
Encours sain des entreprises	37,504	30,273	35,216	31,901	-9,4%	-3,315
Encours sain des ménages	66,838	69,546	74,261	78,165	5,3%	3,904
Encours sain des collectivités locales	23,875	28,755	22,960	19,561	-14,8%	-3,399
Encours sain des autres agents	1,752	1,217	0,496	0,687	38,5%	0,191
Encours sain total	129,969	129,791	132,933	130,314	-2,0%	-2,619

Concours sains par agent économique au 31/12/2008



Concours par catégories au 31/12/2008



2.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Au 31 décembre 2008, les concours bruts octroyés par les établissements de crédit locaux s'élèvent à 117,5 millions d'euros. Ils se contractent de 3,3 % alors qu'ils avaient progressé de 2,7 % en 2007.

Le montant global des crédits sains s'établit à 101,601 millions d'euros, en recul de 2,7 % sur un an.

Cette évolution est principalement liée au fléchissement des crédits accordés aux entreprises (- 10 %) et aux collectivités locales (- 43,4 %). Les crédits d'exploitation et les crédits à l'équipement des entreprises reculent respectivement de 15,8 % et de 0,7 %. Ceux des collectivités locales sont en repli respectif de 74,8 % et de 23,6 %. Pour sa part, la demande des ménages demeure soutenue : les crédits à la consommation et les crédits à l'habitat progressent respectivement de 14 % et de 3,6 %.

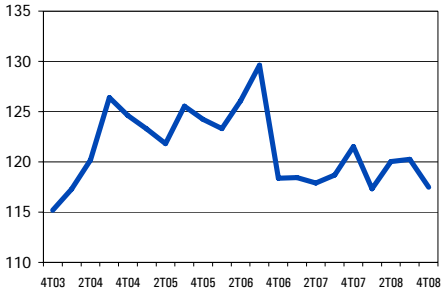
L'encours des créances douteuses brutes (15,899 millions d'euros) est en retrait de 7,1 % sur un an. A 13,5 %, le taux de créances douteuses est moins élevé qu'en 2007 (- 0,6 point sur un an).

Le taux de provisionnement se dégrade à 61,5 % (- 3,6 points sur un an). Ainsi, les créances douteuses nettes progressent de 2,5 % sur un an.

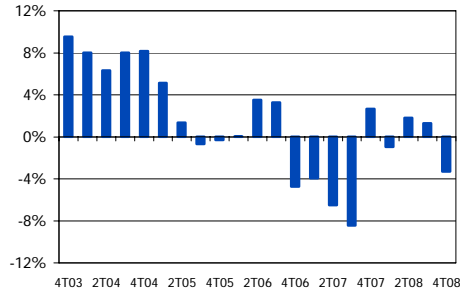
	Montants en millions au				Variations	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	en %	en montant
TOTAL						
Encours sain	106,328	99,684	104,413	101,601	-2,7%	-2,812
Créances douteuses brutes	17,905	18,677	17,114	15,899	-7,1%	-1,215
Créances douteuses nettes	7,945	8,168	5,970	6,117	2,5%	0,147
Encours total brut	124,233	118,361	121,527	117,500	-3,3%	-4,027
Taux de créances douteuses	14,4%	15,8%	14,1%	13,5%	-0,6 pt	-
Taux de provisionnement	55,6%	56,3%	65,1%	61,5%	-3,6 pts	-

Ensemble des crédits des établissements de crédit locaux

En millions d'euros

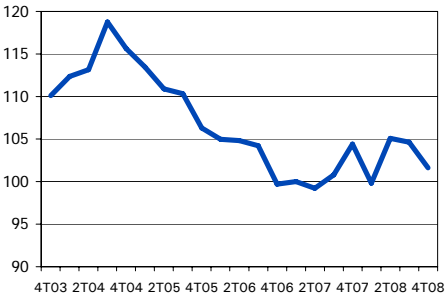


Variation en glissement annuel

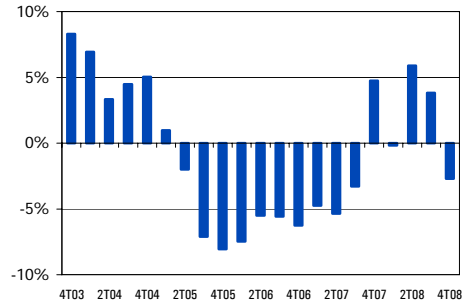


Encours de crédits sains des établissements de crédit locaux

En millions d'euros



Variation en glissement annuel

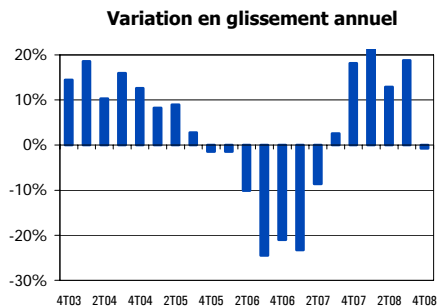
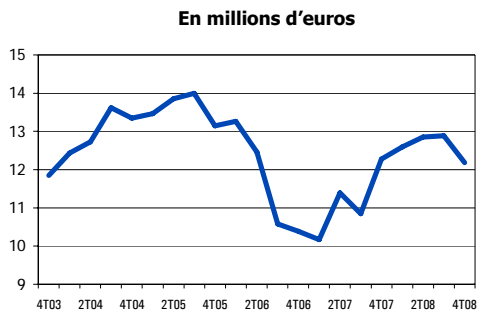


2.2.1 Les concours consentis aux entreprises

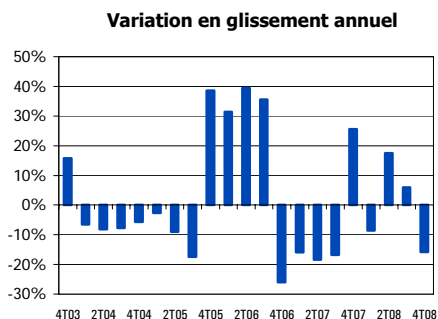
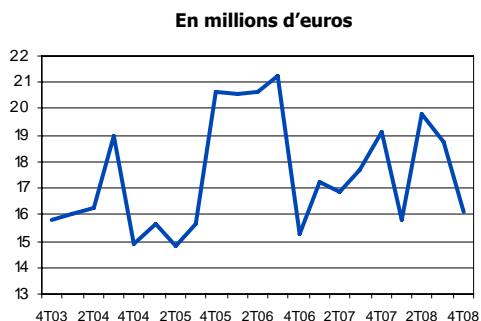
Les crédits aux entreprises (28,674 millions d'euros, soit 28,2 % du total de l'encours sain) s'inscrivent en baisse (- 10 % sur un an). Les crédits d'exploitation (56,3 % des crédits aux entreprises) décroissent de 15,8 %. Les crédits d'investissement (42,5 % des crédits aux entreprises) subissent un léger repli (- 0,7 %). Enfin, les créances douteuses nettes (5,444 millions d'euros) progressent de 5,5 % sur un an.

	Montants en millions d'euros au				Variations	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	en %	en montant
Entreprises						
Crédits d'exploitation	20,631	15,264	19,159	16,135	-15,8%	-3,024
<i>Créances commerciales</i>	1,973	1,889	4,364	3,271	-25,0%	-1,093
Crédits de trésorerie	8,544	6,678	9,699	9,371	-3,4%	-0,328
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	1,755	1,835	0,713	0,511	-28,3%	-0,202
Comptes ordinaires débiteurs	10,114	6,697	5,096	3,493	-31,5%	-1,603
Affacturage						
Crédits d'investissement	13,149	10,387	12,276	12,185	-0,7%	-0,091
<i>Crédits à l'équipement</i>	13,149	10,387	12,276	12,185	-0,7%	-0,091
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	1,819	1,984	1,756	1,557	-11,3%	-0,199
Crédit-bail						
Crédits à l'habitat	4,335		0,417	0,354	-15,1%	-0,063
Autres crédits	0,761	0,493				
Encours sain	34,541	26,144	31,852	28,674	-10,0%	-3,178
Créances douteuses nettes	4,987	7,190	5,162	5,444	5,5%	0,282

Crédits d'investissement des entreprises



Crédits d'exploitation des entreprises



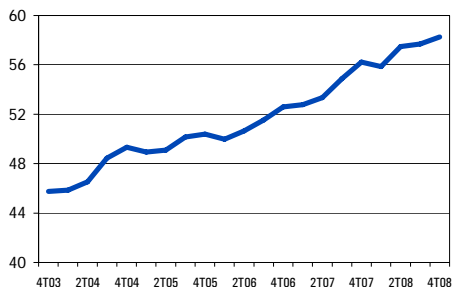
2.2.2 Les concours consentis aux ménages

Les crédits aux ménages (68,791 millions d'euros), qui représentent la part prépondérante du total de l'encours sain (67,7 %), progressent de 4,3 % sur un an. Les crédits à l'habitat (85,1 % des crédits aux ménages) croissent de 3,6 % sur un an. Les crédits à la consommation (14,3 % des crédits aux ménages) – constitués à plus de 95 % de crédits de trésorerie, en hausse de 15,8 % – augmentent de 14 %. Enfin, les créances douteuses nettes sur les ménages s'élèvent à 0,672 million d'euros, en repli de 16,4 % sur un an.

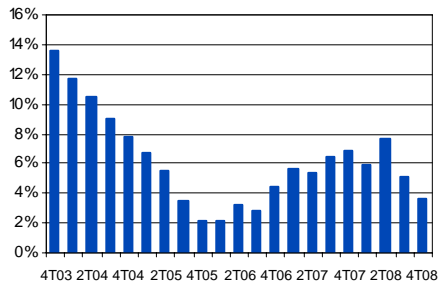
	Montants en millions au				Variations	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	en %	en montant
Ménages						
Crédits à la consommation	5,963	7,237	8,656	9,869	14,0%	1,213
<i>Crédits de trésorerie</i>	5,291	6,514	8,102	9,380	15,8%	1,278
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,596	0,652	0,487	0,427	-12,3%	-0,060
<i>Crédit-bail</i>	0,076	0,071	0,067	0,062	-7,5%	-0,005
Crédits à l'habitat	50,390	52,597	56,226	58,254	3,6%	2,028
Autres crédits	4,091	2,421	1,042	0,668	-35,9%	-0,374
Encours sain	60,444	62,255	65,924	68,791	4,3%	2,867
Créances douteuses nettes	0,816	0,974	0,804	0,672	-16,4%	-0,132

Crédits à l'habitat des ménages

En millions d'euros

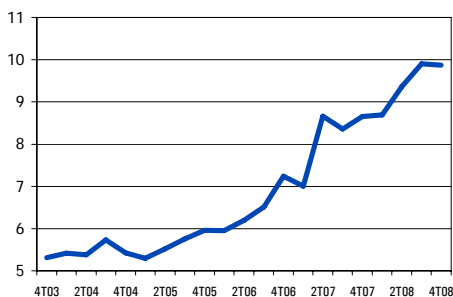


Variation en glissement annuel

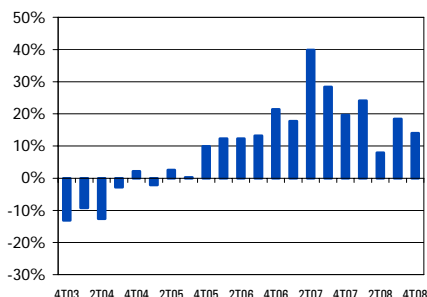


Crédits à la consommation des ménages

En millions d'euros



Variation en glissement annuel

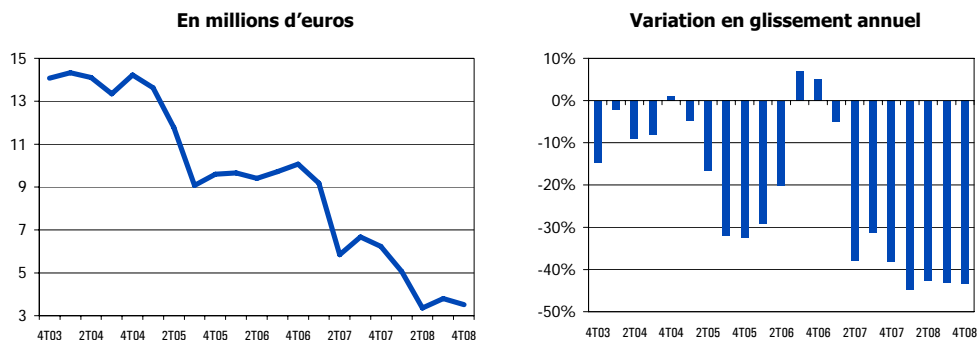


2.2.3 Les concours consentis aux collectivités locales

Les concours aux collectivités locales (3,521 millions d'euros, soit près de 3,5 % du total de l'encours sain) affichent un repli de 43,4 % en 2008 après un recul de 38,2 % en 2007. De 2006 à 2008, les concours consentis aux collectivités locales par les établissements de crédit locaux ont diminué de 6,547 millions d'euros. En 2008, les crédits d'exploitation et les crédits à l'équipement fléchissent respectivement de 74,8 % et de 23,6 %.

	Montants en millions au				Variations	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	en %	en montant
Collectivités locales						
Crédits d'exploitation	2,607	4,714	2,413	0,608	-74,8%	-1,805
<i>Crédits de trésorerie</i>	0,347	2,034	1,405	0,608	-56,7%	-0,797
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	2,260	2,680	1,008		-100,0%	-1,008
Crédits à l'équipement	6,621	5,166	3,812	2,913	-23,6%	-0,899
Autres crédits	0,363	0,188				
Encours sain	9,591	10,068	6,225	3,521	-43,4%	-2,704

Ensemble des crédits accordés aux collectivités locales



2.2.4 Les concours consentis aux autres agents

Les concours consentis aux autres agents (0,615 million d'euros, soit plus de 0,6 % du total de l'encours sain) sont en progression de 49,3 % sur un an.

	Montants en millions d'euros au				Variations	
	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	en %	en montant
Autres agents et CCB non ventilés						
Encours sain	1,752	1,217	0,412	0,615	49,3%	0,203

3. La circulation fiduciaire

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les DOM, la collectivité départementale de Mayotte et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy les billets ayant cours légal dans la zone euro.

3.1. LES BILLETS

Le tableau ci-après fait ressortir les émissions nettes de billets à fin 2008, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués à Saint-Pierre-et-Miquelon pour chaque coupure, depuis le passage à l'euro fiduciaire (1^{er} janvier 2002). Ces montants ne sauraient toutefois être considérés comme représentatifs des billets effectivement en circulation dans l'archipel. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter, ou doivent être retranchés, les billets « importés » ou « exportés » à l'occasion des mouvements de voyageurs, et qui ne peuvent être recensés. De manière générale, l'archipel exporte sa monnaie fiduciaire hors des limites de sa zone d'émission contrairement à des territoires où les flux touristiques importants entraînent un afflux de billets.

Répartition des billets en volume et en valeur au 31/12/2008

Billet de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
5 euros	20 392	6,9%	101 960	1,0%
10 euros	37 755	12,9%	377 550	3,5%
20 euros	146 009	49,8%	2 920 180	27,2%
50 euros	52 959	18,0%	2 647 950	24,7%
100 euros	29 506	10,1%	2 950 600	27,5%
200 euros	5 676	1,9%	1 135 200	10,6%
500 euros	1 166	0,4%	583 000	5,4%
Total	293 463	100,0%	10 716 440	100,0%

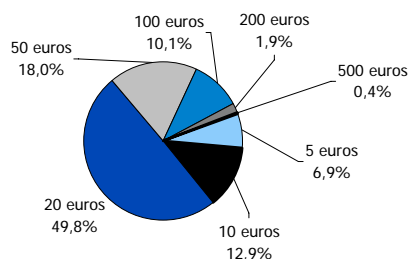
Au 31 décembre 2008, soit sept ans après la mise en circulation de l'euro, les émissions nettes cumulées de billets dans l'archipel atteignent 293 463 billets (soit + 10,8 % sur la seule année 2008) pour une valeur totale de 10 716 440 euros (+ 16,6 % sur un an).

En 2008, l'émission nette de billets représentait 1 528 720 euros (28 633 billets), soit une progression de 29 % en valeur mais un repli de 4,4 % en volume par rapport à l'émission nette en 2007.

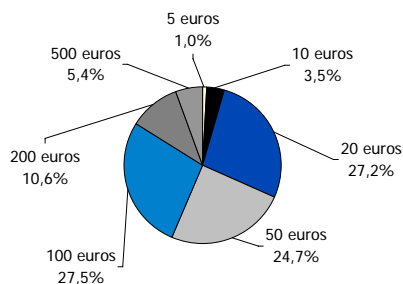
La part des coupures de thésaurisation (500, 200 et 100 euros) concentre 12,4 % de l'émission nette cumulée en volume (+ 1,2 point par rapport à fin 2007) et 43,5 % en valeur. La coupure de 20 euros représente à elle seule 49,8 % de l'émission nette cumulée en volume et 27,2 % en valeur, ce qui en fait le billet de transaction le plus utilisé dans l'archipel.

La valeur moyenne du billet en circulation à Saint-Pierre-et-Miquelon s'établit à 36,5 euros en 2008 contre 34,7 euros en 2007.

Répartition en volume au 31/12/2008



Répartition en valeur au 31/12/2008



3.2 LES PIÈCES

L'IEDOM, agissant pour le compte du Trésor public, met en circulation dans les DOM, la collectivité départementale de Mayotte et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy les pièces métalliques en euros.

A fin 2008, la circulation théorique de pièces s'élevait à 2 067 597 unités pour un montant de 379 691 euros, en progression de 11,2 % en volume et de 8,8 % en valeur par rapport à fin 2007.

Répartition des pièces en volume et en valeur au 31/12/2008

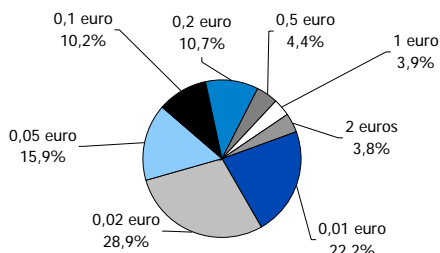
Pièces de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
0,01 euro	458 555	22,2%	4 585,55	1,2%
0,02 euro	598 338	28,9%	11 966,76	3,2%
0,05 euro	329 150	15,9%	16 457,50	4,3%
0,1 euro	210 481	10,2%	21 048,10	5,5%
0,2 euro	221 663	10,7%	44 332,60	11,7%
0,5 euro	91 701	4,4%	45 850,50	12,1%
1 euro	79 968	3,9%	79 968,00	21,1%
2 euros	77 141	3,8%	155 482,00	40,9%
Total	2 067 597	100,0%	379 691,01	100,0%

En 2008, l'émission nette de pièces a représenté 30 649,01 euros (208 740 pièces), en augmentation de 14,4 % en valeur et 16,2 % en volume par rapport à l'émission nette en 2007. L'émission de pièces continue de progresser dans l'archipel, leur retour étant très faible voire nul pour les centimes. Seules des opérations type « pièces jaunes » ou « Téléthon » permettent de récupérer auprès des particuliers des pièces à faible valeur faciale.

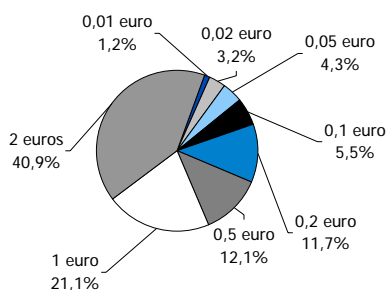
Les trois coupures rouges de faible valeur faciale occupent une place prépondérante en volume, en concentrant plus de 67 % de l'émission nette cumulée.

La valeur moyenne de la pièce en circulation dans l'archipel en 2008 s'établit à 18,4 centimes d'euro contre 19 centimes d'euro en 2007.

Répartition en volume au 31/12/2008



Répartition en valeur au 31/12/2008



4. La position extérieure nette du système bancaire local

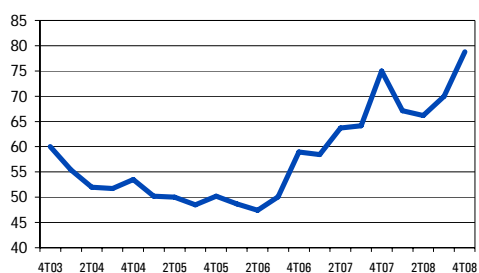
La position extérieure nette du système local se définit comme la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements. Elle constitue le solde des opérations de trésorerie interbancaire effectuées entre les banques de l'archipel et les établissements de crédit non installés localement.

Position extérieure nette du système bancaire local

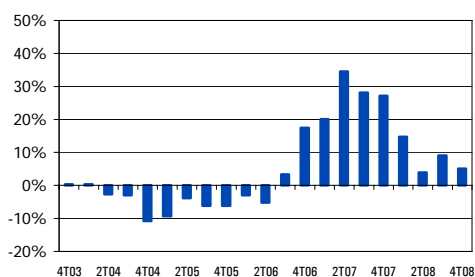
	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	en millions d'euros	
				Variations en %	en montant
Avoirs extérieurs des établissements de crédit locaux (A)	88,455	110,945	107,455	-3,1%	-3,490
Engagements extérieurs des établissements de crédit locaux (B)	29,542	38,395	28,67	-25,3%	-9,725
Position extérieure nette du système bancaire local (A)-(B)	58,913	72,550	78,785	8,6%	6,235

Position extérieure nette

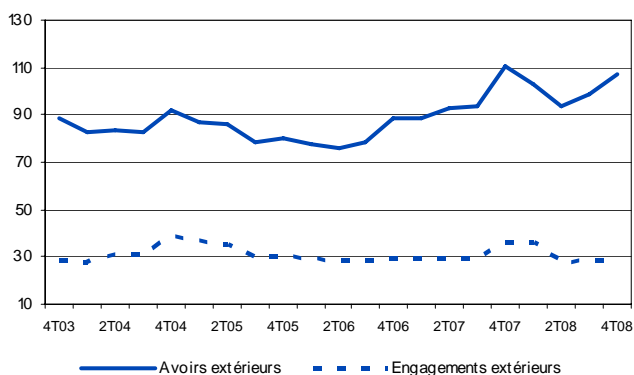
En millions d'euros



Variation en glissement annuel



En millions d'euros



Le système bancaire local collecte plus de ressources qu'il n'octroie de crédits. Il présente ainsi une position extérieure nette structurellement positive. A fin 2008, l'excédent dégagé s'élève à 78,785 millions d'euros, en progression de 8,6 % sur un an, en raison d'un repli des avoirs plus faible (- 3,1 %) que celui des engagements extérieurs (- 25,3 %) des établissements de crédit locaux.

5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Le Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France centralise mensuellement les concours accordés par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement dès lors qu'ils atteignent, par bénéficiaire déclarable, par guichet et par nature de déclaration, le seuil fixé par instruction de la Banque de France, à savoir 25 000 euros depuis février 2006.

5.1 LA TENDANCE GENERALE

Au 31 décembre 2008, l'encours des crédits aux entreprises et aux administrations (174 bénéficiaires) recensé par le Service Central des Risques de la Banque de France s'élevait à 78,015 millions d'euros, en repli de 4,2 % sur un an.

Le secteur « Administrations et Collectivités locales » concentre 21,2 % de l'encours total (16,508 millions d'euros). La part de ce secteur est traditionnellement la plus importante. Elle est suivie des secteurs « Construction » (19,4 %) et « Commerce » (16,9 %). Ces trois secteurs représentent plus de 57,5 % de l'encours total déclaré, soit 44,869 millions d'euros.

Les secteurs « Immobiliers, locations et services aux entreprises » et « Transport et communication » en représentent respectivement 13,5 % et 13 %.

Enfin, la part des risques sur les secteurs « primaire » (1,9 %), « Hôtels et restaurants » (2,8 %), « Industrie et énergie » (3,5 %), et « Autres secteurs d'activités » (7,8 %) demeure relativement faible. Elle représente 12,460 millions d'euros, soit 16 % des risques globaux.

Les concours déclarés au SCR sont répartis en quatre rubriques principales : crédits à court terme, crédits à moyen et long terme, crédit-bail et location avec option d'achat, et engagements hors-bilan.

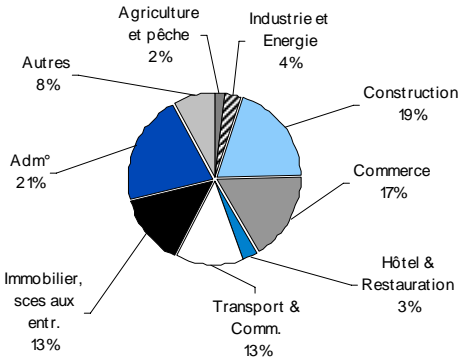
A fin 2008, les crédits à moyen et long terme demeurent prépondérants (52,6 % de l'ensemble), les crédits à court terme en représentent 20,9 % et les engagements de hors bilan 26,5 %. Le crédit bail est structurellement résiduel ($\leq 0,05$ % de l'encours global).

Encours global (à fin décembre)	en millions d'euros				
	CT	MLT	CB	HB	Total
2006	19,891	43,776	0,143	7,512	71,322
2007	20,646	42,830	0,076	17,904	81,456
2008	16,298	41,023	0,039	20,655	78,015

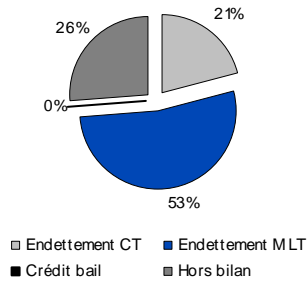
Risques par secteur d'activité à fin décembre 2008

SECTEUR	Nombre de bénéficiaires	Endettement CT	Endettement MLT	Crédit bail	Hors bilan	TOTAL	% du total
Agriculture, sylviculture et pêche	12	870	594	0	3	1 467	1,9%
Industrie et Energie	9	866	1387	0	478	2 731	3,5%
Construction	21	3770	1599	0	9780	15 149	19,4%
Commerce	46	2931	5786	0	4495	13 212	16,9%
Hébergement et Restauration	17	184	1973	0	5	2 162	2,8%
Transport et communication	14	5457	3095	0	1605	10 157	13,0%
Immobilier, locations et services aux entreprises	33	1488	7427	0	1614	10 529	13,5%
Administration	3	4	16426	39	39	16 508	21,2%
Autres	19	728	2736	0	2636	6 100	7,8%
TOTAL	174	16 298	41 023	39	20 655	78 015	100,0%

Répartition des risques par secteur d'activité au 31 décembre 2008



Nature des risques à fin décembre 2008



5.2 LE RISQUE IMMOBILIER

En 2008, l'encours du secteur immobilier, qui représente 13,5 % des encours globaux de la place, s'est établi à 10,529 millions d'euros (10,769 millions d'euros en 2007, représentant 13,2 % de l'encours total). Sur les cinq dernières années, ce secteur enregistre une évolution à la baisse (-24,2 %) mais non linéaire, l'année 2005 marquant un effondrement brutal de l'encours. Sur la période, l'encours global a perdu 3,4 points.

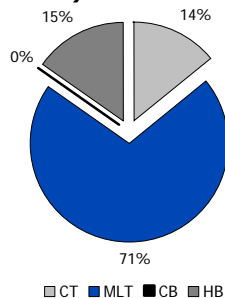
A fin décembre 2008, la composition de l'encours du secteur immobilier était la suivante : 14,1 % à court terme, 70,5 % à moyen et long terme et 15,4 % de hors bilan. Sur cinq ans, la tendance principale de financement du secteur est le moyen long terme.

Par ailleurs, ce secteur compte 33 bénéficiaires à fin décembre 2008 avec un encours moyen de 319 060 euros. L'activité immobilière est particulièrement concentrée puisque les cinq principaux acteurs se partagent 46,4 % de l'encours.

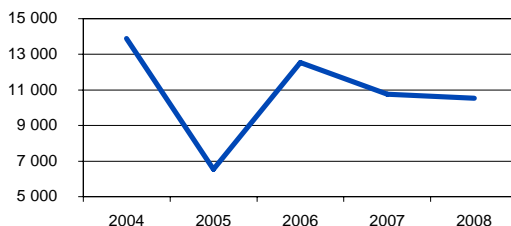
Encours du secteur immobilier (à fin décembre)

	en milliers d'euros				Total	Part du secteur dans l'encours
	CT	MLT	CB	HB		
2006	2 279	9 683	0	573	12 535	17,6%
2007	1 825	7 403	0	1 541	10 769	13,2%
2008	1 488	7 427	0	1 614	10 529	13,5%

Encours du secteur immobilier (par nature) au 31 décembre 2008



**Evolution de l'encours du secteur
immobilier (en milliers d'euros)**



5.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

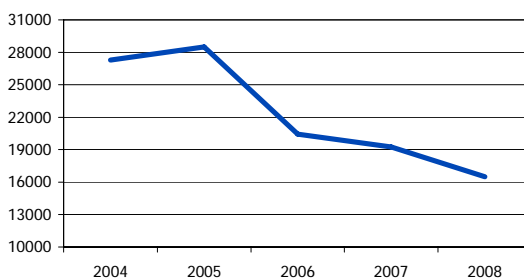
L'archipel compte trois bénéficiaires du secteur public local : les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade et la Collectivité territoriale.

A fin décembre 2008, l'encours cumulé du secteur public local s'élevait à 16,508 millions d'euros, en repli de 14,2 % sur un an et de 39,5 % sur cinq ans. Ainsi, alors qu'en 2004, le secteur public local représentait un tiers de l'encours global ; en 2008, il n'en représente que 21,2 %. Cette tendance s'explique par la volonté du secteur de se désendetter.

Encours du secteur public local (à fin décembre)

	CT	MLT	CB	HB	Total	en milliers d'euros Part du secteur dans l'encours
2006	1 274	19 034	110	0	20 418	28,6%
2007	999	18 093	76	75	19 243	23,6%
2008	4	16 426	39	39	16 508	21,2%

**Evolution de l'encours du secteur
public local (en milliers d'euros)**



L'encours du secteur public local est structurellement fondé sur du moyen long terme (MLT). A fin décembre 2008, l'encours MLT représentait plus de 99,5 % de l'encours global du secteur, les autres termes étant résiduels.

Perspectives

Si un dossier a mobilisé et canalisé toutes les énergies dans l'archipel, au début de l'année 2009, c'est celui de l'extension du plateau continental. Il s'agit là d'une opportunité unique pour l'avenir – à très long terme – de Saint-Pierre-et-Miquelon, dans un contexte où le gouvernement a affirmé sa volonté de doter les outre-mer des moyens de leur développement.

Pour le long terme, soucieux d'un développement économique durable – voulu par les acteurs de la vie locale –, le Conseil territorial vient d'initier une démarche de réflexion stratégique à l'échelle de l'ensemble de l'archipel. S'appuyant sur des documents déjà établis (contrat de développement 2007-2013 et projet de DOCUP 2010-2013), le schéma stratégique de développement – élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant l'Etat, les deux municipalités et l'ensemble des acteurs du monde socio-économique, notamment les organismes consulaires – a pour ambition de mettre en œuvre les grandes orientations économiques de Saint-Pierre-et-Miquelon et constituera le socle de la politique de développement économique pour les vingt années à venir.

A plus court terme, deux incertitudes doivent être levées.

La première incertitude concerne la situation de la société Interpêche. En effet, l'avenir économique de l'archipel passe par une sortie de crise pour les salariés d'Interpêche, suivie d'une restructuration indispensable du secteur de la pêche – vecteur d'emplois locaux à préserver – qui soit viable et durable. En conformité avec les conclusions des tables rondes sur la filière dont la dernière s'est tenue en juin 2008, l'Etat s'est engagé pour le redressement et le développement de la filière pêche et aquacole de l'archipel, notamment en acceptant de financer les investissements de mise aux normes de l'outil industriel. Il n'entend toutefois pas participer au capital des entreprises ni prendre en charge les coûts de fonctionnement de celles-ci, en particulier les coûts salariaux. Conformément aux orientations consensuelles dégagées lors des tables rondes, il est évident que seule une organisation rapide de la filière permettra d'en assurer un avenir durable. Porteurs de nombreux atouts, les produits de ce secteur ont par ailleurs vocation à bénéficier des actions de promotion que le secrétariat d'Etat chargé de l'Outre-mer envisage de mettre en œuvre au travers du label « France saveurs d'outre-mer » qui sera lancé au cours de l'été 2009.

La seconde incertitude concerne la desserte maritime de l'archipel. La mise en place d'une solution pérenne et économiquement viable, concertée entre tous les acteurs, est évidemment indispensable pour l'archipel.

A très court terme, la constitution d'un nouvel acteur bancaire pour Saint-Pierre-et-Miquelon est une tâche d'envergure à laquelle les équipes de la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon, du Crédit Saint-Pierrais et de la Financière Océor se sont attelées depuis plusieurs mois. La création de cette nouvelle entité devrait permettre d'assurer la pérennité et le développement d'une activité bancaire dans l'archipel et d'apporter un service bancaire de qualité au meilleur coût et avec une gamme de produits élargie. La nouvelle « Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon » devrait être, dès 2009, au service de l'ensemble de la population et, plus largement, du développement de l'archipel.

L'évolution de la conjoncture économique de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2009 dépendra également de la réalisation des investissements prévus dans le contrat de développement Etat/Collectivité territoriale 2007-2013. Les crédits qui seront mobilisés dans ce cadre, ainsi que les importants restes à réaliser au titre du 9^e FED 2006-2008, devraient permettre de maintenir un niveau d'activité satisfaisant.

Par ailleurs, au titre de l'effort financier de l'Etat en réponse à la crise sociale outre-mer, dans le cadre du plan de relance de l'économie, un montant global d'environ 3,5 millions d'euros a été alloué à l'archipel en mars 2009 pour six premières opérations retenues. Ces chantiers à réaliser dans les dix-huit prochains mois concernent la mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade, la rénovation du groupe scolaire de Miquelon-Langlade, la réfection du tableau du quai de l'Epi à Saint-Pierre et l'aménagement extérieur de l'établissement pénitentiaire de Saint-Pierre.

Après le choix du site qui accueillera les futures installations de la nouvelle centrale EDF pour un coût estimé à plus de 40 millions d'euros, les travaux de terrassement pourraient démarrer en 2009. Ce projet permettra de garantir l'alimentation de l'île en électricité à moyen terme et d'adapter la production électrique à l'évolution des normes environnementales tout en améliorant ses performances industrielles.

Le dossier du plateau continental a montré toute la volonté et la détermination de l'archipel à défendre ses droits et à se mobiliser pour une cause commune.

Plus que jamais, c'est cet état d'esprit, cette possibilité de pouvoir s'unir qui devra dorénavant prévaloir pour mener ensemble toutes les autres actions qui contribueront à lever les doutes sur le développement économique et social dans le futur.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants (PIB 2004)

en millions d'euros

	Valeur
Produit intérieur brut	161,1
+ Valeur ajoutée marchande	68,2
+ Valeur ajoutée non marchande	80,5
+ Impôts sur produits	14,3
- Subventions sur produits	1,9
Total des ressources	161,1
+ Dépenses de consommation finale	193,1
<i>(+) dont ménages</i>	<i>108,1</i>
<i>(+) dont administrations publiques</i>	<i>82,7</i>
<i>(+) dont ISBLSM</i>	<i>2,3</i>
+ Formation brute de capital fixe	40,2
+ Variation de stocks	-1,2
+ Exportations	8,3
- Importations	79,2
Total des emplois	161,1

Source : CEROM

Tableau 2
Valeur ajoutée par branche (PIB 2004)

en milliers d'euros

	Poids en %	Valeur
Agriculture	1%	1 042
Pêche et industrie de la pêche	2%	2 934
Autres industries	3%	4 841
Construction	11%	16 633
Commerce	14%	21 267
Transports, télécommunications et autres services aux entreprises	6%	8 435
Logement	10%	15 082
Hôtels, restaurants et autres services aux particuliers	3%	3 921
Activités financières	5%	7 357
Services administrés et services aux particuliers non marchands	45%	67 157
Valeur ajoutée totale	100%	148 669

Source : CEROM

en millions d'euros

	Poids en %	Valeur
Secteur primaire	2%	3,3
<i>dont agriculture</i>	<i>1%</i>	<i>1</i>
<i>dont pêche</i>	<i>2%</i>	<i>2,3</i>
Secteur secondaire	15%	22,1
<i>dont Industries</i>	<i>4%</i>	<i>5,4</i>
<i>dont construction</i>	<i>11%</i>	<i>16,7</i>
Secteur tertiaire	83%	123,3
<i>dont services marchands</i>	<i>38%</i>	<i>56,1</i>
<i>dont services non marchands</i>	<i>45%</i>	<i>67,2</i>
Ensemble	100%	148,7

Source : CEROM

Tableau 3
Indices des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés hors tabac	Carburants	Services	Tabac
Glissement annuel en fin d'année, indices base 100 : mars 1998						
1998	-0,8%	0,3%	-2,3%	-6,5%	0,7%	0,8%
1999	5,4%	3,3%	7,6%	21,5%	4,6%	1,3%
2000	7,2%	6,2%	9,1%	2,0%	4,5%	8,8%
2001	0,0%	2,4%	-2,7%	-9,2%	1,8%	4,5%
2002	1,2%	1,8%	-0,6%	0,0%	3,5%	4,8%
2003	2,1%	1,1%	3,5%	0,0%	0,9%	0,1%
2004	4,0%	-8,7%	6,0%	4,3%	0,9%	76,5%
2005	8,1%	4,7%	12,1%	16,7%	10,7%	10,0%
2006	1,8%	2,6%	1,0%	-2,3%	2,3%	1,8%
2007	2,8%	4,8%	1,7%	4,3%	2,2%	4,9%
2008	4,1%	3,9%	3,4%	5,8%	5,0%	7,7%
Moyenne annuelle, indices base 100 : mars 1998						
1998	1,1%	2,5%	-0,6%	-1,3%	2,5%	0,2%
1999	1,0%	1,1%	0,5%	2,9%	2,1%	-0,1%
2000	8,4%	6,0%	12,0%	39,8%	5,3%	6,3%
2001	2,3%	3,5%	1,5%	1,4%	2,2%	4,9%
2002	0,2%	2,6%	-3,1%	-5,0%	3,2%	6,4%
2003	2,2%	0,5%	3,2%	7,1%	2,4%	1,7%
2004	2,1%	-5,7%	3,2%	8,4%	0,5%	49,4%
2005	6,6%	-0,1%	9,2%	18,1%	5,2%	27,7%
2006	5,7%	4,2%	7,9%	12,9%	7,4%	3,6%
2007	0,8%	3,2%	-1,1%	-5,2%	1,7%	2,3%
2008	6,1%	4,7%	7,7%	11,2%	4,0%	8,4%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %						
1998	-0,8	0,1	-1,0	-0,2	0,2	0,0
1999	5,5	1,0	3,4	0,7	1,1	0,0
2000	7,1	1,8	4,1	0,1	1,0	0,2
2001	0,0	0,7	-1,2	-0,4	0,4	0,1
2002	1,2	0,5	-0,3	0,0	0,8	0,1
2003	2,1	0,3	1,5	0,0	0,2	0,0
2004	2,2	-2,6	2,7	0,2	0,2	1,9
2005	9,6	1,3	5,4	0,7	2,4	0,4
2006	1,8	0,7	0,5	-0,1	0,5	0,1
2007	2,8	1,3	0,8	0,2	0,5	0,2
2008	4,1	1,1	1,6	0,3	1,1	0,3

Source : Préfecture

Indice des prix à la consommation	Pondération 2008	Fin 2006	Fin 2007	Fin 2008	Glissement annuel 08/07	Variations en moy. ann. 08/07
Indice général	10 000	131,32	134,98	140,44	4,05%	6,10%
Indice général hors tabac	9 555	128,65	132,12	137,26	3,89%	5,97%
Alimentation	2 798	122,51	128,35	133,29	3,85%	4,65%
Produits manufacturés	5 007	140,05	142,81	148,18	3,76%	7,80%
Produits manufacturés hors tabac	4 562	134,78	137,07	141,75	3,41%	7,74%
Tabac	445	238,72	250,32	269,64	7,72%	8,35%
Carburants	486	194,49	197,61	202,95	2,70%	11,19%
Services	2 195	124,53	127,27	133,58	4,96%	3,98%
Loyers	576	130,44	132,64	138,63	4,52%	3,69%
Indice France entière	10 000	114,70	117,70	118,88	1,00%	2,81%
Indice DOM	10 000	116,90	118,94	121,40	2,07%	2,80%

Sources : Préfecture, INSEE

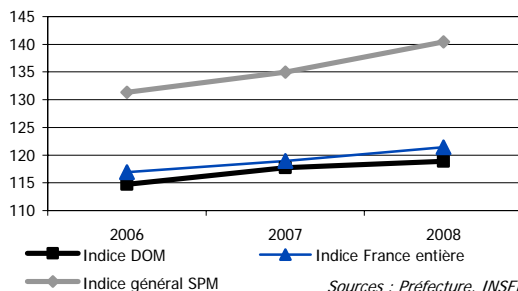


Tableau 4
Taux de chômage au sens du BIT par sexe

Années	Hommes		Femmes		Total
	DEFM 1	Taux de chômage	DEFM 1	Taux de chômage	
1998	247	8,3%	200	6,7%	15,0%
2000	218	6,8%	162	5,1%	11,9%
2001	184	5,8%	141	4,4%	10,2%
2002	152	4,8%	126	3,9%	8,7%
2003	149	4,7%	103	3,2%	7,9%
2004	151	4,7%	132	4,1%	8,8%
2005	140	4,4%	112	3,5%	7,9%
2006	144	4,5%	106	3,3%	7,8%
2007	165	5,2%	132	4,1%	9,3%
2008	207	6,5%	127	4,0%	10,5%

Sources : DTEFP, INSEE

Tableau 5
Emploi total par branche (à la fin de l'année)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire Nombre	Commerce	Administration	Emploi total
1990	73	499	157	1 966	324	539	2 695
1999	76	194	261	2 259	418	732	2 790

Part dans l'emploi total (en %)

						Nombre	Taux de croissance (en %)	
1990	2,7%	18,5%	5,8%	72,9%	12,0%	20,0%	2695	-
1999	2,7%	7,0%	9,4%	81,0%	15,0%	26,2%	2790	3,5%

Source : INSEE

Tableau 6
Evolution de la population bénéficiaire du RMI de l'archipel

Année	Bénéficiaires du RMI	Pop. active	Part bénéficiaires du RMI / Pop. active
1998	521	2981	17,5%
1999	458	3198	14,3%
2000	466	3198	14,6%
2001	473	3198	14,8%
2002	349	3198	10,9%
2003	267	3198	8,3%
2004	285	3198	8,9%
2005	269	3198	8,4%
2006	273	3194	8,5%
2007	332	3194	10,4%
2008	370	3194	11,6%

Source : Caisse de prévoyance sociale

Situation professionnelle des allocataires

	2004	2005	2006	2007	2008
Salariés	18,5%	19,7%	8,1%	8,4%	8,7%
Contrats emplois solidarité	12,7%	8,6%	0,7%	-	-
Chômeurs indemnisés	5,8%	6,3%	9,5%	17,8%	12,5%
Chômeurs non indemnisés	37,7%	43,5%	58,6%	59,3%	65,6%
Pensionnés	-	-	-	-	-
Travailleurs indépendants	-	2,6%	0,4%	-	-
Sans activité	25,4%	19,3%	22,7%	14,5%	13,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Caisse de prévoyance sociale

Tableau 7
Structure des importations par produits

	en milliers d'euros					
	2004	2005	2006	2007	2008	Part en 2008
Produits						
Produits alimentaires	11 974	12 136	11 500	12 642	13 240	19,0%
Produits pétroliers	7 572	12 011	11 873	13 347	15 901	22,8%
Autres Produits	39 273	42 959	34 098	34 656	39 630	56,8%
<i>Mouvements des entrepôts</i>	<i>1 027</i>	<i>1 098</i>	<i>1 002</i>	<i>1 010</i>	<i>954</i>	<i>1,4%</i>
Importations totales	59 846	68 204	58 473	61 655	69 725	100%

Source : Service des douanes

Tableau 8
Structure des exportations par produits

	en milliers d'euros					
	2004	2005	2006	2007	2008	Part en 2008
Produits de la pêche	5 066	4 863	6 448	6 041	6 863	97,88%
Poisson frais ou congelé	1 274	1 955	2 514	3 003	2 476	35,31%
Poisson salé, fumé, séché et œufs de poisson	499	462	808	574	442	6,30%
Crustacés frais, réfrigérés	852	583	597	702	441	6,29%
Mollusques frais, congelés	65	392	218	81	244	3,48%
<i>Mouvements des entrepôts</i>	<i>2 376</i>	<i>1 471</i>	<i>2 311</i>	<i>1 681</i>	<i>3 260</i>	<i>46,50%</i>
Provisions de bord (1)	410	599	550	0	149	2,12%
Exportations totales	5 476	5 462	6 998	6 041	7 012	100%

Source : Service des douanes

(1) Mazout livré aux différents navires faisant escale à Saint-Pierre-et-Miquelon

Tableau 9
Revenus fiscaux de l'archipel

	en euros				
	2004	2005	2006	2007	2008
Revenus nets imposables	75 904 700	76 352 430	76 389 730	83 014 210	92 167 910
Nombre de foyers fiscaux	3 858	3 831	3 812	3 852	3 982
<i>Revenu moyen</i>	<i>19 675</i>	<i>19 929</i>	<i>20 039</i>	<i>21 550</i>	<i>23 146</i>
<i>Revenus exceptionnels</i>	<i>781 758</i>	<i>568 381</i>	<i>765 931</i>	<i>722 543</i>	<i>814 268</i>
<i>Revenu imposé</i>	<i>76 686 458</i>	<i>76 920 811</i>	<i>77 605 661</i>	<i>83 736 752</i>	<i>92 982 178</i>
<i>Revenu moyen imposé</i>	<i>19 877</i>	<i>20 077</i>	<i>20 358</i>	<i>21 738</i>	<i>23 350</i>
Impôt	7 266 963	7 607 698	7 424 013	7 489 355	8 525 969
<i>Impôt net moyen par contribuable</i>	<i>1 754</i>	<i>1 985</i>	<i>1 947</i>	<i>1 944</i>	<i>2 141</i>

Source : Services fiscaux

Tableau 10
Evolution des principaux salaires de l'archipel (en fin d'année)

	en euros				
	2004	2005	2006	2007	2008
SMIC horaire brut	7,61	8,03	8,27	8,44	8,71
Bâtiment et travaux publics (1)	12,62	12,62	13,77	13,77	13,77
Employé Interpêche (2)	11,14	11,39	11,61	11,9	12,2
Fonctionnaire (3)	1 799,54	1 910,00	1 947,82	1 984,46	2 049,85

Sources : DTEFP, Préfecture, Interpêche

(1) Salaire horaire brut d'un ouvrier de la catégorie OQ3

(2) Salaire horaire brut des manutentionnaires

(3) Traitement mensuel minimal net de la fonction publique

Tableau 11
Activités du port de Saint-Pierre

	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de mouvements des navires					
Pêche	85	101	93	80	92
Commerce	457	436	427	428	410
Divers	333	337	382	353	412
Total	875	874	902	861	914
Jauge brute (milliers de tonnes)					
Pêche	23	33	30	28	20
Commerce	444	595	533	482	559
Divers	22	8	9	7	20
Total	489	636	572	517	599
Nombre d'heures de travail des dockers (milliers)	10,843	10,475	11,411	10,255	9,261

Source : Capitainerie du port

Tableau 12
Chiffres du tourisme

Passagers entrés dans l'archipel

	2004	2005	2006	2007	2008
Trafic aérien	13 241	12 128	11 831	12 034	12 554
- passagers français	11 660	10 684	10 415	10 619	11 315
- passagers étrangers	1 581	1 444	1 416	1 415	1 239
Trafic maritime	13 478	14 804	13 552	12 901	16 192
<i>dont croisiéristes</i>	<i>1 163</i>	<i>2 384</i>	<i>2 026</i>	<i>2 324</i>	<i>4 652</i>
- passagers français	3 955	4 003	3 757	3 773	4 425
- passagers étrangers	9 523	10 801	9 795	9 128	11 767
Total passagers français	15 615	14 687	14 172	14 392	15 740
Total passagers étrangers	11 104	12 245	11 211	10 543	13 006
Total général	26 719	26 932	25 383	24 935	28 746

Source : Police aux Frontières

Tableau 13
Données Education nationale

Effectifs des postes enseignants du public et privé (hors contractuel)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Enseignement 1^{er} degré	68	68	68	68	65	-4,4%
Enseignement public	35	35	35	35	35	0,0%
Enseignement privé	33	33	33	33	30	-9,1%
Enseignement 2nd degré	86,5	86,5	86,5	86,5	87,5	1,2%
Enseignement public, dont	61,5	61,5	61,5	61,5	61,5	0,0%
<i>Collège et annexe</i>	<i>20</i>	<i>20</i>	<i>20</i>	<i>20</i>	<i>20</i>	<i>0,0%</i>
<i>Lycée général</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>0,0%</i>
<i>Lycée professionnel</i>	<i>25,5</i>	<i>25,5</i>	<i>25,5</i>	<i>25,5</i>	<i>25,5</i>	<i>0,0%</i>
Enseignement privé	25	25	25	25	26	4,0%
<i>Collège et section technique</i>	<i>25</i>	<i>25</i>	<i>25</i>	<i>25</i>	<i>26</i>	<i>4,0%</i>
Total	154,5	154,5	154,5	154,5	152,5	-1,3%
Taux moyen d'encadrement	9,00	8,80	8,61	8,55	8,59	0,5%

Source : Service de l'Education nationale

Effectifs de l'enseignement public et privé du 1^{er} et 2nd degré

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Enseignement 1^{er} degré	736	712	707	703	684	-2,7%
Enseignement public	378	375	387	394	367	-6,9%
Enseignement privé	358	337	320	309	317	2,6%
Enseignement 2nd degré	656	641	623	618	626	1,3%
Enseignement public, dont	420	404	403	399	414	3,8%
<i>Collège et annexe</i>	168	162	150	147	147	0,0%
<i>Lycée général</i>	119	104	105	132	137	3,8%
<i>Lycée professionnel</i>	133	138	148	120	130	8,3%
Enseignement privé, dont	236	237	220	219	212	-3,2%
<i>Collège et section technique</i>	236	237	220	219	212	-3,2%
Total	1 392	1 353	1 330	1 321	1 310	-0,8%

Source : Service de l'Education nationale

Coût pour la collectivité territoriale de l'enseignement supérieur en métropole

en milliers d'euros

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Frais de transport	285,1	305,2	160,6	150,0	126,1	-15,9%
Frais de bourses de scolarité	1 021,5	1 112,0	1 019,2	1 173,1	1 001,9	-14,6%
Total	1 306,6	1 417,2	1 179,8	1 323,1	1 244,0	-6,0%
Nombre de bourses de scolarité (toutes destinations)	206,0	214,0	205,0	216,0	214,0	-0,9%

Source : Conseil Territorial

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Les actifs financiers

						en millions d'euros	
	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	Variations	
						2008/2007	2007/2006
Entreprises	15,940	14,662	15,355	21,267	20,071	-5,6%	38,5%
Dépôts à vue	11,276	11,481	11,991	17,873	17,560	-1,8%	49,1%
Placements liquides ou à court terme	4,664	3,181	3,364	3,394	2,511	-26,0%	0,9%
Comptes d'épargne à régime spécial			0,037	0,007		-100,0%	-81,1%
Placements indexés sur les taux du marché	4,664	3,181	3,327	3,387	2,511	-25,9%	1,8%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>4,664</i>	<i>3,181</i>	<i>3,327</i>	<i>3,387</i>	<i>2,511</i>	<i>-25,9%</i>	<i>1,8%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>							
<i>dont certificats de dépôts</i>							
Epargne à long terme							
<i>dont OPCVM non monétaires</i>							
Ménages	137,582	137,529	131,481	140,384	140,827	0,3%	6,8%
Dépôts à vue	28,745	29,114	26,304	27,617	27,342	-1,0%	5,0%
Placements liquides ou à court terme	99,293	95,301	91,673	97,044	98,162	1,2%	5,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	31,058	33,526	33,800	33,443	35,600	6,4%	-1,1%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>26,729</i>	<i>28,521</i>	<i>28,385</i>	<i>27,675</i>	<i>29,046</i>	<i>5,0%</i>	<i>-2,5%</i>
<i>Livrets A et bleus</i>	<i>3,953</i>	<i>4,586</i>	<i>4,939</i>	<i>5,281</i>	<i>5,933</i>	<i>12,3%</i>	<i>6,9%</i>
<i>Livrets jeunes</i>	<i>0,350</i>	<i>0,37</i>	<i>0,425</i>	<i>0,446</i>	<i>0,576</i>	<i>29,1%</i>	<i>4,9%</i>
<i>Livrets d'épargne populaire</i>							
<i>CODEVI</i>			0,005				-100,0%
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>0,026</i>	<i>0,049</i>	<i>0,046</i>	<i>0,041</i>	<i>0,045</i>	<i>9,8%</i>	<i>-10,9%</i>
Placements indexés sur les taux du marché	68,235	61,775	57,873	63,601	62,562	-1,6%	9,9%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>61,236</i>	<i>56,011</i>	<i>54,815</i>	<i>61,362</i>	<i>60,599</i>	<i>-1,2%</i>	<i>11,9%</i>
<i>dont bons de caisse</i>			3,058	2,239	1,963	-12,3%	-26,8%
<i>dont OPCVM monétaires</i>							
Epargne à long terme	9,544	13,114	13,504	15,723	15,323	-2,5%	16,4%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>1,612</i>	<i>2,015</i>	<i>2,218</i>	<i>2,080</i>	<i>2,164</i>	<i>4,0%</i>	<i>-6,2%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>							
<i>Autres comptes d'épargne</i>							
<i>Portefeuille-titres</i>							
<i>OPCVM non monétaires</i>	<i>2,995</i>	<i>3,682</i>	<i>4,159</i>	<i>5,479</i>	<i>3,840</i>	<i>-29,9%</i>	<i>31,7%</i>
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	<i>4,937</i>	<i>7,417</i>	<i>7,127</i>	<i>8,164</i>	<i>9,319</i>	<i>14,1%</i>	<i>14,6%</i>
Autres agents	19,292	17,426	27,771	30,190	36,558	21,1%	8,7%
Dépôts à vue	13,679	11,952	18,835	20,603	26,482	28,5%	9,4%
Placements liquides ou à court terme	5,613	5,474	8,936	9,587	10,076	5,1%	7,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	3,782	3,448	3,622	3,561	4,126	15,9%	-1,7%
Placements indexés sur les taux du marché	1,831	2,026	5,314	6,026	5,950	-1,3%	13,4%
<i>dont comptes à terme</i>			5,224	6,026	5,950	-1,3%	15,4%
Epargne à long terme							
TOTAL	172,814	169,617	174,607	191,841	197,456	2,9%	9,9%
Dépôts à vue	53,700	52,547	57,130	66,093	71,384	8,0%	15,7%
Placements liquides ou à court terme	109,570	103,956	103,973	110,025	110,749	0,7%	5,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	34,840	36,974	37,459	37,011	39,726	7,3%	-1,2%
Placements indexés sur les taux du marché	74,730	66,982	66,514	73,014	71,023	-2,7%	9,8%
Epargne à long terme	9,544	13,114	13,504	15,723	15,323	-2,5%	16,4%

Tableau 2
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

	déc. 2004	déc. 2005	déc. 2006	déc. 2007	déc. 2008	en millions d'euros	
						Variations 2008/2007	2007/2006
Entreprises	41,285	37,504	30,273	35,216	31,901	-9,4%	16,3%
Crédits d'exploitation	14,888	20,631	15,270	19,159	16,135	-15,8%	25,5%
<i>Créances commerciales</i>	<i>3,535</i>	<i>1,973</i>	<i>1,889</i>	<i>4,364</i>	<i>3,271</i>	<i>-25,0%</i>	<i>131,0%</i>
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>0,326</i>	<i>8,544</i>	<i>6,684</i>	<i>9,699</i>	<i>9,371</i>	<i>-3,4%</i>	<i>45,1%</i>
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>	<i>1,841</i>	<i>0,713</i>	<i>0,511</i>	<i>-28,3%</i>	<i>-61,3%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>11,027</i>	<i>10,114</i>	<i>6,697</i>	<i>5,096</i>	<i>3,493</i>	<i>-31,5%</i>	<i>-23,9%</i>
<i>Affacturage</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>		
Crédits d'investissement	16,596	16,112	14,510	15,640	15,412	-1,5%	7,8%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>16,596</i>	<i>16,112</i>	<i>14,510</i>	<i>15,640</i>	<i>15,412</i>	<i>-1,5%</i>	<i>7,8%</i>
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>	<i>2,084</i>	<i>1,805</i>	<i>1,642</i>	<i>-9,0%</i>	<i>-13,4%</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>		
Crédits à l'habitat	4,335	0,000	0,000	0,000	0,000		
Autres crédits	5,466	0,761	0,493	0,417	0,354	-15,1%	-15,4%
Ménages	64,712	67,563	69,546	74,261	78,165	5,3%	6,8%
Crédits à la consommation	6,568	7,874	9,164	11,241	13,021	15,8%	22,7%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>5,479</i>	<i>7,043</i>	<i>8,432</i>	<i>10,687</i>	<i>12,532</i>	<i>17,3%</i>	<i>26,7%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>1,009</i>	<i>0,755</i>	<i>0,661</i>	<i>0,487</i>	<i>0,427</i>	<i>-12,3%</i>	<i>-26,3%</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,080</i>	<i>0,076</i>	<i>0,071</i>	<i>0,067</i>	<i>0,062</i>	<i>-7,5%</i>	<i>-5,6%</i>
Crédits à l'habitat	51,275	55,335	57,961	61,978	64,476	4,0%	6,9%
Autres crédits	6,869	4,354	2,421	1,042	0,668	-35,9%	-57,0%
Collectivités locales	27,121	23,875	28,755	22,960	19,561	-14,8%	-20,2%
Crédits d'exploitation	2,082	2,607	4,728	2,419	0,612	-74,7%	-48,8%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>0,000</i>	<i>0,347</i>	<i>2,048</i>	<i>1,411</i>	<i>0,612</i>	<i>-56,6%</i>	<i>-31,1%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>2,082</i>	<i>2,260</i>	<i>2,680</i>	<i>1,008</i>	<i>0,000</i>	<i>-100,0%</i>	<i>-62,4%</i>
Crédits d'investissement	15,801	16,832	20,274	17,358	16,147	-7,0%	-14,4%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>15,801</i>	<i>16,832</i>	<i>20,274</i>	<i>17,358</i>	<i>16,147</i>	<i>-7,0%</i>	<i>-14,4%</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>		
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
Autres crédits	9,238	4,436	3,753	3,183	2,802	-12,0%	-15,2%
Autres agents de CCB non ventilés	1,764	1,033	1,217	0,493	0,687	39,4%	-59,5%
Total encours sain	134,882	129,975	129,791	132,930	130,314	-2,0%	2,4%
Créances douteuses brutes	9,264	18,007	19,183	17,599	16,582	-5,8%	-8,3%
<i>Créances douteuses nettes</i>	<i>4,558</i>	<i>8,057</i>	<i>8,658</i>	<i>6,430</i>	<i>6,795</i>	<i>5,7%</i>	<i>-25,7%</i>
<i>dont entreprises</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>	<i>7,497</i>	<i>5,384</i>	<i>5,664</i>	<i>5,2%</i>	<i>-28,2%</i>
<i>dont ménages</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>	<i>1,157</i>	<i>1,042</i>	<i>1,130</i>	<i>8,4%</i>	<i>-9,9%</i>
<i>Provisions</i>	<i>4,706</i>	<i>9,968</i>	<i>10,525</i>	<i>11,169</i>	<i>9,787</i>	<i>-12,4%</i>	<i>6,1%</i>
Total encours brut	144,146	147,982	148,974	150,529	146,896	-2,4%	1,0%
Taux de créances douteuses	6,4%	12,2%	12,9%	11,7%	11,3%	-0,4 pt	-1,2 pt
Taux de provisionnement	50,8%	55,3%	54,9%	63,5%	59,0%	-4,5 pts	+ 8,6 pts

Tableau 3
Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

	en millions d'euros						Variations	
	déc. 2004	déc. 2005	déc. 2006	déc. 2007	déc. 2008	2008/2007	2007/2006	
Entreprises	38,034	34,541	26,144	31,852	28,674	-10,0%	21,8%	
Crédits d'exploitation	14,888	20,631	15,264	19,159	16,135	-15,8%	25,5%	
Créances commerciales	3,535	1,973	1,889	4,364	3,271	-25,0%	131,0%	
Crédits de trésorerie	0,326	8,544	6,678	9,699	9,371	-3,4%	45,2%	
dont entrepreneurs individuels			1,835	0,713	0,511	-28,3%	-61,1%	
Comptes ordinaires débiteurs	11,027	10,114	6,697	5,096	3,493	-31,5%	-23,9%	
Affacturage	0,000	0,000						
Crédits d'investissement	13,345	13,149	10,387	12,276	12,185	-0,7%	18,2%	
Crédits à l'équipement	13,345	13,149	10,387	12,276	12,185	-0,7%	18,2%	
dont entrepreneurs individuels			1,984	1,756	1,557	-11,3%	-11,5%	
Crédit-bail	0,000	0,000						
Crédits à l'habitat	4,335	0,000						
Autres crédits	5,466	0,761	0,493	0,417	0,354	-15,1%	-15,4%	
Ménages	61,769	61,169	62,255	65,924	68,791	4,3%	5,9%	
Crédits à la consommation	5,542	6,425	7,237	8,656	9,869	14,0%	19,6%	
Crédits de trésorerie	4,453	5,594	6,514	8,102	9,380	15,8%	24,4%	
Comptes ordinaires débiteurs	1,009	0,755	0,652	0,487	0,427	-12,3%	-25,3%	
Crédit-bail	0,080	0,076	0,071	0,067	0,062	-7,5%	-5,6%	
Crédits à l'habitat	49,358	50,390	52,597	56,226	58,254	3,6%	6,9%	
Autres crédits	6,869	4,354	2,421	1,042	0,668	-35,9%	-57,0%	
Collectivités locales	14,220	9,591	10,068	6,225	3,521	-43,4%	-38,2%	
Crédits d'exploitation	2,082	2,607	4,714	2,413	0,608	-74,8%	-48,8%	
Crédits de trésorerie	0,000	0,347	2,034	1,405	0,608	-56,7%	-30,9%	
Comptes ordinaires débiteurs	2,082	2,260	2,680	1,008		-100,0%	-62,4%	
Crédits d'investissement	7,481	6,621	5,166	3,812	2,913	-23,6%	-26,2%	
Crédits à l'équipement	7,481	6,621	5,166	3,812	2,913	-23,6%	-26,2%	
Crédit-bail	0,000	0,000						
Crédits à l'habitat	0,000	0,000						
Autres crédits	4,657	0,363	0,188					
Autres agents de CCB non ventilés	1,622	1,033	1,217	0,412	0,615	49,3%	-66,1%	
Total encours sain	115,645	106,334	99,684	104,413	101,601	-2,7%	4,7%	
Créances douteuses brutes	8,965	17,912	18,677	17,114	15,899	-7,1%	-8,4%	
Créances douteuses nettes	4,264	7,953	8,168	5,970	6,117	2,5%	-26,9%	
dont entreprises	nr	nr	7,190	5,162	5,444	5,5%	-28,2%	
dont ménages	nr	nr	0,974	0,804	0,672	-16,4%	-17,5%	
Provisions	4,701	9,959	10,509	11,144	9,782	-12,2%	6,0%	
Total encours brut	124,610	124,246	118,361	121,527	117,500	-3,3%	2,7%	
Taux de créances douteuses	7,2%	14,4%	15,8%	14,1%	13,5%	- 0,6 pt	- 1,7 pt	
Taux de provisionnement	52,5%	55,6%	56,3%	65,1%	61,5%	- 3,6 pts	+ 8,8 pts	

Tableau 4
Le bilan agrégé

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	Variations 2008/2007
OPERATIONS TRESORERIE & INTERBANCAIRES	59 918	78 861	73 768	-6,5%
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	5 006	3 328	4 656	39,9%
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES	54 912	75 533	69 112	-8,5%
- Comptes ordinaires	11 454	16 691	7 340	-56,0%
- Prêts et comptes à terme	5 131	6 000	1 000	-83,3%
- Opérations avec les réseaux et groupes	37 934	52 199	59 913	14,8%
- Autres opérations	393	643	859	33,6%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	82 360	86 503	86 082	-0,5%
OPERATIONS COMMERCIALES	1 889	4 363	3 271	-25,0%
CREDITS DE TRESORERIE	15 085	18 713	19 010	1,6%
CREDITS A L' EQUIPEMENT	12 618	13 266	13 846	4,4%
CREDITS A L'HABITAT	31 138	35 995	38 777	7,7%
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	10 051	6 588	3 916	-40,6%
AUTRES CREDITS	3 545	1 674	1 231	-26,5%
CREANCES DOUTEUSES	8 034	5 904	6 031	2,2%
<i>Provisions sur créances douteuses (non incluses)</i>	<i>9 920</i>	<i>10 799</i>	<i>9 340</i>	<i>-13,5%</i>
OPERATIONS DIVERSES	2 519	3 653	2 044	-44,0%
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	1 439	2 485	695	-72,0%
OPERATIONS SUR TITRES	1 080	1 168	1 349	15,5%
VALEURS IMMOBILISEES	4 947	4 900	4 003	-18,3%
TITRES DE PARTICIPATION et DE FILIALES	387	433	222	-48,7%
IMMOBILISATIONS	4 560	4 467	3 753	-16,0%
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0	0	-
ACTIONNAIRES et ASSOCIES	0	0	0	-
TOTAL DE L'ACTIF	149 744	173 917	165 897	-4,6%

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	Variations 2008/2007
OPERATIONS TRESORERIE & INTERBANCAIRES	17 355	28 063	21 517	-23,3%
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	1	6	5	-16,7%
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES	17 354	28 057	21 512	-23,3%
- Comptes ordinaires	1 409	2 327	1 763	-24,2%
- Emprunts et comptes à terme	3 906	9 506	11 333	19,2%
- Opérations avec les réseaux et groupes	11 900	15 600	8 000	-48,7%
- Autres	139	624	416	-33,3%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	113 286	124 929	123 959	-0,8%
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE (1)	77 783	91 204	89 076	-2,3%
- <i>Sociétés et entrepreneurs individuels</i>	17 230	23 614	21 934	-7,1%
- Comptes ordinaires	13 876	20 281	19 496	-3,9%
- Comptes à terme	3 354	3 333	2 438	-26,9%
- <i>Particuliers</i>	49 733	54 583	54 056	-1,0%
- Comptes ordinaires	21 379	22 630	22 304	-1,4%
- Comptes à terme	28 354	31 953	31 752	-0,6%
- Autres	10 820	13 007	13 086	0,6%
- Comptes ordinaires	5 807	7 197	7 361	2,3%
- Comptes à terme	5 013	5 810	5 725	-1,5%
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	31 079	30 450	32 102	5,4%
BONS DE CAISSE	3 148	2 239	1 963	-12,3%
CREANCES NEGOCIABLES SUR LES MARCHES	0	0	0	-
AUTRES DEPOTS	1 272	1 036	818	-21,0%
OPERATIONS DIVERSES	3 117	2 697	1 739	-35,5%
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	3 117	2 697	1 739	-35,5%
OPERATIONS SUR TITRES	0	0	0	-
CAPITAUX PROPRES	15 984	18 227	18 680	2,5%
dont CAPITAL	15 033	16 895	16 895	0,0%
dont REPORT A NOUVEAU	-3 318	-3 751	-3 264	-13,0%
TOTAL DU PASSIF	149 744	173 917	165 895	-4,6%
ENGAGEMENTS EN FAVEUR D' ETABLISSEMENTS DE CREDIT	0	0	0	-
ENGAGEMENTS REÇUS D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 500	8 500	8 500	0,0%
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	4 975	4 975	6 542	31,5%
ENGAGEMENTS REÇUS DE LA CLIENTELE	0	0	0	-

(1) Uniquement résidente

Tableau 5
Le compte de résultat agrégé

en milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	Variations 2008/2007
(+) Produits d'exploitation bancaires	10 250	10 341	10 970	6,1%
- Opérations de trésorerie et interbancaires	1 595	2 264	2 862	26,4%
- Opérations avec la clientèle - Crédits	7 345	6 866	6 518	-5,1%
- Opérations sur titres	0	0	0	-
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	-
- Divers	1 310	1 211	1 590	31,3%
(-) Charges d'exploitation bancaires	2 942	3 788	4 532	19,6%
- Opérations de trésorerie et interbancaires	525	818	1 034	26,4%
- Opérations avec la clientèle	1 839	2 258	2 813	24,6%
- Opérations sur titres	0	0	0	-
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	-
- Divers	578	712	685	-3,8%
(+) Produits accessoires et produits divers	304	85	4	-95,3%
(-) Charges accessoires et charges diverses	15	38	45	18,4%
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de l'act. de portefeuille	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépré. des titres de plac.	1	-88	254	-388,6%
(-) Intérêts sur créances douteuses	847	924	594	-35,7%
Produit net bancaire	6 749	5 764	5 549	-3,7%
(-) Frais de personnel	3 342	3 467	3 447	-0,6%
(-) Impôts et taxes	28	30	27	-10,0%
(-) Services extérieurs	1 744	1 506	1 490	-1,1%
(-) Dotations aux amortissements	439	542	526	-3,0%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et incorp.	0	0	0	-
(-) Quote part des frais de siège social	0	0	0	-
(-) Quote part sur op. d'expl. non banc. faites en commun	0	0	0	-
(+) Charges refacturées	0	2	18	800,0%
Résultat brut d'exploitation	1 196	221	77	-65,2%
(-) Dot. nettes aux provisions sur créances douteuses	1 240	105	-1 461	-1491,4%
(-) Autres dot. nettes aux provisions pour dépréciation	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	-21	7	125	1685,7%
(-) Pertes sur créances irrécupérables	227	376	1 344	257,4%
(+) Intérêts sur créances douteuses	847	924	594	-35,7%
Résultat d'exploitation	697	657	663	0,9%
(+) + ou - values de cessions sur immob. corp. et incorp.	-306	307	0	-100,0%
(+) + ou - values de cessions sur immob. financières	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions des immob. financières	-4	0	-1	-
Résultat courant avant impôt	395	964	664	-31,1%
(+) Produits exceptionnels	21	1	1	0,0%
(-) Charges exceptionnels	112	0	0	-
(-) Dotations nettes sur FRBG	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	0	0	0	-
(-) Impôts sur les bénéfices	312	188	51	-72,9%
Résultat net	-8	776	613	-21,0%

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2008

Premier trimestre

• **Soutien à la filière pêche et aquacole.** En janvier, dans le cadre de la seconde table ronde visant à définir le soutien à la filière pêche, le secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer a défini quatre priorités : la réorganisation de la flottille, la gestion intégrée des débarquements, l'amélioration de la commercialisation et le développement des actions de recherche. Par ailleurs, le Secrétaire d'Etat a confirmé ses engagements envers la société Interpêche : versement d'un concours supplémentaire de l'Etat pour financer la part « employeur » de cinq préretraites, soit 90 000 € et maintien du soutien à l'emploi jusqu'à la fin de l'année 2008, assorti d'un engagement de l'entreprise en matière d'innovation, de formation et de diversification de production.

• **Maintien des quotas de pêche dans la zone 3PS.** Aux termes de l'accord franco-canadien du 2 décembre 1994, un taux autorisé de captures (TAC) est arrêté chaque année. Lors de la 14^e réunion du Conseil consultatif des pêches franco-canadien qui s'est tenue à Paris en mars, les quotas de la saison 2007-2008 ont été maintenus pour la saison 2008-2009. Le TAC de morue de l'archipel s'élève donc à 15,6 % de 13 000 tonnes, soit 2 028 tonnes.

• **Taxation des revenus de l'épargne.** Dans le cadre du Protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier signé en décembre 2007 entre l'Etat et la Collectivité territoriale, les intérêts de l'épargne sont désormais imposables par prélèvement libératoire ou par intégration à la déclaration de revenus des personnes physiques en fonction du type de produit financier, par suppression du seuil de 10 %. Dorénavant, le taux du prélèvement libératoire est fixé à 15 % et l'imposition des revenus du patrimoine par déclaration à l'IRPP est plafonnée à 15 % avec, dans les deux cas, un abattement fiscal de 500 euros par an et par foyer fiscal. Ces nouvelles dispositions sont applicables aux revenus perçus en 2007 imposables en 2008.

• **Prêt de l'Agence Française de Développement à la Collectivité territoriale.** En mars, l'AFD a octroyé à la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon un prêt de 1,5 M€ destiné au financement partiel de son budget d'investissement 2007.

Deuxième trimestre

• **Dossier Plateau continental.** En juin, suite à la question du député de Saint-Pierre-et-Miquelon au Premier ministre concernant les intentions du Gouvernement sur le dépôt par la France d'un dossier d'extension du plateau continental au large de l'archipel, M. Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, a conclu à l'impossibilité de cette extension à l'heure actuelle. Cette décision est motivée notamment par l'impossibilité juridique de contester la sentence arbitrale de 1992 délimitant la zone économique exclusive de Saint-Pierre-et-Miquelon, et par la volonté de ne pas contrarier les interlocuteurs canadiens sur le processus de ratification de l'accord du 30 septembre 2005 relatif à l'exploration et l'exploitation des champs d'hydrocarbures frontaliers.

• **Dépôt de bilan de la société Interpêche.** Le 30 juin, le Directeur général de la société Interpêche a déposé auprès du greffe du Tribunal de Première Instance de Saint-Pierre-et-Miquelon une déclaration indiquant que la société a cessé ses paiements, et a demandé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Troisième trimestre

• **Initiatives économiques autour de l'arrivée des paquebots durant la période estivale.** Au cours de la période estivale - traditionnellement marquée par l'arrivée de nombreux croisiéristes - le Comité régional du tourisme a initié plusieurs actions pour l'accueil des quelque 3 500 passagers de l'Eurodam et du Maasdam. Ces initiatives, menées en partenariat avec les différents acteurs économiques locaux, avaient pour objectif de promouvoir les produits de l'artisanat de l'archipel.

• **Mission à Saint-Pierre-et-Miquelon du Directeur général des Instituts d'émission.** M. Yves BARROUX, Directeur général des Instituts d'émission, a effectué une mission dans l'archipel du 8 au 12 juillet. Au cours de ce séjour, M. BARROUX a notamment rencontré les principaux acteurs politiques et économiques ainsi que les responsables des établissements de crédit de la place. Cette mission s'inscrivait dans le cadre d'une visite de toutes les agences de l'IEDOM et de l'IEOM depuis sa prise de fonction en mars 2008.

• **Arrivée du nouveau Préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.** M. Jean-Pierre BERÇOT, Diplomate, nommé Préfet de la collectivité territoriale en Conseil des ministres du 28 juillet 2008, a pris ses fonctions dans l'archipel le 2 septembre. Il remplace M. Yves FAUQUEUR, nommé TPG en Ardèche.

• **Formation professionnelle dans la filière aquacole.** Du 15 au 26 septembre, deux consultants français ont animé à Saint-Pierre une formation sur l'aquaculture. Dix résidents de l'archipel, ainsi qu'une vingtaine d'insulaires en provenance de Mayotte, des îles Malouines et de la Nouvelle-Calédonie, y ont participé. Cette coopération, supervisée par l'OCTA (Association des Pays et Territoires d'Outre-mer-PTOM), a été financée intégralement par l'Union européenne, qui souhaite ainsi diversifier les activités locales existantes et dynamiser les filières de productions aquacoles durables.

• **Avenir de la filière pêche industrielle.** Le 25 septembre, le Tribunal de Première Instance de Saint-Pierre-et-Miquelon a décidé de prolonger la période d'observation de la société Interpêche jusqu'en janvier 2009, afin de poursuivre l'évaluation du fonctionnement financier et social de l'entreprise. Un examen des dossiers des éventuels repreneurs est prévu, dans la mesure où le projet de l'actuel propriétaire (Pescanova) a été refusé par les salariés.

• **Avenir de la desserte maritime.** En septembre, constatant que la société Alliance SA ne se trouvait pas en mesure de poursuivre la desserte maritime internationale de l'archipel en fret, le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon a dénoncé la délégation de service public et a procédé à la réquisition de l'entreprise TMS pour assurer la desserte jusqu'à la conclusion d'une nouvelle DSP dont le cahier des charges est en cours d'élaboration.

Quatrième trimestre

• Attribution d'une indemnité saisonnière aux marins pêcheurs artisans de l'archipel.

Par délibération du 3 octobre, le Conseil territorial a attribué aux marins pêcheurs artisans de l'archipel une indemnité saisonnière pour la période allant du 1^{er} octobre 2008 au 30 avril 2009. Son montant mensuel est fixé à 808 € pour les marins pensionnés et à 1 006 € pour les marins actifs. Son versement est conditionné au nombre de jours en mer, à l'éventualité d'un travail et de ressources complémentaires, et au revenu annuel net déclaré.

• Application à Saint-Pierre-et-Miquelon des règlements de la Banque centrale européenne.

En vertu des dispositions de l'article 711-15 du code monétaire et financier, le Gouverneur de la Banque de France a, par décision du 16/12/2008 publiée au JORF, rendu applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon, le règlement (CE) n°1053/2008 de la BCE du 23/10/2008 (BCE/2008/11) d'une part, et d'autre part, la décision (CE) n°2008/874 de la BCE du 14/11/2008 (BCE/2008/15) concernant l'application du règlement BCE/2008/11 du 23/10/2008 contenant des modifications temporaires aux règles applicables à l'éligibilité des garanties.

• Etude pour l'établissement d'un profil communautaire de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Conscient du manque de visibilité de l'archipel, la préfecture et la Sodépar ont lancé, fin novembre, une étude pour établir le profil communautaire de Saint-Pierre-et-Miquelon. Confiée au cabinet canadien PRA, cette étude doit notamment mettre en évidence le potentiel existant localement (infrastructures portuaires et aéroportuaires, logements, communications, système institutionnel, ressources humaines disponibles, etc.) en vue de mieux l'exploiter dans le cadre d'une stratégie de développement socio-économique et de favoriser les échanges commerciaux avec les provinces canadiennes.

• **Naufrage du Cap Blanc.** Le 2 décembre, alors qu'il effectuait une liaison maritime entre Terre-Neuve et l'archipel, le Cap Blanc a chaviré avant de couler à 80 km des côtes de Saint-Pierre, dans les eaux canadiennes, faisant quatre victimes de l'archipel. Ce navire d'une trentaine de mètres de longueur effectuait, depuis 2000, un service de transport en fret entre Terre-Neuve et Saint-Pierre, ainsi qu'entre Saint-Pierre et Miquelon.

• **Inauguration du nouveau barrage du Goéland.** Après un an et demi de travaux de réhabilitation, le barrage du Goéland a été réceptionné le 18 décembre par la Sodépar, maître d'ouvrage pour le compte de la Collectivité territoriale. Le coût total de ce barrage est de 5,55 millions d'euros financés à 59 % par l'Union européenne, à 28 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à 13 % sur fonds propres du Conseil Territorial. Un mandat de gestion a été signé avec la commune de Saint-Pierre, utilisateur de la ressource d'eau potable.

• **Baisse des tarifs du fioul domestique et du gazole.** L'arrêté préfectoral n°830 du 19 décembre 2008 fixe les prix de vente maxima des produits pétroliers dans l'archipel. Ils suivent la tendance baissière des cours mondiaux observée depuis quelques mois. Le tarif du fioul domestique et du gazole livrés par camion citerne se contracte respectivement de 22,06 % (à 0,53 €/l) et de 19,74 % (à 0,61 €/l). Le gazole pris à la pompe, l'essence ordinaire et l'essence extra sont également en repli, respectivement de 18,52 % (à 0,66 €/l), de 8,55 % (à 1,07 €/l) et de 8,33 % (à 1,10 €/l).

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

ACOSS	Agence centrale des organismes de Sécurité sociale
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFC	Association pour la formation continue
AFD	Agence française de développement
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
APL	Aide pour le logement
ARDA	Association pour la recherche et le développement de l'aquaculture
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
ATR	Avion à turboréacteurs
BCE	Banque centrale européenne
BDI	Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon
BEP	Brevet d'études professionnelles
BOE	Bank of England (Banque centrale d'Angleterre)
BOJ	Bank of Japan (Banque centrale du Japon)
BTP	Bâtiment et travaux publics
CACIMA	Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, des métiers et de l'artisanat
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAT	Centre d'aide par le travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEC	Contrat emploi consolidé
CECEI	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement
CEROM	Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer
CES	Contrat emploi solidarité
CIE	Contrat initiative emploi
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CISPM	Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon
CMU	Couverture maladie universelle
CPER	Contrat de plan/projet État-Région
CPS	Caisse de prévoyance sociale
CRH	Comité des ressources halieutiques
CRT	Comité régional du tourisme
CSP	Crédit Saint-Pierrais
CTI	Comité technique d'insertion
DAB/GAB	Distribution automatique de billets/Guichet automatique de billets
DAF	Direction de l'agriculture et de la forêt
DASS	Direction des affaires sanitaires et sociales
DE	Direction de l'équipement
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DGAC	Direction générale de l'Aviation civile
DROM	Départements et régions d'outre-mer
DOCUP	Document unique de programmation

DOM	Départements d'outre-mer
EDC	Exploitation de coquilles
EDF	Electricité de France
EONIA	Euro OverNight Index Average
EPLE	Etablissement public local d'enseignement
ETP	Equivalent temps plein
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
FACE	Fonds d'amortissement des charges d'électrification
FBF	Fédération bancaire française
FCR	Fonds de coopération régionale
Fed	Federal Reserve (Banque centrale des Etats-Unis d'Amérique)
FED	Fonds européen de développement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEDOM	Fonds pour l'emploi des départements d'outre-mer
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FIDOM	Fonds d'investissement des départements d'outre-mer
FNDAE	Fonds nationale de développement des adductions d'eau
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
ISBLSM	Institution sans but lucratif au service des ménages
LBU	Ligne budgétaire unique
LOPOM	Loi de Programme pour l'Outre-mer
LODEOM	Loi pour le développement économique de l'Outre-mer
LSRU	Loi solidarité renouvellement urbain
MDLF	Maison de la France
OGAF	Opération groupée d'aménagement foncier
ODEADOM	Office pour le développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PBOC	Banque populaire de Chine
PEL	Plan épargne logement
PIB	Produit intérieur brut
PIJ	Projet initiative jeunesse
PLU	Plan local d'urbanisme
PNB	Produit net bancaire
PME	Petites et moyennes entreprises
POS	Plan d'occupation des sols
PTI	Programmes territoriaux d'insertion
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
RMI	Revenu minimum d'insertion
RUP	Région ultrapériphérique
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SCI	Société civile immobilière
SCR	Service central des risques
SMIC	Salaires minimum interprofessionnel de croissance
SNPM	Société Nouvelle des Pêches de Miquelon

SODEPAR	Société de développement et de promotion de l'archipel
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
STOSS	Schéma territorial d'organisation des services de soins
SEOM	Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer
TAC	Total admissible de capture
TBB	Taux de base bancaire
TEMPE	Taux moyen mensuel du marché monétaire
TNL	Terre-Neuve-et-Labrador
TPE	Terminaux de paiement électroniques
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
USA	Unité spéciale agricole
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
ZEE	Zone économique exclusive

Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les Notes de l'Institut d'émission

La filière banane à la Martinique (juillet 2005)

Panorama de l'immobilier dans les DOM (décembre 2005)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM (décembre 2005)

Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers (mai 2006)

La grande distribution en Martinique (juillet 2006)

L'énergie en Guyane (novembre 2006)

L'énergie électrique dans les DCOM (décembre 2006)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (janvier 2007)

Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (juillet 2007)

Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer (septembre 2007)

La formation du produit net bancaire dans les DOM (octobre 2007)

Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (décembre 2007)

Le secteur des transports dans les DCOM (décembre 2007)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (décembre 2007)

Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises en outre-mer ?
(décembre 2007)

La gestion des déchets ménagers dans les DCOM (septembre 2008)

La filière des déchets en Guadeloupe (octobre 2008)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 (décembre 2008)

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr (à partir de décembre 2006)

Les Notes expresses

N° 1 Comparaison des profils de surendettés dans les DOM et en métropole (juin 2002)

N° 2 Bilan du passage à l'euro dans les DOM/CTOM (septembre 2002)

N° 3 1993-2001 : le financement des entreprises à la Réunion (octobre 2002)

N° 4 Les incidents sur chèques et les incidents de crédits aux particuliers (novembre 2002)

- N° 5 Typologie des échanges commerciaux entre Mayotte et sa région entre 1994 et 2001 (décembre 2002)
- N° 6 L'intégration dans FIBEN du fichier des entreprises de l'IEDOM (mars 2003)
- N° 7 Les entreprises du secteur du BTP à Mayotte (mai 2003)
- N° 8 Le secteur automobile à la Martinique (mai 2003)
- N° 9 La répartition des encours de crédits déclarés dans les départements et collectivités territoriales d'outre-mer (juillet 2003)
- N° 10 Incidents de paiement sur chèques, incidents sur crédits aux particuliers et droit au compte (juillet 2003)
- N° 11 La filière rizicole de Guyane (septembre 2003)
- N° 12 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Guyane (novembre 2003)
- N° 13 1993-2002 : 10 ans de financement bancaire des entreprises en Guyane (novembre 2003)
- N° 14 Les crédits accordés aux sociétés non financières à la Martinique de 1996 à 2002 (janvier 2004)
- N° 15 Le secteur automobile à la Guadeloupe (mars 2004)
- N° 16 Les crédits aux entreprises et collectivités à la Réunion en 2003 (mars 2004)
- N° 17 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Martinique en 2003 (octobre 2004)
- N° 18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane (décembre 2004)
- N° 19 La formation du PNB des banques en Guyane (décembre 2004)
- N° 20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales guyanaises (décembre 2004)
- N° 21 Les défaillances d'entreprises à la Réunion en 2003 (janvier 2005)
- N° 22 Evolution des importations de biens en Guyane (février 2005)
- N° 23 La distribution du crédit à Mayotte de 1999 à 2003 (avril 2005)
- N° 24 Le surendettement des particuliers à la Réunion (juillet 2005)
- N° 25 L'activité des changeurs manuels à la Guadeloupe (août 2005)
- N° 26 Le foncier agricole en Guyane (août 2005)
- N° 27 Le crédit à la consommation à la Martinique (août 2005)
- N° 28 Le surendettement des particuliers à la Réunion (septembre 2005)
- N° 29 Le secteur du BTP en Guyane (octobre 2005)
- N° 30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004 (octobre 2005)
- N° 31 Endettement et surendettement des ménages en Guyane (novembre 2005)
- N° 32 L'immobilier d'habitation à Mayotte (décembre 2006)
- N° 33 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré mi-février 2006 (mars 2006)
- N° 34 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré fin mars 2006 (mars 2006)
- N° 35 Le secteur du bâtiment et des travaux publics en Martinique (juillet 2006)
- N° 36 Les valeurs mobilières détenues à la Réunion (août 2006)
- N° 37 L'énergie électrique à la Guadeloupe (septembre 2006)
- N° 38 Le secteur aurifère en Guyane (décembre 2006)
- N° 39 Le financement bancaire du commerce à la Guadeloupe (décembre 2006)
- N° 40 Les défaillances d'entreprises à la Martinique entre 2004 et 2006 (juillet 2007)
- N° 41 La filière banane à la Martinique : état des lieux et perspectives (juillet 2007)
- N° 42 La filière rizicole en Guyane (septembre 2007)
- N° 43 Le commerce extérieur à Mayotte de 2002 à 2006 (septembre 2007)
- N° 44 Les transports à Mayotte (octobre 2007)
- N° 45 Les transports de marchandises en Guyane (octobre 2007)
- N° 46 Dean à la Martinique : impact sur le tissu économique (novembre 2007)

- N° 47 Les coopératives agricoles en Guyane (novembre 2007)
- N° 48 Le développement urbain et interurbain en Martinique (décembre 2007)
- N° 49 Le tourisme à la Réunion (janvier 2008)
- N° 50 La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane (juillet 2008)
- N° 51 Le financement bancaire des entreprises en Guyane (juillet 2008)
- N° 52 La gestion des déchets à Mayotte (octobre 2008)

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les publications CEROM

- Guadeloupe, une économie en déficit d'image (*juin 2004*)
- Une double transition presque réussie, chômage, productivité et politique d'emploi à la Réunion (*octobre 2004*)
- Evaluation du PIB à Mayotte, document de travail CEROM n° 1 (*mai 2005*)
- L'économie de la Martinique au passage de 2000 : une trajectoire vertueuse ? (*juin 2005*)
- Emergence de nouveaux moteurs de croissance – le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993 -2002 (*novembre 2005*)
- Martinique : les comptes économiques de la Martinique en 2005 (*septembre 2006, source INSEE*)
- Evaluation du PIB 2004 de Saint-Pierre-et-Miquelon, document de travail CEROM n° 4 (*janvier 2007*)
- Les entreprises de Martinique (*juin 2007*)
- Les comptes économiques de la Guyane en 2006 : premiers résultats (*septembre 2007*)
- Les comptes économiques de la Martinique en 2006 (*septembre 2007*)
- Cycle de vie du tourisme en Guadeloupe (*octobre 2007*)
- Guyane, un développement sous contraintes (*juin 2008*)
- Les comptes économiques de la Martinique en 2007 (*octobre 2008*)
- Guyane-Suriname, une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée (*décembre 2008*)

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Ont collaboré à cet ouvrage :

Hélène DESNOS

Victor-Robert NUGENT

Vincent REMY-NERIS

Directeur de la publication : M. Yves BARROUX
Responsable de la rédaction : M. Victor-Robert NUGENT
Editeur : IEDOM
Imprimé par LUCIOLE GRAPHIC – 75003 PARIS
Achévé d'imprimer : juin 2009 - Dépôt légal : juin 2009
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X
ISBN : 978-2-916119-35-9